REVUE

DE

L'ART CHRÉTIEN

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

depuis le 1er janvier 1878

RECUEIL TRIMESTRIEL

DIRIGÉ PAR

M. LE CHANOINE J. CORBLET

Membre de la Société de Saint-Jean
Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France
et du Ministère de l'Instruction publique.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

Deuxième série, tome XI (XXVIIIe de la collection.)

2e Livraison. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1879

ARRAS
LIBRAIRIE DU PAS-DE-CALAIS
rue d'Amiens, 41 et 43
P.-M. LAROCHE, DIRECTEUR.

PARIS
PILLET ET DUMOULIN
IMPRIMEURS
rue des Grands-Augustins, 5

MDCCCLXXIX

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON D'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1879.

I. PLAINE (D. François). — Le tombeau monumental et le pèlerinage de S. Ronan à Loc-Ronan. 273
II. PIESSE (L.). — Le Routier archéologique de l'Algérie (*dern. art.*). 286
III. LINAS (Ch. de). — Coffret incrusté et émaillé du Musée archiépiscopal d'Utrecht. 308
IV. CORBLET (l'abbé J.). — Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du Baptême (2e *art.*). 329
V. BARBIER DE MONTAULT (Mgr). — Inventaires de quelques églises rurales de l'Anjou. 401
VI. GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT (le Cte). — Les Images du Sacré-Cœur au point de vue de l'histoire et de l'art (3e *art.*). . . 43
VII. MARSY (le Cte de). — L'Archéologie religieuse au Congrès de Vienne (Isère); une excursion à Saint-Antoine de Viennois . . 47
VIII. MALLET (l'abbé J.). — Un chiffre funéraire. 48
IX. CORBLET (J.). — Travaux des Sociétés savantes 48
X. POLY (N.) et CORBLET (J.). — Bibliographie 49
XI. CORBLET (J.). — Index bibliographique. 49
XII. — Chronique 50
XIII. Table des articles contenus dans le tome XXVIII. 50
XIV. Table des dessins. 50
XV. Table analytique des matières. . 50

PLANCHES ET BOIS.

I. Tombeau de S. Ronan. . . . 273
II. Coffret incrusté et émaillé du Musée archiépiscopal d'Utrecht. . 308
III. Ampoule aux saintes huiles de Monza 380
IV. Oliphant du Musée d'Angers . . 382
V. Vase du Trésor de Gran. . . . 383
VI. Vœu de Marseille au Sacré-Cœur en 1720 463
VII. La dévotion au Sacré-Cœur établie en France par le Clergé assemblé en 1765, d'après Pasquier. 464
VIII. Chiffre funéraire au tombeau de Camus, évêque de Séez. . . 48
IX. Sceau d'Adèle, comtesse de Soissons. 49
X. Sceau plaqué de Louis le Gros. . 49
XI. Sceau de Charles VII. 49

PRIX DE L'ABONNEMENT :

20 FRANCS POUR LA FRANCE; **23** FRANCS POUR L'ÉTRANGER

A ARRAS
AUX BUREAUX DU PAS-DE-CALAIS
Rue d'Amiens, 41 et 43

A PARIS
CHEZ PILLET ET DUMOULIN
Rue des Grands-Augustins, 5

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé, *franco*, à M. le chanoine Corblet, directeur de la *Revue*, rue Saint-Louis, 13, à Versailles.

Les communications concernant le service de la *Revue* doivent être toutes adressées à M. Laroche, éditeur, rue d'Amiens, 43, à Arras.

Les ouvrages dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou au bureau de la *Revue* y seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte-rendu qui pourra leur être consacré.

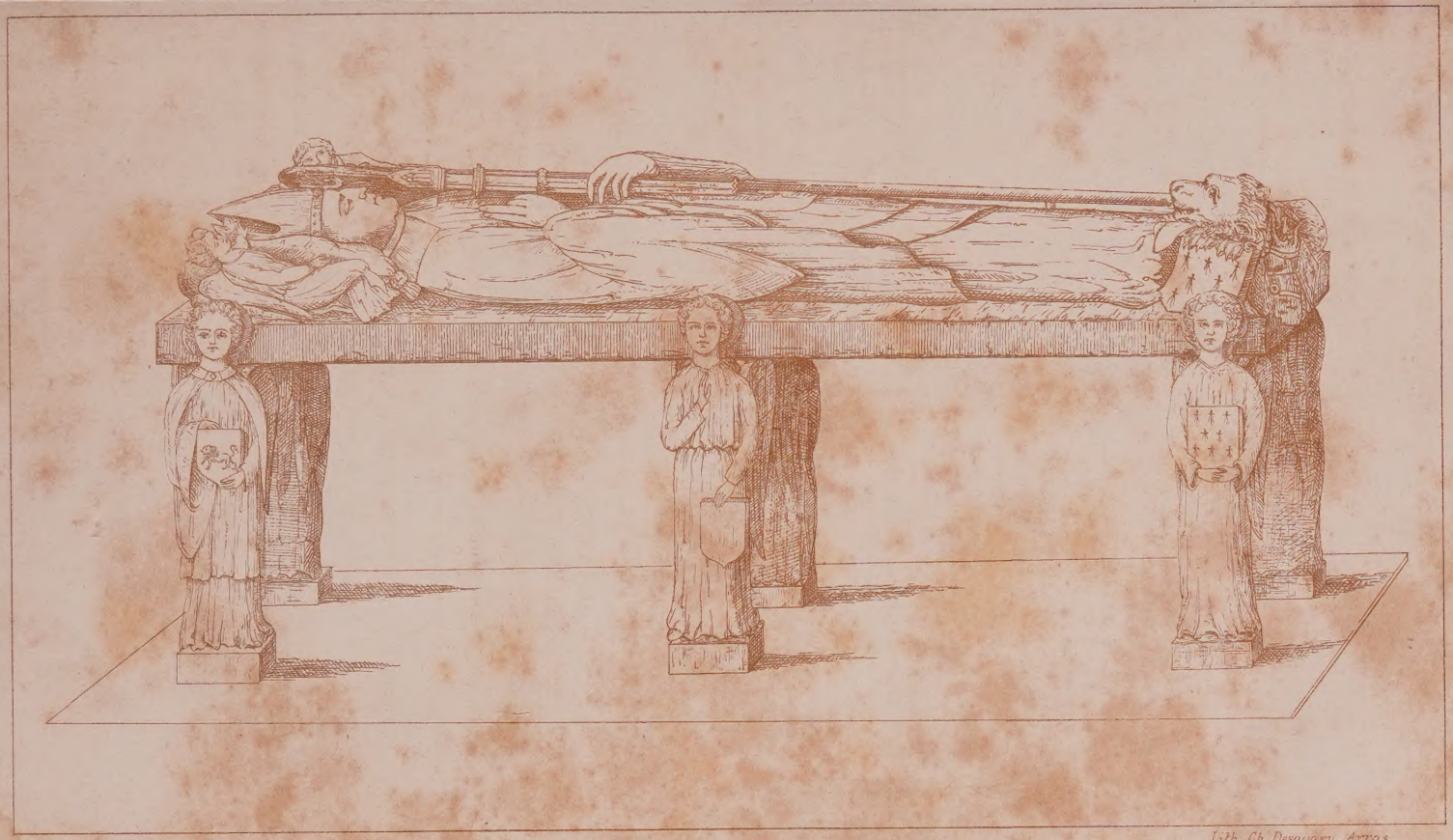

Lith. Ch. Desavary, Arras.

TOMBEAU DE St RONAN
DANS L'ÉGLISE DE LOCRONAN (Finistère)

LE TOMBEAU MONUMENTAL

ET LE PÈLERINAGE DE S. RONAN

A LOC-RONAN EN BRETAGNE

Les anciennes sépultures monumentales, élevées en l'honneur des saints ou de quelque autre personnage illustre, ne sont pas l'une des moindres gloires archéologiques et artistiques d'un pays.

Témoins impérissables de l'esprit de foi et de piété, ainsi que des sentiments de respect et de reconnaissance qui animaient les générations passées envers leurs bienfaiteurs ou les amis de Dieu, ces œuvres d'art ont droit par là même d'être considérées comme un panégyrique en quelque sorte ininterrompu et toujours continué des vertus et des généreuses actions des vieux âges, comme une invitation incessante à se défier, en religion surtout, des sentiers nouveaux, à leur préférer les voies frayées par l'antiquité. Voilà pourquoi l'Hérésie et la Révolution, essentiellement novatrices, se sont toujours acharnées avec tant de rage à détruire ces monuments, à n'en pas laisser pierre sur pierre.

Or, bien qu'elles n'aient que trop bien réussi chez nous dans cette œuvre de destruction, il existe encore cependant en France un pays traditionnel par excellence, où les tombeaux de ce genre ne sont pas rares et mériteraient d'attirer plus souvent l'attention des artistes et des archéologues : nous avons nommé la Bretagne. Parmi les sépultures monumentales, dont elle est justement fière, on peut citer le tombeau de son duc François II à Nantes, ceux de ses glorieux

Evêques James à Dol, Du Halgouët à Plougrescant, et mieux encore ceux des Saints Clair, Meen, Edern, Jaoua, Efflamm, Gurloès, Gonéry, etc., etc., mais ce n'est pas ici le lieu de faire le relevé de toutes les œuvres de ce genre, que cette province a présentement encore le bonheur de posséder.

Notre but est tout autre. Nous nous proposons de prendre un de ces tombeaux en particulier, pour montrer ce qu'il a été dans le passé, ce qu'il est dans le présent, et constater ainsi une nouvelle fois que la seule gloire un peu durable, même ici-bas sur cette terre de l'exil et du changement, c'est encore celle des saints et des amis de Dieu. De là cet essai sur le tombeau et le pèlerinage de S. Ronan à Loc-Ronan, dans la Basse-Cornouaille, à quelques lieues au nord-ouest de Quimper.

§ I.

BIOGRAPHIE DE SAINT RONAN.

Nous commencerons par un aperçu biographique sur le Saint qui va nous occuper dans ces pages. Aussi bien ce côté de notre sujet a-t-il particulièrement besoin d'être éclairci, les hagiographes bretons et les Bollandistes eux-mêmes [1] n'ayant eu jusqu'ici à leur disposition, pour traiter de S. Ronan, qu'un abrégé de vie emprunté aux leçons d'un office liturgique. Plus heureux dans nos recherches, nous avons eu la bonne fortune de retrouver le texte original de la Vie même de ce saint Evêque [2]. L'auteur ne vivait, il est vrai, qu'au XIe siècle, mais il écrivait sur des documents antérieurs, et il montre en toute occasion tant de bonne foi, une si parfaite connaissance des choses et des faits qu'il avance, qu'on ne peut s'empêcher de lui reconnaître science et autorité. Grâce à cet opuscule, la chronologie et les lignes principales de la biographie du Saint sont désormais fixées avec certitude.

Originaire d'Irlande (*Scotia vel Hibernia*), Ronan y naquit dans

[1] *Acta SS.*, t. I, jun., p. 80.

[2] *Vita sancti et venerandi Pontificis Ronani,* tel est le titre de cette vie. (V. Mss. latins de la Bibl. nationale, n. 5275, fol. 52-63.)

la seconde moitié du Ve siècle [1], et fut élevé avec soin dans les lettres et dans la piété. Ses parents avaient dû être convertis assez récemment à la foi chrétienne par S. Patrice. Car on sait qu'avant les prédications de cet incomparable missionnaire, l'Irlande était plongée tout entière dans les ténèbres de l'idolâtrie.

Ronan eut-il lui-même l'avantage de vivre dans la compagnie et sous la direction de S. Patrice ? la chose paraît très probable, mais l'auteur de la Vie ne le dit pas formellement. Il se contente de nous le donner assez manifestement à entendre, en nous apprenant que LE FUTUR ERMITE de la forêt de Nevet avait été promu dans son pays natal aux honneurs de l'épiscopat avant la fin du Ve siècle [2].

Le jeune Irlandais remplissait tous les devoirs de cette charge avec le plus grand zèle et s'était déjà acquis une immense popularité [3], lorsqu'à l'exemple de plus d'un autre saint, effrayé des dangers que son humilité avait à courir dans une position si élevée, il résolut, pour y échapper, de tout quitter, fortune, parents, amis, patrie, et vint demander un asile à l'Armorique dans le dessein de mener une vie uniquement vouée à la prière, à la retraite, à la solitude [4]. C'était vers l'année 480 ou 490, selon toute apparence, car les rapports du saint avec Grallon, roi de Cornouaille, dont il va être bientôt question, doivent appartenir sans conteste aux dernières années du Ve siècle ou aux premières du suivant.

Le Léon fut le premier séjour de notre Irlandais de ce côté de l'Océan [5]. Il s'y construisit un ermitage, autour duquel a été bâtie la

[1] « Ronanus in Hiberniensium regione oriundus, et in pueritia litterarum studiis a parentibus deditus, cœlestium fluenta doctrinarum sitibundo pectore... hausit. » (*Vita*, n. 2.)

Les nos que nous donnons ne se trouvent pas dans le manuscrit, mais ils seront reproduits quand nous publierons cet intéressant document dans nos *Acta Sanctorum Armoricæ* (ouvrage en préparation).

[2] « Ronanus... ad usque solium pontificale Dei gratia sublevatur » (*Vita*, n. 4.)

[3] « Boni operis notitiam in populo sibi commisso Doctor sparsit egregius... » (*Ibid.*, n. 4 et 5.)

[4] « Sacræ legis cultor Ronanus Christum sequi desiderabat attentius... Oceano transfretato, in minorem delatus est Britanniam. » (*Ibid.*, n. 7.)

[5] « Applicitus oris Leonensibus. » (*Ibid.*, n. 8.)

ville de Saint-Renan, près Brest, autrefois siège d'une juridiction importante [1].

Bientôt de nouveau, fatigué du grand nombre de visiteurs que l'éclat de ses miracles attirait autour de lui, l'homme de Dieu se résolut à abandonner encore son ermitage et vint, sous la conduite d'un ange, chercher une solitude plus profonde au sein d'une épaisse forêt connue sous le nom de SILVA NEMEA, qui a donné en partie son nom de Nevet au pays [2], mais sa réputation de sainteté et de miracles l'y accompagna si bien que le roi de la Cornouaille, Grallon, vint l'y visiter en personne, se recommander à ses prières, lui demander des conseils [3].

Quant au peuple fidèle de la Cornouaille, il n'avait pas moins de piété que celui du Léon et de l'Irlande et se montra aussi avide de recueillir les paroles de salut qui tombaient des lèvres bénies de Ronan, aussi empressé à rechercher l'appui et la médiation de l'homme de Dieu dans tous les dangers de l'âme et du corps [4].

Le Saint s'y vit également en butte à la jalousie et à la haine d'une méchante femme, vrai suppôt de l'enfer [5]. La chose alla même si loin que le serviteur de Jésus-Christ crut devoir céder à l'orage et changer une troisième fois d'habitation [6]. C'est alors que Ronan vint fixer sa demeure dans la Domnonée armoricaine, au village d'Hillion, à quelques lieues seulement de notre ville actuelle de Saint-Brieuc [7]. Il ne tarda pas à s'y endormir dans la paix du Seigneur (540?), mais son corps ne fut pas enseveli en ce lieu. La volonté divine s'étant

[1] En breton *Loc-Ronan ar francq* « S. Ronan du Marais », pour le distinguer de *Loc-Ronan* dont nous parlons plus bas.

[2] « Sentiens verus Deicola Ronanus... orationi sine intermissione non posse operam dare propter hominum multitudinem ad se venientium... Angelo secum comitante, venit in Cornubiam ad usque magnam silvam vocatam Nemeam. » (*Vita*, n. 10.)

[3] Le chap. III de la *Vie* et d'autres passages encore sont consacrés à cet objet.

[4] « Cœpit interea plebeium (*sic*) multitudo sancti viri frequentare oratorium, et desideranti animo mellifluum ejus appetere colloquium. » (*Vita*, n. 18.)

[5] *Ibid.*, n. 20 et suiv.

[6] *Ibid.*, n. 21-72.

[7] « Beatissimus Ronanus, peragratis Domnoniæ partibus, juxta HILION ad pausandum sibi locum elegit amœnum. » (*Ibid.*, n. 72.)

manifestée à cet égard par les signes les moins équivoques [1], ce corps sacré fut rapporté au Cornouaille et déposé avec honneur à un mille seulement de l'Oratoire de la forêt de Nevet, que le Saint avait construit de ses mains et qu'il avait habité pendant de si longues années [2].

Les restes mortels du serviteur de Jésus-Christ demeurèrent plus de trois siècles en ce lieu, constamment entourés de l'éclat des miracles et de toutes les marques de la vénération publique [3]. Survinrent les invasions normandes de la seconde moitié du IXe siècle (878). Le saint corps fut porté en France à cette date, ainsi que la plupart des autres corps saints de la Bretagne [4], mais à la différence de beaucoup d'entre eux, qui n'ont jamais été rendus à cette province, il lui fut restitué quand des jours meilleurs vinrent à luire pour le pays [5]. Il est vrai que la meilleure part de ce dépôt sacré devint alors l'apanage de la ville même de Quimper, et forma désormais l'une des principales richesses du Trésor de la cathédrale de Saint-Corentin, vide des reliques de son propre Patron [6]; toutefois l'oratoire et le tombeau de S. Ronan n'en furent pas non plus entièrement privés. C'est ce qui nous explique pourquoi ils continuèrent d'être l'objet d'une grande vénération pour les populations avoisinantes, et pourquoi la puissance du serviteur de Jésus-Christ continua semblablement à s'y manifester avec le plus vif éclat. Nous allons le montrer brièvement en retraçant à grands traits l'historique de ce tombeau et des manifestations extraordinaires de religion et de piété dont il a été dans le passé, dont il est encore aujourd'hui l'occasion et le théâtre.

Quelques mots d'abord sur l'église élevée pour abriter ce tombeau monumental, et lui servir en quelque sorte de parure extérieure et de vêtement.

[1] *Vita*, n. 87-95.

[2] « Steterunt... immobiles in valle... quæ differt a milliario uno ab oratorio quod ipse sibi juxta Nemeam silvam exstruxerat. » (*Ibid.*, n. 95).

[3] *Ibid.*, n. 96.

[4] *Ibid.*, n. 97.

[5] *Ibid*, n. 98.

[6] *Ibid.*, n. 99, 101, etc.

§ II.

L'ORATOIRE, AUJOURD'HUI ÉGLISE PAROISSIALE DE LOC-RONAN.

Nous apprenons du biographe de S. Ronan que l'oratoire élevé par lui-même dans la forêt de *Nevet* probablement en simple branchage, selon la coutume des ermites de ce temps, ne fut point renversé par l'invasion normande [1], et qu'il se trouvait encore debout quand la paix fut rendue à la province.

Cependant, comme il tombait de vétusté, la piété publique s'employa peu après à le réédifier sur des proportions plus amples et avec plus de magnificence [2] : en quoi, les miracles du Saint venant en aide, on réussit si bien qu'au commencement du XIe siècle, ce second oratoire, qu'on avait dû construire autour même du tombeau vénéré, portait déjà le nom d'église, jouissait du droit d'asile, et possédait une étendue de terres assez considérable [3].

Les choses en étaient là lorsque le pieux et vaillant comte de Cornouaille, Alain Cagnart, après avoir imploré avec ferveur la médiation de S. Ronan, dans une guerre qu'il avait à soutenir, ayant remporté une victoire décisive tout près du saint tombeau, eut la piété d'attribuer le succès de ses armes à l'intervention du puissant thaumaturge, et ne crut pouvoir mieux lui témoigner sa reconnaissance qu'en enrichissant son sanctuaire de nouvelles possessions et de nouveaux privilèges [4] (1030). Il l'unit en même temps à la célèbre abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, qu'il venait tout récemment de fonder.

Deux siècles plus tard, le duc Pierre Mauclerc élevait l'oratoire de S. Ronan à la dignité d'*église priorale* [5]. Une bourgade s'était également formée autour du sanctuaire, et ne tarda pas à acquérir

[1] *Vita*, n. 100.

[2] « Factum est postquam oratorium, S. Ronani manibus constructum, vergi cœpit in senium, visum est populo... quatenus spatium ipsius amplificarent, et in quantum possent, restaurando decorarent. » (*Ibid.*, n. 100.)

[3] *Preuv. de Bret.*, t. I, col. 368.

[4] *Ibid.*

[5] *Archiv. de Loc-Ronan*, Reg. B, fol. 20.

une telle importance que les Ducs de Bretagne, successeurs de Pierre Mauclerc, la comblèrent de faveurs et l'honorèrent du titre de ville [1].

Cependant l'église, qui avait succédé à l'oratoire primitif de S. Ronan, tombait elle-même en ruines vers le milieu du XVe siècle, Elle dut être reconstruite à cette époque, et les deux arcades en plein cintre, qu'on aperçoit au bas des collatéraux, paraissent les seuls débris qui en aient été conservés. La nouvelle église, qu'on éleva sur ses ruines, est celle qui subsiste actuellement. Cet édifice, grâce à ses proportions étendues, grâce à ses trois nefs séparées par des colonnettes cylindriques, grâce à sa grosse tour dont la plate-forme est surmontée d'une balustrade quadrilobée, — pour ne rien dire encore de sa curieuse chaire, et de son porche occidental à portes géminées, — a quelquefois attiré l'attention des archéologues, et a mérité de prendre rang parmi les *Monuments historiques* de la France. Malheureusement, les anciennes archives du Prieuré (conservées par fragments à la cure) ne nous apprennent absolument rien sur les circonstances de cette construction, qu'on peut appeler grandiose, si on la compare aux édifices religieux des bourgades environnantes. Mais tous les caractères architectoniques de ce monument accusent nettement la fin du XVe siècle. Il y a plus : la présence de diverses armoiries et de divers écussons parfois répétés ne laissent planer aucun doute sur le nom et la qualité de ceux qui ont dû y contribuer pour une part principale.

On conclut de là que les Ducs de Bretagne, en particulier François II et sa seconde épouse Marguerite de Foix [2] se distinguèrent entre tous par leurs libéralités.

Après eux, nul ne peut avoir plus de droits au titre de bienfaiteurs de Loc-Ronan que les sires de Nevet, qui tiraient leur nom de la forêt même (*Sylva Nemea ou Nevea*) où le solitaire irlandais avait fixé sa demeure ; leur enfeu occupait le collatéral méridional de l'église. Or un tel honneur, on le sait assez, n'a jamais été accordé qu'à la suite et en retour de bienfaits d'un caractère exceptionnel et longtemps continués.

[1] *Archiv. de Loc-Ronan*, Reg. A.

[2] Celle-ci fit don, en outre, d'un grand calice doré que l'on conserve encore à la sacristie.

Ceci constaté, venons maintenant au tombeau même de S. Ronan. Ici nous emprunterons nos renseignements partie aux descriptions, qui en ont déjà été faites, partie à ce que nous avons vu de nos propres yeux, lors de notre pèlerinage à S. Ronan en mai 1876, ou encore à ce que nous avons recueilli alors de la bouche de M. l'abbé Le Roux, curé de la paroisse.

§ 3.

LE TOMBEAU MONUMENTAL DE S. RONAN.

S. Ronan, mourant dans la première moitié du VIe siècle, dut être enseveli dans un de ces cercueils en pierre, et ordinairement *monolithes*, *forme parallélogramme*, qui sont connus dans la science sous le nom de *tombeaux mérovingiens*. La Bretagne en possédait un bon nombre autrefois, mais aujourd'hui ils ont été presque tous détruits, ou du moins il n'en reste plus çà et là que des débris assez informes. Le mieux conservé, parmi ceux qui nous sont connus, c'est celui de S. Gonéry à Plougrescant, près de Tréguier [1].

Quant au tombeau primitif de S. Ronan, il n'est point arrivé jusqu'à nous, à moins, ce qui n'est pas impossible, qu'il ne soit caché et en quelque sorte enfoui sous le tombeau actuel. Celui-ci fut érigé de 1520 à 1530, par les soins et la munificence de Madame Renée de France, plus tard duchesse d'Este et de Ferrare. Cette princesse était fille puînée d'Anne de Bretagne et du roi Louis XII. Sa mère, celle que les Bretons n'appelaient que leur Bonne Duchesse, avait fait en personne le pèlerinage de Loc-Ronan, au moment où elle était enceinte, dans le but d'obtenir d'heureuses couches. Aussi se plut-elle à regarder la naissance de cette enfant comme un présent du Ciel, comme un fruit des mérites du glorieux confesseur de Jésus-Christ [2]. C'était donc véritablement une dette de gratitude que la princesse Rénée acquittait en faisant élever ce superbe monument à la gloire du saint confesseur.

[1] On prétend que celui de S. Jaoua, à Plouvien près Brest, existe encore, mais enfoui sous terre, et caché par le tombeau actuel (XIVe siècle) qui est lui-même un vrai monument.

[2] *Archiv. de Loc-Ronan*, Liasse n° 4. Procès-verbal de 1689.

Voici la description qu'en donne M. de Fréminville dans ses Antiquités du Finistère. Elle est suffisamment exacte et étendue pour que nous nous contentions de la reproduire après MM. de Kerdanet et de Courcy [1], en ajoutant cependant çà et là quelques petits traits pour la compléter ou la rectifier :

Le tombeau de S. Ronan est en pierre de Kersanton. Il consiste en une longue et large table massive, sur laquelle repose la statue couchée de celui auquel ce monument est consacré. Le Saint est représenté en habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse dans la main gauche. Il foule sous ses pieds un animal monstrueux, emblème du paganisme, que Ronan contribua peut-être à extirper de ces contrées, et mieux encore symbole des vices de la chair et de l'esprit, que l'homme de Dieu s'appliqua avec tant de succès à déraciner du cœur des populations qui avoisinaient son ermitage.

La tête de la statue a pour support un oreiller accosté lui-même de deux petites figures d'anges drapés dans de longues robes.

La table du tombeau est élevée de quatre ou cinq pieds au-dessus de terre, ce qui permet aux fidèles de PASSER SOUS LE JOUG sans trop de difficulté, pratique pieuse qui est fort en honneur ici comme dans tous les pays de foi.

Cette même table est supportée par six pilastres, auxquels sont adossées autant de figures d'anges, dont les uns tiennent un livre, les autres des écussons.

Les armes de France en alliance avec celles de Bretagne se font naturellement remarquer à la partie principale du monument, sous la tête même du Saint.

Le tombeau n'a pas d'épitaphe, et aucun grillage n'empêche les pèlerins d'en approcher à l'aise.

Le monument occupe au bas du collatéral méridional de l'église le centre d'une chapelle séparée, avec autel élégant, sculptures de mérite, clocher svelte et gracieux. Cette chapelle fut construite tout exprès pour renfermer le saint tombeau et lui concilier plus de respect et de vénération.

Tel est dans son ensemble le tombeau monumental de S. Ronan.

[1] Kerdanet, *Vies des Saints de la Bretagne*, p. 289. Pol de Courcy, *Itinéraire de Nantes à Brest*.

On voit que la piété et la munificence n'ont rien négligé pour l'entourer aux yeux des peuples, d'éclat et de pompe, de grandeur et de majesté. Mais aussi, il faut avouer que le glorieux thaumaturge méritait souverainement ces marques d'honneur soit en raison des actes héroïques de vertu par lesquels il avait sanctifié le pays, soit en considération des manifestations extraordinaires de piété et de religion, dont sa tombe était le théâtre annuellement et plus souvent encore. C'est sous ce dernier aspect, qu'il nous reste à envisager le tombeau de Loc-Ronan : en d'autres termes, nous allons exposer en peu de mots ce qu'a été dans le passé, et ce qu'est encore actuellement le pèlerinage de S. Ronan.

§ IV.

LE PÈLERINAGE DE S. RONAN.

L'Oratoire, ou PENITY de S. Ronan, c'est-à-dire, le lieu où cet homme de Dieu avait accompli ses jours de pénitence et d'expiation avant d'être admis à jouir de la vue de son Créateur, avait eu le privilège, du vivant même du Saint, d'attirer les foules de toute part [1]. L'auteur de sa vie nous en est un sûr garant. Il n'en fut pas autrement, au témoignage du même écrivain, dans les années qui suivirent la mort du serviteur de Dieu [2], ou plutôt cet empressement des fidèles à venir prier dans ce lieu de sanctification ne fit avec le temps, grâce aux miracles qui s'y opéraient, que prendre de l'accroissement, s'étendre plus au loin, devenir plus général. Et de fait, nous voyons par les actes de l'enquête de la canonisation de S. Yves, que dans les XIIe et XIIIe siècles, le pèlerinage de Loc-Ronan avait pris rang parmi les principaux de la Bretagne. Ce grand Saint et plusieurs de ses amis à son exemple se firent un devoir de l'accomplir en personne [3].

Plus tard, on compta des ducs de Bretagne, et beaucoup d'autres personnages de distinction parmi les pèlerins qui venaient visiter le

[1] *Vita*, n. 18, etc.
[2] *Ibid*, n. 100 et suiv.
[3] *Acta SS.*, 19 mai, de S. Yvone, p. 550 et 553.

saint tombeau [1]. Ce qui prouve encore l'importance de ce pèlerinage, c'est que Loc-Ronan possédait des orgues dès le XVIe siècle [2]. Il a été constaté en outre en 1689 que la procession annuelle et générale du second dimanche de Juillet réunissait au moins huit ou dix mille personnes, et qu'elle était de temps à autre l'occasion de nouveaux miracles, ce qui ne contribuait pas peu à entretenir la ferveur de la dévotion [3]. Survint la tourmente révolutionnaire des années 1789-1793. Elle ne paraît avoir porté aucun préjudice trop grave au sanctuaire de Loc-Ronan.

L'église et le tombeau ne furent ni profanés, ni souillés, les vases sacrés même furent respectés, si nos renseignements sont exacts. Il y eut seulement suspension momentanée des manifestations populaires de foi et de piété, dont cette petite ville était le théâtre depuis plus de douze siècles déjà. Mais la tempête était à peine calmée que les fidèles se pressaient de nouveau en foule autour du saint tombeau, plus désireux que jamais de recourir à la médiation du protecteur de la contrée pour appeler sur le pays les bénédictions du Ciel, et obtenir l'éloignement des maux de tout genre, dont on avait si cruellement souffert. C'est ainsi qu'est arrivée intacte à travers quatorze siècles et jusqu'à notre génération si indifférente cependant pour les choses du passé, cette réputation de sainteté et de puissance miraculeuse qu'avait méritée au commencement du VIe siècle un pauvre ermite de la forêt de Nevet. Aujourd'hui encore le nom de Ronan, quelquefois altéré et changé en celui de Renan ou même Réné est encore connu dans tout le diocèse de Quimper et au-delà : il y est entouré d'un éclat et d'une réputation que les renommées d'origine humaine n'égaleront jamais. Sa fête liturgique tombe le 1er juin, mais la fête populaire ou *pardon*, se célèbre le second dimanche de juillet, et attire chaque année des foules immenses, tant le jour même de la fête, que pendant les huit jours suivants. C'est surtout chaque septième année que ce *pardon* revêt un éclat et une pompe qui n'a rien de comparable peut-être dans

[1] *Archives de Loc-Ronan*, Liasse n° 4. Procès-verbal de 1689.

[2] On le conclut de ce qu'en 1672 une somme de 300 fr. était allouée pour la réparation de ces mêmes orgues. (V. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, p. 327,

[3] *Archiv. de Loc-Ronan*, document cité.

toute la France, au moins comme usage constant, ininterrompu, séculaire.

La *Grande Troménie* [1] — c'est le nom qu'on lui donne — consiste, en effet, dans une immense procession, composée de quinze ou vingt mille personnes, devant toucher successivement au territoire de cinq paroisses, et faire douze stations à différentes chapelles de piété, avec sermon, chants d'hymnes, de cantiques, d'évangiles, etc. à chacune de ces stations. Le parcours de la procession, parfaitement déterminé par la tradition immémoriale, est de tout point invariable. C'est celui que S. Ronan s'était condamné à faire pieds nus chaque septième jour avant de prendre aucune nourriture. Aussi la procession en question n'est-elle arrêtée ni par haie, ni par barrière, ni par prairie couverte de foin, ni par champ ensemencé. Rien ne saurait empêcher les fidèles dans la circonstance d'accomplir le parcours traditionnel : toute défense de l'autorité supérieure, toute prohibition à cet égard, de quelque part qu'elle vînt, serait regardée comme non avenue. On craindrait, en s'y conformant, d'encourir la disgrâce du Saint et de mériter sa colère. Les 20,000 personnes, qui accompagnent cette magnifique procession, la font d'ailleurs avec le plus grand esprit de foi et de piété : de mémoire d'homme on n'a jamais eu à regretter ni désordre, ni même un accident fâcheux ; double fait humainement inexplicable, surtout dans un tel pays, mais Dieu protège l'honneur de ses saints, il veille au maintien de leur gloire.

La *Petite Troménie* ou procession annuelle n'a pas la même solennité ; elle a pour but de renouveler le parcours que le Saint accomplissait lui-même chaque matin à jeun et ne dépasse pas les limites de la paroisse.

Le *Cérémonial latin* de la Grande Troménie, qui remontait au moins au XVe siècle se conservait à Loc-Ronan jusqu'à ces dernières années [2].

Aujourd'hui il a disparu, peut-être a-t-il été dérobé par quelque pèlerin indiscret ?

[1] *Tro-Menez* « tour de la montagne »; d'autres disent *Tro-Minich* « tour de l'asile ».

[2] M. Pol de Courcy nous a déclaré *ore proprio* qu'il l'avait vu et consulté vers 1860.

Tels sont les renseignements à la fois descriptifs et historiques sur la vie, le tombeau et le pèlerinage de S. Ronan que nous avons crus de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue de l'Art chrétien*.

Si le nom même de cet anachorète n'était pas jusqu'ici arrivé à la connaissance de quelques uns, au moins tous seront-ils heureux d'avoir constaté une fois de plus combien le souvenir des vertus des saints, des bienfaits de tout genre, qu'ils ont répandus autour d'eux de leur vivant est resté profondément gravé dans la mémoire des peuples ; tous se plairont à admirer une nouvelle fois comment la gloire de ces amis de Dieu, qui n'ont eu le plus souvent en partage pendant leur vie mortelle que les outrages et les humiliations, n'en est pas moins restée la seule gloire un peu durable, la seule contre laquelle les révolutions politiques ou militaires et les tempêtes même suscitées par l'enfer soient impuissantes ou ne puissent prévaloir que d'une manière temporaire.

Dom François Plaine,
Bénédictin de l'Abbaye de Ligugé.

LES

MONUMENTS HISTORIQUES

DE L'ALGÉRIE

DEUXIÈME ÉTUDE [1]

LE ROUTIER ARCHÉOLOGIQUE DE L'ALGÉRIE

(DERNIER ARTICLE *)

PROVINCE D'ALGER

Monuments romains.

ALGER, *Djezaïr-beni-Mezr'anna* des Arabes qu'on a longtemps cru sur l'emplacement de *Iomnium* à l'E., ou de *Cæsarea* à l'O., est l'*Icosium* des Romains.

.....

ORDO

ICOSITANORVM

.....

dit l'inscription encastrée dans un pilier à l'angle des rues Bab-Azzoun et du Kaftan. Icosium, dit Solin, fut bâtie par vingt hommes, compagnons d'Hercule-le-Lybien, d'où EIKOS, vingt, dont on fit

[1] Voir IIe série, t. XXI, 1877, Avril-Juin, p. 324.

* Voir le numéro de Juillet-Septembre 1879, p. 5.

Icosion, puis Icosium [1]. Pline, un des rares écrivains qui parlent de cette ville, nous apprend qu'elle avait reçu de l'empereur Vespasien le droit latin, lequel était un peu plus favorable que le droit italique et un peu moins que le droit romain [2].

El Bekri disait d'El-Djezaïr, 460 de l'Hég. (1067 de J.-C.) : « Cette ville, également belle et ancienne, renferme de magnifiques monuments d'antiquité et des portiques d'une construction parfaite..... Le parvis du théâtre est pavé de petites pierres de diverses couleurs qui ressemblent à de l'émail et qui représentent toute sorte de figures d'animaux. Ce travail, exécuté avec un soin et une habileté extraordinaires, a résisté aux efforts du temps, et n'a, depuis une si longue suite de siècles, éprouvé aucune dégradation.... [3]. »

Les ruines d'Icosium, dont parle El-Bekri, retrouvées plus tard lors des fouilles faites pour la fondation de l'Alger français, disparurent dans le développement successif de la ville arabe, puis de la ville turque. L'emplacement de ces ruines indique clairement la position d'Icosium, qui s'appuyait à la montée abrupte commençant derrière les rues actuelles de Bab-Azzoun et de Bab-el-Oued, et sur laquelle les Arabes et plus tard les Turcs bâtirent leur ville couronnée par la Kasba. Les ruines trouvées rue de la Marine, lors de son nivellement, indiquent également que cette rue avait la même destination, en conduisant au port. Mais la ville d'Icosium a-t-elle eu un port ? En tout cas, les navires des Romains n'avaient qu'un faible tirant d'eau, et, l'habitude où ils étaient de les haler à terre, faisait qu'ils se montraient peu difficiles sur le choix de leurs ports et de leurs points de mouillage [4]. Le cimetière d'Icosium, comme plus tard encore celui des Arabes et des Turcs, était situé à Bab-el-Oued, sur l'emplacement du jardin Marengo, où l'on a retrouvé un COLOMBARIUM et des pierres tombales, et sur l'esplanade du parc d'artillerie, entre le jardin et la mer.

Lorsqu'on a converti la jolie mosquée des Ketchaoua en église

[1] *C. Ivlii Solini...* in-4°. Basle, 1538.

[2] *Icosium*, par A. Berbrugger, in-4°. Alger, 1844.

[3] *Notices et extraits*, Géographie d'El-Bekri, traduits par A. Jaubert, in-4°, t. XII.

[4] *Fondation de la Régence d'Alger*, par MM. Sander Rang et F. Denis, 2 vol. in-8°. Paris, J. Augé, 1837.

cathédrale, les fouilles que l'on fit ensuite pour l'agrandir, amenèrent la découverte de la belle MOSAÏQUE dont parle El-Bekri; nous la vîmes alors, et nous ajouterons, pour compléter la description du géographe arabe, qu'indépendamment des figures d'animaux, cette mosaïque représentait encore des masques de théâtre. L'église, mosquée autrefois, s'élève donc sur l'emplacement du théâtre romain. Quant à la mosaïque, faute de temps et d'argent, on dut se contenter de la laisser sur place. Quelque cataclysme viendra peut-être plus tard la remettre à jour [1].

C'est au MUSÉE que sont déposées les antiquités d'Icosium : fragments de mosaïques, moulins, *sella balnearis*, lampes, lacrymatoires, ustensiles en bronze et en terre, amphores, pots, plats et briques, tronçons de colonnes et de frises, inscriptions et médailles. Les statues viennent de Cherchel; le tombeau à bas-relief, de Dellis. M. A. Berbrugger a publié un catalogue de ce Musée [2].

Environs d'Alger. — Les ruines de RUSGUNIA, que les Arabes appellent *Medina Takious*, à 27 kil. E. d'Alger, occupent un vaste espace, de forme circulaire, mais un peu allongé; limitées à l'O. par la côte qui est légèrement escarpée. Quelques édifices composés de demi-voûtes, et de tronçons de colonnes épars, semblent indiquer les restes d'anciens bains; des fragments de mosaïque, des pierres frustes, des inscriptions, des médailles y ont été recueillis à différentes époques. D'après les anciens itinéraires, Rusgunia dût être considérable. Les épigraphes, assez rares, trouvées sur place, ont confirmé l'identité des ruines actuelles avec Rusgunia, colonie d'Auguste, selon Pline. Sur une pierre, transportée à Alger, ont lit :

L. TADDIO.....
DEC. AED. IIVIR. IIVIR
Q. Q. RVSG....

Ruines romaines à *Ras-Knater*, le cap aux Arcades, principalement celles d'un AQUEDUC, à 16 kil. E. d'Alger. — Plus loin, à Sidi-

[1] *Icosium*, par A. Berbrugger. V. le dessin de cette mosaïque reproduit par M. Buquet, architecte-inspecteur.

[2] *Livret de la Bibliothèque et du Musée d'Alger*, par A. Berbrugger. 1 vol. in-12. Alger, Bastide, 1867.

Ferruch, 24 kil. au N.-O. du fort qui a remplacé la koubba et la vigie du marabout, ruines de l'ÉGLISE de Saint-Janvier, dont il ne reste qu'une mosaïque, le baptistère et l'abside. Cette église était-elle celle de *Casæ Favenses*, dont parle Morcelli dans son Afrique chrétienne?

Nous signalerons, pour mémoire, les rares débris trouvés au S.-O. à *Douéra* et à *Sainte-Amélie*, 23 et 28 kil.; les Romains possédaient-ils en ces endroits des villas ou des postes fortifiés? l'hypothèse est admissible.

D'Alger à Dellîs. Direction E.-N. — *Bordj-Menaïel*, 75 kil., à l'entrée de la Kabilie, aujourd'hui village français; les Turcs y avaient une petite forteresse sur les ruines d'un oppidum romain, *Vasara?* 106 kil. DELLIS ou Tedellîs, *Rousoukkour* des Carthaginois; les Romains y fondèrent plus tard l'établissement de *Rusuccurus*, qui devint une puissante cité sous Claude, l'an 50 de J.-C. Les anciens remparts, visibles surtout à l'O., des mosaïques, un magnifique sarcophage chrétien, déposé aujourd'hui au Musée d'Alger, des médailles et des amphores trouvées dans les fondations de l'hôpital et de la mosquée, tels sont les vestiges de Rusuccurus, détruite par un tremblement de terre. Au-dessus de la ville, à 210 mèt. d'altitude, près de la Koubba de Sidi-Soussan, sont les GRANDS BASSINS creusés par les Romains, pour suppléer à la pauvreté des sources qui alimentaient Rusuccurus.— On visitera à 25 kil. N.-E. les ruines de *Tagzirt*, et à 4 kil. au-delà celles de *Taksebt*.

D'Alger à Fort-National (Napoléon). Direction E. — Au-delà du Bordj-Sebaou, au village de *Taourga*, la Fourmilière, on trouve quelques ruines romaines. A *Tizi-Ouzou*, 100 kil. le bordj turc est bâti sur des ruines romaines. — *Fort-National* occupe, à 125 kil. d'Alger, le centre de la Kabilie. — A 10 kil. E.-N.E., DJEMA-SAHARIDJ, la Mosquée du bassin, *Bida Colonia;* l'emplacement du village kabile, appartenant aux Beni-Fraoussen, est jonché de débris antiques ; les habitations d'assez bon aspect sont bâties, en grande partie, avec des pierres de Bida Colonia, — A 18 kil. S.-E. KOUKO, village des Beni-Itourar, *Turaphilum* des Romains, dit M. Mac-Carthy. Quelques pierres de taille et une citerne en briques sont les seuls restes du POSTE qui devait protéger la route de Rusuccurus, Dellîs, à Saldæ, Bougie.

D'Alger à Drâ-el-Mizan. Direction E.-S., 96 kil. d'Alger. Au-delà de Drâ-el-Mizan, BORDJ-B'ORNI, bâti par les Turcs, près de l'ancien POSTE d'*Isatha*, élevé par les Romains, pour fermer l'accès de la plaine aux Quinquigentiens.

D'Alger au Fondouk, S.-E., 32 kil., près de ce village, ruines d'un ancien camp romain.

Comme on peut le voir, les Romains et les Turcs avaient compris la nécessité d'élever des forts pour surveiller et comprimer les agissements des Quinquigentiens et des Kabiles.

D'Alger à Aumale, S.-S.-E. — *Tablat* à 57 kil., l'ancienne *Tablata*, chef-lieu d'une marche militaire sous les Romains.

A gauche de la route, 85 kil., *Aïoun-Bessem;* ruines romaines du FORT hexagonal de *Castellum Auziense*.

AUMALE, à 105 kil. d'Alger, l'*Auzia* des Romains, le *Sour-R'ozlan*, rempart des Gazelles, des Arabes. Auzia, ville municipale fondée sous Auguste, avait 700 mèt. de longueur sur une largeur moyenne de 350 mèt., et sa population urbaine, suivant Tacite, pouvait être de 3,000 habitants. Auzia rappelle les luttes de Tacfarinas contre Camille et Dolabella, de l'an 17 à l'an 25 de J.-C., et de Firmus contre Romanus vers l'an 365 de J.-C.

Les débris des palais, des temples et des maisons d'Auzia, ne consistent que dans quelques fûts de colonnes, des tombeaux, une statue en bronze doré, des briques, des tuiles, des bijoux et des médailles moyen-bronze de Gordien, L'épigraphie est beaucoup plus riche. Parmi les inscriptions votives, une partie de la suivante donne le nom de Gargilius, décurion d'Auzia et de Rusgunia :

Q. GARGILIO....
.... DVARVM COLL AUZIEN
SIS ET RVSGVNIENSIS....

Les inscriptions tumulaires constatent, au point de vue sanitaire, la longévité des habitants d'Auzia.

Les environs d'Aumale sont fort curieux à visiter. A 11 kil. S.-E. d'Aumale, la R'ORFA, chambre, de Oulad-Selama ; cet ancien établissement militaire avec *burgus* ou tour au centre, est placé au point culminant d'une colline qui domine les steppes, connus sous le nom de Petit Désert. Les environs de la R'orfa sont semés de

pierres de taille et d'autres matériaux appartenant à un centre de population qui s'était formé sous la protection de la forteresse.

SOUR-DJOUAB, 26 kil. O. d'Aumale, sur le chemin arabe, ancienne voie romaine d'Auzia à Rubræ (Hadjar-er-Roum), dans la province d'Oran. On arrive à Sour-Djouab en laissant Ksar-bent-es-Soltan, petit monument romain en ruines, et la R'ORFA des Ouled-Meriem, bâtie en pierres de taille et s'élevant à 3 mètres au-dessus du sol. Sour-Djouab, le *Rapidi* d'Antonin, couvre de ruines une colline qui s'allonge d'E. en O. L'ENCEINTE de Rapidi est encore visible ; une grande muraille dans l'intérieur appartenait à la CITADELLE ; un conduit amenait dans cette ville l'eau de l'Aïn-Adjena, belle source à 2 kil. de là. On a trouvé un BUSTE de Jupiter, dont la tête seule mesure 0,55 c. Les inscriptions tumulaires sont fort nombreuses ; en voici une forte intéressante :

DIS MAN.
L. LICINIVS LICINI FI.
EQ. ALAE THRACVM....

Ce Licinius appartenait donc à la cavalerie des Thraces auxiliaires qui venaient tenir garnison en Afrique avec les Bretons, les Sardes, les Parthes, pendant que les Maures étaient établis dans la Belgique, la Pannonie, la Bretagne, la Thébaïde, etc. Rapidi avait aussi ses centenaires :

SATVRA VIXIT A.
C. A. P. M. (*aut plus minus*) [1].

D'Alger à Djelfa. Direction S. — MEDÉA, par Blida, 90 kil. d'Alger, pour laquelle on a proposé le nom de *Mediæ* ou *Ad Medias*, et celui de *Midiæ Coloniæ*, d'après le texte d'une inscription apocryphe, a été bâtie sur l'emplacement d'un établissement romain et aux dépens des matériaux de cet établissement; c'est un fait dont il est facile de se convaincre en examinant les maisons. La partie inférieure de l'AQUEDUC offre aussi des traces de travail antique, et, en le réparant, depuis la conquête, on a trouvé des médailles romaines dans les assises inférieures. Mais ce qui est incontestablement

[1] *Sour-Djouab*, par A. Berbrugger, *Revue Africaine*, vol. 185.

romain, c'est le REMPART à l'angle N.-E. de la ville et les substructions trouvées dans les fouilles nécessitées pour la construction de l'hôpital.

Mouzaïa-les-Mines, à 10 kil. N.-E. de Medéa, est le *Velisci* des Romains.

Reprenant la route de Djelfa, on rencontre à 32 kil. de Medéa, le village de BEROUAGUIA, près duquel sont les ruines importantes de *Tanaramusa Castra,* qui jalonnait la route de *Kalama* de mauritanie, Nedroma, à Rusuccurus, Dellìs. Les points connus de cette route ou du moins ceux que l'on peut proposer sans trop de présomption, sont de Tanaramusa à Kalama :

Oppidum Novum, Duperré,
Castellum Tingitii, Orléansville,
Albulæ, Sidi Ali-ben-Ioub,
Rubræ (?)
Pomaria, Tlemcen.
Syr, Lella-Mar'nia,

et de Tanaramusa à Rusuccurus :

Rapidi, Sour-Djouab,
Auzia, Aumale,
Castellum Auziense, Aïoun-Bessem,
Tablata, Tablat,
Vasara ? Bordj-Menaïel.

Au-delà de Boukhrari, 67 kil. de Medéa, en-dehors de la route, au S.-E., SANEG présente les ruines du municipe d'*Usinaza :* l'inscription encastrée dans un mur de l'hôtel du commandant supérieur de Bor'ar, nous apprend que ce municipe a été constitué par les empereurs Septime-Sevère, Marc-Aurèle et Julia, femme de Septime-Sevère :

..... M. VSINAZENSEM.....

La forme de l'ENCEINTE d'Usinaza est celle d'un rectangle irrégulier de 300 mèt. de longueur sur 200 de largeur ; elle était formée d'un mur de 2 mèt. d'épaisseur. On y a trouvé taillées en grand nombre, des colonnes, des auges, des rainures de porte, des moulins à bras et des fragments de poterie.

A DJELFA, 240 kil. de Medéa, 330 kil. d'Alger, M. le docteur

Reboul a signalé, un des premiers, des ruines romaines rares et peu importantes, mais pleines d'intérêt parce qu'elles indiquent d'une manière certaine le point où la puissance romaine s'est arrêtée, dans cette partie sud de la Mauritanie Césarienne.

D'Alger à Orléansville par le chemin de fer d'Oran; direction O. S. — *Blida.* 51 kil., ne remonte pas aux époques de la domination romaine ; rien ne le fait supposer, et Shaw lui donne à tort le nom de *Bida Colonia.*

C'est à la station de *Bou-Medfa,* 90 kil., que l'on prend le chemin d'HAMMAM-RIR'A, les *Aquæ calidæ* des Romains, situé à 3 kil. N. Sur le plateau S.-E. d'une colline, haute de 600 m. au-dessus du niveau de la mer, s'élevait une ville à laquelle des eaux chaudes sourdant près de là, avaient donné leur nom. Des restes de murailles, d'énormes blocs de pierres taillées, des débris de colonnes, les ruines d'un TEMPLE et de THERMES, des pierres tumulaires, des inscriptions, attestent encore aujourd'hui la prospérité et la puissance de cette ville dont la fondation paraît remonter à 32 ans après J.-C., sous le règne de Tibère.

AFFREVILLE, 120 kil., où l'on a découvert des sculptures, des inscriptions et des médailles, a été fondée sur l'emplacement de *Zuccabar* ou *Colonia Augusta.*

A 8 kil. N. d'Affreville et du chemin de fer, les ruines romaines disséminées sur tous les points de MILIANA, constatent jusqu'à présent l'identité de la ville arabe avec la *Malliana* ancienne.

D'Affreville à *Teniet-el-Hâd* au S., 62 kil. de Teniet-el-Hâd remontant vers l'E., on visitera à *Taza* les ruines d'un poste romain, et, plus loin dans la plaine de *Derrague*, chez les *Ouled-Hellal*, un autre poste qui fermait la voie reliant *Sufasar,* Amoura, (au Sud de Djelfa) à la frontière du Sahara.

On reprend le chemin de fer à Affreville pour arriver un peu plus loin que *Lavarande*, 124 kil., près du pont d'Omar pacha, à gauche duquel est l'emplacement de *Tigava Castra.*

Nous sommes dans la plaine du *Chelif*, au pied de l'*Ouarensenis*, où le chemin de fer côtoie tantôt le fleuve, tantôt la voie de terre, près desquels les Romains, qui comprenaient leur importance stratégique, avaient élevé des villes et de nombreux postes.

A une faible distance de *Duperré*, 145 kil., sur une colline connue

sous le nom d'EL-KADRA, la verte, sont dispersées les ruines d'*Oppidum Novum* qui occupent une grande étendue. On voit les débris de l'AQUEDUC qui amenait à la colonie romaine les eaux d'Aïn-el-Kadra ; un reste de PONT sur le Chelif, des débris de QUAIS et de GRADINS en pierre de taille qui retiennent les terres de la colline par étages successifs, un cimetière à l'E. où les TOMBES ont la forme de coffres en pierre, une vaste CITERNE qui recevait les eaux du djebel-Doui, au N. E., attirent l'attention. Une inscription déterminant d'une manière précise, le nom d'Oppidum-Novum a été retrouvée sur l'emplacement même des ruines.

C. VLPIO.....
..... AERE
CONLATO
OPPIDO N°.

Fondée par l'empereur Claude, Oppidum Novum fut peuplée avec des vétérans [1].

A l'endroit dit *Zedin*, près de l'*Oued-Rouina*, 160 kil. d'Alger, ruines d'une ville romaine dont le nom n'a pas encore été retrouvé.

Des *Attaf*, 172 kil., on peut aller visiter les ruines du *djebel-Tmoulga*, à gauche, et celles de l'*oued-Taria* à droite ; ces dernières sont celles de *Tigauda Municipium*.

ORLÉANSVILLE, fondée à *El-Esnam*, les idoles, sur l'emplacement de *Castellum Tingitii* couvrant de ses ruines un emplacement de 600 mèt. sur 300 mèt. sur la rive gauche du Chelif. La découverte la plus importante faite à Orléansville est celle de la BASILIQUE de saint Reparatus, dont le plancher forme une mosaïque de 23 mèt. sur 15. Cette mosaïque rouge, blanc et noir, grossièrement exécutée, est ornée de plusieurs inscriptions dont deux forment des espèces d'abracadabra sur les mots *Sancta Eclesia* (*sic*) et *Saturninus Sacerdos*. Pour l'inscription de *Sancta Eclesia*, sur un carré couvert de lettres, sa lettre S occupe l'intersection des deux diagonales ou le centre de la septième ligne ; partant de là, on lit dans tous les sens les mots Sancta Eclesia :

[1] *Oppidum Novum*, par le lieutenant Guiter, *Revue Africaine*, année 1860.

A I S E L C E C L E S I A
I S E L C E A E C L E S I
S E L C E A T A E C L E S
E L C E A T C T A E C L E
L C E A T C N C T A E C L
C E A T C N A N C T A E C
E A T C N A S A N C T A E
C E A T C N A N C T A E C
L C E A T C N C T A E C L
E L C E A T C T A E C L E
S E L C E A T A E C L E S
I S E L C E A E C L E S I
A I S E L C E C L E S I A

Sur les ruines d'une deuxième ÉGLISE on a élevé l'hôpital. Dans le lit souvent à sec du *Tiraout* (enfantement en Kabile), à 4 kil. d'Orléansville, coule une source dont un CANAL en maçonnerie amenait les eaux à la cité romaine. Cette construction hydraulique a été réparée et utilisée dès 1843.

Le littoral de la Province d'Alger, de l'E. à l'O., du cap Corbelin au cap Khramis.

Sur le flanc du cap Corbelin est assis le village de Zeffoun au milieu des ruines du port de *Rusazus* où de nombreuses inscriptions ont été découvertes.

Entre le cap *Tedlès* et Dellis, ruines de *Tagzirt*, *Jomnium ?*

DELLIS (v. p. 289). Après le cap Matifou, RUSGUNIA (v. p. 288). ALGER (v. p. 286). D'Alger à Ras-Knater (v. p. 288). Sidi Ferruch (v. p. 288).

Au-delà du Mazafran, à l'O. du Sahel, *Bou-Ismaïl*, petit village où l'on a trouvé des tombes, des médailles, une amphore servant d'ossuaire et une inscription chrétienne remontant au IIIe siècle, mais rien qui pût indiquer le nom de la station romaine. Entre Bou-Ismaïl et Koléa, sur la colline, *Fouka*, ancien centre de population romaine qu'Antonin désigne sous le nom de *Casæ Calventi*; comme à Bou-Ismaïl, aucune épigraphe importante.

Au-dessus de Bérard, KBOUR-ER-ROUMIA [1].

[1] V. t. XXI, p. 336.

A l'E. du djebel-Chenoua, près de l'oued-Nador, TIPASA[1].

A l'O. de cette même montagne se trouve l'embouchure de l'oued-el-Hachem qui donne son nom à la vallée que traverse un AQUEDUC romain[2].

CHERCHEL, colonie phénicienne de *Jol*; plus tard, Juba II l'agrandit, l'embellit et en fait, sous le nom de *Cæsarea*, la capitale de la Mauritanie césarienne. Ptolémée, fils de Juba II, étant mort assassiné, son royaume est réuni à l'empire romain. Ruinée par Firmus, relevée par Théodose, ruinée de nouveau par les Vandales, Cæsarea reprend quelque splendeur sous les Byzantins.

Cherchel, à 115 kil. O. d'Alger, par Blida, située au pied d'une colline, sur le bord de la mer, est loin de comprendre l'emplacement total de Cæsarea qui avait près de 2000 mètres de diamètre, tandis que la ville arabe n'en a guère que 700.

Voici l'énumération des emplacements et des ruines des monuments de Cæsarea dont l'enceinte, souvent occupée aujourd'hui par des jardins et des terres en culture, enveloppait une superficie de 369 hect. : le PALAIS DES ROIS, coupé par une rue, montre une muraille et des corniches d'une grande proportion ; le THÉATRE, au centre de la ville (on s'en est servi comme d'une carrière) ; les CITERNES, dont la principale contenant près de 2 millions de litres d'eau, supporte une partie de la caserne, ont été réparées et fournissent à Cherchel, comme elles fournissaient à Cæsarea, son approvisionnement d'eau. A l'E. les ruines d'un CIRQUE ; à l'O. les THERMES où l'on a retrouvé les statues de Neptune, de Vénus, d'un hermaphrodite, d'un faune, des têtes et des bustes qui ornent aujourd'hui le Musée d'Alger; dans la mosquée servant d'hôpital militaire, la toiture est soutenue par des COLONNES antiques en granit vert, débris d'un temple romain ; en avant du port, on suit les traces de gigantesques constructions, de bassins, de mosaïques; dans le port même, quand on le curait, on a retrouvé au milieu de débris confus, une statue phénicienne, une barque romaine longue de 11 mèt., large de 4 mèt. 50 centim., chargée de poteries; au-dehors, sur la route de Cherchel à Zurich, à 1500 mèt., un COLOMBARIUM appartenant à des affranchis de Juba ; plus haut, des restes

[1] V. t. XXI, p. 336.

d'AQUEDUC et l'AMPHITHÉATRE; enfin le MUSÉE, malheureusement en plein air, renfermant des statues et débris de statues, des inscriptions dont jusqu'à présent aucune ne donne le nom de Cæsarea, des fragments de monuments et des poteries. Un riche MÉDAILLER, très bien classé par M. Lhotellerie, complète le Musée.

NOVI, à 7 kil. O. de Cherchel ; on y a trouvé des poteries, des médailles, des tombeaux, des fûts de colonnes ; sur une borne milliaire, placée à 2 kil. O., transportée depuis au Musée d'Alger, on lit :

IMP. CAES. M. AV
RELIO.....
..... CAESAREA
M. P. VI.

A 26 kil. de Cherchel, en face d'un îlot connu sous le nom de *Dzirt-el-Acheuk*, l'îlot des amants, s'avance une presqu'île que couvrent les ruines de la ville arabe de *Brekche* qui avait succédé à *Gunugus*, colonie d'Auguste. Ptolémée l'appelle *Kanoukkis*, mais sa véritable orthographe est fixée par l'inscription suivante où l'on trouve l'ethnique Gunugitanus joint à un nom propre :

D.....
CAECILIAE IVLIANAE MAXIMI
FILIAE GVNVGITANAE VIXIT ANNIS
XV MENSIBVS IIII H.S.E.....

A 8 milles plus loin, soit près de 15 kil., près de l'embouchure de l'oued-Dahmous, ruines de *Cartili?*

TENÈS, après le cap du même nom, à 261 kil. d'Alger par Orléansville. Ville phénicienne d'abord, Tenès devint ensuite *Cartenna* des Romains, ou peut-être une des *Cartennæ* dont le *Vieux-Tenès*, à 1 kil. S.-E. de là, serait la seconde. Des REMPARTS encore debout, des mosaïques, des fûts de colonnes, des traces d'un monument considérable, au centre même de Tenès, des CITERNES, des tombeaux à l'O., des inscriptions et des médailles, tout indique suffisamment l'emplacement d'une ville romaine. Voici une épigraphe très importante, découverte à Tenès même ; elle établit que là était l'ancienne Cartenna colonia, et que les *Baquates* occupaient l'intérieur de la province :

C. FVLCINIO.....
..... QVI
INRVP.....E BAQVA
TIVM CO..NIAM TVI
TVS EST ...TIMONIO
DECRETI. ORDINIS ET
POPVLI .ARTENNITANI....

L'histoire de Cartenna est peu connue ; Pline nous apprend qu'elle était le chef-lieu de la 2e légion.

Sur la route de Tenès à Orléansville, à 22 kil., est un ancien *castrum* faisant partie de ceux qui jalonnaient la voie romaine de Cartenna à Castellum Tingitii.

Entre Tenès et l'île Colombi, à l'embouchure de l'oued Tar'zout, sont les ruines de *Hierr'um Arsenaria.*

Les monuments arabes de la province d'Alger. Les deux maisons mauresques d'Alger, Dar-bent-es-Soltan, archevêché, et Dar-es-Souf, cour d'assises[1], classées comme monuments historiques, ne sont pas les seules que possède Alger : Dar-Haçen-pacha, palais du gouverneur, auquel on a plaqué une façade, en face de l'archevêché ; Dar-Ahmed-pacha, rue Bruce ; Dar-Moustafa-pacha, Musée et bibliothèque : la maison occupée par le service du génie, rue Philippe et la maison du premier président de la Cour d'Alger, rue Soggémah, ne le cèdent en rien aux deux premières, mais encore une fois, ce n'est pas dans ces monuments privés étudiés récemment par M. Vourabourg, qu'il faudra chercher l'architecture arabe.

La grande mosquée, rue de la Marine, couvrant une superficie de 2,000 m. carrés, n'offre pas, comme les mosquées de Tlemcen, cette profusion d'ornements sculptés et peints et ces portails faïencés si éblouissants au soleil ; ses nombreuses travées sont séparées par des arcades dentelées retombant sur des piliers carrés et supportant des toits à angles obtus dont les poutrelles étaient jadis sculptées et peintes. La mosquée prend jour par des portes ouvrant du côté de la mer sur une galerie crénelée, masquée aujourd'hui par le boulevard de la République, et par les arcades ouvertes sur la cour

[1] V. t. XXI, p. 334.

contre un côté de laquelle est adossée la fontaine aux ablutions. Une inscription arabe, placée extérieurement près du minaret, constate que ce minaret a été élevé par Abou-Tachfin, sultan de Tlemcen de 722 à 723 de l'Hég. 1322 à 1323 de J.-C. ; la fondation de la mosquée remonte à la moitié du Xe siècle, 460 de l'Hég. Ce monument, d'une grande simplicité, produit cependant beaucoup d'effet, et semble encore plus grand par une certaine obscurité qui y règne.

Blida, Medéa, Miliana, Dellîs ne possèdent pas de monuments arabes remarquables. La principale MOSQUÉE de Cherchel, convertie en hôpital militaire, est assez intéressante à visiter : ses arcades retombent, comme nous l'avons dit plus haut, sur des colonnes provenant d'un ancien temple romain.

PROVINCE D'ORAN

Monuments romains.

ORAN, en arabe *Ouaran*, la coupure, à cause de l'oued-Rehhi, aujourd'hui comblé, qui séparait naguère la ville espagnole de la ville arabe. Des médailles de différentes époques de la domination romaine ont été trouvées à Oran; faut-il en inférer que cette ville soit bâtie sur les ruines d'un établissement romain ? Quelque ingénieux que puisse être le système d'investigations dont le résultat serait de démontrer qu'Oran est le *Quiza municipium* d'Antonin ou la *Quiza Xenitana* de Pline, on ne saurait jusqu'à preuve plus concluante adopter ce système. D'ailleurs, Antonin, dans son itinéraire de la province d'Afrique, place Quiza entre *Portus Magnus*, Arzeu, et *Arsenaria*, Hierr'um.

Les Environs d'Oran. Mers-el-Kebir, en arabe le grand port, à 8 kil. O., le *Portus Divinus* dont il n'a conservé aucune trace. — *Misserguin*, entre Oran et le lac salé ; des médailles, moyens et grands bronzes du Bas-Empire, trouvées dans ce village, peuvent y faire supposer l'existence d'un établissement romain qui ne serait pas, d'après M. L. Fey, la *Gilva*[1] que M. Mac-Carthy place de l'autre côté du lac, à Arbal. [2].

[1] *Histoire d'Oran*, par Léon Fey, in-8°. Oran, Perrier, 1859.

[2] *Algeria Romana*, par O. Mac-Carthy. *Revue Africaine*, année 1856.

D'Oran à Mostaganem ; direction E.-N: ARZEU, à 37 kil., a été bâti sur une partie de l'emplacement de *Portus Magnus* dont le développement devait comprendre l'ensemble du littoral depuis la Makta à l'E. jusqu'à la pointe d'Arzeu à l'O. Au VIEIL ARZEU, *Botïoua,* les ruines de Portus Magnus couvrent les deux versants d'un côteau aboutissant d'un côté à la plaine, de l'autre à la mer. Ces ruines sont occupées, une grande partie de l'année, par une fraction des *Hamian*, demi-nomades.

La partie supérieure et moyenne du côteau est couverte de CITERNES de forme cubique en général, solidement maçonnées en briques et ciment romain. La partie inférieure du côteau est soutenue par des terrasses considérables encore debout. Vers le centre on trouve une excavation dont l'entrée a été modifiée par trois arches élevées en maçonnerie ; vis-à-vis sont les vestiges d'une construction analogue, qui devait avoir pour but l'établissement d'une galerie couverte et se relier peut-être à un édifice important qui a disparu. Au pied du côteau, à droite, on voit encore des assises solides qui devaient être celles de THERMES alimentés par deux sources qui jaillissent encore du pied même de ces assises. A un sentier qui monte des sources au sommet du côteau aboutissent des restes d'AQUEDUC. Du côté opposé à la route d'Oran à Mostaganem, se trouvent les ruines intéressantes d'une MAISON ROMAINE ; elles couvrent un carré de 20 mèt. de côté ; les terrasses, les toitures, les murs même jusqu'à hauteur d'appui ont disparu ; mais le rez-de-chaussée avec ses murs de refend, qui divisent les passages et les diverses salles, est resté intact avec ses mosaïques variées et brillantes. On y retrouve la distribution complète d'une maison de luxe [1].

De nouvelles fouilles faites en 1863 ont amené la découverte de ces magnifiques MOSAIQUES, parfaitement intactes, relevées et dessinées par M. Viala de Sorbier et qui seront publiées prochainement dans le deuxième volume des Annales de la Société centrale des Architectes [2].

Dans un travail sur l'épigraphie de Botïoua, M. Berbrugger a signalé l'inscription suivante :

[1] *Botïoua*, par le colonel de Montfort. *Revue Africaine*, année 1860.

[2] Grand in-8° avec planches. Paris, Ducher et Cie.

SEX CORNELIO
SEXFIL QVIR HO
NORATO PORT
MILIT EQVESTRIB
EXORNATO.....

MOSTAGANEM, 86 kil. d'Oran. Sous le règne de l'empereur Gallien, l'Afrique septentrionale fut désolée par d'effroyables tremblements de terre. Sans doute alors une partie du rivage et avec elle le port romain de *Murustaga*, Mostaganem, furent engloutis par la Méditerranée.

D'Oran à Tiharet ; direction S.-E. *Maskara*, 96 kil., est-elle construite sur les ruines d'une cité romaine ? On n'a pas de données certaines à ce sujet, et Shaw se trompe en disant que Maskara est *Victoria* que M. Mac-Carthy place à l'O. à Aïn Zertita, dans le djebel-Tessala.

A 20 kil. S.-O., dans la vallée de l'Habra, est situé *Hammam-ben-Hanefia* dont les eaux minérales étaient connues des Romains ; des inscriptions ont été recueillies en cet endroit par le docteur Leclerc. — A 30 kil. S., ruines à *Benian*, celles d'un poste ?

Tiharet, 109 kil. de Maskara, *Tingartia* des Romains ?

De Tiharet à Frenda, direction S.-O. C'est entre ces deux points que le colonel Bernard a signalé, le premier, trois édifices, prismes quadrangulaires, dont le plus grand porte 34 mèt. 50 sur chaque côté ; les indigènes les appellent DJEDAR ; ils sont construits avec de grandes et belles pierres calcaires très bien travaillées. M. Bordier, officier aux tirailleurs indigènes, qui est descendu, en rampant d'abord, dans le plus grand de ces monuments, s'engageant dans une galerie de 45 mèt. 50, a pu s'assurer que cette galerie donnait naissance à cinq autres galeries aboutissant à autant de salles ou hypogées.

D'Oran à Sidi-bel-Abbès, direction S. 82 kil. *Aïn-Zertita*, 16 kil. N.-O., un des points culminants du djebel-Tessala, est couvert de ruines, celles de *Victoria ;* (voir plus haut).

SIDI ALI-BEN-IOUB, 24 kil. N.-O. Des ruines romaines assez considérables, attestent qu'un poste important existait sur ce point. Les travaux de MM. Berbrugger, Mac-Carthy et Davenet ont désormais

fixé le nom ancien de Sidi Ali-ben-Ioub : *Albulæ* ou *Ad Albulas* faisant partie des établissements échelonnés sur la voie centrale des Romains, depuis Carthage jusqu'à la frontière orientale de la Tingitane. *Albulæ*, comme *Rapidi* (Sour-Djouab), comme *Rubræ* (Hadjar-Roum), était gardée par des corps auxiliaires :

IMP. CAESAR
L. SEPTIMIO
SEVERO PIO
. . . . . .
EQ. ALAE IIII
PAR (*thica*) E
ANTONINE

Une seconde inscription mentionne un Aurelius Donatus, cavalier des *Osdroènes*. Les Osdroènes ou Osrhoènes étaient voisins des Parthes.

Les ruines d'Albulæ consistent principalement en une ENCEINTE, rectangle de 170 mèt. sur 180, orienté du N.-N.-E. au S.-S.-O. ; des lampes funéraires chrétiennes, des médailles, des poteries, des ustensiles en bronze, des inscriptions ont été trouvés dans cet endroit.

A 1 kil. d'Ali-ben-Ioub les eaux thermales d'*Hamman-Sidi-Ali-ben-Ioub* sourdent au milieu de ruines où l'on a trouvé l'inscription ci-dessus, dédicace à Septime-Sévère par les cavaliers de la IVe aile parthique antonine.

D'Oran à Tlemcen, direction générale S.-O. A. 59 kil. l'*Oued-el-Melah* des Arabes, le *Rio-Salado* des Espagnols, le *Flumen-Salsum* des Romains ; ce cours d'eau est, en effet, saumâtre ou salé.

AIN-TEMOUCHENT, l'ancienne Timici, à 72 kil. Les ruines romaines ont été signalées à différentes époques par MM. Berbrugger, l'abbé Bargès, Duvernay et Léon Fey. L'ENCEINTE, assez irrégulière de Timici, orientée du N.-O. au S.-E., comprend une partie du marché situé en dehors d'Aïn-Temouchent et l'angle N.-E. de cette dernière [1].

TLEMCEN, 139 kil. d'Oran Le berceau de Tlemcen est à Agadir, élevée elle-même sur les ruines de *Pomaria* qui, avant de devenir

[1] *Aïn-Temouchent*, Revue Africaine, année 1859.

colonie romaine, devait servir de résidence à quelques chefs indigènes des Marr'aoua, les Μαχουρέβιοι des géographes grecs, les Macurebi de Pline [1]. Pomaria, point secondaire sous les Romains, était un camp comme Lella Mar'nia, Nedroma et Ouchda ; elle possédait au IIIe S. de notre ère, sous Gordianus-le-Jeune, un corps de cavalerie. Les deux inscriptions suivantes donnent les noms de Pomaria, du Dieu qui la protégeait, et enfin d'un corps de cavalerie et du préfet qui commandait ce corps :

DEO
SANCTO
AVLISVAE
FL. CASSI
ANVS PRAE
FEC. ALAE
EXPLORA
TORVM
POMARI
ENSIVM

DEO INVICTO
AVLISVAE
.....
.....
ALAE EXPL PO
MAR GORDIA
NAE ET PROC.
AVG N.

A 30 kil. E., HADJAR-ROUM, les pierres romaines, dans la vallée des *Oulad-Mimoun*, a été signalée depuis longtemps par les reconnaissances militaires. Hadjar-Roum a été également exploré et décrit par M. Mac-Carthy. L'emplacement d'Hadjar-Roum est considérable ; sa partie principale, vaste rectangle orienté N. et S., offre une superficie de 42 hect. environ. Les inscriptions, au nombre de quarante, relevées par M. Mac-Carthy, sont muettes relativement au nom de Rubræ ou Ad Rubras ; l'une de ces inscriptions donne ces mots :

AVRELIUS IRO
NIVS EQES (*sic*) NE
ARTORVM

Qu'est-ce que ces Nearti ? Un corps indigène encore [2] ? Les récentes explorations faites par le savant M. Cherbonneau à Hadjar-Roum,

[1] *Tlemcen*, sa topographie, son histoire, par M. l'abbé Bargès, in-8°. Paris, B. Duprat, 1859.

[2] *Algeria Romana*, par O. Mac-Carthy. *Revue Africaine*, 1857.

lui ont permis de restituer à cette localité son nom de *Castellum-Severianum*. On avait cru, jusqu'alors, qu'Hadjar-Roum était l'emplacement de *Rubræ*.

De Tlemcen à Nemours, direction générale N.-O. LELLA-MAR'NIA, 52 kil. de Tlemcen, fut d'abord un établissement phénicien auquel succéda la *Syr* des Romains, CAMP de 400 mèt, sur 250. Un grand nombre d'inscriptions tumulaires, votives, ou de bornes milliaires, prouvent l'existence de la station qui dut être détruite par un incendie, d'après l'épaisse couche de cendres, de charbons, de débris retrouvés à une profondeur à peu près égale, dans tous les environs.

L'inscription suivante ne laisse aucun doute sur l'identité de Syr avec Lella-Mar'nia :

IMP CAES.
M. AVREL.
SEVERVS
.....
..... MILI
ARIA POSV
PER. P. FL.
CLEMEN
PRO. S.
AN SYR POMAR
M.P. XXVIIII
SIG. MP. XXXVI.

Siga, dont il est question sur la dernière ligne, fut la première capitale de Syphax, dont Rachgoun, *Portus Sigensis*, à 4 kil. S., était le port.

C'est près de l'oued-Mouila qu'il faut chercher l'établissement de *Severianum*, appelé ainsi en l'honneur d'Alexandre Sévère, comme l'indique l'inscription de la borne milliaire suivante :

IMP CAES
M. AVRELIVS
SEVERVS PIVS
.....

AN SEVERIA
NVM
SYR
MP. III.

Nedroma, à 72 kil. de Tlemcen, *Kalama* des Romains?

Nemours, petit port de mer, *Ad Fratres*.

D'Oran à Relizan, chemin de fer; S.-O. au N.-E. *Arbal* à 17 kil., au pied du Tessala, est une localité pleine des ruines de *Gilva Colonia*. — Sur les pentes occidentales d'une colline dominant *Relizan*, à 125 kil d'Oran, on voit encore les vestiges d'un établissement, près desquels ont été trouvés des sous d'or du Bas-Empire. — A 4 kil. S. de Relizan, l'on rencontre les ruines d'une ville romaine que l'on croit être la *Mina* de l'itinéraire d'Antonin. — Au-delà de l'oued-Riou, une route traversant le *Chelif*, au gué de Lekahal, conduit dans le centre de Dahra, à *Mazouna*, dont le nom romain n'est pas encore connu.

Littoral de la Province d'Oran, du cap Khramis à l'oued-Hadjerond qui sépare l'Algérie du Marok.

MOSTAGANEM (v. p. 301). — BOTIOUA ou Vieil-Arzeu, à 7 kil. O. de la Makta (v. p. 300). — ORAN (v. p. 299). — MERS-EL-KEBIR (v. p. 299). —

Entre le cap Falcon et le cap Lindlès, *la ferme des Andalous*, bâtie sur les ruines de *Castra Puerorum ?*

Entre le cap Figalo et le cap Oulhasa, à l'embouchure de l'oued-R'aser, ruines de *Portus Camaratæ*. *Camarata* serait située à 4 kil. de là, sur la même rivière ?

A l'O. du cap Oulhasa, en face de l'île de Raschgoun (archgoun), à l'embouchure de la Tafna était le port de Siga, *Portus Sigensis*, complétement disparu ; les ruines de Siga, la première capitale de Syphax, se voient à 4 kil. de là en remontant la Tafna, à l'endroit nommé par les Arabes Takebrît, les voûtes.

Entre la Tafna et le cap Noé, on aperçoit une tour sur un mamelon : c'est ce qui reste de *His-Ouerdani* d'El-Bekri, le *portus Cæcilii des Romains ?*

C'est au Cap Noé qu'on cherchera le *Portus Gypsaria* de Ptolémée, l'*Artisiga* d'Antonin. Il est intéressant de lire pour l'éclaircissement

de cette partie de l'ancienne géographie algérienne, l'*Algeria Romana* de M. Mac-Carthy.

Après NEMOURS (v. p. 305), l'oued Kouarda, le *Popletum flumen*.

Monuments arabes de la province d'Oran.

ORAN, MOSQUÉE de Sidi-el-Hâouri [1].

MOSTAGANEM et mieux Mostar'anem est une ancienne ville arabe qui, avant la domination turque, fit partie du royaume des Beni-Zeiyan, sultans de Tlemcen. On attribue à Youçof-ben-Tachfin l'Almoravide, la fondation de BORDJ-EL-MEHAL, l'ancienne citadelle convertie en prison aujourd'hui. Dans le quartier de Matmora, on visitera la KOUBBA où a été inhumé le bey Bou-Chelar'em ; c'est, intérieurement, une de celles dont les parois sont fouillées avec le plus de goût.

TLEMCEN, LA GRANDE MOSQUÉE : LA MOSQUÉE D'ABOU-L'-HACEN ; LA MOSQUÉE DE SIDI EL HALOUI ; LA KOUBBA DE SIDI IBRAHIM ; LA M'DERSA TACHFINIA [2].

Du Mechouar, il ne reste extérieurement, du côté de la ville, que deux longues TOURS en pisé qui peuvent donner une idée des constructions militaires au temps des Arabes, ou plutôt des Berbères qui régnèrent dans l'ouest de l'Afrique. Intérieurement, le palais a disparu ; on ne voit plus au milieu des constructions françaises qu'une MOSQUÉE fort simple, mais curieuse au point de vue historique : l'Abd-el-Ouadite Abou-Hammou Ier la fit construire en 717 de l'Hég. (1317-18 de J.-C.), pour que des ôtages auxquels il avait assigné le Mechouar comme demeure, pussent y célébrer la prière du vendredi.

LA KISSARIA, aujourd'hui quartier de cavalerie, dont il ne reste que l'enceinte carrée et crénelée ; elle renfermait, aux beaux temps de Tlemcen, la petite cité européenne où les Pisans, les Gènois, les Catalans et les Provençaux venaient trafiquer, sous la protection de leurs consuls et des pavillons chrétiens qui se déployaient fièrement au-dessus des portes [3].

LE SAHRIDJ ou bassin, vaste construction hydraulique, situé à l'O.

[1] V. t. XXI, p. 338.

[2] V. t. XXI, p. 338 à 341.

[3] *Les inscriptions arabes de Tlemcen*, par Ch. Brosselard. *Revue Africaine*, nos 14 à 27.

de Tlemcen, était alimenté par les eaux de l'oued-Kissa; long de 220 mèt., large de 150 mèt., profond de 3 mèt., il est entièrement recouvert d'une maçonnerie en béton ayant plus d'un mètre d'épaisseur; des contreforts viennent de distance en distance contribuer à la solidité des parois. C'est Abou-Tachfîn, sultan de Tlemcen de 1318 à 1337 de J.-C. (718 à 737 de l'Hég.), qui fit construire le Sahridj, maintenant à sec, ses eaux se perdant par une fuite qui n'a pu être trouvée?

MANSOURA, LE MINARET [1].

EL-EUBBAD (Sidi Bou-Medin). LA KOUBBA et LA MOSQUÉE [2]. LA M'DERSA ou collège pour les hautes études est contiguë à la mosquée, du côté de l'O. Elle a été fondée par le Merinide Abou'l-Haçen en 747 de l'Hég. (1347 de J.-C.). La M'dersa qui, avant son état de dégradation, ne le cédait en rien à la mosquée, se compose d'une cour terminée au fond par la salle servant à la fois de mosquée et d'école; sur cette cour, à droite et à gauche des cloîtres, s'ouvrent d'étroites cellules destinées aux tolbas, étudiants; les murs couverts de riches sculptures, n'ont pu être restaurés; l'eau qui suinte du rocher contre lequel est adossée la M'dersa, en est malheureusement la cause.

Si nous nous étions renfermé dans les strictes limites indiquées par le titre de notre précédent travail : *Les Monuments historiques de l'Algérie,* celui-ci eût été de beaucoup abrégé. Mais il nous a paru intéressant d'indiquer, avec la synonymie des noms anciens et modernes, toutes les localités où Rome a laissé des traces de sa domination.

Nous n'avons pas eu à discuter les moyens d'investigations dont les résultats *positifs* sont acquis à la géographie comparée; cette science n'a point encore dit son dernier mot sur l'Algérie; mais, ne voulant pas d'*à peu près*, nous avons dressé notre Routier archéologique avec la plus grande circonspection.

LOUIS PIESSE,
Membre de la Société historique d'Alger.

[1.2] V. t. XXI, p. 341 à 345.

COFFRET INCRUSTÉ ET ÉMAILLÉ

DU MUSÉE ARCHIÉPISCOPAL D'UTRECHT

La riche vitrine, consacrée à l'ancienne orfévrerie liturgique des Pays-Bas dans le Musée archiépiscopal d'Utrecht, renferme un petit coffret qui, en 1873, captiva singulièrement mon attention. Je le dessinai avec le plus grand soin, bien que son importance capitale m'eût alors échappé. Ne voyant qu'un simple reliquaire d'autel, là où il y a certainement une custode d'un genre très particulier au double point de vue de la technique et de l'usage, je reléguai, en attendant meilleure occasion, mes croquis au fond d'un portefeuille; ils y dormiraient encore si un hasard providentiel ne les avait pas rendus à la lumière. Cette découverte me causa un vif plaisir, elle fournissait une planche inédite aux *Origines de l'orfévrerie cloisonnée;* mais, en révisant mon travail pour le livrer au graveur, et en parcourant mes indications manuscrites, je rencontrai diverses lacunes qu'un second voyage à Utrecht pouvait seul combler : je n'hésitai guère à me mettre en route. Bien m'en a pris, car j'ai récolté dans mon excursion quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt.

J'aurais voulu réserver pour un futur volume de mon ouvrage la primeur d'un objet, dont personne que je sache ne semblait avoir jusqu'ici soupçonné la valeur archéologique ; mes amis de Hollande ont désiré qu'il en fût autrement : patienter un an ou deux les contrariait trop, et, comme leurs désirs sont des ordres pour moi, j'offre dès aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue de l'art chrétien* les résultats obtenus par mon crayon et par une scrupuleuse étude.

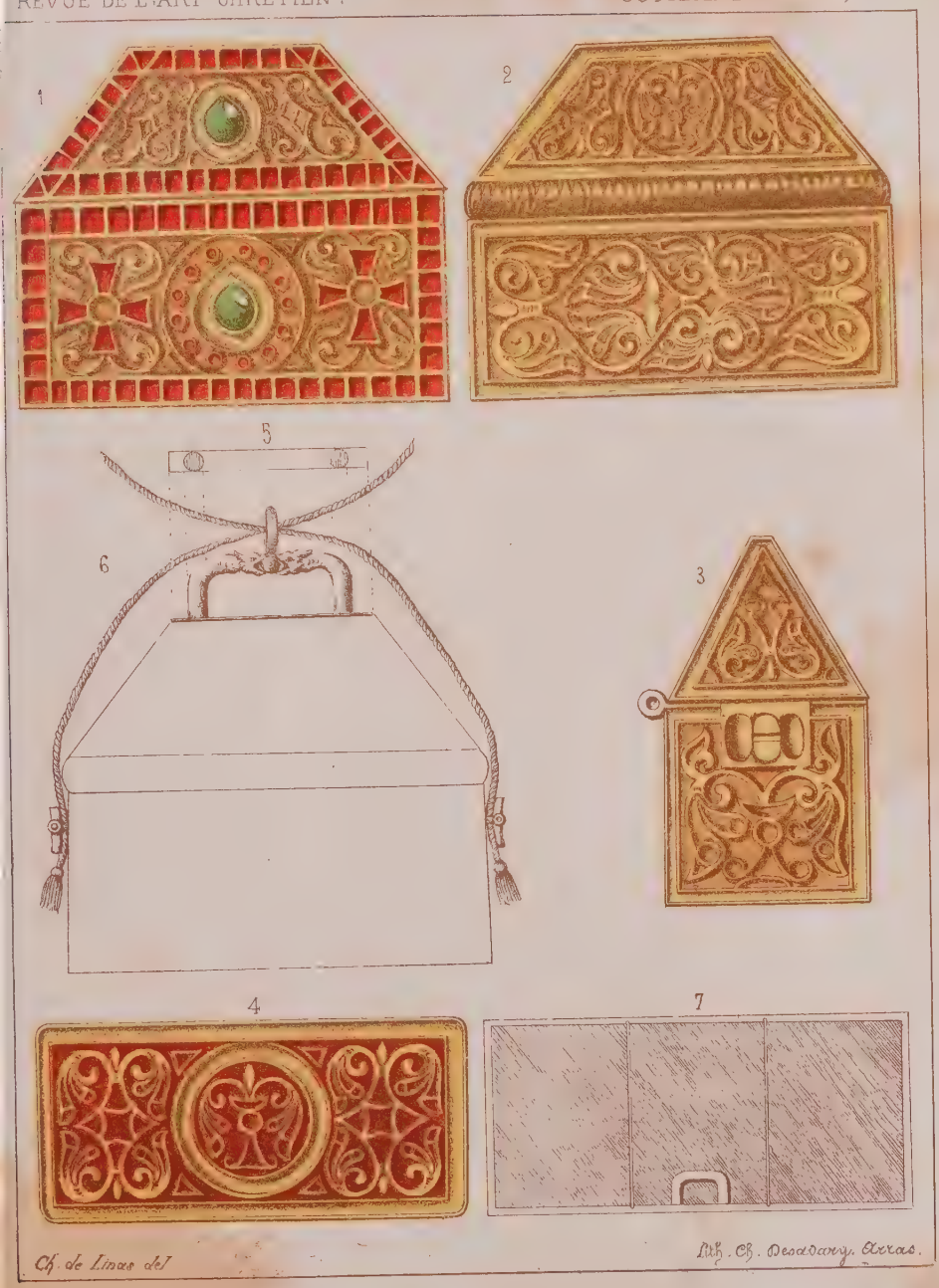

MUSÉE ARCHIÉPISCOPAL D'UTRECHT

COFFRET INCRUSTÉ ET ÉMAILLÉ.

1, Face. 2, Dos. 3, Côté. 4, Dessous. 5, Plan de l'arête du couvercle (état actuel).
6, Restitution du système de suspension. 7, Intérieur avec les cloisons.

Auge rectangulaire, munie d'un couvercle pyramidal dont l'arête supérieure est plane, notre monument a l'aspect d'un sarcophage en miniature. Il est en cuivre jaune, profondément champlevé sur ses neuf faces, et entièrement doré, mêmes les parties creuses. La pièce mesure en hauteur totale 0^m 051^m ; en longueur, 0^m 060^m ; en largeur, 0^m 030^m. (V. la planche.)

Les faces antérieures de l'auge et du couvercle sont orlées d'un cordon de grenats carrés en tables, posés sans rabattu dans leurs alvéoles (fig. 1). Le centre de l'auge est occupé par une aigue-marine cabochon entourée d'une gorge curviligne qu'épouse une jarretière de petits grenats discoïdes. Deux croix pattées, dont les branches sont également en grenats, comprises dans une double accolade de palmettes ou de feuilles de vigne, accostent le cabochon. Un décor analogue, moins les croix et la jarretière, apparaît sur le couvercle.

Les faces postérieures, bordées d'une simple gorge (fig. 2), sont quelque peu différentes bien qu'elles ne s'éloignent pas du thème général adopté par l'artiste. En haut, on voit un calice d'où s'échappent des feuillages et des régimes de fruits ; en bas, un motif de rinceaux traité avec une liberté d'allures qui exclut l'emploi du poncif.

La gorge, le calice et les accolades se rencontrent aussi sur les flancs (fig. 3) comme sur le dessous (fig. 4).

Le couvercle s'adapte à l'auge au moyen d'une grosse charnière saillante et striée, dont une série de frottements détruisit à moitié la dorure ; il se fermait et s'ouvrait par la pression : on distingue au dedans les restes d'un crochet qui pénétrait une boucle horizontale rivée à la paroi de l'auge (fig. 7).

L'intérieur de cette auge n'a jamais été doré ; deux minces cloisons mobiles, aujourd'hui absentes, glissant dans des coulisses, le divisaient jadis en trois compartiments (fig. 7) : l'intérieur du couvercle est également demeuré brut.

L'ensemble des cavités du décor est fouillé à vive arête ; sauf les gorges et les places où l'on a employé le grenat, les creux étaient autrefois remplis d'un émail translucide blanc sale, teinté en jaune par l'excipient métallique. Cet émail, dont il demeure néanmoins quelques rarissimes vestiges, a été intentionnellement gratté vers

une époque déjà ancienne ; selon toute vraisemblance des fragments en étaient alors détachés par la gerçure, et l'on supprima le reste pour donner au meuble un aspect uniforme. Cependant, après le grattage de l'émail primitif, un essai de restauration fut tenté, essai qui n'alla guère plus loin que le fond, où je l'ai maintenu sur ma planche (fig. 4) ; une matière rouge opaque, sorte de mastic très dur, vint remplacer le silicate translucide. La preuve du fait avancé est victorieusement établie par quelques alvéoles de la bordure des faces antérieures où la matière rouge opaque fut substituée à des grenats perdus.

Les caractères ornementaux du coffret le rangent sans doute parmi les dernières épaves du cycle mérovingien ; un long examen n'est pas indispensable pour en acquérir la conviction. A la vérité, des grenats en tables esquissent l'échiquier à figures émaillées du célèbre reliquaire byzantin de Limbourg-sur-la-Lahn [1] ; ils pavent en semblables conditions divers bijoux trouvés en Sibérie [2] : mais les mêmes pierres décorent également les armes et les joyaux des Franks ou des Goths [3]. J'ai peut-être de meilleurs arguments à fournir : le sarcophage de la cathédrale d'Auch, attribué à saint Léothade, évêque de cette ville vers 680, offre certaines analogies avec le coffret d'Utrecht [4]. En comparant le marbre au métal, il est difficile de méconnaître un lien de parenté qui les réunit ; à quelques variantes près, sommairement explicables par la différence des matériaux, des dimensions et de l'usage, imposés à leurs œuvres respectives, le sculpteur et l'orfévre se sont inspirés d'un motif qui leur est commun, le disque à gorge accosté de feuillages. On rencontre

[1] E. Aus'm Weerth, *Das Siegeskreuz der byzant. Kaiser Constantinus Porphyr.*, pl. I.

[2] C. de Linas, *Les orig. de l'orfév. cloisonnée*, t. II, pl 6.

[3] Les ornements funèbres de Childéric, le calice de Chelles, le fermoir de bourse d'Envermeu, les couronnes de Guarrazar et une foule de monuments publiés ou encore inédits.

[4] L'abbé Cochet, *Le tombeau de sainte Honorine*, p. 21, fig. L'auge et le couvercle pyramidal du sarcophage d'Auch comportent des palmettes, des tiges de lierre et des ceps de vigne accostant un cercle où l'on voit le chrisme entre un A et un Ω. Les motifs sont, à la vérité, interrompus par des pilastres qui n'existent pas sur le coffret d'Utrecht, mais les compartiments, ménagés à droite et à gauche du cercle de l'auge, encadrent une double accolade de feuilles de vigne.

assurément, à l'époque de Charlemagne, des bouquets, des arabesques, des médaillons circulaires à effigies [1]; le disque à symboles caractéristiques, dans les conditions où nous le voyons ici, n'est signalé, à ma connaissance, sur aucun monument de style post-mérovingien. Je ne crois donc pas errer beaucoup en fixant la date de notre meuble à la première moitié du VIIIe siècle.

Hormis la restitution des émaux translucides, d'un cabochon et de plusieurs grenats tombés, mes figures 1, 2, 3, 4, reproduisent scrupuleusement l'image du coffret dans son état actuel; on l'a jugé maintenant assez pour en apprécier l'immense valeur. Toutefois, hélas! voici que le domaine de la réalité m'échappe, et il me faut bon gré mal gré aborder le scabreux terrain des hypothèses, quitte à les étayer de raisons trop souvent discutables.

Le lecteur n'a pas oublié que le dessous offre un décor identique à celui des autres faces. On exposait donc occasionnellement l'objet, non sur un gradin qui eût caché la partie en question, mais de manière à ce que tous les côtés fussent accessibles aux regards, résultat que la suspension peut seule atteindre.

Quelques remarques corroborent mon appréciation. D'abord l'arête supérieure du couvercle montre les arrasements de deux tiges cylindriques coupées à niveau (fig. 5); ces tiges maintenaient évidemment, soit une crête à base continue, analogue aux lions de métal ou aux fleurons gemmés, qui couronnent les antiques reliquaires de l'église Saint-Jean, à Herford (Westphalie), et du sang de saint Etienne, à la *Schatzkammer*, de Vienne [2], soit une anse rigide dont je montrerai ailleurs un exemple à Maëstricht. Dans le premier cas, le plan de l'arête n'aurait pas été doré du tout, ou sa dorure témoignerait par une fraîcheur relative qu'elle demeura plus longtemps que le reste à l'abri des injures de l'air. N'ayant rien observé de semblable, je me crois autorisé à en conclure que les rudiments signalés proviennent d'une anse rigide, et que cet appendice était, suivant de grandes probabilités, amorti par un anneau. Ensuite

[1] *Les arts sompt.*, pl. 5 (Évang. de Godescalc); pl. 6, 7 (Évang. de Soissons). *Le Moyen-Age et la Renaiss.* Min des mss., pl. A (Bibl. de Bruxelles, n° 9428).

[2] *Catalog zur Ausstellung Westfaelischer Alterthümer etc. zu Munster*, n° 1971; Juin 1879. F. Bock, *Karl's des Grossen Pfalzkapelle*, t. I, Anhang I, p. 158, fig. 61.

l'inspection minutieuse des réserves quadrangulaires, ménagées sur chaque flanc, m'a révélé une mutilation opérée à la lime, sans nul égard pour la symétrie, bien qu'elle s'adressât à des objets parallèles. Aux places aujourd'hui nues, existaient certainement jadis deux oreilles mobiles sur charnières, oreilles munies de bourrelets qui s'encastraient au besoin dans les cavités ovoïdes, encore intactes sur la face latérale reproduite fig. 4. Les châsses de Saint-Maurice-en-Valais [1] et de Herford offrent un spécimen de ce genre de poignées. On nouait à chaque appendice l'extrémité d'une courroie ou d'un cordonnet qui, passé en croix dans l'anneau, déterminait une boucle au moyen de laquelle notre coffret pouvait être maintenu en l'air, dans une position complètement horizontale, sans incliner à droite ni à gauche. J'ai tenté, fig. 7, de formuler une restitution qui me paraît au moins logique, si elle n'est pas rigoureusement exacte.

L'exiguïté de la petite cassette d'Utrecht interdit toute idée de suspension aux poutres d'une église ou d'un oratoire ; la richesse de son décor se serait alors perdue dans l'espace. Le meuble était donc porté au cou, appuyé contre la poitrine — la dorure fatiguée de la charnière en témoigne — de telle sorte que les fidèles agenouillés pussent apercevoir les croix et les calices figurés sur le devant, les côtés et le dessous, tandis que, en baissant un peu la tête, le porteur distinguait le vase sacré buriné à la face postérieure du couvercle.

Ces données admises, notre coffret rentrerait dans la catégorie des *encolpia* ou *phylacteria ;* mais à quel usage spécial était-il affecté ? Là gît une premier problème à résoudre.

Séduit par les croix, les calices et les pampres, j'avais dès l'abord songé à un récipient destiné à contenir la réserve eucharistique des infirmes et des mourants ; à une boîte pour le Saint Chrême ou les Saintes Huiles. Les judicieuses critiques de Mgr Martigny [2] et de M. le chanoine Van Drival, les faibles notions que je possède moi-même sur l'ancienne liturgie, enfin la division originelle de l'auge en trois compartiments séparés par des cloisons, m'ont fait, après y avoir

[1] Éd. Aubert, *Trésor de l'abb. de Saint-Maurice d'Agaune*, pl. XI, et *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXXII, pl. 3.

[2] *Lettre* du 7 octobre 1879.

mûrement réfléchi, délaisser un système erroné : sans aucun doute notre *encolpium* était un coffret à reliques, *arcula*, *pyxidula* [1].

Selon qu'ils renfermaient le livre des Évangiles ou les *pignora sanctorum*, les *encolpia* variaient de dimensions et de forme : je ne m'arrêterai qu'aux custodes de la seconde espèce. Celles-ci affectaient l'aspect d'une croix, d'un quadrilatère, d'un cœur, d'une rosace, d'un vase, d'un disque, d'une ellipse [2] ; il y en eut aussi de cubiques [3]. Mais, pour servir à un usage habituel, de semblables objets ne devaient guère outrepasser les proportions des joyaux employés à la parure ordinaire, ni s'écarter trop loin de certaines formes reçues ; les anciens textes s'accordent sur ce point avec une partie des monuments échappés aux ravages du temps et des hommes [4]. Or, tel

[1] In æris pyxidulis reliquiæ sanctorum... reconditæ sunt. Léon d'Ostie, *Chron. Casin.*, l. III, c. 30.

[2] W. Steuerwaldt, *Die mittelalterlichen Kunstschaetze der Schlosskirche zu Quedlinburg*, pl. 8, 9, 15 à 21. J. Weale, *Catal. des objets d'art relig. etc., exposés à Malines*, n° 482 (Reliquaire portatif, VIIIe et XIIe siècles, appartenant à M. le sénateur Vergauwen, de Gand); n° 526 (Phylactère elliptique à fleurons trilobés de l'église Saint-Nicolas d'Arras). Bock et Willemsen, *Antiq. sacrées de Maëstricht*, p. 229, fig. 60 et 61 (Reliquaire byzantin). Etc., etc. — Imposuit super colla nostra encolpium suum. Anastase, *Interpretatio syn. VIII gener.*, actio V, ap. *Op. omn.*, t. III, p. 79, éd. Migne. On lit en note : Moris enim Græcorum est crucem cum pretioso ligno vel cum reliquiis sanctorum ante pectus portare suspensam ad collum, et hoc est quod vocant encolpium. — Hujus beatæ Virginis reliquias cum sanctorum Apostolorum vel beati Martini quadam vice super me in cruce aurea positas exhibebam... Tunc extractam a pectore crucem elevo contra ignem. Grégoire de Tours, *De glor. martyr.*, c. 11.

[3] Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, ENCOLPIA; 2e éd., p. 275, fig.

[4] Deinde Aredio abbati conjunctus, ab eoque edoctus, beati Martini basilicam adii. Revertensque cum eo, ille parumper pulveris beati sepulcri pro benedictione sustulit. Quem in capsula positum, ad collum meum dependit. Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. VIII, c. 15. — Reliquiarum phylacteria, tenui argento fabricata, vilique pallio de collo suspensa. Jean Diacre, *Vita Gregorii Magni*, l. IV, c. 80 — Phylacterium a collo usque ad pectus pendens, sanctorum reliquiis refertum, quorum patrocinio se in periculis tutum futurum credebat. Albéric, *Chron.* — Et cum eis esset ignotus, pulchritudine vultus et capsellari honore, quo reliquias inclusas collo gestabat, cognoverunt Dei esse famulum et cultorem. Stephanus Africanus, presb., *Vita S. Amatoris episc.*, n° 25. — Habebat autem pendentem capsellam, in qua continebantur reliquiæ B. Dei genitricis Mariæ. Walafrid Strabon, *Vita S. Galli*, c. 11. — Verum B. vir ipso in tempore capsam

n'est pas précisément le cas de notre coffret ; malgré ses faibles dimensions, son poids et ses angles saillants finiraient par le rendre incommode à la longue ; il n'était donc passé au cou qu'accidentellement, à des intervalles éloignés : ici jaillit un trait de lumière.

Aux siècles qui virent naître la France actuelle, les évêques et les nobles cherchaient avec ardeur à se procurer des reliques, et ils les emportaient sur eux, quand ils entreprenaient un voyage ou une expédition, pour conjurer tout danger. Florentius, père de saint Grégoire de Tours, avait ainsi rassemblé les ossements de plusieurs saints ; sa digne épouse Armentaria tint religieusement à les conserver, et leur fils, devenu pontife, les reçut en héritage [1]. Un codicille du testament de saint Perpétue, qui précéda l'historien de la dynastie mérovingienne sur le siège épiscopal de Tours, et qui mourut en 494, nous apprend en outre que les reliques, destinées à être portées par une personne ou à l'accompagner d'ordinaire, étaient incluses dans une boîte spéciale, *theca* [2].

cum sanctis reliquiis in collo suspensam habebat, cumque ictus ferientis super collum ejus decideret, corrigiam quidem capsæ præcidit, ipsum vero in nullo penitus vulnerare potuit. Anscharius archiep., *Vita S. Villehadi*, ap. *Acta SS. Benedict.*, sec. III, part. 2, p. 406. Mabillon ajoute en note : Phylacteria vocant antiqui reliquiarium e collo dependens ; quamquam etiam capsa et chrismarium eodem sensu leguntur in *Vita S. Wilfridi episcopi* ad ann. 709.

[1] Quid vero et de his reliquiis quas quondam genitor meus secum habuit fuerit gestum, edicam?... Quod sentiens mater mea quæ hæc pignora collo appensa gestabat, exsiliit de convivio, elevatisque sanctis pignoribus contra ignium globos, ita cessit incendium de momento... Post multos vero annos has reliquias a genitrice suscepi : cumque iter de Burgundia ad Arvernum ageremus, oritur contra nos magna tempestas... tunc extractis a sinu beatis reliquiis, manum elevo contra nubem etc. Grégoire de Tours, *De glor. martyr.*, c. 84. — Nobis itaque in antedicto castro cum rege commorantibus, dum ad convivium principis usque obscura nocte retineremur, epulo expleto surreximus, venientesque ad fluvium, offendimus navem in littore, quæ nobis fuerat præparata ; ascendentibusque nobis irruit turba hominum diversorum, impletaque est navis tam hominibus quam aquis : sed virtus Domini adfuit, non sine grandi miraculo, ut cum usque labium impleta fuisset, mergi non posset. Habebamus enim nobiscum beati Martini reliquias cum aliorum sanctorum, quorum virtute nos credimus fuisse salvatos. Id., *Hist. Francorum*, l. VIII, c. 14.

[2] Tibi fratri et consacerdoti dilectissimo Eufronio thecam ex argento de reliquiis sanctorum do, lego. Illam intelligo quam deferre solebam. Nam deauratam aliam, quæ in capsario meo cum duobus calicibus aureis et cruce similiter aurea, quam

Une autre coutume ne se relie pas moins étroitement au sujet qui m'occupe. Lorsque nos anciens rois allaient en guerre ou changeaient de résidence, ils se faisaient suivre par leur *chapelle*, composée d'un clergé nommé *ad hoc* et d'un mobilier liturgique ; les grands devaient imiter le souverain dans une mesure plus restreinte [1]. Parmi ce mobilier, à côté des pierres d'autel et des vases sacrés, figuraient toujours des reliques et nécessairement des châsses pour les garantir [2]. L'antique usage, de transporter ainsi les reliques de la chapelle royale aux lieux où séjournait le monarque, persista fort avant dans le Moyen-Age ; on l'a constaté encore sous le règne

Mabuinus fecit, Ecclesiæ meæ do, lego. *Testam. Perpetui Turonensis episc.*, ap. d'Achéry, *Spicil.*, t. V. — A la procession dominicale, qui a lieu avant la messe, les chanoines d'Amiens portent encore, suspendus au cou, des *phylacteria* renfermant diverses reliques. Cet usage remonte très loin et pourrait être un vague souvenir des anciens temps où l'on voyageait avec de pareils joyaux.

[1] At cum in Francico regno palatia complura, et fere in qualibet provincia haberent reges, adeo ut, si iter agerent, ferme semper in Dominicis, uti vocabant, villis et palatiis habitarent, quod alibi docemus ; habuere etiam in iisdem palatiis sacras ædes, quæ propria appellatione *capellæ* dicebantur, in quibus sacra divorum lipsana quæ secum deferri a capellanis curabant, reconderent et asservarent. Du Cange, *Gloss. ad script. med. et inf. latin.*, CAPELLA. — Hortatu omnium fidelium nostrorum, et maxime episcoporum ac reliquorum sacerdotum consultu, servis Dei per omnia omnibus armaturam portare vel pugnare, aut in exercitum et in hostem pergere, omnino prohibemus, nisi illis tantummodo qui propter divinum ministerium, missarum scilicet solemnia adimplenda et sanctorum patrocinia portanda, ad hoc electi sunt ; id est, unum vel duos episcopos cum capellanis presbyteris princeps secum habeat, et unusquisque præfectus unum presbyterum qui hominibus peccata confitentibus judicare et indicare pœnitentiam possit. Charlemagne, *Capitul. gener.* (769) 1 ; ap. *Caroli Magni op. omnia*, éd. Migne, t. I, p. 122, 123 — Capella ejus, quam hic tulerat, fidelibus viris commendata, quia Romano itinere regredi timebant. Léon d'Ostie, *Chron. Casin.*, l. II, c. 101.

[2] Qui audiens famam beatissimi viri, suum constituit archicapellanum, et pignora multa sanctorum quæ secum deferebat, ut mos est regum, ditioni illius constituit. *Vita S. Bertharii Carnot episc.*; ap. *Hist. Franc.*, t. I, p. 560 : de Chlotario II rege. — Hic pignora beatorum Martyrum secum ferri fecerat, et custodes clericos, qui secum proficiscebantur delegaverat, uti eis vicissim sibi succedentibus debita exhiberetur religio *Mirac. S. Dionysii*, l. I, c. 21 ; de Carolo M. proficiscente contra Saxones. — Disposuit adhuc vivens ad titulum S. Petri... capellam, qua itinerans utebatur, cum reliquiis et libris, et omnibus utensilibus sacris. Eckard, *De casibus monast. S. Galli*, c. 1.

de Philippe de Valois [1]. Le manque de routes carrossables et de véhicules commodes ne laissait guère à nos aïeux, assez riches pour ménager leurs jambes, d'autre moyen de locomotion rapide que le cheval ; les derniers princes chevelus, stigmatisés par l'histoire du nom de fainéants, firent seuls exception à une règle générale : ces vers de Boileau,

> Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
> Promenaient dans Paris le monarque indolent,

sont la traduction littérale d'une phrase d'Eginhard [2]. Charlemagne s'appliqua à maintenir l'équitation en vigueur chez les grands [3] ; certains prélats étaient même alors d'habiles écuyers [4] : quant aux évêques de l'époque mérovingienne, ils voyageaient indubitablement à cheval [5]. En face d'un mode de transport ainsi restreint, il

[1] Sçachent tous que je Denys le Grant, premier chappelain du roy nostre sire, cognois avoir eu et resceu de honor. sages et pourveus les trésoriers du roy nostre dit seigneur à Paris 28 liv. Par. pour venir de Bourbel sur Saine à Paris pour querir les saintes reliques de la Sainte Chapelle du Palais à Paris, pour les conduire et mener à l'abbaye du Lys, où le roy nostre dit seigneur sera à ceste prochaine feste de Pasques, pour les ramener et conduire ariez du Lys à Paris, pour moi retourner au lieu, où le roy nostre dit seigneur sera, pour paier les 18 escoliers qui ont accoustumé à y venir, et pour faire toutes les autres choses qui y ont été accoustumées à faire. En tesmoin de laquele chose je ay sellée ceste présente cédule de mon propre seel le mardy 7e jour d'avril l'an 1348. *Arch. de la Chambre des Comptes de Paris*, ap. Du Cange, *Gloss. etc.*, CAPELLANI.

[2] Quocumque eundum erat, carpento ibat, quod bubus junctis, et bubulco rustico more agente, trahebatur; sic ad palatium, sic ad publicum populi sui conventum, qui annuatim ob regni utilitatem celebrabatur, ire, sic domum redire solebat. *Vita Caroli Magni*, 1.

[3] Exercebatur assidue equitando ac venando, quod illi gentilicium erat : quia vix ulla in terris natio invenitur, quæ in hac arte Francis possit æquari. Eginhard, *Vita Caroli Magni*, 22.

[4] De episcopo celeriter ascendente caballum. Monachus Sangallensis, *De gestis Caroli Magni*, l. I, c. 6.

[5] Denique Guntharius abbas dum gregi monasteriali præesset, si viam quæ haud procul ab oratorio inceditur casu conferente tereret, oratione facta transibat. Post assumptum vero episcopatum, aggerem ipsum præteriens, venit ante oratorium, sed distulit ad orationem in loco descendere : illico equus conversum habens caput ad oratorium, in media restat via. Grégoire de Tours, *De gloria confess.*, c. VIII.

devenait indispensable de confier à des cavaliers le mobilier liturgique, qu'un sentiment de vénération facile à comprendre empêchait de renfermer dans une valise ou dans les cantines des animaux de bât. Rien de plus naturel en conséquence que de voir les membres du clergé, attachés aux personnes souveraines, suivre le cortège du maître en portant ostensiblement sur la poitrine les saintes reliques des martyrs et des confesseurs, incluses dans de riches custodes d'un petit format. Arrivé à l'étape ou à la résidence temporaire, chacun remettait son précieux fardeau au chapelain de service qui le déposait sur la table affectée aux cérémonies religieuses [1], autour de la pierre consacrée (*altare viaticum*, *portatile*, *gestatorium*, *lapis portatilis* [2]) sans laquelle nul prêtre ne pouvait dire la messe en route [3]. L'usage de ces *altaria viatica* remonte évidemment aux premiers siècles du christianisme, alors qu'il n'y avait pas de lieu fixe pour les assemblées des fidèles ; les actes du Pape saint Urbain (222-230) nous apprennent qu'il célébra les Saints Mystères dans sa prison, avant d'aller recevoir la couronne du martyre [4], et l'on trouverait facilement à citer d'autres exemples de faits semblables. L'autel portatif consista d'abord en une simple pierre polie, dénuée d'ornements accessoires ; elle fut encastrée plus tard dans un

[1] Super altare nihil ponatur, nisi capsæ cum reliquiis sanctorum... aut pyxis cum corpore Domini ad viaticum pro infirmis. Leo IV, PP., *De cura pastorali.* — Depositis ergo super altare sacrosanctis reliquiis, vigilata nocte, cum grandi psallentio ad antedictam deferebantur basilicam. Grégoire de Tours, *De mirac. S. Juliani*, c. 34. — Adveniens autem quando Beati pignora in sanctum locabantur altare, expedita solemnitate, visum recipere meruit oculorum. Id., *De mirac. S. Martini*, l. II, c. 36. — Sed cum jam vesperé ad basilicam sancti Martini Turonis advenisset, et nos in convivio resideremus, mandatum misit, dicens : Occurrant reliquiis sanctis. Cui nos, quia hora jam præterierat, diximus : Requiescant beatæ reliquiæ super altarium, donec mane procedamus ad occursum earum. Id., *Hist. Franc.*, l. IX, c. 6. — Et pretiosa quidem ligna ab eo sublata supra mensam posuit, phylacteria vero in collo suo suspendit. *Histor. miscell.*, l. XX, p. 629. — Les reliques pouvaient également être suspendues sur l'autel, mais le cas était assez rare. Mabillon, *Liturgia Gallic.*, l. I, c. 8.

[2] Du Cange, *Gloss.*, ALTARE.

[3] Nullus sacerdos nisi in locis Deo dicatis, vel in itinere positus in tabernaculis et mensis lapideis ab episcopo consecratis, missas celebrare præsumat. Charlemagne, *Capitul. gener.*, 14.

[4] *Acta SS.*, Maii t. VI, p. 11.

châssis métallique enrichi de ciselures, d'émaux ou de gemmes : diverses églises et quelques musées possèdent des spécimens d'*altaria viatica* ainsi décorés, à partir du Xe siècle jusqu'au commencement du XIIIe [1].

Reliquaire de voyage, *capsa reliquiarum itineraria* — j'ose me servir de cette épithète puisqu'elle a été appliquée aux autels portatifs [2] ! — une pareille attribution éclaircit tous les incidents signalés sur notre coffret. Il reste pourtant encore un détail que je ne saurais négliger. Lorsqu'une cause accidentelle, une chute de cheval sans doute, eut brisé les appendices du meuble et fracturé ses émaux, on l'utilisa tant bien que mal avant de le mettre au rebut ; après avoir supprimé les cloisons internes, on pratiqua sur les flancs trois trous à l'aide d'un foret, deux d'un côté, un de l'autre. La présence de ces ouvertures, omises sur mon dessin, témoigne d'un système de suspension rudimentaire, imaginé pour une circonstance exceptionnelle, dans un cas d'urgence absolue.

Les calices et les feuillages — palmettes ou pampres, un doute a été émis sur ce point [3] — qui m'avaient, au début, écarté du vrai chemin, s'expliquent autrement que par le symbolisme eucharistique ; ils établissent la qualité — le nom restera introuvable — des trois Bienheureux dont les *pignora* reposèrent jadis au sein du petit reliquaire d'Utrecht.

La palme ne laisserait pas hésiter ; quant à la vigne, représentation allégorique de l'Église et du Paradis, elle a été prise aussi par quelques Pères pour l'emblème du martyre ; tel est l'avis de saint Jérôme [4], de saint Clément d'Alexandrie [5] et de saint Augustin [6] :

[1] Notamment à Siegburg, Gladbach, Xanten, Bamberg, Darmstadt et au Welfenschatz (Aus'm Weerth, *Kunstdenkmaeler des christ. Mittelalters in den Rheinlanden*, pass ; J. Labarte, *Essai sur la peint. en émail*) ; à Conques (A. Darcel, *Trésor de Conques*) ; à Sainte-Marie du Capitole (Bock, *Les trésors sacrés de Cologne*) ; à Maëstricht (Bock et Willemsen, *ouv. cit.*) ; au couvent des Sœurs-Noires, à Namur ; au Musée royal d'antiquités, à Bruxelles.

[2] ITINERARIÆ TABULÆ, quæ loco altaris erant sacerdotibus iter facientibus. Du Cange, *Gloss.*; v. Mabillon, *Liturgia gallic.*, p. 73, et *Ordo Romanus.*

[3] Par Mgr Martigny, *Lettre cit.*, et par M. E. Le Blant, *Lettre* du 19 oct. 1879.

[4] *In Amos*, IX.

[5] *Pædag.*, I, 5.

[6] *In psalm. VIII.*

« C'est peut-être à cause de cela, dit Mgr Martigny, que des sarcophages représentant les Apôtres qui furent aussi martyrs, offrent d'élégantes décorations de pampres [1] ».

Des gobelets à pied, avec ou sans anses, accompagnent, dans les catacombes romaines, un certain nombre d'inscriptions funèbres dont la majorité concerne des hommes, des femmes et des enfants, morts en suivant le cours ordinaire de notre existence [2]. Cependant deux *mémoires*, caractérisées par le même vase, rappellent une autre classe de chrétiens défunts. Sur la première inscription (cimetière de Cyriaque) on lit :

PETRVS ET PANCARA BOTVM PO
SVENT MARTURE FELICITATI.

Petrus et Pancara votum posuerunt martyri Felicitati. Sur la seconde mémoire (cimetière de Priscille) on ne rencontre que le seul nom, ΛΟΥΚΙ, tracé en capitales grecques, mais deux vases de sang, trouvés à l'intérieur du *loculus*, ne laissent planer aucune incertitude sur la fin violente du personnage qui y était inhumé [3]. Boldetti a donc regardé le calice comme l'un des symboles du martyre: *Quando il martirio medesimo nelle sagre carte d'ordinario s'esprime sotto la formalità o di sangue, o di calice* [4]. Le docte Italien cite plusieurs textes à l'appui de son opinion, mais je ne crois pas qu'un grand étalage d'érudition soit ici bien nécessaire : on peut se borner aux paroles du divin Sauveur, tant à la Cène qu'au Jardin des Oliviers [5], pour maintenir une interprétation que l'Église sanctionne assurément lorsque, dans une hymne du temps pascal, elle salue Jésus-Christ du titre de roi des martyrs [6].

[1] *Dict. cit.*, VIGNE. Bottari, *Sculture e pitture sagre etc.*, pl. XXVIII.

[2] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimeterii de' SS. Martiri etc.*, l. I et II, pass.

[3] Id., *Ibid.*, p. 437 et 479, fig.

[4] *Ibid.*, p. 144.

[5] Et accepto calice... ait illis, hic est sanguis meus novi Testamenti qui pro multis effundetur. — Transfer calicem hunc a me. S. Mathieu, XIV, 23, 24, 36.

[6] Rex gloriose martyrum,
Corona confitentium,
Qui respuentes terrea
Perducis ad cœlestia.
Commun de plusieurs martyrs.

Ce qui précède anéantit tout scrupule : les reliques de trois saints martyrs occupèrent chacune des cases de notre coffret. Ici, le chrisme, symbole de la Foi, qui apparaît encadré d'abord d'une couronne, puis d'un cercle à gorge, sur les sarcophages des Confesseurs ou des simples fidèles [1], est remplacé par le calice, image du sang versé en l'honneur de Jésus-Christ.

Relativement aux croix, je copierai intégralement un passage de la réponse de Mgr Martigny aux questions fort complexes que je lui avais adressées : « J'opterais volontiers pour un reliquaire. Les croix ne seraient point un obstacle : c'est un ornement qui fut employé pour les objets religieux de toute nature, et qui surtout accompagne très convenablement les reliques des saints, celles des martyrs en particulier [2]. » Quand il s'exprimait ainsi, le savant archéologue de Belley ignorait le résultat de mes dernières études, et il l'a confirmé à l'avance d'une façon éclatante.

Le travail du meuble est très soigné, bien que les feuillages ou les pampres soient on ne peut plus fantaisistes. Leur rendu conventionnel tient au tempérament de l'époque en matière décorative, ou mieux encore au champ restreint laissé à la disposition de l'orfévre. Malgré ces légers défauts, il est clair qu'un œil expérimenté, une main ferme, secondés par une habileté notoire dans l'art de l'émaillerie, ont pu seuls buriner les ornements et produire l'harmonie de couleurs, qui font du reliquaire d'Utrecht un joyau digne de prendre un rang distingué parmi les merveilles des temps écoulés.

L'alliance de l'émail et du grenat ou du verre purpurin, remarquée sur notre épave mérovingienne, doit encore fixer un moment l'attention. Il y a déjà quelques années, M. Eugène Grésy, de la Société des Antiquaires de France, vigoureusement épaulé par M. le comte F. de Lasteyrie, membre de l'Institut, s'efforça d'établir l'existence d'émaux parfondus, associés aux grenats sur le calice de Chelles attribué à saint Éloi († entre 659 et 665) [3] ; j'eus alors l'im-

[1] Edmond Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens d'Arles*, pl. XII, fig. 2 ; Cochet, *ouv. cité*, sarcophage de saint Drausin, évêque de Soissons (658 ou 674), aujourd'hui au Louvre : couronnes. Sarcophage d'Auch ; cercle à gorge comme le coffret d'Utrecht.

[2] *Lettre citée.*

[3] *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXVII.

prudence de soutenir une opinion contraire dans un livre heureusement oublié [1]. Le procès ne fut pas jugé faute de preuves suffisantes, et les parties restèrent en présence. Je suis contraint d'avouer aujourd'hui que ma cause ne valait rien et que j'aurais dû la perdre ; les émaux de la châsse mérovingienne de Saint-Maurice-en-Valais et du coffret d'Utrecht, deux pièces également ornées de grenats, semblent me condamner sans appel. Le *mea culpa* d'un vieux péché est bien tardif sans doute, puisque MM. Grésy et de Lasteyrie ne sont plus là pour l'entendre, mais l'occasion de manifester ma repentance vient seulement de s'offrir ; je m'empresse d'en profiter.

Toutefois l'emploi de l'émail sur le calice de Chelles, quand même il serait officiellement constaté, ne parviendrait pas à résoudre un nouveau problème, corollaire obligatoire des questions précédemment étudiées. Dans quelles régions notre petit monument a-t-il été fabriqué ? A quelle nationalité appartenait l'orfévre qui l'exécuta ? Le calice de Chelles ayant péri, déterminer *ex professo* la nature des éléments chimiques de ses incrustations parfondues devient matériellement irréalisable. Le seul terme de comparaison auquel je peux recourir est la châsse de Saint-Maurice, dont les émaux champlevés sont opaques ou stannifères, à l'instar de ceux des bijoux antiques attribués aux Gaulois sur le témoignage de Philostrate ; or le décor primordial du coffret d'Utrecht était translucide, et si dur qu'un grattage minutieux n'a pas réussi à le faire entièrement disparaître. Byzance, que je sache, n'a jamais champlevé le métal, et les silicates translucides ne rehaussent aucun produit limousin. L'émailleur inconnu, dont je cherche à deviner l'énigme, a-t-il employé un simple fondant incolore sans le mélanger d'oxyde ? Des industriels grecs auraient-ils précédé, en Occident, la colonie venue à la suite de Théophanon, et enseigné leurs formules à quelques adeptes de l'école limousine transplantés de l'Aquitaine aux bords de la Meuse et du Rhin ? Je ne sais trop à quelle hypothèse m'arrêter. Une force instinctive, qui s'impose à mon esprit, sans que je puisse ouvertement lui résister, m'engage à chercher l'origine du reliquaire d'Utrecht dans les limites de l'ancien royaume de Lotharingie. Cette idée, assez étrange, j'en conviens, et qui surgit à l'état

[1] *Orfévrerie mérovingienne*, 1864.

de vague intuition, repose sur des fondements bien peu solides. Aucune pièce champlevée allemande n'est signalée antérieurement à la fin du Xe siècle [1] ; un abîme sépare la vigoureuse couleur des monuments conservés à Siegburg, à Bamberg et au *Welfenschatz* (trésor du roi de Hanovre), de la monochromie de notre coffret, dont les courbes gracieuses se tiennent encore plus loin des raideurs du calice de Chelles.

J'ai vu, au *Welfenschatz*, un cloisonnage primitif sur cuivre, où l'émail vert-foncé ressemble à du verre à vitres, tandis que le blanc-rosé des carnations joue l'opale. Un petit médaillon du même métal et de même technique, au Musée de Darmstadt, offre un nimbe blanc-bleuâtre translucide et des carnations semi-opaques ; il y a vraisemblablement des tons analogues sur le reliquaire de Herford. Or, de ces trois pièces évidemment germaniques, les deux premières, qui représentent des personnages en buste, imitation grossière du style byzantin, me paraissent avoir précédé les célèbres émaux d'Essen [2]. Quant au reliquaire de Herford, classé au Xe siècle par le rédacteur du Catalogue de l'Exposition archéologique de Munster, son ornementation empruntée au règne animal ne s'accorde aucunement avec l'esthétique du Bas-Empire ; je le crois encore plus ancien que les autres, et il ne doit guère être postérieur à Charlemagne. Rien de précis, je le sais trop, hélas ! ne peut sortir d'inductions aussi nébuleuses ; mais pourquoi l'émaillerie, faute de documents écrits et de monuments figurés, n'aurait-elle pas ses clichés comme l'*ars textrina?* On a cru longtemps, d'après l'historien Procope, que le tissage de la soie avait été introduit dans l'Empire romain sous le règne de Justinien Ier ; voici qu'un texte de S. Basile [3] fait table rase d'une opinion toujours en faveur chez certains érudits. Je soupçonne maintenant que, à l'exemple des tissus, l'émaillerie subit les conséquences d'un préjugé enraciné, et que le coffret d'Utrecht est un premier jalon qui amènera d'autres découvertes. Au bout du compte, une industrie ne disparaît pas ainsi subitement, pour renaître après un laps de sept cents années, sans laisser au moins des traces dans

[1] Labarte, *ouv. cité*, p. 163.

[2] Aus'm Weerth, *Kunstdenkmaeler etc.*, pl. XXIV et XXV, t. II, p. 22 et sq.

[3] *In hexaemeron*, hom. VIII; v. *Les oriy. de l'orfévrerie clois.*, t. II, p. 311.

l'intervalle. Une tradition persistante a dû, en conséquence, rattacher les émailleurs, peut-être nomades, de la Gaule du IIIe siècle aux orfévres limousins ou allemands du Xe, et parce que l'émaillerie n'a pas un nom spécial dans l'idiome savant de nos pères, parce qu'un ordre entier d'émaux manquait à nos séries, ce n'est pas un motif suffisant pour affirmer qu'elle cessa de vivre aux temps mérovingiens. Entre la mort et l'assoupissement il y a une nuance. La technique, signalée par Philostrate chez les Barbares des rivages de l'Océan, technique dont le sol nous rend chaque jour tant de productions, n'aurait-elle pas été, sous Clovis et ses successeurs immédiats, le lot d'un petit nombre d'adeptes? Elle a pu sommeiller alors; mourir, jamais : notre coffret en fournit la preuve matérielle. Quant à voir dans cette œuvre charmante l'obscure tentative d'un artiste isolé, je m'y refuse absolument ; l'auteur appartint à une école ouverte de longue date : maître expérimenté et rempli de savoir, il a obtenu son résultat du premier coup, sans hésiter ni tâtonner.

La forme du meuble n'est pas moins intéressante que son décor ; elle fournit une nouvelle preuve de l'âge reculé que je lui attribue. La majorité des châsses, aux XIIe et XIIIe siècles, affecte l'aspect d'une petite maison à toit aigu, dont les pignons sont déterminés suivant un plan vertical ; tel est le type ordinaire adopté par les émailleurs de Limoges et les orfévres rhénans, bien que ces derniers aient quelquefois arrondi le couvercle de leurs grandes pièces [1]. On fabriqua aussi des cassettes rectangulaires et plates, pour abriter les saintes reliques : les plus remarquables en ce genre datent du Xe siècle ; elles sont richement ornées, et elles proviennent de deux empereurs de la maison de Saxe, Henri Ier (919-936), Othon Ier (936-966) [2]. On copiait alors les *thecæ reliquiarum* sur le modèle de la tombe ou de la bière (*feretrum*, *vas*) [3] usitées à l'époque. Cette

[1] Bock, *Les trésors sacrés de Cologne*, pl. VII, nº 28, châsse de sainte Ursule.

[2] Steuerwaldt, *ouv. cité*, pl. 32 à 34.

[3] Si quis mortuum hominem aut in petra, quæ vasa ex usu sarcophagi dicuntur super alium miserit. *Lex Salica*, tit. 17, § 3. — Amici extrahunt mortuum, deferentes in feretrum, et portantes eum ad ecclesiam. *Leges Henrici I*, c 36. — Apud urbem enim Tolosatium ferunt fuisse quemdam, Antoninum nomine... Factum est autem, ut, impletis diebus, migrans a sæculo, in basilica beati Vincentii sepeliretur, in qua sibi vivens vas deposuerat. Grégoire de Tours, *De glor.*

coutume datait de loin. Lorsqu'à la *depositio* succéda l'*elevatio*, c'est-à-dire lorsqu'on enleva les corps saints de la crypte où ils reposaient pour les mettre en évidence, le sarcophage de pierre ou de marbre, qui les avait primitivement recueillis, fut imité en métal avec une rigoureuse exactitude. Le coffret d'Utrecht n'est qu'une réduction mathématique d'anciens sarcophages chrétiens dont quelques spécimens nous ont été conservés intacts : on les voit à Saint-Servais de Maëstricht, au Louvre, à Bordeaux et dans une église du département de la Dordogne [1]. Néanmoins le monument de ce genre, qui touche de plus près à notre reliquaire par sa forme et son décor, est incontestablement le beau cercueil en marbre de la cathédrale d'Auch, dont il a déjà été question.

Les custodes à couvercle pyramidal sont assez rares. Le précieux ivoire byzantin de la cathédrale de Trèves, classé par les uns au commencement du XIe siècle, reculé par les autres jusqu'à la fin du Ve, représente la dédicace d'une église. Deux évêques, assis sur un chariot antique (*carruca*), tiennent respectueusement devant eux les reliques destinées au nouveau temple ; elles sont incluses dans une *arcula* pyramidale, d'où l'on est induit à penser que ce type

mart., c. 89. — Require lapidem mundum, ac sarcophagum puellæ quiescentis quod in basilica sancti Venerandi detectum habetur, citius tege.. Quo facto ut vas illud clausit opertorio, protinus apertis oculis lumen recepit ex integro. Id., *De glor. conf.*, c. 35. — Gaudio magno repleti collegerunt præfati venerabiles sacerdotes ossa Ragnoberti pontificis, elevantesque de sepulchro... novo in vase posuerunt. Josephus Sacerdos, *Hist. transl. SS. Ragnoberti et Zenonis*, c. 3. — Feretrum ubi sunt nunc reliquiæ sanctorum, honestissimo decore composuit. Bercarius Presbyter, *Hist. episc Virdunensium*, n° 19. — Ornamenta ecclesiastica quamplurima et feretrum ubi sunt reliquiæ sanctorum. Hugues de Flavigny, *Chron.*, ap. Labbe, *Bibl. nova*, t. I, p. 122. — Egrediente conventu cum feretro comitante innumerabili multitudine hominum utriusque sexus ad processionem faciendam, ut moris est ecclesiæ nostræ. *Epist. Prioris S. Milburgis de Venelot* (Angleterre) ap. Martene, *Anecdota*, t I, col. 476. — Vas quoddam, feretrum vulgo vocatur, ipso consentiente et cooperante ædificaverunt auro ac argento, ac pretiosis lapidibus decoratum : cujus rei causa ne tanto vase vacuo remanente frustra laborasse dicerentur, ubicumque potuerunt ab ecclesiis tam vicinis quam longinquis sanctorum corpora perquirentes, magnam ex his copiam aggregaverunt. *Hist. cœnobii Viconiensis*, c. 15.

[1] Bock et Willemsen, *ouv. cité*, p. 106 et sq., fig. 13 *a*, 13 *b*. Cochet, *ouv. cité*, p. 22, fig. A. de Caumont, *Abécéd. d'archéol.*, 5e éd., p. 48 et 52, fig.

était admis par le rit oriental [1]. En Occident nous rencontrons quelques châsses du même genre. La cathédrale de Trèves en possède une d'argent doré, rehaussé d'arabesques en filigrane ; le dessous offre des entrelacs et des animaux gravés au trait ; quatre griffes la supportent. M. E. Aus'm Weerth, qui a publié l'objet, n'oublie pas d'en faire remarquer la forme inusitée, *ungewoenhliche Form* [2]. Au Musée national bavarois de Munich, on voit un reliquaire analogue, en bronze à sujets en relief (XIe siècle); il est porté par quatre figurines assises ; au milieu du toit surgit une tige creuse en métal, indice d'un couronnement disparu [3]. A Sainte-Ursule de Cologne, il y a aussi deux coffrets pyramidaux, l'un du XIIIe siècle, l'autre du XIVe. Ce dernier, muni au sommet d'une anse rigide, repose sur un socle découpé ; le dessous est orné d'une feuille d'argent estampé [4]. Un coffret oriental en ivoire, du trésor de Saint-Servais, à Maëstricht, bien qu'il ait à peu près la même forme que les précédents, n'est qu'un reliquaire de circonstance ; avant de contenir le pieux butin acquis par quelque noble Croisé, il trônait pour sûr à l'étalage d'une boutique musulmane de la Syrie [5].

Des meubles ci-dessus, deux sont décorés sur toutes les faces ; leurs supports ne permettant pas au fond de toucher aux tablettes des armoires ou des gradins, on comprend un supplément de luxe que rien de semblable ne justifie sur le coffret d'Utrecht puisqu'il n'a jamais eu de pieds [6]. Quant à l'anse du reliquaire de Cologne,

[1] Aus'm Weerth, *Kunstdenkm.*, pl. 58, fig. 1, t. III, p. 88 et 89. Kraus, *Beitraege zur Trierschen Archaeologie und Geschichte*, t. 1, p 137 et sq. Le premier conclut au XIe siècle ; le second, qui discute avec beaucoup de talent et une profonde érudition les arguments de son devancier, reconnaît, dans les personnages impériaux figurés sur le monument, les effigies de Léon Ier (457-474) et de son épouse Vérine. C'est peut-être aller loin ! Toutefois l'attribution au Ve siècle est admise, je le sais, par un érudit dont la compétence est notoire en fait d'art byzantin.

[2] *Kunstdenkm.*, pl. 56, fig. 1, 1 *a*, t. III, p. 82 et 83 ; XIIe s. En fait de meubles analogues, l'auteur ne trouve guère à citer qu'un coffret de la cathédrale de Coire.

[3] *Photogr. du Musée national bavarois*, pl. 59 et 60.

[4] Bock, *ouv. cit.*, pl. VI, fig. 26, p. 36 ; pl. VIII, fig. 34, p. 42.

[5] Bock et Willemsen, *ouv. cit.*, p. 148, fig. 22.

[6] La cassette reliquaire d'Othon Ier, à l'église du château de Quedlinburg, offre aussi un dessous en argent niellé ; mais ce surcroît de luxe a sa raison d'être, car le décor des autres faces, plaques d'ivoire sculpté, encadrées d'or rehaussé de

elle servait uniquement à le tenir pour le présenter à la vénération des fidèles ; l'appendice est trop mince pour supporter longtemps un poids assez lourd.

Notre coffret a été découvert chez un curé par M. l'abbé Van Heukelum, créateur du Musée archiépiscopal d'Utrecht et président de la Gilde de Saint-Bernulphe : ce curé le tenait d'un paysan d'Overbetuwe, village de la Gueldre, situé à une faible distance de Nimègue. Charlemagne, on le sait, construisit un palais à Nimègue ; il en data ses Capitulaires de Mars 806 et d'Avril 808. Le grand empereur y séjourna pendant le carême entier de 806 [1] et, pour célébrer dignement la solennité de Pâques, on ne saurait douter qu'il n'ait

gemmes, n'aurait pas permis aux inscriptions commémoratives de s'y étaler à leur aise. Je reproduis ici des légendes qui intéresseront certainement quelques uns de mes lecteurs : Sur le cadre : + *In hac capsa, ad honorem beati Servatii facta, ejus reconditur corpus, et lignum dominicum, et de vestibus S. Marie matris Dni, et Johannis Bap., et femur, et de spina dorsali sancti Servatii et infula, de casula, de sarcophago ipsius et reliquie sanctorum quorum nomina circumscripta sunt.* Au sommet d'un rectangle qui occupe le centre du panneau et autour de la gloire quadrilobée du Christ juge : *Gloria tibi Dne.* — *Quodcumque petieritis in nomine meo hoc faciam.* Au bas du même rectangle, contre deux religieuses agenouillées devant un autel : *Tempore Agnetis abbatisse et Oderadis preposite facta est hec capsa.* Un triple rang d'arcatures, disposées à droite et à gauche, renferme dix-huit bustes de saints avec leurs noms : *S. Servatius S. Johannes Bapt. Sca. Maria. S. Vigilius. S. Remigius. S. Martinus. S. Nicolaus. S. Pusinna. S. Ursula.* — *Scs. Petrus. S. Andreas. S. Bartholomeus. S. Stephanus. S. Mauritius. S. Georgius. S. Ciriacus. Pancratius. Cristoforus.* Steuerwaldt, *ouv. cit.*, pl. 31. J'ai eu quelque peine à déchiffrer une copie assez incorrecte, et je n'ai maintenu que les abréviations usuelles ; les autres lacunes ont été comblées. — Le reliquaire existe sans doute, mais qu'est devenu son précieux dépôt ? Il pourrait bien s'y trouver encore. Les Luthériens, qui possèdent l'église royale de Quedlinburg, n'eurent jamais le tempérament destructeur des Calvinistes ; ils ont religieusement conservé une foule de trésors liturgiques que la mode aurait peut-être detruits. Les *encolpia* de Quedlinburg, je le sais, ont toujours leurs reliques ; en serait-il différemment des *capsæ* impériales ?

[1] Inchoavit et palatia operis egregii, unum haud longe a Mogontiaco civitate, juxta villam cujus vocabulum est Engelenheim, alterum Noviomagi super Vahalem fluvium qui Batavorum insulam a parte meridiana præterfluit. Eginhard, *Vita Car. Mag.*, 17. — Baluze a mis la note suivante au bas du Capitulaire de 806 : Docet Eginhardus hoc anno quadragesimale jejunium et sacratissimam Paschæ solemnitatem celebrasse apud Noviomagum.

alors réuni toutes les splendeurs de sa chapelle de voyage. Je me suis déjà trop suffisamment lancé sur la voie des hypothèses pour craindre d'en risquer encore une dernière qui, en définitive, ne sera pas la moins vraisemblable du nombre. Avancer que notre reliquaire appartint à la chapelle de voyage de Charlemagne, et qu'il fut délaissé à Nimègue quand un accident l'eut mis hors de service, outrepasserait-il les bornes d'une juste mesure? En regardant comme admis un fait qui ne blesse aucune probabilité, il deviendrait facile de préciser à quelle époque et à quelle occasion le coffret d'Utrecht sortit du trésor impérial pour échoir à un sanctuaire moins relevé. Une clause du testament de Charlemagne dit en termes formels « que le mobilier liturgique de sa chapelle, provenant, soit de lui, soit de l'héritage paternel, sera conservé intact, tandis que les vases sacrés et les livres qui auraient une origine différente pourront être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur » [1]. Épave des temps mérovingiens, d'ailleurs sans doute jeté à l'écart vu ses détériorations, notre reliquaire rentrait dans la seconde catégorie; il fut vendu à l'encan.

L'essai de restauration déjà signalé doit être postérieur à la vente. Un nouveau propriétaire fit enlever les fragments brisés de l'émail translucide, le mastic rouge compléta les grenats absents et remplit les cavités du dessous : on paraît s'en être tenu là, un résultat partiel n'ayant pas répondu à l'effet qu'on aurait voulu obtenir sur l'ensemble.

La matière est-elle épuisée ? Ai-je dit du coffret d'Utrecht tout ce qu'il y a à en dire? Je ne le crois pas. La question de l'émail, notamment, demeure à peine effleurée, et elle s'offre encore intacte aux recherches des spécialistes. A leurs veilles assidues, je remets la solution d'un problème devant qui mon insuffisance a échoué. Puisse cet appel international s'étendre au loin! Que l'on soit né sur les bords de la Vienne, de la Meuse ou du Rhin, que l'on habite l'un

[1] Capellam, id est æcclesiasticum ministerium, tum id quod ipse fecit atque congregavit, quam quod ad eum ex paterna hereditate pervenit, ut integrum esset, neque ulla divisione scinderetur, ordinavit. Si qua autem invenirentur aut vasa aut libri aut alia ornamenta, quæ liquido constaret eidem capellæ ab eo conlata non fuisse, hæc qui habere vellet, dato justæ æstimationis prætio, emeret et haberet. Eginhard, *Vita Car. Mag.*, 33.

ou l'autre rampant des Vosges, on a un intérêt égal à sonder les origines d'un art industriel, cultivé par des hommes qui vécurent jadis, en Aquitaine comme en Germanie, sous le sceptre des premiers rois franks et de Charlemagne.

Un mot en terminant sur le Musée archiépiscopal d'Utrecht. Ce magnifique établissement, trop peu visité, car il ne figure pas encore que je sache sur les *Guides* officiels, est dû à l'énergique initiative de M. l'abbé Van Heukelum, curé de Jutphaas [1], qui a consacré à le former beaucoup de temps et une partie de sa fortune. La collection exclusivement composée d'objets ayant servi au culte catholique, est riche en pièces d'orfévrerie, peintures, vêtements sacerdotaux, anciens tissus et surtout en broderies liturgiques ; elle s'est accrue par diverses libéralités particulières. On y distingue, entre autres merveilles, trois manuscrits à reliures métalliques, gemmées et filigranées, du XIIe siècle ; un crucifix de très vieux style ; le panneau central d'un triptyque byzantin en ivoire, du XIe siècle. Don précieux de S. G. Mgr l'archevêque actuel d'Utrecht, ce morceau de toreutique qui représente la sainte Vierge debout, tenant l'Enfant-Jésus, peut être mis en parallèle avec les beaux triptyques de l'époque macédonienne, conservés au Musée chrétien du Vatican et chez une honorable famille d'Arras.

CH. DE LINAS,
Membre honoraire de la Gilde de Saint-Bernulphe d'Utrecht.

[1] Jutphaas est un charmant village situé aux bords d'un canal, à quelques kilomètres d'Utrecht. Le pays est beau, et les habitants valent encore mieux que le pays. M. l'abbé Van Heukelum, que l'amour des antiquités n'empêche pas d'être un curé modèle, a récemment doté ses paroissiens d'une église neuve en style du XVe siècle. Il commence à la meubler, et le début promet beaucoup pour l'avenir. A côté d'un magnifique tableau, œuvre de quelque maître anonyme de la vieille école hollandaise, on peut y voir dès aujourd'hui un petit buffet d'orgues tel que je n'en ai jamais rencontré. Cette ciselure en bois de chêne doré et polychromé date de la fin du XVIe siècle ; les administrateurs d'un temple protestant d'Amsterdam l'ont cédée moyennant 600 florins — elle en valait au moins 3000 — à la communauté catholique de Jutphaas. M. Van Heukelum n'a reculé devant aucune dépense pour restaurer convenablement son joli meuble qui, grâce à un habile facteur d'Utrecht, renferme un instrument digne de l'écrin.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES RITES, CÉRÉMONIES ET COUTUMES

DE L'ADMINISTRATION DU BAPTÊME

(DEUXIÈME ARTICLE *)

CHAPITRE II.

RITES, CÉRÉMONIES ET COUTUMES QUI ACCOMPAGNENT OU ACCOMPAGNAIENT JADIS L'ADMINISTRATION DU BAPTÊME.

ARTICLE I.

Introduction dans l'église.

Le prêtre impose l'extrémité de son étole sur l'enfant, en disant : « N., entre dans le temple de Dieu pour que tu aies part avec le Christ à la vie éternelle. Amen. »

Dans quelques anciens rituels de France, on trouve cette variante : « N., entre dans la sainte Eglise de Dieu, afin d'y recevoir de Notre-Seigneur Jésus-Christ la bénédiction céleste et d'y partager son héritage avec lui et ses saints. » Dans l'ancien cérémonial milanais de Bérolde, on lit cette formule : « Entrez, mes enfants, dans la maison de Dieu. Écoutez votre Père qui vous enseigne le chemin de la science. »

* Voir le numéro de Juillet-Septembre 1879, p. 108.

On introduit solennellement l'enfant dans l'église pour marquer que c'est le baptême qui lui donne accès dans l'Église de Jésus-Christ, que désormais le temple saint sera sa maison et le Ciel sa patrie, parce qu'il va devenir enfant de Dieu et que dans l'Église seule se communique cette filiation spirituelle et l'opération du salut.

Les écrivains du Moyen-Age font observer que l'étole étant la marque de l'autorité du prêtre, c'est en l'imposant sur la tête du catéchumène, que le pasteur ou son délégué introduit un nouvel agneau dans sa bergerie ; que l'étole, marquée de la croix, indique aussi le joug de la loi chrétienne auquel sera soumis le nouveau baptisé.

Dans quelques diocèses de France, comme à Toulon, le prêtre tirait l'enfant par un des coins de ses langes, comme pour mieux lui exprimer la permission d'entrer dans l'église.

Nous voyons par les anciens rituels et surtout par ceux d'Italie [1] qu'après être entré dans l'église, on déposait l'enfant au milieu de la nef, soit sur le sol nu, soit sur un tapis de laine ou de soie, pendant que le prêtre récitait quelques prières. Dans le rite ambroisien, l'enfant était aussi déposé à terre, mais près des fonts, les pieds tournés vers le baptistère, tandis que le prêtre récitait le *Credo* et le *Pater*. Ce rite d'humiliation semble remplacer pour les enfants les pénitences qu'on imposait aux catéchumènes. On sait d'ailleurs que le compétent se mettait à genoux pour solliciter la faveur de passer dans les rangs des élus. Dans presque tous les documents hagiographiques où sont relatées des demandes de baptême, nous voyons qu'elles sont presque toujours accompagnées de prostrations. On aura sans doute voulu perpétuer ce souvenir, en prêtant aux enfants les sentiments d'humilité et de supplication qui devaient animer les candidats adultes.

Un ancien processional manuscrit de Sienne, communiqué à Trombelli [2], contient l'hymne suivante qu'on chantait en se rendant aux fonts baptismaux :

[1] Antique Ordo d'Aquilée, cité par Bernardo da Venezia (t. I, p. 39); *Ordo* de Ravenne (XIIe s.), cité par Trombelli (*de Bapt.*, t. V, p. 367); Rituel milanais de S. Charles Borromée; anciens Rituels de Venise, Bologne, Mantoue, Vérone, etc.

[2] *De Bapt.*, t. I, p. 372.

Rex sanctorum angelorum,
Totum mundum adjuva.
Ora primum tu pro nobis,
Virgo, mater Germinis,
Et ministri Patris summi
Ordines angelici.
Rex sanctorum, etc.

—

Supplicate Christo regi,
Cœtus apostolici
Supplicetque per magnorum
Sanguis fusus martyrum.

—

Implorate confessores,
Consonentque virgines,
Quo donetur nobis magnæ
Tempus indulgentiæ.

—

Omnes sancti atque justi,
Vos precamur cernui,
Ut purgetur crimen omne
Vestro sub oramine.

—

Cujus, Christe rector alme,
Plebis vota suscipe
Cui plasmasti protoplastum
Et genus gigantium.

—

Mitte sanctum nunc amborum
Spiritus Paraclitum
In hunc plebem, quam recentem
Fons baptismi parturit.

—

Fac interna fontis hujus,
Sacratum mysterium,
Qui profluxit cum cruore
Sacro Christi corpore.

—

Et lætetur mater sancta,
Tota nunc Ecclesia,
Et profectus renascentes
Tantæ multitudinis.

—

Præsta Patris atque Nati
Compar sancte Spiritus
Ut te solum semper omni
Diligamus tempore.
Rex sanctorum, etc.

En Arménie, la femme qui tient l'enfant, lorsqu'elle est entrée dans l'église, fait autant de génuflexions que l'enfant compte de jours, après quoi elle le dépose sur le sol [1].

ARTICLE II.

Les assistants.

Nous aurions pu, dans le chapitre précédent, parler du cortège baptismal se rendant à l'église; mais pour éviter les redites, nous avons préféré attendre que tous les assistants fussent groupés autour des fonts, pour en dire quelques mots. Nous nous occuperons tour à tour du clergé, de l'enfant, du porteur ou de la porteuse de l'enfant, de la sage femme, du parrain et de la marraine, du père et de la mère, des porteurs des Honneurs du baptême, des fidèles.

Le clergé. — Le prêtre, accompagné de deux clercs, dont l'un porte un flambeau allumé et l'autre le vase de sel, est tourné vers l'Orient, c'est-à-dire vers l'autel majeur. Le bedeau rend les services qui rentrent dans ses fonctions, tandis que le suisse maintient l'ordre dans l'église. Pour les baptêmes de première classe, le curé est assisté de ses vicaires ; comme, dans les premiers siècles, l'évêque était assisté d'un certain nombre de prêtres et de diacres, il a été longtemps d'usage, dans les baptêmes postérieurs de paroisse, que le curé fût accompagné d'un diacre. Les capitulaires d'Othon II, évêque de Verceil, en font même une obligation expresse [2].

Dans les cérémonies du baptême des enfants de France, le cardinal qui baptisait était ordinairement assisté de douze archevêques et évêques.

Au baptême des Grecs, il y a ordinairement plusieurs prêtres. En Russie, le pope est toujours accompagné, même dans les baptêmes à domicile, de son diacre et de son lecteur. Chez les Maronites, le diacre, en se rendant à la porte de l'église pour recevoir l'enfant, porte l'encensoir et le vase d'eau bénite dont le jeune catéchumène doit être aspergé, après avoir été béni par un signe de croix [3]. Dans

[1] Léon Boré, *Arménie*, p. 134.

[2] Cap. XX, ap. d'Achéry, *Spicil.*, t. VIII, p. 9.

[3] J. A. Assemani, *Cod. liturg.*, l. II, c. 5, p. 310.

le Rituel éthiopien du Xe siècle le ministre est accompagné d'un prêtre assistant, d'un diacre et d'un sous-diacre [1].

L'enfant. — Les enfants des familles riches sont revêtus d'une robe blanche, d'une pelisse et d'un chrêmeau brodé dont le prix est parfois fort élevé,

En Italie, la sage-femme procure ordinairement aux enfants pauvres, soit comme prêt, soit comme don, des vètements peu en harmonie avec leur condition future. Dans les villages du Var, l'enfant est enveloppé dans une petite couverture de soie frangée, qu'on appelle *toilette*. Dans chaque village, il y en a deux ou trois qu'on emprunté successsivement pour les baptêmes [2]. Plusieurs conciles et divers rituel [3] se sont vainement élevés contre cet usage de parer l'enfant si luxueusement et de lui faire, pour ainsi dire, violer en entrant dans la vie chrétienne la promesse qu'il va faire à Dieu de renoncer aux pompes du monde.

En Allemagne, au Moyen-Age, les enfants des princes étaient souvent portés à l'église sous un dais. Ste Élisabeth de Hongrie fut ainsi conduite « sous un dais qui était ce qu'on avait pu trouver de plus beau à Bade, où était alors un des principaux entrepôts du luxe oriental [4]. »

Le porteur ou la porteuse de l'enfant. — Aujourd'hui l'enfant est presque toujours porté par une femme ; c'est ordinairement la garde de l'accouchée, la sage-femme, quelquefois la nourrice ou une voisine, très rarement la marraine. A Paris, le parrain et la marraine montent dans la première voiture où ils occupent la place d'honneur, ayant devant eux le père de l'enfant et la garde de l'accouchée, porteuse de l'enfant. C'est elle qui entre la première dans l'église, précédée du suisse et du bedeau ; viennent ensuite le parrain et la marraine, puis le père et enfin les invités.

A Ferrare, c'est souvent une jeune fille, amie de la famille, qui porte l'enfant. Dans les baptêmes princiers, cette charge était

[1] *Ordo bapt. Æthiop.*, ap. *Patr. lat.*, t. 138, col. 936.

[2] Mgr Jauffret. *Mœurs et coutumes du canton de la Rochebraisane* (*Var*).

[3] Conciles de Milan (1579), d'Aix (1585); Rituel de S. Charles Borromée ; Constitut. synod. de S. Franç. de Sales ; Instruct. syn. de Godeau, év. de Grasse, etc.

[4] De Montalembert, *Vie de Ste Élisabeth*, ch. 1.

parfois remplie par un homme : ainsi le fils d'Anne de Bretagne et de Charles VIII fut porté par le prince d'Orange.

La sage-femme. — Alors qu'on immergeait l'enfant entièrement nu dans les fonts, c'était la sage-femme qui devait déshabiller et rhabiller l'enfant.

A Naples, la sage-femme se rend à l'église dans une *portantine,* espèce de chaise à porteurs, couverte de plumes, de dorures et de petits anges peints. La *vammana*, en costume de gala, tient le nouveau-né dans ses bras, la tête à droite si c'est un garçon, à gauche si c'est une fille. Les conviés suivent à pied la litière. Dans l'église, la sage-femme se substitue au sacristain pour donner la réplique au ministre qui baptise [1].

A Auray, le cortège s'ouvre par le père donnant le bras à la sage-femme, parée de ses plus beaux atours. Plus d'un voudrait se dispenser de cette corvée traditionnelle, mais n'ose point s'en affranchir, dans la crainte de passer pour trop fier.

Dans le diocèse de Chambéry, une sage-femme ne peut assister aux cérémonies du baptême qu'avec une permission écrite de l'évêque ; elle n'est accordée qu'à celles qui sont mariées ou veuves et qui, par un certificat de leur curé, ont témoigné qu'elles savent ondoyer [2].

Un curé peut-il refuser d'administrer le baptême à un enfant que présente une sage-femme de mauvaises mœurs? C'est là une question dont la solution appartient à l'autorité ecclésiastique. Toutefois, le Conseil d'Etat a rendu à ce sujet une ordonnance en date du 11 janvier 1829. L'abbé Gilbert, curé de Dammartin (Vosges), avait refusé de baptiser les enfants que présentait la dame Bogard, sage-femme, dont la conduite était immorale ; celle-ci porta plainte au Conseil d'Etat, lequel déclara qu'il y avait eu abus, en considérant « que le refus d'administrer le baptême à un enfant sur le fondement que la personne que les parents ont chargé de veiller à sa conservation et de le présenter à l'église, n'est pas agréée par le curé, est abusif, puisque d'une part cette personne ne participe point à la cérémonie religieuse du baptême et que, de l'autre, aucune règle

[1] Marc Monnier, *Naples et les Napolitains*, dans le *Tour du Monde*, t. IV, p. 234.
[2] *Const't. syn. du dioc. de Chambéry* (1841), p. 171.

canonique admise dans le royaume n'autorise les curés ou desservants à n'admettre en pareil cas que des personnes agréées par eux [1]. »

En Arménie, c'est la sage-femme qui tient l'enfant jusqu'au moment de l'immersion, mais c'est le parrain qui le reçoit des fonts et qui le ramène à la maison maternelle.

En Grèce, l'enfant qu'on baptise, même à domicile, est porté entre les bras de la *mammi* (accoucheuse).

Le parrain et la marraine. — Durant la cérémonie, le parrain et la marraine se tiennent debout, le premier à la droite, la seconde à la gauche de la personne qui tient l'enfant. Dans l'antiquité, les parrains portaient eux-mêmes l'enfant, comme l'indique le nom de *gestantes*, *porrigentes* qu'on leur donnait. Cet usage a persévéré dans tout le cours du Moyen-Age et s'observe encore dans quelques contrées de l'Orient et de l'Occident.

Aux baptêmes solennels des enfants de France, c'était tantôt le parrain, tantôt la marraine qui portait, sur un carreau de velours, l'enfant emmailloté dans des langes de soie et de dentelles.

En Belgique et chez les Maronites, c'est la marraine qui tient l'enfant dans ses bras pendant la cérémonie ; dans le Tyrol, c'est le parrain. Pour se rendre à l'église, il faut souvent descendre, pendant plusieurs lieues, de la montagne, par des chemins abrupts : aussi les parents ont-ils soin de choisir avant tout un parrain robuste et adroit qui ne soit pas exposé, par une chute malencontreuse, à compromettre l'existence de leur enfant.

A Venise, où les parrains sont nombreux, parfois de vingt à cent, ils se rangent en demi-cercle depuis la porte de l'église jusqu'à la chapelle baptismale, et souvent ils se passent l'enfant de main en main pour le faire arriver jusqu'aux fonts.

Le père et la mère. — Dans les contrées où l'enfant est baptisé quelques jours après sa naissance, le père seul est présent au baptême. Dans la primitive Église, les parents assistaient au baptême de leur enfant ; il en était encore ainsi en Allemagne au Xe siècle. Mais en Angleterre, en Espagne, en France et ailleurs, il était recommandé au père de ne point venir a cette cérémonie. Un écrivain

[1] Dalloz, *Législ. ou traité des cultes*, n. 256, note.

du XIIe siècle, le cardinal Robert Pullen [1], déclare que c'est seulement en cas de nécessité qu'un père peut porter lui-même son enfant au baptistère, en violant ainsi l'antique usage de l'Église. Il explique qu'en raison de la confusion produite par l'immense concours des fidèles au baptême pascal, il pourrait arriver qu'un père levât son propre enfant des fonts et contractât ainsi affinité avec sa femme. C'est là un fait qui se produisit quelquefois, comme le témoigne une lettre adressée par l'évêque Gordien au pape Adéodat [2].

Lorsque le baptême se donna isolément, à toutes les époques de l'année, l'inconvénient disparut, et la règle de prudence devait tomber en désuétude. Cependant la force traditionnelle des coutumes est si grande que, dans diverses contrées, en Suède, en Grèce et dans quelques provinces de France, il reste interdit par l'usage, sans qu'on s'en explique l'origine, que le père assiste au baptême de son enfant. Il en est ainsi dans l'Agenais. Un père qui agirait différemment heurterait toutes les idées reçues, violerait les convenances établies et commettrait une véritable excentricité. Un procureur de la République, parisien par l'éducation et l'habitude, voulut, nous a-t-on raconté, braver ce préjugé en assistant successivement au baptême de ses trois enfants : mais ce ne fut pas sans soulever une réprobation presque générale, et pourtant personne ne savait lui expliquer ou lui motiver l'usage en question.

En Grèce, même dans le baptême à domicile, le père et la mère n'assistent pas au baptême ; ils se tiennent dans une pièce voisine. Chez les Coptes, les Syriens et les Nestoriens, c'est la mère qui présente elle même son enfant ; comme lui, elle doit être à jeun [3]. Chez les Puritains de la Grande-Bretagne, le père présente son enfant, mais il peut se faire remplacer par un délégué.

Porteurs des honneurs du baptême. On appelait *Honneurs du baptême* divers objets nécessaires pour son administration et que les familles riches portaient à l'église : c'était le cierge, le chrémeau, la salière, l'aiguière, le bassin et la serviette. On confiait l'*honneur* de les porter à de proches parents ou à des invités de distinction.

[1] *Sentenc.*, l. VIII. c. 17.

[2] Deusdedit, *Epist. ad Gordian.*, ap. Gratien. *Decret.*, part. II, caus. 30, q. 1, c. 1.

[3] Assemani, *Cod. lit.*, l. I, c. 5

Dans le Ponthieu, une sœur du nouveau-né portait l'aiguière baptismale que l'on conservait de père en fils parmi les meubles les plus vénérés de la famille, tandis qu'un des frères, qu'on nommait *parrain à chandelle* tenait un cierge [1]. Dans les plus anciens baptêmes princiers, nous ne voyons figurer que deux *Honneurs*. Ainsi au baptême de Charles VII, Hugues de Châtillon, seigneur de Dampierre, portait le cierge, et le comte de Tancarville la coupe de sel. Plus tard les insignes se multiplièrent : en 1518, au baptême de François, fils ainé de François Ier, le chrémeau était porté par le duc de Vendôme, le bassin par Mgr de Saint-Paul, l'aiguière par M. de Genève, le cierge de cire vierge par le Connétable duc de Bourbon, la *saunière* par le duc d'Alençon, le *reposoir* du Dauphin par M. de Lescar [2].

Les fidèles. Dès les premiers siècles, le baptême ne se conférait pas en secret, mais devant les fidèles qui servaient pour ainsi dire de témoins. C'est ainsi que beaucoup de commentateurs interprètent ces paroles de S. Paul à Timothée : « Vous qui avez produit votre confession de foi devant de nombreux témoins (1 *Tim.* VI, 12) » S. Grégoire de Naziance nous dit [3] que le catéchumène convoquait pour cette cérémonie ses parents et ses amis. Nous verrons plus tard que les hommes n'assistaient pas au baptême des femmes, ni les femmes à celui des hommes.

Les païens, les juifs et les hérétiques ne pouvaient assister à ces rites augustes. Les mêmes prescriptions ont été renouvelées au XVI siècle par divers Conciles [4], peut-être à cause de la conduite scandaleuse qu'ils tenaient en ces circonstances.

Ces mêmes synodes interdirent l'entrée de l'église aux joueurs de tambours et de violon qui précèdent parfois le cortège baptismal et qui troublent par leur musique la sainteté de la cérémonie.

En Abyssinie, les femmes restent à la porte de l'église pendant l'administration du baptême [5].

[1] Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. II, p. 191.

[2] Godefroy, *Cérém. franç.*, t. II, p. 139.

[3] *Orat.* XL.

[4] Ve Concile de Milan (1579), Conciles d'Aix (1585), de Toulouse (1590), de Narbonne (1609); Rituel de Grégoire XIII (1584), etc.

[5] Lubo, *Relat. hist. d'Abyssinie*, p. 317.

ARTICLE III.

Récitation du Symbole et de l'Oraison dominicale ou profession de foi.

Lorsque le cortège est entré dans l'église, le prêtre, s'avançant vers les fonts avec le parrain et la marraine, dit conjointement avec eux à haute voix le *Credo* et le *Pater* [1].

Le texte du Rituel romain laisse supposer qu'on peut réciter ces prières en marchant : divers rituels diocésains prescrivent de les dire à genoux ; d'autres gardent le silence à ce sujet. En diverses provinces, cette récitation se fait en langue vulgaire.

Quelques écrivains, comme Bingham, ont confondu la profession de foi, c'est-à-dire la récitation du *Credo* par le catéchumène adulte ou par les parrains au nom de l'enfant, avec les interrogations sur la foi, qui précèdent immédiatement l'immersion. Ce sont là deux rites très distincts qui sont réunis, il est vrai, dans l'Euchologe grec, mais qui restent séparés dans la liturgie latine et dont l'origine est différente.

La récitation du *Credo*, que les écrivains du Moyen-Age appellent *credulitas* [2], est un vestige de la récitation du symbole par les catéchumènes à l'un des scrutins préparatoires, le plus ordinairement le jeudi ou le samedi saint. Au Moyen-Age, tantôt le *Credo* et le *Pater* étaient récités par le parrain et la marraine [3], tantôt il était chanté par l'officiant, en grec pour les garçons, en latin pour les filles [4]. Au XVIIIe siècle encore, à Saint-Maurice de Vienne, le mercredi de la quatrième semaine de Carême, un sous-diacre, tenant un enfant,

[1] Sacerdos procedens ad fontem cum susceptoribus, conjunctim clara voce dicit : *Credo*, *Pater*. Certaines éditions du Rituel ayant mis une virgule après *conjunctim* et non auparavant, des commentateurs en ont conclu qu'il n'est pas prescrit aux parrains de réciter le *Credo* et le *Pater* avec le prêtre. C'est tout à fait méconnaître l'esprit de cette cérémonie dont nous allons bientôt rapporter l'origine.

[2] Hildeph., *de Cognitione Bapt.*, c. 36; Theodulph., *de Ord. Bapt*, c. 7; Leidrade, *de Sacr. Bapt.*, c. 5.

[3] Le faux Alcuin, *de Div. Offic*, c. 19.

[4] Honor., *Gemm*, l. III, c. 67.

récitait le *Credo* en son nom et au nom de tous ceux qui devaient être prochainement baptisés [1].

Les catholiques professent que le symbole fut composé par les apôtres, alors que, réunis à Jérusalem, ils allaient se disperser dans l'univers entier. Les protestants, intéressés à nier l'apostolicité de cette prière, n'y voient autre chose qu'une sorte de développement des interrogations baptismales, accrues peu à peu jusqu'à ce qu'elle soit devenue, au IVe siècle, une règle de foi [2]. Il est assez probable que la formule actuelle de rédaction date de cette époque, car nous trouvons des variantes dans les fragments que nous ont laissés S. Irénée, Origène, Tertullien, S. Cyprien, l'auteur des Constitutions apostoliques, S. Grégoire de Naziance, S. Cyrille de Jérusalem, etc. Mais ces formules, diverses par l'expression, sont identiques quant au fond. Plus tard, on remarque encore des nuances de forme dans les symboles récités au baptême que nous trouvons dans les sacramentaires d'Orient et d'Occident. Parfois aussi, au symbole des apôtres on substitua celui de Nicée (325), de Constantinople (381), de Chalcédoine (451) ou celui dit de S. Athanase, que divers critiques attribuent à Vigile, évêque de Tapse, à la fin du Ve siècle.

Dans les temps primitifs, le *Pater* fut expliqué aux catéchumènes, d'abord le lundi après le dimanche des Rameaux, et, plus tard, le mercredi de la quatrième semaine de Carême. Les catéchumènes le récitaient le jour même de leur baptême, quelquefois immédiatement après le *Credo*, mais le plus ordinairement entre la confirmation et le sacrifice de la messe, alors qu'ils avaient vraiment conquis le droit, comme le remarque saint Jean Chrysostome [3], de nommer Dieu *leur père*.

La récitation de l'*Ave Maria* ne commence à être prescrite que dans les rituels des XIVe et XVe siècles, époque où le culte de la sainte Vierge prit un grand développement. Dans beaucoup de rituels modernes, l'ordre ancien est interverti : on récite d'abord le *Pater*, puis l'*Ave Maria*, et enfin le *Credo*.

[1] Moléon, *Voy. liturg.*, p. 20.
[2] De Pressenssé, *Hist. des trois prem. siècles de l'Église*, t. II, p. 257.
[3] *Homil. 79 ad pop. Antioch.*

En Grèce, c'est le prêtre seul qui récite le symbole de Nicée, par trois fois, immédiatement avant les interrogations sur la foi. Dans le rite éthiopien du Xe siècle, les catéchumènes tournés vers l'Orient, la main droite levée, récitent, en employant la forme plurielle *Credimus*, un abrégé du symbole que le prêtre vient de dire tout entier [1].

ARTICLE IV.

Insalivation.

Le prêtre, avant de procéder à l'insalivation, prononce l'exorcisme suivant : « Je t'exorcice, légion des esprits immondes, au nom de Dieu, Père tout-puissant +, et au nom de Jésus-Christ, son Fils, notre Seigneur et juge +, et dans la vertu de l'Esprit-Saint + ; afin que tu t'éloignes de cette créature de Dieu, N., que Notre-Seigneur a daigné appeler à son saint temple, afin qu'elle devienne temple de Dieu vivant et que l'Esprit-Saint habite en elle. Par le même Christ Notre-Seigneur, qui doit venir juger les vivants et les morts et le siècle par le feu. Amen. »

Le prêtre prend alors de la salive de sa bouche, touche l'oreille droite et l'oreille gauche de l'enfant, en disant : « *Ephpheta*, c'est-à-dire : ouvre-toi », puis les narines, en disant : « En odeur de suavité. Quant à toi, diable, enfuis-toi. »

Les anciens croyaient que la salive avait un grand pouvoir contre les enchantements [2] : aussi les nourrices et les matrones frottaient-elles le front et les lèvres du nouveau-né avec un peu de terre délayée dans de la salive [3]. Notre-Seigneur a communiqué une vertu surnaturelle à cette lustration, en l'employant pour la guérison de l'aveugle-né. « Jésus en passant, nous dit S. Jean (IX, 1), vit un

[1] *Patr. lat*, t. 138, col. 934.

[2] Ecce avia, aut metuens divum matertera cunis
Exemit puerum frontemque atque uda labella
Infami digito, et lustralibus ante salivis
Expiat, urentes oculos inhibere perita.
Perse, *Sat.* II, 31.

[3] Pline, *Hist. nat.*, l. XXVIII, c. 4.

homme qui était né aveugle... Il cracha à terre, et, ayant fait de la boue avec sa salive, il en frotta les yeux de l'aveugle et lui dit : allez vous laver dans le bain de Siloé. L'aveugle s'en alla donc, se lava et recouvra la vue. » D'un autre côté, S. Marc (VII, 32) nous raconte que Jésus, prenant à l'écart un sourd-muet, lui mit les doigts dans les oreilles, et ayant tiré de sa salive, lui toucha la langue ; puis, levant les yeux au ciel, il jeta un soupir en disant : *Ephpheta*, mot syriaque qui signifie : *ouvrez-vous*, et aussitôt les oreilles du sourd-muet s'ouvrirent, sa langue se délia et il parla librement. Ce sont ces deux actions du Sauveur que l'Église a voulu imiter pour leur faire produire les mêmes grâces, pour indiquer que l'âme de l'enfant, jadis sourde à la vraie doctrine, va être guérie par le baptême, et que désormais il devra tenir les oreilles ouvertes aux enseignements de Jésus-Christ.

Puisque Notre-Seigneur toucha la bouche du muet de l'Évangile, on pourrait se demander pourquoi l'onction de la salive se fait sur les oreilles et les narines et non pas sur les lèvres du catéchumène. L'auteur du *Livre des Sacrements* en donne une raison de convenance, en disant qu'il ne siérait pas au ministre de toucher la bouche d'une femme. Il faut en conclure qu'on a substitué les narines aux lèvres ; mais cette modification n'a pas été universelle, car des écrivains du Moyen-Age [1] nous disent qu'en divers endroits on touchait avec la salive la langue ou la bouche du catéchumène.

Les écrivains ecclésiastiques expliquent le symbolisme de cette cérémonie. « Pourquoi, demande S. Ambroise [2], le prêtre vous a-t-il touché les oreilles ? Ç'a été pour les ouvrir à la parole sainte. Il vous a pareillement touché les narines pour vous faire respirer la bonne odeur de la piété éternelle, afin que vous puissiez dire avec l'Apôtre : Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ, et que vous répandiez partout celle de la foi et de la piété. » Des auteurs postérieurs et surtout les liturgistes du Moyen-Age [3] développent ces

[1] Leidrade, *de Sacr. Baptism.*; Haymon, *Homil. in domin. XIII post Pentec.*

[2] *De Sacram.*, c. 1.

[3] Chrysol., *Serm.* LII ; Johan. diac., *Epist. ad S nar.*, n. 4 ; Hildeph., *de Cognit. Bapt.*, c. 27 ; Theodulph., *de Bapt.*, c. 9, Jessé, *Epist de Bapt.*; Magnus, *de Myst. Baptism.*; Amalaire, *de Cœrem. Bapt.*; Rhab., *de Instit. cler.*, l. I, c. 27 ; Beda, l. I, *Homil.* 19 ; Honor., *Gemm. anim.*, l. III, c. 13.

pensées ; mais nous ne trouvons l'indication de ce rite dans aucun écrivain des trois premiers siècles ; il nous semble probable qu'il fut institué au commencement du IVe, et que ce fut comme une mise en action de l'oraison qu'on disait le vendredi-saint pour que Dieu ouvrît aux catéchumènes les oreilles du cœur.

En général on se servait de salive, comme aujourd'hui, pour toucher les oreilles et les narines ; mais parfois, pour mieux imiter l'action de Notre-Seigneur, on détrempait un peu de terre avec la salive, et c'est ce qu'on faisait encore au XVIIIe siècle à Salzbourg [1]. Ailleurs, tantôt on se contentait de toucher les oreilles et les narines sans aucune matière, tantôt on employait de l'huile au lieu de salive [2].

Il n'y eut pas toujours uniformité dans le mode d'application. Des rituels du Moyen-Age prescrivent de toucher les narines avant les oreilles. A Soissons, au XIIIe siècle, on insalivait d'abord l'oreille droite, puis les narines et enfin l'oreille gauche [3]. Dans un ancien rituel de Paris, cet exorcisme se faisait immédiatement avant la récitation du symbole. Ici, on ne mouillait que le pouce ; là, le pouce et l'index [4]. Beaucoup de rituels disent que pour faire convenablement cette cérémonie, le prêtre doit se tourner un peu de côté, cracher doucement dans la main gauche, prendre de cette salive avec le pouce de la main droite et appliquer ensuite les onctions aux oreilles et aux narines du catéchumène ; il en est d'autres, comme le pastoral de Malines, qui prescrivent de prendre la salive dans la main gauche, en y faisant un signe de croix.

Clément VIII accorda aux missionnaires du Maduré et de Malabare la permission d'omettre l'insalivation qui répugnait aux infidèles de ces contrées. Benoît XIV prorogea de dix années seulement cette autorisation [5]. En 1561, la régente Catherine de Médicis écrivait une longue lettre au pape Léon IV pour lui demander de supprimer, dans les cérémonies du baptême, un certain nombre d'exorcismes et spécialement l'insalivation qui pouvait, selon elle, avoir des incon-

[1] Claude de Vert, *Cérém. de l'Égl.*, t. II, ch. I, p. 15.
[2] Leidrade, *de Sacr. Bapt.*, c. 2.
[3] Rituel de Nevelon, p. 98.
[4] *Ord. baptism.* (Xe siècle), ap. Gerbert, *Monum. vet. lit. aleman.*
[5] Benedict. XIV, *Oper.*, t. I, *Bullar.*, p. 181.

vénients contagieux. Le pape, loin d'accueillir cette demande, prit des mesures pour qu'elle ne fût point connue. Le président de Thou l'ayant publiée dans son *Histoire universelle*, cette divulgation contribua à faire condamner cet ouvrage à Rome par un édit daté de 1610.

L'insalivation n'a jamais été pratiquée par les églises orientales. Comme les oreilles et les narines étaient comprises parmi les onctions qui se faisaient par tout le corps, on a pu considérer ces onctions comme remplaçant l'insalivation latine.

Les protestants ont toujours rejeté ce rite, et quelques-uns de leurs docteurs, comme Wolgang, Calvin et Théodore de Bèze l'ont attaqué avec la plus grande violence.

ARTICLE V.

De la dénudation.

Dans quelques-uns des rites que nous venons d'examiner et surtout dans ceux qui vont suivre, le catéchumène était dépouillé soit de tous ses vêtements, soit d'une partie d'entre eux. Pour ne pas être obligé de revenir à diverses reprises sur le même sujet, nous allons consacrer cet article à tout ce qui concerne la dénudation des catéchumènes, adultes ou enfants, soit pour l'immersion, soit pour divers rites accessoires du sacrement.

Certains écrivains, appliquant au passé les sentiments de la pudeur moderne, ont obscurci cette question ; ils ont confondu les habitudes de l'Occident avec celles de l'Orient, les coutumes des premiers siècles avec celles du Moyen-Age, et ils ont donné à leurs hypothèses, plus ou moins plausibles, le ton de l'affirmation. Nous tâcherons, comme à l'ordinaire, de dégager la vérité des textes et de ne pas changer les probabilités en certitude, ni les faits exceptionnels en généralités.

Il est certain que les catéchumènes se dépouillaient de tous leurs vêtements pour descendre dans la piscine. S. Cyrille de Jérusalem dit aux néophytes [1] : « Vous étiez nus à la vue de tout le monde et vous n'en aviez point de honte. » « Vous êtes descendus nus dans la

[1] *Cat. II myst.*

fontaine, dit S. Zénon [1], mais bientôt vous en êtes remontés revêtus d'un vêtement céleste. » S. Athanase, en parlant des ravages que commirent les Ariens dans le baptistère de son église, dit qu'ils se permirent les plus graves insolences, sans être arrêtés par la sainteté du lieu ni par la nudité de ceux qui se déshabillaient pour recevoir le baptême [2]. En Orient, l'évêque dénouait la ceinture des hommes qui se dévêtaient ensuite avec l'aide des diacres [3].

Les femmes étaient soumises à la même obligation. S. Jean Chrysostome, dans une lettre au pape Innocent, lui raconte l'envahissement de son baptistère, un samedi saint, par la faction de Théophile ; il dit que les femmes, déjà dépouillées de leurs vêtements, furent obligées de s'enfuir toutes nues.

Quand le baptême s'accomplissait hors des baptistères, la dénudation n'en était pas moins obligatoire. Dans leur prison, Apronianus [4] et Lucillus [5] se dépouillent de leurs habits pour être baptisés, le premier par le diacre Sisinnius, le second par S. Laurent. Les actes du pape S. Marcel ne sont pas authentiques, mais ils n'en témoignent pas moins de la discipline du temps où ils furent écrits. Or, en parlant du baptême de Zobia, fille du roi des Perses, il est dit que S. Cyriaque fit apporter de l'eau et que la catéchumène se mit, sans aucun vêtement, dans un bassin d'argent [6].

La dénudation était tellement reconnue obligatoire que le juif dont parlent Moschus et Nicéphore [7], avant de se faire baptiser dans le désert avec du sable, n'en crut pas moins devoir se dépouiller de ses habits.

Les Eunomiens, qui ne trouvaient digne de l'immersion que la partie supérieure du corps, restaient soigneusement vêtus en entrant dans la piscine et n'offraient au contact immédiat de l'eau que

[1] *Invitat. II ad fontem.*

[2] *Epist. ad Innoc.*

[3] Discingit quidem ipsum antistes et ministrorum manibus exuit. Dion. Areop., *de Eccles. hier.*, cap. *de bapt.*

[4] *Acta S. Marcelli papæ.*

[5] *Act. S. Laurent.*

[6] Et allata aqua deposuit eam nudam in concham argenteam et benedixit aquam, etc. *Bolland.*, XVI jan., p. 7.

[7] *Hist. eccl.*, c. 37.

leur poitrine et leur tête nues [1], mais c'était là une exception à l'usage général. Quelques écrivains [2] ont supposé que les reins étaient ceints d'un linge ; cette hypothèse, que ne favorisent nullement les textes très précis des Pères sur la nudité complète [3], ne revendique que des représentations iconographiques du Moyen-Age; elles n'ont de valeur démonstrative que pour les usages de cette époque, et sont loin d'ailleurs d'être uniformes sur ce point.

Cette nudité complète, protégée d'ailleurs par certaines précautions, n'offusquait point la candeur des premiers chrétiens ; ils n'en voyaient que la signification symbolique, et ce qui nous paraîtrait aujourd'hui contraire à la bienséance ne blessait point leurs regards. Rappelons-nous d'ailleurs que les anciens, surtout dans le Midi, n'avaient point toutes les délicatesses de la pudeur moderne, et que l'art polythéiste considérait la nudité comme l'apanage glorificateur des dieux et des héros.

Chez les chrétiens, cette nudité exigée pour l'immersion et pour divers rites du baptême, était sanctifiée par le symbolisme qu'on y attachait. « Nous entrons nus dans le bain sacré, dit S. Ambroise [4], afin qu'étant ainsi dépouillés de tout, nous avancions à grands pas vers la porte du ciel. » S. Cyrille de Jérusalem dit [5] aux néophytes avant de parler des onctions : « Entrés dans le baptistère, vous avez quitté vos habits pour marquer que vous vous dépouillez du vieil homme et de ses œuvres, de ce vieil homme qui se corrompt en suivant des passions pleines d'illusions, pour représenter, en ne rougissant pas de votre nudité, Adam innocent, nu dans le Paradis, et Jésus-Christ attaché nu à la croix, se faisant de son dénûment même une arme dont il terrasse les principautés et les puissances. »

La dénudation des catéchumènes était entourée d'un certain nombre de précautions qui en faisaient disparaître les dangers. Si les sexes étaient séparés dans les instructions catéchétiques et dans les

[1] Theodor., l. IV *Hær. fabul.*

[2] Arevali, dans son édition de Prudence, p. 307; G. Zetten, *de Immersione in bapt.*, p. 35.

[3] Cyrll. Hieros., *Cat. myst.* II ; Ambros., *Serm.* X ; Epiph., *Anchorat.*, c. CXVII; Anselm., *in Matth.*, c. III; Bern., *Serm. XLVI de paupert.*

[4] *Serm. X.*

[5] *Cat. myst.* II.

exorcismes des scrutins [1], à plus forte raison devaient-ils l'être pour les onctions et les immersions. Nous voyons dans le Ve concile œcuménique de Constantinople que Pierre d'Apamée fut accusé comme d'un crime d'avoir administré le baptême à des femmes en présence de quelques hommes. Dans certaines grandes cités, comme à Autun il y avait deux baptistères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Quand il n'y en avait qu'un, on baptisait à des heures différentes, d'abord les hommes et ensuite les femmes. Les pères n'étaient point régénérés en présence de leurs enfants [2]. S. Augustin [3] raconte qu'une femme de Carthage, affligée d'un cancer, fut avertie en songe, vers les fêtes de Pâques, de se rendre au baptistère, *dans le quartier des femmes*, et de faire un signe de croix sur le sein de la première baptisée qu'elle rencontrerait, ce qui lui procura une guérison subite. Nous pouvons en conclure que parfois le bassin baptismal était partagé pour les deux sexes en deux parties bien distinctes, à l'aide de cloisons en planches et de tentures.

On a dû aussi entourer de voiles la piscine, surtout quand elle était bordée de colonnes et ménager, dans le pourtour, des compartiments où les catéchumènes se déshabillaient, quand ils ne le faisaient pas dans le *sacrarium* ou dans une des absides.

Si les femmes étaient à l'abri des regards des hommes, l'étaient-elles également des yeux du ministre? Nous ne trouvons à cet égard qu'un seul fait à invoquer. S. Othon, évêque de Bamberg, après avoir converti les habitants de la Poméranie, fit enfoncer dans la terre trois cuves en bois, l'une pour les enfants mâles, l'autre pour les femmes et les petites filles, la troisième pour les hommes; il les fit entourer de rideaux pour que tout se passât avec décence. Le prêtre, qui se tenait près du tonneau, alors qu'il entendait plutôt qu'il ne voyait un catéchumène descendre dans l'eau, écartait un peu le voile et accomplissait ses fonctions par une triple immersion de la tête [4].

[1] Cyr., *Protecath; Ord. roman.*, *scrut. ad electos.*

[2] Ambros., *lib. de Arca Noe*, c. 31.

[3] *De Civit. Dei*, l. II, c. 8.

[4] Sacerdos vero qui ad cuppam stabat cum audisset potius quam vidisset quod aliquis esset in aqua, velo paululum amoto, trina immersione capitis illius mysterium sacramenti perficit. *Bolland.*, 2 jul., p. 395.

S'il n'en fut pas toujours ainsi, il est juste de remarquer que les fonctions de baptiseurs, dans les premiers siècles, étaient remplies par des vieillards, que le baptême s'administrait pendant l'obscurité de la nuit et que, quand il se donnait pendant le jour, c'était encore dans l'ombre, parce que, comme nous l'avons vu, les baptistères étaient très faiblement éclairés par de rares et étroites fenêtres.

Plusieurs érudits [1] ont supposé que les femmes, en entrant dans la piscine et en en sortant, s'enveloppaient d'une sorte de peignoir, *sabanum*. Nous ne trouvons aucun texte qui puisse appuyer cette hypothèse. Mais nombreux sont les documents qui prouvent que les diaconesses aidaient les femmes à se déshabiller, les recevaient au sortir des fonts, les essuyaient avec le *sabanum* et les aidaient à se rhabiller [2]. Quand les fonctions des diaconesses furent supprimées, aux Ve et VIe siècles, elles furent probablement remplacées dans cet office par les marraines.

Après avoir parlé de la dénudation en général et surtout de celle qui était requise pour l'ablution baptismale, nous devons examiner si elle était également prescrite pour divers autres rites du baptême.

Visconti croit que les catéchumènes étaient entièrement nus pour subir les exorcismes et figurer ainsi le dépouillement du vieil homme. Mais plusieurs textes très formels [3] nous semblent prouver qu'on quittait seulement les chaussures et les vêtements de dessus.

Le même écrivain prétend [4] qu'il en était de même pour les renonciations au démon. Il s'appuie principalement sur les passages où S. Denis l'Aréopagite dit que l'évêque fait dépouiller les catéchumènes par ses ministres [5] et où S. Grégoire de Naziance ajoute qu'ils sont dépouillés de leurs habits pour abjurer Satan [6]. Elie de Crète,

[1] Du Cange, *Not. in Alex.*, l. XV, p. 111; Et. Borgia, *Memor. storiche*, t. I, p. 155; Pellicia, *de Christ. eccl. polit.*, l. I, c. 2, § 5; Martigny, *Dict.*, vo *Baptême*, p. 69, 1re édit.

[2] Epiph., *Hær.* 79; IV Concil. Carthag.

[3] Discalceatos vos et exutos, nudis pedibus, unica tunica opertos, ad exorcizantium voces vos transmittunt. Chrisost. *Cat. I ad illum.*, n. 2.

[4] *De Rit. Bapt.*, l. II, c. 18.

[5] Exuit eum, expoliatque per ministros. *De Hier. eccl.*, cap. *de Bapt.*

[6] Vestibus nudatus. *Orat. XL.*

il est vrai, en interprétant ces deux textes, conclut à une nudité absolue ; mais nous ne saurions partager son avis, car les expressions même qu'on allègue peuvent s'appliquer uniquement aux habits de dessus. Les autres Pères parlent bien du dépouillement des vêtements, mais non pas de nudité complète, comme ils le font en traitant de l'immersion. Nous ne saurions comprendre cette nudité absolue dans une cérémonie qui se renouvelait plusieurs fois pendant le Carême, à la porte extérieure, à la vue de tout le peuple. Le symbolisme du rite n'en existait pas moins, en conservant soit un vêtement de dessous, soit un cilice. D'ailleurs, S. Denis l'Aréopagite venant à parler des onctions, dit qu'alors les diacres *achèvent* de dépouiller le catéchumène de ses vêtements, ce qui prouve qu'il en conservait quelques-uns pendant les renonciations [1].

L'auteur anonyme d'un *Traité historique des cérémonies du baptême* (page 218) croit qu'après la renonciation, on revêtait le catéchumène du *pallium*, pour cette seule raison que ce vêtement favori des Grecs est appelé par Tertullien *habitum erroris renunciatorem*. Cette expression ne nous semble pas suffisante pour constater l'existence d'une cérémonie dont ne nous parle aucun des anciens auteurs ecclésiastiques. Il est certain que les Romains, en devenant chrétiens, quittaient la toge pour l'humble *pallium*, ce qui excitait le mépris des païens qui disaient ironiquement *a toga ad pallium ;* mais ce changement de costume n'avait rien de liturgique ; il se faisait soit pendant le catéchuménat, soit après les cérémonies du baptême.

En ce qui concerne les onctions, les catéchumènes, en Orient, devaient être nus pour les recevoir, comme le prouvent le passage de S. Denis l'Aréopagite, que nous venons de rappeler, et beaucoup d'autres textes que nous pourrions citer [2]. Le diacre ne faisait d'onction que sur le front des femmes, et une diaconesse leur oignait le reste du corps [3], Toutefois, il n'en était pas ainsi dans l'église de Jérusalem. Jean Moschus nous raconte qu'un moine nommé Conon,

[1] *De Hier. eccl.*, cap. 2.

[2] Les actes de S. Sylvestre (c. XIV) disent de Constantin : Hæc cum audisset imperator et lætus ultimam exuisset tunicam et probrum carnis subjecisset oculis et unctus fuisset, ingressus est pisciram.

[3] *SS. Apost. capit.*, ap. card. Pitra, *Jur Eccles. græc. hist.*, t. I, p. 98.

chargé d'administrer le baptême, appréhendait de faire les onctions à une jeune fille de Perse, d'une éclatante beauté [1]. L'évêque avait été sur le point d'envoyer une diaconesse pour remplir cet office, mais il changea de sentiment en réfléchissant que cela serait contraire à la discipline de son Église. Conon prit le parti de quitter son monastère ; S. Jean-Baptiste lui apparut alors et lui fit trois signes de croix sur le corps, en lui promettant que désormais il serait à l'abri des tentations. Le moine retourna à son abbaye, baptisa sans aucune émotion la jeune perse et, ajoute la légende, pendant les douze années qu'il continua son ministère, il s'apercevait à peine du sexe des personnes qu'il oignait et baptisait.

Dans l'Église latine, où l'onction des catéchumènes ne se faisait qu'à la poitrine et aux épaules, il n'était pas nécessaire, comme en Orient, de recourir à une complète dénudation. Aussi croyons-nous qu'il ne faut pas prendre à la lettre les comparaisons que plusieurs Pères de l'Occident font du catéchumène et de l'athlète.

Dans le cours du Moyen-Age, on dut se trouver souvent embarrassé pour les baptêmes d'adultes, qui se produisaient rarement. Quand on recourait à l'immersion, on devait naturellement procéder à la dénudation ; c'est ce qu'on peut inférer des représentations de baptême que nous offrent les sculptures et les vitraux, et aussi du roman provençal de Fier-à-Bras, publié par M. Fekker [2], où Floripar, fille de l'émir, se dépouille de ses vêtements avant d'entrer dans le bain baptismal [3].

Quant aux enfants, l'usage de les dépouiller de tous leurs vêtements persévéra partout jusqu'au XVIe siècle, et dans quelques contrées jusqu'au XVII$_{e}$ et même au XVIIIe siècle [4]. A cette dernière époque, on construisait encore des cheminées dans les chapelles

[1] In crastina die venit puella ex Perside quæ ita speciosa erat ac tantæ pulchritudinis ut non posset præsbiter nudam eam oleo ungere. *Prat. spir.*, c. 3, ap. *Patrol. lat.*, t. 87, col. 2855.

[2] *Mém. de l'Acad de Berlin*, t X.

[3] La pieuzela despuhelan, vezent lot lo barnat, et ac sa carn pus blanca no es flor en estat (la pucelle ils dépouillent, ce voyant tout le baronnage, et elle eut sa chair plus blanche que n'est fleur en été). Vers 4928.

[4] Rituels de Hambourg (XVIe s.); Sacramentaire de Chartres (1580); Concile de Narbonne (1610); Rituel de Bordeaux (1611); Rituel d'Alet (1677).

baptismales du diocèse de Montpellier, pour prémunir les enfants contre les dangers du froid [1]. Dès la fin du XVIe siècle, un certain nombre de conciles et de synodes se placant au point de vue de l'hygiène et des convenances, recommandèrent de ne démailloter que la poitrine et les épaules de l'enfant, ce qui suffisait pour la réception des onctions [2].

Dans presque tout l'Orient, les enfants sont complètement nus pour l'immersion; en Grèce, on leur laisse leur chemise. En Arménie, quand le prêtre a dépouillé l'enfant de ses langes, il le présente aux assistants en disant : « Seigneur, dépouille-le de la vétusté du péché, renouvelle-le par une vie nouvelle et remplis-le de la vertu de l'Esprit-Saint. »

En Ethiopie, c'est immédiatement avant la renonciation que les adultes, aussi bien que les enfants, sont dépouillés de leurs vêtements. Les rituels des Coptes et des Syriens prescrivent de ne laisser aux catéchumènes aucun ornement, pas même de bagues ni de boucles d'oreilles. Cependant aujourd'hui, en Syrie, on permet quelquefois aux femmes de conserver une chemise très fine [3].

Le P. Bernard Ribera, qui séjourna longtemps en Russie au XVIIe siècle, raconte [4] qu'il a été témoin du baptême de deux Kalmouks au monastère de Spasski et que, malgré la foule des spectateurs, les catéchumènes étaient entièrement nus.

ARTICLE VI.

Renonciation au démon.

Avant de conclure avec Dieu un traité de paix et de réconciliation, il faut avant tout nous séparer de son adversaire, de l'ennemi déclaré de sa gloire, de l'usurpateur sacrilège qui s'était emparé de notre âme : tel est le but de la renonciation au démon, que les Latins

[1] Grandcolas, *Liturg. anc. et mod.*, ch. *du Samedi saint.*

[2] Synode de Saint-Omer (1585); Statuts du diocèse d'Angers (1617 et 1680); Rituel de Strasbourg.

[3] Man. Garcia, *Droits légaux et état de la Terre Sainte*, 1814.

[4] *Brevis enarratio histor. de statu Eccles. moscovitæ*, édit. du P. Martinov, p. 46.

ont encore appelée *abrenonciation*, *abomination*, *détestation* et que les Grecs désignent sous les noms d'ἀπόταξις, ἀποταγὴ ou επερεότηρία.

Le prêtre interroge le futur baptisé par son nom, en disant : N., renonces-tu à Satan? — *Le parrain* répond : J'y renonce. — *Le prêtre :* Et à toutes ses œuvres? — *Le parrain :* J'y renonce. — *Le prêtre :* Et à toutes ses pompes? — *Le parrain* : J'y renonce.

Dans le rituel grec, suivi par les Russes, le prêtre dépouille l'enfant de ses vêtements, le tourne vers l'Occident, lui élève les mains et dit trois fois : Renonces-tu à Satan? et à toutes ses œuvres ? et à tous ses anges? et à tout son service? et à toutes ses pompes? — Le parrain répond à chaque fois : J'y renonce. — Le prêtre, trois fois : As-tu renoncé à Satan? — Le parrain à chaque fois : J'y ai renoncé. — Le prêtre dit alors au parrain : Souffle et crache sur l'enfant. Le parrain souffle sur l'enfant et crache à terre. Ces deux actes de mépris qui s'adressent directement à Satan et dont il n'est pas fait mention dans les écrits des Pères accentuent la renonciation par le divorce éternel qu'ils établissent entre le futur baptisé et le démon. Nous avons déjà expliqué le symbolisme de l'insufflation ; celui du crachement est encore plus énergique et nous semble emprunté à une coutume juive. « Lorsque quelqu'un, dit S. Anselme, voulait par esprit d'orgueil répudier sa femme, celui qui, par la proximité du sang, avait le droit de la prendre pour lui, ôtait la chaussure des pieds du premier mari, sur le seuil de sa maison, après quoi la femme répudiée crachait au visage du répudiateur, ce qui était regardé comme une insulte ineffaçable. »

S. Basile met la renonciation au rang des traditions apostoliques [1]. Plusieurs érudits, et même des protestants [2], croient que S. Pierre fait allusion à ce rite quand il dit dans sa première épitre (III, 21), en parlant de l'arche de Noé, que « elle était la figure à laquelle répond maintenant le baptême qui ne consistait pas dans la purification des souillures de la chair, mais *dans la promesse que l'on fait à Dieu de garder une conscience pure*, et qui vous sauve par la résurrection de Jésus-Christ. » S. Paul, dans sa première épître à

[1] *De Spirit. Sanct.*, c. 27.

[2] Cave, *Prim. christ.*, l. I, c 10 ; Bingham, *Orig. eccles.*, t. IV, l. XI, c. 7, § 3 ; Gottlieb Sartorius, *Dissert. de abrenunt. baptism.*

Timothée (V, 12) lui recommande de se rendre digne de la vie éternelle « à laquelle il a été appelé, ayant si excellemment confessé la foi en présence de plusieurs témoins. » Ce passage est interprété dans le sens de la cérémonie de la renonciation par un commentaire de cette épître faussement attribué à S. Jérôme et qui doit être l'œuvre d'un auteur très ancien, favorable au pélagianisme. S. Paul, en divers autres endroits, insiste sur la nécessité de mourir au monde et à ses maximes, de ne vivre que pour Jésus-Christ, de livrer de continuels combats aux esprits de malice répandus dans l'air. « L'Apôtre, dit S. Ambroise expliquant ces passages, nous donne ces avertissements afin que tout homme qui reçoit le baptême persévère à renoncer aux pompes et aux prestiges de Satan qui, en nous assujettissant aux principes du monde, en nous éloignant du culte de Dieu, voudrait nous rendre les compagnons de son apostasie. » Les païens étant considérés comme se trouvant plus spécialement sous la domination du démon, il est présumable que ce fut d'eux qu'on commença à exiger la renonciation.

Les formules que nous trouvons dans les œuvres des Pères et dans les anciens sacramentaires sont plus ou moins développées. En général, elles ne mentionnent, comme la formule latine actuelle, que Satan, ses pompes [1] ses œuvres ou son culte [2] ; quelquefois elles comprennent ses anges [3], ses ordres [4], ses idoles [5], ses voluptés [6], ses spectacles [7] et le siècle [8]. Pour certaines catégories de catéchumènes, il y avait des renonciations spéciales. On voit dans l'Euchologe des Grecs qne les Juifs doivent renoncer à tous les rites de leur

[1] La plus ancienne formule en langue germanique omet le mot de *pompes* qui n'aurait sans doute pas été compris par les Saxons. *Monum. Paderborn.*, p. 380.

[2] Cyrill., *Cat. myst. I*, n. 4; *Cat. II;* Chrys., *Hom. XXI ad pop. Antioch.;* Procop. Gazæus, *in cap. 35 Genes.; Ordo roman.;* Sacram. de Gélase, de S. Grégoire, etc.

[3] Tert., *de Cor. milit.*, c. 3; *Constit. apost.*, VII, 112; Hieron., *in cap V Matth*, v. 25; Chrys., *Cat. II ad illum.;* Aug., *de Symb.*, l. II, c. 1.

[4] Ambros., l. II *Hexam.*, c. 4.

[5] Anast. Syn., l. XI *in Hexam.*

[6] Ambros., *de Myst.*, c. 11.

[7] Salvien, l. VI, *de Provid.*

[8] Ambros., *de Sacram.*, l. I, c. 2.

nation et particulièrement aux azymes, aux purifications légales, à l'immolation de l'agneau, à la fête des tabernacles et à l'observance du sabbat. Les Saxons du IXe siècle abjuraient Odin et leur culte des forêts.

C'était à la porte du baptistère ou de l'église baptismale que les interrogations étaient faites tantôt par l'évêque, tantôt par un prêtre, un diacre ou un exorciste [1]. Au VIIe siècle, ces questions étaient parfois accompagnées d'une aspersion de cendres [2]. Pour qu'elles fussent bien comprises soit par l'adulte, soit par le parrain, on les faisait quelquefois en langue vulgaire [3]. S. Césaire d'Arles nous dit [4] qu'on ne se contentait pas d'une affirmation orale, mais qu'on exigeait en outre une souscription signée.

La renonciation aux œuvres de Satan n'était pas un vain rite, et les catéchumènes, grâce aux instructions qu'on leur avait faites, en comprenaient toute l'importance. Nous en trouvons une preuve, bien édifiante dans le récit du baptême de Chromatius, que nous a laissé S. Ambroise racontant la vie de S. Sébastien. S. Polycarpe lui avait demandé s'il renonçait aux idoles et il avait répondu : J'y renonce ; le prêtre, continuant ses interrogations, lui demanda s'il renonçait à tous les péchés. Chromatius répondit : « Tu aurais dû me faire ces questions avant de m'introduire dans le temple du Roi des cieux. C'est pourquoi je te prierai de différer le jour de mon baptême : car, avant de descendre dans la fontaine sacrée, je dois d'abord aller me réconcilier avec tous ceux contre qui j'ai nourri de la haine et payer mes dettes à tous mes créanciers. Si jamais j'ai ravi à quelqu'un son bien, je lui ferai tout restituer. Depuis la mort de ma femme, j'avais deux concubines ; je leur assurerai à elles et à leurs maris une existence convenable. Quels que soient les droits que je puisse avoir, comme simple particulier ou comme homme public, sur des hommes libres ou sur des esclaves, je veux y renoncer. Par là, je crois, j'aurai rempli d'avance la promesse de répudier toutes les œuvres du démon et toutes les

[1] Tertul., *de Coron. milit.*, c. 3; Beleth, *de Div. off.*, c. 90.
[2] *Pontif. Salisbur.*, ap. Martène, *Thes. vet. mon.*, t. VI.
[3] Conc. Leptin, ap. *Patrol. lat.*, t. 89, col. 822,
[4] *Serm. LXV.*

voluptés du monde. » Le prêtre Polycarpe approuva ces généreux desseins que Chromatius s'empressa d'accomplir ; quelques jours après, il lui conféra le baptême.

En renonçant au démon, le catéchumène, debout, les mains étendues, se tournait vers l'Occident et ensuite vers l'Orient pour adhérer à la foi de Jésus-Christ. S. Jérôme nous explique le symbolisme de cette cérémonie : « Comme l'Occident, dit-il [1], est le lieu où se couche le soleil, il représente les ténèbres du péché auquel nous renonçons pour suivre le soleil de justice qui vient de l'Orient, et c'est pour cela que nous nous tournons vers l'Occident en renonçant au démon, et que nous regardons vers l'Orient en promettant d'être fidèles à Jésus-Christ. » S. Cyrille de Jérusalem ajoute [2] qu'on élève les mains comme pour repousser Satan dans son ténébreux empire, qu'on se tourne vers l'Occident, parce que c'est sur les régions de l'ombre qu'il exerce sa puissance, qu'on regarde ensuite l'Orient où Dieu a planté le paradis terrestre qui est la figure de l'Église. Nous avons vu que le rite grec a fidèlement conservé cette cérémonie symbolique, ainsi que la triple réitération de chaque formule, répétition inspirée peut-être par la triple concupiscence dont parle S. Jean dans sa première épître. Quant au nombre des questions, il a beaucoup varié. On n'en trouve qu'une dans les *Constitutions apostoliques*, dans le missel gallican et dans beaucoup d'églises latines jusqu'au IXe siècle ; ailleurs, il y en a deux, comme aujourd'hui encore à Milan ; les trois interrogations prévalent au XIIIe siècle ; il y en avait quatre dans l'église de Jérusalem et six dans celle d'Antioche.

Les Pères de l'Église ont longuement expliqué ce qu'il faut entendre par les œuvres, les pompes, les anges et le culte du démon. Les œuvres du démon comprennent les mensonges, les fraudes, les violences, les iniquités, les fornications, les homicides, en un mot, tous les péchés qui sont inspirés ou patronnés par le démon [3]. Le culte du diable, c'est l'idolâtrie et tout ce qui s'y rattache, comme les superstitions, les présages, les ligatures, les enchantements, etc.

[1] *In Amos*, c. 6.
[2] Cyrill., *I Catech. myst.*
[3] *Ibid.*; Concile de Tours (813), can. 18.

Les anges du diable, ce sont les démons inférieurs soumis aux ordres de Satan ; par *siècle*, il faut entendre les vanités, les préjugés, les plaisirs dangereux qui sont évidemment recherchés par les mondains, faisant passer les intérêts temporels avant ceux de l'éternité. Les pompes du démon sont le faste, la superbe, la vaine gloire, les amusements mondains, les jeux du cirque et du théâtre. On comprend que les Pères rangent les spectacles parmi les pompes du démon, quand on se rappelle que dans ces assemblées régnait une extrême licence et qu'on y rendait des honneurs aux faux dieux. Il en était encore ainsi au Ve siècle, car Salvien nous dit dans son traité de la Providence : « Les spectacles sont le règne du démon : la foi et les sacrements, bases de la religion, y sont détruits. Se rendre à ces réunions, c'est donc manquer de parole à Jésus-Christ et battre en brèche le Christianisme. Rien de semblable chez les barbares : on n'y voit ni cirques, ni théâtre, rien qui ressemble à ces obscénités qui détruisent les saintes espérances et sont un fatal obstacle au salut. Et quand même ces spectacles seraient en usage parmi ces nations, leur culpabilité serait moindre, puisqu'elle ne comporterait pas la profanation du sacrement de baptême. Nous n'avons pas à alléguer les mêmes excuses qu'eux, nous qui récitons le symbole et qui, par nos actions, démentons nos paroles. Peu de zèle pour l'Église, beaucoup d'empressement pour le théâtre, peu d'attention pour ce qui se passe à l'autel, beaucoup d'application aux jeux de la scène, voilà le caractère de certains chrétiens. Arrive-t-il qu'en un même jour on célèbre une fête solennelle à l'église et des jeux publics dans le cirque ? C'est dans le cirque et non dans l'église que se rend le plus grand nombre ; ce n'est pas l'Évangile qu'on écoute avec le plus d'attrait, c'est la comédie ; la parole de mort est mieux reçue que la parole de vie, l'histrion est plus écouté que Jésus-Christ. »

La renonciation était souvent rangée parmi les cérémonies qui précèdent l'entrée dans l'église. Aujourd'hui encore, à Milan, elle se fait aussitôt après la présentation de l'enfant par le parrain [2].

[1] Chrys., Cat. 2; Leidrad., *de Sacr. Bapt.;* Concile de Mayence (847).

[2] Dans le Rituel actuel de Milan, le prêtre ajoute : *Memor esto sermonis tui, et nunquam tibi excedat tuæ series cautionis.* Et le parrain répond : *Memor ero.*

Au XIIIe siècle, en Russie, le baptisé, pour chasser le démon, élevait les mains en disant : « Il n'y a plus de mal caché en moi ; je ne servirai plus le démon, je ne commettrai plus le péché [1] ».

La formule des *Constitutions apostoliques* est à peu près conservée intégralement à Constantinople, à Alexandrie, à Antioche, à Jérusalem, etc.

Dans la liturgie des Coptes, le diacre lit la renonciation, et le parrain la répète [2].

Ce rite a été conservé par les Luthériens et les Anglicans. Ceux-ci ont même très peu modifié l'antique formule. Le ministre dit au parrain : « Renonces-tu, au nom de cet enfant, au diable et à toutes ses œuvres? à la vaine pompe et à la vaine gloire de ce monde et à toutes ses convoitises et aux affections corrompues de la chair, tellement que tu ne les suivras point et que tu ne t'y laisseras point conduire ? » Et le parrain répond : « J'y renonce entièrement [3]. »

Dans les églises réformées de France, il y a aussi, mais seulement pour les adultes, une renonciation, non pas au démon, mais au péché. Voici le formulaire employé aujourd'hui :

Le ministre : Êtes-vous résolu à renoncer au péché et à régler toute votre vie sur les commandements de Notre-Seigneur? Répondez.

L'adulte : Oui.

Les renonciations étaient fort multiples dans le baptême des Anabaptistes et revêtaient une forme très singulière. Dans le rituel de Jean Denk, le catéchumène renonce à sept esprits mauvais : à la crainte de l'homme, à la sagesse, à l'entendement, à l'art, au conseil, à la force, à l'impiété de l'homme, pour recevoir en échange la crainte de Dieu, la sagesse de Dieu, etc. Melchior Rink employait la formule suivante : « Es-tu chrétien ? — Oui. — Que crois-tu donc? — Je crois en Dieu mon Seigneur Jésus-Christ. — Combien veux-tu avoir de tes œuvres ? — J'en veux un gros (*un peu plus de deux sous*). — Pour combien veux-tu me donner tes biens ? Aussi

[1] Boissard, *l'Église de Russie*, t. I, p. 131.

[2] Assemani, *Cod. lit.*, p 138.

[3] Sparow, *Ration. angl.*, p. 184; *Formulaire de l'Église anglicane* (Genève, 1665).

pour un gros ? — Non. — Pour combien veux-tu me donner ta vie ? — Aussi pour un gros ? — Non. — Eh ! vois donc ! tu n'es pas encore chrétien ; car tu n'as pas encore une véritable foi, et tu n'as pas renoncé à toi-même et à la créature. C'est que tu n'as pas été bien baptisé en Jésus-Christ par le Saint-Esprit ; tu ne l'as été qu'en saint Jean et avec de l'eau... Mais si tu veux être sauvé, il faut que tu renonces véritablement à tes œuvres, puis à toi-même ; il faut aussi que tu ne croies qu'en Dieu. Je te demande donc : Renonces-tu à la créature ? — Oui, — Je te demande encore : Renonces-tu à toi-même ? — Oui. — Ne crois-tu qu'en Dieu ? — Oui. — Je te baptise donc au nom du Père, etc. Ce baptême réitéré s'appelait *le Signe de la confirmation et de l'alliance* [1].

Chez les frères Moraves où la magistrature ne peut être exercée que par des pasteurs ecclésiastiques, on faisait renoncer le prosélyte au faste et aux pompes qui accompagnent trop souvent l'exercice du pouvoir civil et judiciaire.

ARTICLE VII.

Promesses ou vœux de baptême.

Le Rituel romain n'a rien conservé de l'adhésion au Christ ou promesses de baptême qui, dans la liturgie grecque et dans divers sacramentaires latins, suivent immédiatement la renonciation au démon. Plusieurs théologiens supposent que l'Église n'a pas voulu exiger de promesses formelles, parce que, prévoyant notre faiblesse, elle ne veut pas aggraver la malice de nos chutes par l'addition d'une violation de promesses. Il nous semble plutôt que la renonciation à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, impliquant la promesse de pratiquer les œuvres de Dieu, il a pu paraître inutile d'exiger à se sujet une déclaration plus explicite.

Dans l'Église grecque, après la renonciation, le prêtre tourne le futur baptisé vers l'Orient, lui abaisse les mains et lui dit par trois fois : T'attaches-tu au Christ ? — Le parrain répond à chaque fois : Je m'y attache. Il reprend par trois fois : T'es tu attaché au Christ ?

[1] Just Menius, *de l'Esprit des Anabaptistes*, p. 309.

— Je m'y suis attaché ; et cette dernière interrogation se répète encore trois fois avant chacune des trois récitations du *Credo*.

Cette promesse que les Grecs appelaient σύναξις et les latins *sponsio, promissum, pactum, votum,* se formulait ordinairement ainsi : *Adscribor tibi, Christe* ou *Adhæreo et adjungor Christo.* Tous les Pères grecs en parlent et on en trouve aussi quelques allusions dans S. Jérôme [1], S. Hilaire [2] et S. Augustin [3]. Ce dernier donne le nom de *Vœux* aux promesses du baptême [4], et cette expression, passée dans le langage ordinaire de la piété, a été prise dans le sens théologique par quelques hautes autorités [5]. Mais, en général, cette qualification leur est refusée par tous ceux qui estiment que le vœu proprement dit est la promesse d'un bien tout à fait volontaire et libre, et que ce bien doit être d'un ordre plus parfait que les obligations rigoureuses auxquelles nous astreignent les commandements de Dieu.

M. l'abbé Craisson explique ainsi comment on a été amené à donner improprement le nom de *Vœux* aux engagements du baptême : « La raison, dit-il [6], qui a fait adopter ce langage, c'est que les promesses du baptême ont des analogies spéciales avec le vœu ; elles sont comme lui une promesse ; cette promesse est faite à Dieu, comme celle du vœu. Elles ne font pas contracter, à la vérité, un engagement différent de celui que le baptême impose par lui-même, mais elles confirment cet engagement. Or, il n'y a rien d'étrange que de pareilles affinités aient pu introduire l'habitude de les désigner sous le nom de la chose avec laquelle elles ont une si grande ressemblance. »

Les Églises réformées de France donnent aussi le nom de *vœux* aux promesses du baptême. On lit dans leur Formulaire : « *Le ministre :* Prononcez donc le vœu du baptême. — *Les adultes :* Nous

[1] Pactum inimus cum sole justiciæ et ei servituros nos esse promittimus. Hier, *in Amos,* c. VII.

[2] Cap. XVI *in Matth.*

[3] Vous portez le nom de fidèles et vous montrez l'infidélité dans vos actions en violant la promesse solennelle que vous avez faite. Augustin.

[4] *Ep. 59 ad Paul.*

[5] P. Lomb., dist. 38, q. 1, a. 1; Thom., part. II, dist. 2, q. 88, a. 2.

[6] *Rev. des Sciences ecclés.*, t. XXV, p. 562.

promettons de vivre et de mourir dans la foi chrétienne et de renoncer au péché, afin de nous consacrer entièrement à Dieu. Amen. — *Le ministre :* Que le Seigneur vous fasse la grâce d'accomplir votre promesse. »

Erasme, dans une lettre dont il fit précéder sa paraphrase de S. Matthieu, avait dit qu'il lui paraissait à propos que les adultes renouvelassent les promesses que leurs parrains avaient faites pour eux et que, s'ils s'y refusaient, il serait peut-être expédient de ne pas les contraindre à régler leur conduite sur une foi qu'ils n'avaient plus. Sur les instances de Noël Beda, principal du collège de Montaigu, la Faculté de Paris condamna cette proposition. En effet, les enfants baptisés sont tenus par le droit divin et même par le droit naturel d'accomplir les promesses faites en leur nom. Ceux qui reçoivent le baptême sont incorporés à l'Église, c'est-à-dire à la société fondée par N.-S. Jésus-Christ; or, tout citoyen qui naît dans une société est astreint, dès l'instant même, à toutes les lois qui la régissent.

Erasme, qui ne voulait point se brouiller avec la Sorbonne, chercha à s'excuser en disant qu'il ne doutait point que l'Église ne pût contraindre ses enfants baptisés à demeurer sous ses lois ; que son but avait été simplement de susciter de la part des adultes une libre profession de foi qu'il avait crue avantageuse à la religion ; qu'au reste il était disposé à retrancher de ses écrits une opinion qui, contre ses intentions, avait pu scandaliser quelques personnes.

Le baptême était essentiellement, pour les Anabaptistes, une promesse par laquelle on s'engage à mortifier ses passions et à souffrir patiemment les adversités : c'est une des principales raisons pour lesquelles ils ne le conféraient point aux enfants, incapables encore de prendre un engagement.

ARTICLE VIII.

Des saintes huiles en général.

La liturgie emploie les saintes huiles dans le baptême, la confirmation, l'extrême-onction et l'ordre. Dans l'Histoire de chacun de ces sacrements, nous aurons à nous occuper des cérémonies spéciales où elles sont appliquées. Mais, avant d'entrer dans ces détails, il est nécessaire d'avoir des connaissances générales sur la nature et la confection des saintes huiles, ainsi que sur les prescriptions liturgiques qui s'y rapportent. Pour ne pas avoir à revenir, à diverses reprises, sur ces explications préliminaires, nous consacrerons cet article aux saintes huiles en général et, avant d'aborder l'onction des catéchumènes, nous nous occuperons successivement : 1° de l'usage et du symbolisme de l'huile dans l'antiquité; 2° de l'ancienneté et de la signification des onctions dans les rites chrétiens ; 3° des diverses espèces et des noms des saintes huiles; 4° de la composition des saintes huiles ; 5° de leur consécration; 6° de leur distribution ; 7° de leur conservation ; 8° des vases aux saintes huiles.

§ 1.

De l'usage et du symbolisme de l'huile dans l'antiquité.

Chez les peuples anciens, on oignait les enfants nouveau-nés avec de l'huile d'amande douce. Cet usage hygiénique, recommandé par Gallien, subsiste encore aujourd'hui dans diverses contrées de l'Orient. Dans les pays chauds, les anciens recouraient aux onctions oléagineuses pour résister à l'ardeur du climat et modérer la transpiration ; avant les bains, elles garantissaient contre la réaction trop violente de l'eau froide. Les lutteurs s'oignaient d'huile le corps tout entier pour se rendre plus aptes à leur genre de combat.

L'huile ne remplissait pas un simple rôle hygiénique ; elle figurait dans les rites religieux de tous les peuples, ce qui démontre que son emploi remonte au culte primitif. Nous voyons Jacob répandre de l'huile sur une pierre qu'il érige en autel. C'est avec une huile

composée de myrrhe, de cinnamone, de canne et d'olives que Moïse consacre l'arche d'alliance, le tabernacle du témoignage, la table d'or, l'autel des parfums, celui des holocaustes, le bassin d'airain et tous les vases sacrés.

Les rois, les prophètes et les prêtres étaient consacrés à Dieu par un même genre d'onctions. Ces rites symboliques n'étaient point spéciaux aux Juifs ; nous les retrouvons en Chaldée, en Assyrie, en Perse, dans l'Inde, dans l'Arabie, en Asie Mineure, en Grèce, en Italie. On lit dans le *Râmayâna* [1] que le roi Râma, dernière incarnation de Vishnou, « fut consacré en présence de toutes les divinités, réunies dans les airs, avec le suc de toutes les herbes médicinales. » Une cérémonie védique, l'onction du feu, avait lieu au moyen du *ghrita* ou beurre clarifié. Les ascètes indhous, dans leurs pratiques religieuses, se graissaient la tête avec une huile sainte extraite de l'arbre appelé *ingoudi*.

L'huile, symbole antique de la fertilité et de l'abondance, de force, de remède et de guérison, de parure et de joie, d'honneur et de respect, de royauté et de sacerdoce, a conservé toutes ces significations que le Christianisme a sanctifiées.

Jésus-Christ ayant été oint d'une manière mystique et non matérielle qui le fit tout à la fois prêtre, prophète et roi, il fut l'*Oint* par excellence, le Christ ; les sectateurs de sa foi, consacrés par les onctions du baptême, qui les associent aux gloires de la royauté mystique et du sacerdoce, sont eux aussi les *oints*, les chrétiens.

§ 2.

De l'ancienneté et de la signification des onctions dans les rites chrétiens.

Quelques écrivains protestants ont voulu attribuer l'institution des onctions à Pierre le Foullon, patriarche hérétique d'Antioche ; mais Théodore le Lecteur, qu'ils ont mal lu, dit simplement que ce patriarche introduisit l'usage de consacrer le chrême en présence de tous les fidèles [2]. Théodore, archevêque de Cantorbéry, avance sans aucun fondement que le saint chrême a été institué par le concile de

[1] Trad. Fauche, t. II, p. 329.
[2] *Collect.*, l. II.

Nicée [1]. Sicard, évêque de Crémone [2], en attribue l'honneur à S. Clément, mais sans doute en se basant sur le livre des *Recognitions*, ouvrage qui lui est faussement attribué et qui ne doit pas être de beaucoup antérieur à Origène. Les *Constitutions apostoliques* considèrent S. Matthieu comme l'instituteur de la bénédiction de l'eau et de l'huile. S. Denis l'Aréopagite en parle comme d'un usage déjà ancien et S. Basile le fait remonter à la tradition apostolique.

Les docteurs catholiques sont presque unanimes à considérer tous les sacrements comme institués immédiatement par Jésus-Christ [3], d'où il faut conclure que les saintes huiles sont d'institution divine ; mais leur bénédiction ou consécration peut ne point remonter si haut. Celle de l'huile des infirmes paraît être la plus ancienne ; vient ensuite celle de l'huile des catéchumènes, et un peu plus tard celle du saint chrême.

Les païens paraissent avoir été frappés du rite des huiles saintes employées dans le baptême. Nous lisons dans les actes authentiques de S. Bénigne, apôtre de la Bourgogne, martyrisé en 168, que l'empereur Marc-Aurèle vint à Dijon pour inspecter les nouvelles murailles qu'on y avait élevées ; il profita de cette circonstance pour faire ériger un temple à Mercure et pour ordonner d'expulser tous les chrétiens de la ville. Le *comes* Térentius s'engagea à exécuter les ordres de l'empereur. « Nous ne savons, lui dit-il, ce que c'est qu'un chrétien ; mais je connais un étranger qui a la tête rase, dont le costume et les mœurs diffèrent des nôtres. Cet homme recrute parmi le peuple des disciples qu'il soumet à une ablution dans l'eau et dont il oint tous les membres avec un baume. »

Théophile d'Antioche [4] qui vécut peu de temps après S. Justin, Origène, Tertullien, S. Cyprien [5] et tous les Pères du IVe siècle nous parlent des saintes huiles, et plusieurs d'entre eux nous en expliquent la vertu et la signification. S. Ambroise nous dit que les

[1] *Penitent.*, l. IV.

[2] *Mitrale*, l. VI, c. 14.

[3] Quelques commentateurs ont même cru qu'il s'agit des onctions sacramentelles dans la deuxième épitre aux Cor., I, 21, et dans la première épitre de S. Jean, II, 20 et 27.

[4] Lib. I *ad Antol.*

[5] *Ep.* 70.

onctions apprennent aux catéchumènes qu'ils vont devenir des athlètes, obligés de combattre contre le siècle et les ennemis de leur salut. « Cette huile exorcisée, dit S. Cyrille [1], est le symbole de l'onction même de Jésus-Christ ; elle vous a été communiquée afin que toute impression du péché fut effacée de votre âme... car cette huile, exorcisée par la prière et par l'invocation du nom de Dieu, a tant de vertu que non seulement elle purifie l'âme des restes du péché, mais qu'elle chasse les démons invisibles. »

Les écrivains du Moyen-Age, commentant et développant les indications des Pères, ont fait remarquer que les onctions nous confèrent une sorte de sacerdoce, attendu que nous recevons dans le baptême la mission d'offrir à Dieu le sacrifice de notre esprit, de notre raison, de notre cœur, de nos adorations, ce qui, selon l'expression de l'apôtre S. Pierre, constitue un sacerdoce royal; qu'avant d'entrer dans l'arène de la vie chrétienne, nous devons être oints de l'huile fortifiante pour lutter contre le monde et les passions ; que rien n'exprime mieux la grâce que l'huile dont la nature est de nourrir, d'éclairer, de réchauffer, de fortifier et de guérir. Si Claude de Vert, toujours enclin au naturalisme, avait médité ces considérations symboliques, il n'aurait pas vu dans les onctions baptismales une préparation matérielle à l'ablution de l'eau et une substitution aux frictions d'huile dont usaient les anciens avant de se mettre au bain [2].

§ 3.

Des diverses espèces et des noms des saintes huiles.

Il y a trois espèces de saintes huiles qui sont consacrées le jeudi saint par l'évêque : l'huile des infirmes, l'huile des catéchumènes et le saint chrême.

1° L'huile des infirmes, *oleum infirmorum*, composée uniquement d'huile d'olive, sert dans le sacrement de l'extrême-onction et dans la bénédiction des cloches.

2° L'huile des catéchumènes, *oleum sanctum*, composée d'huile

[1] II *Catech. mystag.*

[2] *Expl. des Cérém. de l'Égl.*, t. II, ch II, p. 368.

d'olive, est employée dans les onctions qui précèdent le baptême, dans la bénédiction des fonts baptismaux, dans l'ordination des prêtres, dans la consécration des églises, des autels fixes et des autels portatifs. Elle a été désignée sous le nom d'*huile sainte*, *huile sacrée*, *huile sanctifiée*, *huile de l'onction*, *huile de paix*, *huile d'allégresse*, *huile exorcisée;* cette dernière dénomination provient sans doute de ce que, dans plusieurs anciens sacramentaires manuscrits, la bénédiction est intitulée : *Exorcismus olei catechumenorum.* Les Syriens l'appellent *galilœion.*

3° Le saint chrême, composé d'huile d'olive et de baume, est employé dans l'onction verticale qui suit l'ablution baptismale, dans le sacrement de confirmation, dans la consécration des évêques, dans celle des patènes et des calices, dans la consécration des autels fixes ou portatifs, dans la dédicace des églises, dans la bénédiction des fonts et des cloches, dans le sacre des rois, etc. Le chrême, désigné parfois sous les mêmes noms que l'huile des catéchumènes est appelé parfois l'*huile*, l'*huile de bénédiction.* Les Grecs la nomment myre, μύρον (onguent, parfum). C'est du mot *chrisma*, et non pas du nom du Christ, que Tertullien, Théophile d'Antioche et S. Cyrille de Jérusalem font dériver la désignation de *chrétiens* qui n'apparaît que vers l'an 42 ou 43 de notre ère [1].

Outre ces huiles sacramentelles, on peut encore distinguer : 1° l'huile bénite par le prêtre et différente de celle des catéchumènes, dont les Coptes se servent pour les premières onctions seulement ; 2° l'huile bénite par le prêtre pour être brûlée devant les saintes images et dont les fidèles de l'Orient se font parfois oindre le front ; 3° l'huile de la sainte croix qu'on faisait brûler devant la croix et le tombeau des saints pour en faire des onctions aux malades et aux infirmes [2] ; 4° l'huile qu'on fait brûler devant le Saint-Sacrement ; 5° l'huile dont on se servait jadis pour ensevelir les morts et spécialement les moines et les évêques ; 6° l'huile miraculeuse qui découle, à Bari, du tombeau de S. Nicolas ; 7° l'huile que M. Dupont, de Tours, faisait brûler devant l'image de la sainte Face et dont les onctions ont produit de si nombreuses guérisons, etc.

[1] Mamachi, *Orig. christ.*, l. I, § 3.

[2] Et elle guérit par l'huile de la sainte Croix, dit Cyrille de Scythopolis dans sa Vie de S. Saba (ch. 44).

§ 4.

De la composition des saintes huiles.

Nous avons dit que l'huile des infirmes et celle des catéchumènes ne se composaient que d'huile d'olive. Les oliviers introduits en Provence par les Phocéens restèrent fort rares en France sous la première et la seconde race; c'est dans un but religieux que la loi des Visigoths et un Concile de Narbonne (1054) protégèrent leur conservation. Du temps de Charlemagne, on tirait l'huile d'olive de l'Orient et de l'Afrique. C'est ce qui nous explique pourquoi on ne faisait pas dans les églises latines les amples ablutions usitées en Orient et pourquoi les évêques d'Occident se croyaient autorisés parfois à exiger, pour la délivrance des saintes huiles, un prix assez élevé, que motivaient les frais d'acquisition et de transport.

C'est vers le commencement du VIe siècle que, pour la confection du saint chrême, on commença à mêler à l'huile d'olive du baume, symbole de la bonne odeur de Jésus-Christ et de la préservation de toute corruption morale. On le tira d'abord du lentisque [1], arbre qui croissait en Syrie, en Afrique et en Grèce, et dont la résine porte le nom de *mastic de Chio, manne du Liban*. Plus tard, et jusqu'au XVIe siècle, on le tira aussi du balsamier, qui croît dans l'Arabie et la Judée. Quand les Espagnols eurent rapporté d'Amérique le baume du Pérou, les papes Innocent III et Paul IV permirent d'en faire usage.

D'après ce que nous dit Brantôme [2], le populaire, en Périgord, s'imaginait que la substance du chrême se prenait dans l'oreille d'un dragon, et qu'un chevalier de la maison de Bourdeille devait aller faire cette dangereuse capture au-delà de Jérusalem.

Matthieu Pâris, en parlant des abus qui régnaient du temps de Guillaume le Conquérant [3], dit que les laïques, lorsqu'ils baptisaient

[1] On croyait que c'était avec du bois de lentisque qu'on avait formé la partie de la croix où furent attachées les mains de Jésus-Christ. Liturg. de S. Germain, év. de Paris, ap. D. Martène, *Anecdot.*, t. V.

[2] *Hommes illustres*, t. IV, p. 153.

[3] *Vita Willelm.*, anno 1074.

en cas de nécessité et qu'ils n'avaient point à leur disposition d'huile sainte, la remplaçaient avec de la sécrétion des oreilles.

Dès le temps de S. Denis l'Aréopagite, les Orientaux ajoutaient à l'huile et au baume quelques herbes odoriférantes. Par la suite des temps, le nombre en augmenta et fut réglé par la liturgie. D'après le grand Euchologe grec, on doit composer le saint chrême avec les quarante substances suivantes : huile d'olive, baume de balsamier, bois de cet arbre, clous de girofle, jonc aromatique, cynnamome, fleurs de cynnamome, poivre gris, poivre blanc, poivre long, poivre de l'Inde, macre, gingembre, herbe à lait, sauge de montagne, safran, semence de romarin, cabaret, bois d'aloès, noix de muscade, mastic, encens, *ladonum* provenant d'une plante appelée *leda*, jusquiane noire, styrax, musc, ambre, myrte, laurier, marjolaine, romarin et *costum* [1].

Les Russes suppriment quelques-uns de ces ingrédients et les remplacent par du vin blanc, du muscat, de la térébenthine de Venise, de l'huile essencielle de bergamotte, des racines de violettes, du bois de Rhodes, de l'iris, du basilic, du serpolet, des fleurs d'oranger et de rosier, de la lavande, du benjoin, de la canelle, etc. [2].

Les Syriens n'employaient qu'une dizaine de substances, d'un poids déterminé, et les faisaient bouillir pendant quatre heures au bain-marie. Pendant cette cuisson, les Arméniens récitent des extraits des quatre évangiles. Les Nestoriens du Malabare confectionnaient leur huile sainte avec des noix de coco.

Depuis la mission du P. Dandini, nonce du pape au Mont-Liban (1556), les Maronites ont adopté le mode latin pour la confection du saint chrême.

Plusieurs églises d'Orient, perpétuant une tradition apocryphe, prétendent que l'huile qu'employa Magdeleine pour parfumer les pieds du Sauveur fut recueillie en partie par les disciples, distribuée par eux aux églises qu'ils fondèrent, augmentée par celle qu'ils bénirent eux-mêmes, en sorte que le chrême dont on se sert aujourd'hui en Orient serait encore, avec des additions successives, le chrême évangélique.

[1] Barraud, *Notice sur les saintes huiles*, p. 43.
[2] Sabas, *Sacristie patriarcale de Moscou*, p. 59.

§ 5.

De la consécration des saintes huiles.

D'après ce que nous dit le Concile de Tolède, tenu en l'an 400 [1], nous devons conclure que, pendant les quatre premiers siècles, aucune époque spéciale n'était prescrite pour la consécration des saintes huiles. On dut la faire au fur et à mesure des besoins et surtout le jour même des grandes solennités baptismales qui exigeaient l'emploi de beaucoup d'huile pour les nombreux néophytes qui devaient recevoir les onctions exigées par l'administration successive du baptême et de la confirmation. Plus tard, alors que se multiplièrent les églises baptismales et qu'on dut les pourvoir à temps des huiles nécessaires pour la bénédiction des fonts, on se trouva nécessairement amené à avancer la cérémonie. Le Concile de Meaux, en 843, défend aux évêques de consacrer le saint chrême un autre jour que le jeudi saint, ce qui prouve que cette date liturgique était déjà observée. On ne consacra d'abord que le saint chrême ; plus tard on y joignit, pour plus de commodité, la bénédiction de l'huile des catéchumènes et de celle des infirmes. Pourquoi a-t-on choisi le jeudi saint ? c'est parce que ce jour-là, nous répondent les liturgistes du Moyen-Age, Magdeleine oignit de parfums la tête et les pieds du Sauveur ; c'est aussi parce que c'est l'anniversaire de l'institution de l'Eucharistie et que c'est dignement en célébrer la mémoire que de fêter indirectement à la fois l'institution des autres sacrements qui, la plupart, réclament l'emploi des huiles saintes. Ce n'est qu'en vertu d'une dispense du Pape et pour des raisons très graves que ce jour peut être changé.

Les Jacobites coptes consacrent aussi le saint chrême le jeudi saint, depuis une ordonnance de leur soixante-douzième patriarche, Amba-Ephrem ; antérieurement c'était le vendredi saint, jour où, chez eux, se conférait le baptême solennel. Ils prétendaient que cette date avait été prescrite par un ange à Théophile, leur vingt-troisième patriarche [2].

[1] Certum est quod omni tempore licet chrisma conficere. C. 20.

[2] J. M. Vanslet, *Hist. de l'Église d'Alexandrie*, p. 231.

En Arménie, la consécration des saintes huiles ne se fait que tous les sept ans, la veille de Notre-Dame de Septembre; en Syrie, on reste parfois trente ou quarante ans sans procéder à cette cérémonie.

La consécration du chrême, d'après une très ancienne tradition, a toujours été réservée à l'évêque, sauf de rares exceptions. Les *Constitutions apostoliques* disent que l'évêque bénit l'eau et l'huile, mais qu'en son absence il est remplacé par le prêtre, assisté d'un diacre, pour remplir ces deux fonctions [1]. S. Cyprien, écrivant aux évêques de Numidie, fait remarquer que l'évêque seul a droit de bénir le saint chrême pendant la célébration des saints mystères. Le Bréviaire romain, dans les leçons du 31 janvier, attribue à S. Sylvestre un décret relatif à ce point de discipline. Il y eut, à diverses époques, des infractions à ce sujet, car divers conciles furent obligés de réprimer les empiétements des simples prêtres qui s'arrogeaient ces fonctions [2], et, au commencement du XIe siècle, le Concile de Ravenne fut encore obligé d'interdire aux archiprêtres, sous peine de déposition, de consacrer le saint chrême.

L'évêque consécrateur doit être accompagné des deux premiers dignitaires du chapitre, de douze prêtres en chasuble, de sept diacres en dalmatique et de sept sous-diacres en tunique. C'était ainsi qu'était composé le collège des ministres dans chaque église cathédrale.

Comme tous les membres du presbytère consacraient ce jour-là la victime sainte avec l'évêque, il était naturel qu'ils participassent aussi à la bénédiction des saintes huiles qui se faisait après la messe.

Amalaire nous dit [3] que le Pape, en officiant, était entouré de ce même nombre de ministres et que les évêques instituèrent cet usage pour donner plus de solennité à la consécration des saintes huiles.

« Les douze prêtres, nous dit Rupert [4], rangés autour de l'évêque comme témoins et coopérateurs de son ministère, représentent les

[1] Benedicat episcopus aquam et oleum. Sin vero non adsit, benedicat presbyter præsente diacono. L. VIII, c. 9.

[2] 2e Conc. de Carthage (390); 3e et 4e Conc. de Carthage (393 et 397); Conc. de Tolède (400).

[3] *De Offic. eccl.*, l. I, c. 12.

[4] *De Div. Offic.*, c. 18.

douze apôtres en la présence desquels le souverain Pontife, Jésus-Christ, a dans ce jour écrit son testament en leur promettant l'envoi de son Esprit-Saint. »

Au Moyen-Age et surtout dans les deux derniers siècles, les prescriptions liturgiques n'ont pas toujours été observées. L'évêque était parfois assisté, en nombre indéterminé, par tous les prêtres de la cathédrale et des paroisses.

Au XVIIIe siècle, à Saint-Etienne de Sens, l'officiant était accompagné de deux chanoines et de treize prêtres cardinaux, ainsi appelés parce qu'ils se tenaient aux deux coins de l'autel[1]. En 1707, l'archevêque de Lyon réduisit à sept le nombre des prêtres assistants, sous prétexte de se conformer à un ancien pontifical lyonnais dont on venait de retrouver en exemplaire[2]. Dans le rite parisien, ce sont deux archidiacres et deux archiprêtres qui assistent l'archevêque.

La Sacrée Congrégation des Rites a décidé que lorsque l'évêque n'a point le nombre voulu de prêtres séculiers pour la consécration des saintes huiles, il doit recourir aux prêtres réguliers ; que lorsque, dans un diocèse, il est par trop difficile de réunir le nombre exigé de prêtres, de diacres et de sous-diacres, on peut néanmoins procéder à l'office, pourvu qu'on se conforme, quant au reste, aux prescriptions du pontifical[3].

Pendant longtemps, les patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, restèrent investis, par l'usage, du droit de consacrer le saint chrême pour toute l'étendue de leurs patriarcats respectifs. Ces trois derniers finirent par partager ce privilège avec leurs suffragants, en raison de la difficulté de les réunir tous pour l'office du jeudi saint, et aussi à cause de l'embarras qu'occasionnait la consécration d'une si grande quantité de saint chrême. Les patriarches de Constantinople ont défendu et conservé leurs droits jusqu'à nos jours. L'un d'eux, au commencement du XIIIe siècle, refusa de partager son privilège avec le primat de Bulgarie ; mais quand ce dignitaire se réunit avec les Bulgares et les Valaques à

[1] Moléon, *Voy. liturg.*, p. 173.

[2] Claude de Vert, *Expl. des cér.*, ch. III, n. 29.

[3] N° 1207, 11 nov. 1641 ; n° 1282, 24 janv. 1643 ; n° 1339, 23 janv. 1644.

l'Eglise romaine, il obtint du pape Innocent III, ainsi que tous les autres évêques de sa nation, la faculté de consacrer les saintes huiles suivant le rite latin.

« En Arménie, dit M. Léon Boré [1], le patriarche d'Eczmiazin avait seul le pouvoir de consacrer le saint chrême, et c'était là un des principaux attributs de sa puissance, comme aussi la première source de ses revenus, parce qu'il le distribuait aux autres églises dépendant de lui, moyennant une certaine somme d'argent. Depuis la séparation des patriarcats de Sis et d'Aghtamar, chaque chef de ces églises particulières s'est arrogé la même puissance. »

Dans les Églises orientales, les simples prêtres bénissent l'huile des catéchumènes et celle des infirmes ; ils procèdent ordinairement à cette cérémonie au moment même d'administrer le baptême et l'extrême-onction. Le pape Clément XIII a sanctionné cette antique coutume dans sa lettre aux évêques d'Orient du rite latin [2].

Les protestants, on le sait, n'emploient point le chrême dans l'administration des sacrements ; mais les Anglicans en usent dans le sacre des rois. C'est l'archevêque de Cantorbéry qui bénit solennellement le saint chrême avec lequel il oint le roi ou la reine, sur la tête, les épaules et le dos.

Nous ne pouvons nous attarder ici à décrire toutes les cérémonies de la consécration des saintes huiles. Elles ont d'ailleurs été parfaitement expliquées par D. Guéranger [3] et le chanoine Barraud [4]. Nous nous bornerons à relater quelques particularités relatives à ces rites pontificaux et à ceux de quelques Églises orientales.

« Les pontifes romains, dit le chevalier Moroni [5], faisaient les « bénédictions des saintes huiles avec pompe, comme l'indiquent « les *Ordo* romains. Benoît XIII voulut faire revivre les anciennes « coutumes. La cérémonie commençait à Saint-Thomas ou à Saint- « Pancrace, quand les Papes habitaient le palais de Latran ; ou à la « basilique de Saint-Grégoire, si elle devait se faire dans la basili- « que du Vatican ; ils étaient assistés par les évêques, les prêtres,

[1] *Univers pitt., Arménie*, p. 135.
[2] Arcudius, *de Concord. Eccl. orient. et occ.*, l. V, c. II, p. 439.
[3] *Année liturgique*, Semaine sainte, p. 401.
[4] *Notice sur les saintes huiles*, p. 29.
[5] *Hist. des chapelles papales*, 3e part., ch. 13.

« les diacres et les divers ministres qui les accompagnaient aux « fonctions saintes. On leur présentait les trois ampoules ou vases « de verre, renfermant les saintes huiles; on quittait l'autel où la « cérémonie avait eu lieu et, les portant en procession, on se rendait « à l'un ou à l'autre des autels de la basilique où le Pape devait célé- « brer les saints mystères. Les anciens *Ordo* font mention d'une qua- « trième ampoule contenant un vase d'or, dans lequel on gardait « une pierre précieuse qui renfermait miraculeusement du sang du « Sauveur. Pendant que le Pontife faisait son homélie, les cardinaux- « diacres, aidés de plusieurs sous-diacres, découvraient l'autel « sacré dans lequel était cachée, pendant l'année, l'ampoule dont « on vient de parler, et que le Pape portait lui-même pour la mon- « trer au peuple qui la vénérait avec la plus grande piété. Il entrait « ensuite dans le lieu le plus reculé du sanctuaire pour achever les « saints Mystères sur l'autel papal, afin d'imiter ainsi les rites de « l'Ancien-Testament qui permettaient aux seuls pontifes d'entrer « dans le Saint des Saints une fois l'an. »

La Croze a prétendu [1] que les Arméniens considéraient la consécration du *myron* comme un sacrement spécial, et il s'est surtout basé sur le passage suivant de Vardanès, docteur arménien du XIIIe siècle : « Nous voyons des yeux du corps dans l'Eucharistie du pain et du vin et, par les yeux de la foi ou de l'entendement, nous y concevons le corps et le sang de Jésus-Christ, de même que dans le *myron* nous ne voyons que de l'huile, mais par la foi nous y apercevons l'Esprit de Dieu. »

Tout ce qu'on peut conclure de ce passage, c'est que l'auteur a fait une comparaison inexacte ; car tous les monuments liturgiques des Arméniens prouvent qu'ils ne considèrent la consécration du saint chrême que comme une cérémonie sainte, sans y attacher aucune idée sacramentelle de transubstantiation.

Tournefort [2] donne les détails suivants sur la consécration du chrême par le patriarche arménien : « Ils le préparent depuis les Vespres du dimanche des Rameaux, jusqu'à la messe du Jeudi-Saint, laquelle ce jour-là se célèbre sur le grand vaisseau où l'on conserve

[1] *Hist. du Christian. dans les Indes*, t. I, p. 308.
[2] *Voyages*, t. II, p. 405.

cette liqueur. On n'employe ni bois ni charbon ordinaire pour faire bouillir la chaudière où on la prépare, et cette chaudière est plus grande que la marmite des Invalides. On la fait bouillir avec des bois bénits, et même avec tout ce qui a servi aux églises, vieilles images, ornemens usez, livres déchirez et trop gras ; tout est réservé pour cette cérémonie. Ce feu ne doit pas sentir trop bon, mais l'huile est parfumée par des herbes et par des drogues odoriférantes que l'on y mêle. Ce ne sont pas de petits clercs qui travaillent à cette merveilleuse composition ; c'est le patriarche lui-même, vêtu pontificalement et assisté au moins de trois prélats en habits pontificaux, qui récitent tous ensemble des prières pendant toute la cérémonie. Le peuple en est plus frappé que de la présence réelle de Jésus-Christ, tant il est vrai que les hommes ne sont susceptibles que des choses sensibles ! »

Voici, d'après M. l'archimandrite Sabas [1], comment se prépare aujourd'hui le saint chrême à Moscou : « On commence dès la quatrième semaine de Carême la préparation préliminaire de l'huile et du vin, avec infusion de plusieurs herbes odoriférantes. Mais ce n'est que le lundi de la semaine sainte que se fait la cuisson publique et solennelle dans l'appartement privé des patriarches. Le métropolitain ou un évêque qu'il a délégué bénit l'eau, asperge les ingrédients et fait verser dans des chaudières d'argent l'huile, le vin et un certain nombre d'aromes. Il allume lui-même le feu, et les diacres agitent le liquide, tandis que les prêtres lisent sans interruption les saints Évangiles : cette opération dure trois jours. Le mercredi soir, on ajoute les huiles aromatiques. Le jeudi, avant la lecture des Heures, le métropolitain, avec tout le clergé, se rend processionnellement à l'appartement privé des patriarches, et de là on porte les vases dans lesquels on a versé le liquide dans le sanctuaire de la cathédrale de l'Assomption. Après l'offertoire, le Pontife bénit trois fois chacun des vases du signe de la croix, et consacre le saint chrême qui, après le service divin, est reporté solennellement au dépôt de la sacristie patriarcale, d'où il est distribué au fur et à mesure dans tous les diocèses, sur un permis exprès du Comptoir synodal de Moscou. »

[1] *Sacristie patriarcale de Moscou*, p. 59.

§ 6.

Distribution des saintes huiles.

Primitivement les curés recevaient les sainte huiles des mains mêmes de l'évêque ; mais, quand les églises baptismales se furent multipliées, on reconnut la difficulté pour les curés éloignés de la ville épiscopale, de quitter leur paroisse pendant les solennités de la semaine sainte, et l'on dut recourir à des délégués. Le quatrième Concile de Carthage (398) veut que le pasteur aille chercher lui-même les saintes huiles ou du moins qu'il les fasse prendre par le prêtre sacristain de son église, et non point par un jeune clerc. Le premier Concile de Vaison (442) ne fait que tolérer la délégation d'un sous-diacre ; « car il n'est pas honorable, y est-il dit, de commettre à des inférieurs des fonctions qui sont au-dessus de leur ordre. » Les Conciles d'Auxerre (578) et de Worms (868) disent qu'on doit porter les saintes huiles avec le même respect que les reliques des saints. Un capitulaire de Louis le Débonnaire (816) nous laisse entendre qu'un prêtre désigné par l'évêque allait distribuer les saintes huiles aux églises éloignées de la cathédrale de plus de quatre ou cinq milles.

Le Rituel romain dit que le curé, *autant que faire se pourra,* doit recevoir les saintes huiles, non par l'entremise des laïques, mais ou par lui-même, ou par un autre prêtre, ou tout au moins par un autre ministre de l'Église. Beaucoup de rituels diocésains se montrent plus sévères et formulent une prescription absolue ; la plupart interprètent l'expression de *ministre de l'Église* dans le sens restreint de diacre ou de sous-diacre.

Dès le XIe siècle, nous voyons l'évêque, l'archidiacre, le doyen du chapitre ou le *chepcier* distribuer, le jeudi saint, les saintes huiles, tantôt aux seuls archiprêtres, tantôt à tous les doyens ruraux, et ceux-ci, dans le cours de la semaine de Pâques, en faire la distribution, dans leur église, à tous les curés de leur circonscription. Tantôt cette répartition n'était accompagnée d'aucune cérémonie, tantôt elle se faisait comme aujourd'hui à l'issue d'une messe chantée.

Les synodes [1] ordonnent aux curés qui ont reçu les huiles

[1] Syn. de Nîmes (1284) ; Concile de Palencia (1322) ; Syn. d'Alais (1724), etc.

nouvelles, soit de verser les anciennes dans les fonts baptismaux ou dans la lampe qui brûle devant le Saint-Sacrement, d'en imbiber des étoupes qu'on brûle dans la sacristie ou au-dessus de la piscine. Quelques anciens pontificaux ordonnent de mêler l'ancien chrême avec le nouveau [1].

Dans certaines provinces, du moins jusqu'au Xe siècle, la matière des saintes huiles était une offrande faite par les fidèles [2]; par conséquent on n'avait rien à exiger pour leur distribution. Mais quand l'évêque était obligé d'acheter des substances venues de pays lointains, il se croyait souvent en droit de faire payer non point la bénédiction, mais la valeur matérielle du chrême, qui était assez élevée si l'on en juge par le vieux proverbe du Moyen-Age : *cher comme chrême*. Il dut y avoir des abus à cet égard, car plusieurs anciens Conciles [3] défendent de rien demander pour la distribution des saintes huiles. Au VIe siècle, en Espagne, l'évêque, à cette occasion, percevait un tribut nommé *tremisses,* qui fut aboli par le Concile de Brague (563).

Toutefois, comme c'était principalement une marque de la dépendance des prêtres vis-à-vis de leur évêque, on substitua à cette coutume une redevance annuelle qu'on payait pendant le synode et qu'on appelait *jus cathedraticum* ; au Moyen-Age, l'usage prévalut de nouveau d'exiger une faible rétribution — *denarii chrismales* — pour couvrir les frais de débours. Le B. Lanfranc, dans une lettre adressée à Sligand, évêque de Chichester, parle de cet usage sans le blâmer. Les statuts de Langres de 1451 permettent aux doyens ruraux de recevoir 20 deniers tournois de chaque curé de leur circonscription, comme dédommagement des frais de voyage et de l'acquisition de l'huile. Au XVIIIe siècle, en Normandie, chaque curé payait 5 sols à l'archidiacre pour son déplacement. Aujourd'hui, ce sont les fabriques qui paient à l'évêché une légère rétribution pour la réception des saintes huiles.

[1] Au XVIIIe siècle, en France, beaucoup de curés brûlaient les vieilles huiles le jeudi saint et se mettaient ainsi dans l'impossibilité de faire les onctions du baptême jusqu'au jour où ils recevaient les huiles nouvelles.

[2] Alcuin, *de Div. Offic.*, c. 16 et 17.

[3] Conc. de Merida, Châlon-sur-Saône, Meaux, Barcelone; Capit. de Charlemagne (803).

§ 7.

De la conservation des saintes huiles.

D'après les recommandations des Rituels, les huiles du baptême doivent être conservées dans des vases déposés dans une armoire fermée à clef, de l'église ou de la sacristie. A Rome, l'armoire aux saintes huiles, placée près de l'autel, à environ cinq pieds du sol, du côté de l'évangile ou de l'épitre, porte ordinairement sur ses volets en marbre blanc, en métal ou en bois doré, cette inscription : *olea sancta*. L'intérieur, boisé, est divisé en deux compartiments ; le supérieur revêtu de toile blanche est réservé au saint chrême ; l'inférieur, paré d'une garniture violette, contient les deux autres saintes huiles. Le tabernacle destiné à cet usage, dans le déambulatoire de Saint-Jean de Latran, date du XVe siècle. Dans la plupart des églises catholiques d'Angleterre, une armoire pour les saintes huiles est ménagée dans la chapelle des fonts, ce qui est assez rare en France. On y rencontre encore moins de ces sortes de tabernacles tels que celui qu'on admire à Notre-Dame de Semur (Côte-d'Or). En Orient, le *myron*, contenu dans une boîte, est souvent suspendu à un mur de l'église.

De nombreux statuts anciens et modernes ont défendu aux curés de conserver les saintes huiles dans leur presbytère, à moins qu'ils ne se trouvent par trop éloignés de leur église. Dans le diocèse de Gand, beaucoup de pasteurs, après les avoir reçues, les conservaient chez eux jusqu'au dimanche suivant et alors, dans une procession solennelle, le clergé les portait sous un dais jusqu'à l'église et les versait dans les fonts baptismaux. La Congrégation des Rites, consultée sur cet usage, répondit, en date du 20 décembre 1826, qu'il fallait abolir cette coutume et s'en tenir à la rubrique.

On pourrait s'étonner de l'insistance qu'ont mise les conciles, les synodes et les rituels [1] à recommander de tenir les saintes huiles sous clé, si l'on ne se rappelait que la superstition faisait employer le saint chrême pour les guérisons et les maléfices [2] ;

[1] VIe Conc. d'Arles (475); IVe Conc. de Latran (1215); Conc. d'Oxford (1222); Syn. de Foligno (XVIe s.), etc.

[2] Delrio, *Disquis. magic.*, c. II, sect. 1.

on allait jusqu'à croire qu'un scélérat, se frottant les lèvres avec le saint chrême ou en en avalant, pouvait soustraire ses crimes à toutes les enquêtes. Un capitulaire de Charlemagne, sanctionnant un canon du concile de Tours (813), ordonne que si un prêtre donne ou vend du saint chrême dans le but d'arrêter le cours de la justice, il sera déposé et aura la main coupée.

Au XIIIe siècle, à Soissons, quand l'évêque était absent le jeudi saint et qu'il n'y avait plus de chrême, on en demandait à une ville voisine. Le doyen de cette cité, sur l'ordre de son archidiacre, apportait les ampoules dans une église paroissiale située hors des murs de Soissons. Le doyen de la cathédrale s'y rendait solennellement avec le clergé, saluait et embrassait les vases sacrés que deux acolytes et un sous-diacre portaient processionnellement à la cathédrale [1].

Pendant la grande Révolution, on était obligé d'entretenir les saintes huiles en y ajoutant successivement de l'huile d'olive, jusqu'à ce qu'une circonstance favorable, mais bien rare, permît à l'évêque insermenté d'en faire parvenir de nouvelles ; elles étaient conservées dans les demeures particulières où le prêtre trouvait un asile.

Plusieurs théologiens ont prétendu que lorsqu'on n'avait pu recevoir ni se procurer de nouvelles saintes huiles, par exemple par suite d'une guerre civile ou d'une invasion, il fallait ajourner la chrismation ; c'est ainsi qu'on faisait en France. Un décret de la Congrégation des Rites a déclaré qu'en ce cas on doit faire les onctions avec l'huile des catéchumènes et le saint chrême de l'année précédente [2].

§ 8.

Des vases aux saintes huiles.

On distingue trois sortes de vases aux saintes huiles : 1° Les grandes ampoules qui servent, le jeudi saint, pour leur consécration ; 2° les vases moins grands dans lesquels on transportait les huiles

[1] *Rituel de Nevelon*, p. 258.
[2] 23 sept. 1837, n° 4672.

consacrées dans les églises plébanes ou décanales ; 3° les petits vases paroissiaux dans lesquels on les conservait pour l'administration des sacrements.

Ces diverses sortes de vases remontent à une antiquité aussi haute que celle de la consécration des saintes huiles.

Le nom d'ampoule (d'*ampla olla*), qui d'abord ne fut donné qu'aux vases à gros ventre destinés à la consécration des huiles et à leur transport, se donna également ensuite aux petits vases paroissiaux, qui sont aussi désignés sous le nom de *patena chrismalis*, *chrismatorium, chrismarium*, *phialæ*, *chrismatoires*, *crismate*, *crêmier*, *cresmeau*, *fioles*, *flacon*, *flacon au crême*. On appelait *boete au cresme*, *boîte aux huiles*, *crêmier, cresmeau*, la boîte ou le coffret qui contient les ampoules.

Les ampoules, ordinairement en argent ou en étain, ont été parfois faites en verre, en cristal, en corne, en ivoire, en cuivre doré, en vermeil et même en or et en pierres précieuses, les plus anciennes étaient peut-être en terre ; S. Optat de Milève nous parle[1] d'un vase de terre, rempli de chrême que des Donatistes avaient jeté par une fenêtre et qui ne se brisa point, bien qu'il fût tombé sur des cailloux.

Au baptistère de Saint-Jean de Latran, le chrême était contenu dans un vase du poids de 50 livres, placé sur une colonne de porphyre. Un pontifical anglais de Jumiège (XIIe siècle) fait mention d'une ampoule d'or pour la consécration du saint chrême[2]. Un inventaire de la cathédrale de Laon (1523), publié par M. Ed. Fleury, indique trois grandes ampoules en argent pour la consécration des saintes huiles. Les Mingreliens conservent le chrême dans une corne ou une bourse de cuir.

Aujourd'hui les grandes ampoules pour la consécration des saintes huiles et pour leur distribution aux doyens sont des vases d'étain plus ou moins renflés par le milieu et munis d'un couvercle cylindrique qui ferme à vis à l'intérieur. Les petites ampoules sont des vases de forme cylindrique, ayant environ 45 millimètres de hauteur sur 50 de diamètre, fermés par un couvercle plat se vissant sur le

[1] *Contr. Donat.*, l. II, c. 19.

[2] D. Martène, *de Ant. Eccl. Rit.*, c. XXII, art. 3.

cylindre. C'est dans ce cylindre que le prêtre trempe le pouce pour faire les onctions. Le plus ordinairement, le vase de l'huile des catéchumènes et celui du saint chrême sont réunis dans une petite boîte métallique de forme carrée, dont le couvercle pyramidal à charnière est surmonté d'une petite croix.

Autrefois la forme de ces vases était beaucoup plus variée. Il y eut dans les premiers siècles, des chrêmiers en forme de poisson et de colombe. Au Moyen-Age, la forme la plus usitée est celle de deux ou trois petites tours, accolées à un noyau central, tantôt cylindrique, tantôt triangulaire. Dans chaque tourelle, se trouvait la fiole qu'on pouvait en enlever ; les clochetons des tourelles formaient des couvercles mobiles. Parfois il n'y avait pour les trois vases qu'un couvercle unique, mû par une charnière. On adjoignait souvent au vase de l'extrême-onction une petite salière en argent, en étain ou en bois de saule.

Pour ne pas s'exposer à confondre entre elles les saintes huiles, on mettait sur chaque vase, comme on le fait encore aujourd'hui, une inscription abrégée qui en indiquait le contenu ; sur la burette de l'huile des catéchumènes o, s. (*oleum sanctum*) ou o. c. (*oleum catechumenorum*), ou CATH ; sur le vase au saint chrême : s. c. (*sanctum chrisma*) ou CHR ; sur l'huile des infirmes : o. I. (*oleum infirmorum*) ou INFIRM ou EXT VNCT. Parfois on ajoutait le nom du donateur de l'ampoule. Sur un de ces vases, conservé à la cathédrale de Ravenne, on lit l'inscription suivante :

SERVVS CHRISTI MAXIMIANVS ARCHIEPISCOPVS HOC
CHRISMARIVM AD VSVM FIDELIVM FIERI IVSSIT.

Les trois vases réunis étaient contenus dans un étui en bois façonné au tour, entièrement couvert de cuir avec gaufrures dorées et tapissé intérieuremement de soie blanche. Enfin, le tout était enveloppé dans un sachet également en soie blanche. Aujourd'hui le vase de l'huile des infirmes est ordinairement isolé des autres, renfermé dans une boîte métallique de forme carrée, ou dans une boîte cylindrique en carton recouvert de cuir. Le prêtre qui va donner l'extrême-onction porte ce petit coffret suspendu à son cou dans une bourse en soie de couleur violette.

La plus célèbre des ampoules est assurément celle qui, d'après le

témoignage d'Hincmar, aurait été apportée par un ange pour le baptême de Clovis. Cette fiole en verre, renfermant un baume épais de couleur rougeâtre, fut brisée en octobre 1793 par Ruhl, membre de la Convention, alors en mission à Reims. Le reliquaire de vermeil où se trouvait la sainte ampoule fut envoyé à la Monnaie ; une partie du baume fut sauvée par le curé de Saint-Remi ; en 1825 on fit exécuter un nouveau reliquaire qui coûta 22,300 francs.

« En expliquant naturellement l'apparition de la colombe, dit l'abbé Bourassé [1], on a supposé que l'écrivain primitif avait employé dans son récit un style poétique dont on peut saisir le vrai sens, si on se reporte aux usages de nos églises primitives. On avait coutume de suspendre dans le baptistère une colombe d'argent dans laquelle on renfermait les saintes huiles, de même que l'on suspendait au-dessus du maître-autel une autre colombe d'argent où l'on plaçait la réserve eucharistique. Lorsque S. Remi baptisa Clovis, l'évêque prit les saintes huiles dans la colombe du baptistère, et, dans son enthousiasme, le narrateur aura parlé d'une colombe descendue du ciel. Nous n'avons pas la prétention de trancher une question aussi délicate, quoique nous inclinions à admettre l'explication naturelle des écrivains modernes. »

Nous ne voulons pas non plus traiter incidemment une question qui a donné lieu à tant de controverses [2]. Mais nous devons faire remarquer que la descente céleste de la sainte ampoule est représentée sur une feuille de diptyque d'ivoire conservée au musée d'Amiens ; or, cet ivoire, d'après M. du Sommerard [3] et le docteur Rigollot [4], a été exécuté à une époque peu éloignée des évènements qu'il représente. On y voit, au-dessus du baptistère où est plongé Clovis, une colombe qui tient suspendue à son bec une ampoule ayant la forme d'un petit pot avec anse à bascule. Ce précieux monument, qu'on n'a pas encore invoqué dans la discussion, serait

[1] *Dict. d'arch.*, t. I, p. 211.

[2] Cf. Morus, *de Sacris Unctionibus ;* Le Tanneur, *Traité apologétique de la sainte ampoule ;* Vertot, *Dissertation* insérée dans le tome II des *Mém. de l'ancienne Acad. des inscript. ;* Tarbé, *Hist. des églises de Reims*, p. 199 ; l'abbé Cerf, *Descript. de la cathédr. de Reims*, t. II, p. 566.

[3] *Les Arts au Moyen-Age*, t. II, p. 289.

[4] *Notice sur une feuille de diptyque d'ivoire représentant le baptême de Clovis.*

pourtant d'une importance capitale dans la question, s'il était reconnu, comme le croit M. du Sommerard, que « c'est la reproduction du sujet d'un des diptyques que Clovis, dans sa haute puissance, ne dut pas négliger de distribuer, selon l'usage, lors de son avènement au consulat. »

L'abbaye de Marmoutiers possédait une sainte ampoule également très vénérée, qu'on prétendait avoir été apportée à S. Martin par un ange. D'après une autre version, c'était de l'huile bénite par ce Saint et dont il se servait pour guérir les malades. La petite fiole de verre qui la contenait était renfermée dans un reliquaire d'or. Quand ce baume rougeâtre eut servi au sacre d'Henri IV en 1594, le roi enrichit le reliquaire d'une belle émeraude enchâssée dans un anneau d'or, précieux joyau, qu'en détachèrent, en 1791, les députés d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale pour en faire hommage à Louis XVI. Deux ans après, la fiole était brisée par les révolutionnaires [1].

« La plupart des petits vases aux saintes huiles qui se conservent au trésor de Monza, dit l'abbé Martigny [2], sont en verre, mais plusieurs sont en métal, ornés de figures et ils offrent un grand intérêt archéologique. On y voit représentées l'adoration des Mages

Ampoule aux saintes huiles de Monza.

[1] Bourassé, *Dict. d'arch. sacrée*, t. I, p. 211.
[2] *Dict. des antiq. chrét.*, p. 345.

et celle des bergers avec cette légende : *huile du bois de la vie des lieux saints du Christ.* Tous offrent des sujets relatifs aux mystères de l'Homme-Dieu : la Nativité, la Résurrection, l'Ascension, le triomphe de la Croix ; ce qui autorise à penser que ces vases sont de ceux qui, primitivement, avaient été apportés de Jérusalem à Rome, pleins de l'huile des Lieux saints. »

Un bon nombre d'anciennes ampoules sont encore conservées dans les sacristies et les musées. Nous nous bornerons à citer les trois ampoules en plomb, datant de la Renaissance, de la collection Sauvageot, au musée du Louvre ; une ampoule du XIIe siècle, cristal monté en argent, au musée de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen ; une boîte aux saintes huiles, chef-d'œuvre de Corneille de Bonte, faisant partie de la collection de M. Ch. Onghena ; le *chrismatorium* du saint évêque W. Wykeham, au *New College* d'Oxford ; diverses pyxides conservées au musée de Cologne et dans les églises Sainte-Catherine et Sainte-Marie-au-Lys de cette ville.

On rencontre aussi dans quelques collections particulières et dans les trésors d'église, surtout en Allemagne, des cornes de buffle ou des défenses d'éléphant, montées sur un ou plusieurs pieds, et qui ont servi de vases sacrés pour la consécration des saintes huiles. On a donné parfois aux églises pour remplir cette destination liturgique d'anciennes cornes à boire décorées d'ornements profanes. L'oliphant du musée d'Angers, représentant une scène de chasse paraît avoir appartenu, avec cette destination, à l'église, aujourd'hui détruite, de Saint-Jean-Baptiste d'Angers. (Voir le dessin de la page suivante.)

Telle est encore la corne servant à la consécration du saint chrême qui se trouve à la cathédrale de Gran (Hongrie) et dont les scènes galantes, sculptées au XVe siècle, indiquent bien qu'elle a servi dans les festins d'apparat. La même cathédrale possède un autre vase en forme de corne, renfermant l'huile des catéchumènes. Ce ne sont pas seulement les pieds de griffon servant de support, mais c'est la configuration entière du vase et ses ornements qui lui donnent la physionomie de l'oiseau fabuleux connu sous le nom de griffon [1].

[1] Ces deux cornes ont été décrites par M. le chanoine Bock dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. IV, p. 131.

Oliphant du Musée d'Angers.

Vase du trésor de Gran (Hongrie).

D'après Mgr Bock, un vase en cristal (XVIe siècle) de la cathédrale de Gran a dû servir à conserver une des huiles consacrées : « En parcourant un catalogue du trésor de Saint-Vaast de Prague, il y a trouvé la mention d'un *vasculum ad modum pyxidis in quo portatur chrisma ad unguendos reges.* Si un vase de cristal en forme de boîte renfermant le saint chrême était destiné à l'onction des rois de Bohême, un vase semblabble pouvait servir dans le trésor

de Gran à l'onction des rois de Hongrie ; le privilège d'oindre ces souverains appartenait en effet à l'archevêque de Gran, comme primat du royaume de Hongrie [1].

On conserve dans la sacristie patriarcale de Moscou :

1° Une cuve d'argent, destinée à faire cuire le saint chrême, don de Catherine II. Sur le couvercle on voit les quatre évangélistes, et Samuel versant l'huile de la consécration sur la tête de David. Sur cette cuve, ainsi que sur deux chaudières d'argent, ayant la même destination, on lit la légende suivante : « Par l'ordre auguste et agréable à Dieu de la très pieuse souveraine, la grande Catherine II, impératrice et autocrate de toutes les Russies, ce vase a été fait à l'usage de la préparation du saint chrême, l'an six du règne heureux de Sa Majesté et l'an de grâce 1767. »

2° Quatre puisoirs d'argent dorés avec lesquels on verse le saint chrême ; ils datent aussi de 1767.

3° Seize cruches d'argent destinées à conserver le saint chrême et où on lit cette inscription : « Le très pieux autocrate de toutes les Russies, Paul Petrovitch, la veille du jour de son sacre, l'an de grâce 1797, ayant honoré de son auguste présence la chambre synodale où se fait la préparation du saint chrême, a daigné ordonner de confectionner ce vase d'argent. »

4° Un vase en cuivre à goulot étroit, recouvert d'écaille de nacre. Ce serait, d'après la tradition, une copie du vase à parfums dont se servit Ste Magdeleine pour parfumer la tête et les pieds du Sauveur. Ce vase qu'on nomme l'*albâtre* aurait été envoyé avec du saint chrême de Constantinople à Kieff, à l'époque de l'introduction du Christianisme en Russie. « Selon un antique usage, dit M. l'archimandrite Sabas [2] à qui nous empruntons ces détails, pendant la consécration mystérieuse du saint chrême dans la cathédrale de l'Assomption, en signe de la continuité du sacrement dans l'Église orthodoxe, on prend de l'*albâtre* quelques gouttes qu'on ajoute au mélange du chrême, en remplaçant par le nouveau saint chrême ce qui se prend de l'*albâtre*, afin que la source sacrée ne tarisse jamais. »

Ajoutons que sur l'autel de l'église patriarcale de Moscou, on

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. III, p. 497.
[2] *Sacristie patriarcale de Moscou*, p. 64.

voit une grande fiole au saint chrême, en nacre de perles, cloisonnée d'or, dont le bouchon est surmonté d'une croix décorée de roses et d'émeraudes. On lui attribue une origine persane, mais M. de Linas, si compétent dans ces questions, n'est pas éloigné de croire que c'est une œuvre slave du XVIIe siècle [1].

ARTICLE IX.

Onctions de l'huile des catéchumènes.

Après la renonciation à Satan, le prêtre trempe le pouce dans l'huile des catéchumènes et fait sur la poitrine et entre les épaules de l'enfant une onction en forme de croix, en disant : « Je t'oins de l'huile du salut, en Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour que tu aies la vie éternelle. » Aussitôt il éponge avec du coton ou une autre substance analogue son pouce et les endroits oints du catéchumène ; puis il dépose l'étole violette.

Dans le rite grec, après l'adhésion au Christ, le prêtre encense la *kolymbitra* et bénit l'eau. L'évêque diocésain, ne consacrant pas, le jeudi saint, d'huile pour les catéchumènes, on bénit, immédiatement avant les onctions, l'huile d'olive qu'on vient d'acheter chez l'épicier. Le prêtre prend de cette huile, fait un signe de croix sur le front de l'enfant, en disant : « Le serviteur de Dieu N... est oint d'huile d'allégresse, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. » En signant la poitrine et les reins, il ajoute : « Pour la guérison de l'âme et du corps » ; il continue les onctions aux oreilles, en disant : « Pour l'audition de la foi ; » aux pieds : « Pour marcher dans ses voies ; » aux mains : « Tes mains m'ont fait et m'ont créé. »

L'onction du corps tout entier, usitée chez la plupart des Orientaux, est de la plus haute antiquité. « Vous oindrez d'abord les catéchumènes de l'huile sainte, puis vous les baptiserez avec de l'eau », disent les Constitutions apostoliques [2]. D'après le livre de la *Hiérarchie céleste*, l'évêque commençait l'onction par trois signes de croix

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. XXV, p. 468.
[2] L. VII, c. 23.

sur le catéchumène, et un prêtre continuait les onctions par tout le corps. « Ayant été dépouillés, dit S. Cyrille [1], vous avez été oints de l'huile exorcisée, depuis le sommet de la tête jusqu'aux pieds, et vous êtes devenus participants de l'huile sainte de Jésus-Christ. » S. Jean Chrysostome dit [2] du futur baptisé que « il est oint comme les athlètes qui vont entrer dans la stade. »

On a prétendu [3] que l'Église latine, à partir du VIe siècle, avait restreint les onctions à la poitrine et aux épaules. C'est là une assertion toute gratuite. Aucun texte ne prouve qu'on ait jamais eu recours, dans l'Église latine, à l'onction de tout le corps ; les Pères latins des quatre premiers siècles gardent même un silence absolu sur l'huile des catèchumènes ; il n'en est pas question dans S. Maxime de Turin qui donne des détails si précis sur toutes les cérémonies du baptême. Les textes de S. Cyprien, de Tertullien, de S. Ambroise, de S. Augustin qu'on invoque à cet égard nous semblent se rapporter tous à l'onction du saint chrême. Celle des catéchumènes apparaît dans les sacramentaires de S. Gélase, de S. Grégoire-le-Grand et dans les liturgistes des VIIIe et IXe siècles, d'où il serait naturel de conclure que l'onction de l'huile des catéchumènes, considérablement réduite quant à son application, a passé de l'Orient en Occident vers le Ve siècle. La liturgie gothique dont l'antique source venait de Constantinople, conserva un plus grand nombre d'onctions. On lit cette prière dans le Missel du IXe siècle, publié par le cardinal Tomasi : « Je vous signe au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, afin que vous soyez chrétien : les yeux, afin que vous voyez la splendeur de Dieu ; les oreilles, afin que vous entendiez la voix du Seigneur ; le nez, afin que vous respiriez la bonne odeur de Jésus-Christ ; le cœur, afin que vous croyiez à l'indivisible Trinité. » Outre les onctions à la poitrine et aux épaules, le sacramentaire gallican mentionne celles des narines et des oreilles, et Jessé, dans son épitre sur le baptême, celle du dos.

Les Pères grecs n'ont pas manqué de développer le symbolisme de cette cérémonie : « Le divin hiérarque, dit S. Denis l'Aréopagite [4]

[1] II *Cat. myst.*, 3.

[2] *Hom. VI in ep. ad Coloss.*

[3] Charvoz, *Précis d'antiq. liturg.*, p. 142.

[4] *De Hier. eccl.*, c. 2.

commence, et après lui les prêtres achèvent l'onction sainte sur le corps de l'initié, comme si par cette figure ils l'appelaient aux combats dans lesquels il doit s'exercer sous la présidence du Christ. Car c'est Jésus-Christ qui, en tant que Dieu, a institué ces combats ; sage, il a réglé les conditions du succès ; magnifique, il a préparé aux vainqueurs de nobles prix. Il y a quelque chose de plus merveilleux : parce qu'il est bon, Jésus-Christ entre en lice avec les athlètes, combattant pour leur liberté et leur triomphe contre l'empire de la corruption et de la mort. L'initié courra donc gaîment à ces luttes, car elles sont divines ; il restera fidèle, constamment fidèle aux sages ordonnances qui règlent son courage, soutenu par le ferme espoir de récompenses éclatantes, et rangé sous la discipline de son bon Seigneur et chef. Ainsi, marchant sur les traces divines de Celui qui daigna être le premier athlète, il vaincra, comme son maître, les malins esprits et les penchants déréglés, durs ennemis du salut, et mourra avec Jésus-Christ de cette mort mystique qui tue le péché dans le baptême. »

S. Cyrille de Jérusalem, s'adressant aux néophytes, leur dit [1] : « On vous a oints au baptême de l'huile exorcisée, afin de vous rendre participants de l'huile d'olivier franc qui est Jésus-Christ sur lequel vous avez été entés par le baptême. C'est l'onction de Jésus-Christ qui vous a été communiquée, afin qu'il ne reste en vous aucune impression du péché ; car, de même que les insufflations des saints et l'invocation du nom de Dieu sont à l'égard des démons comme une flamme très ardente qui les brûle et qui les met en fuite, ainsi cette huile, exorcisée par la prière et par le nom de Dieu, a tant de vertu que non-seulement elle purifie l'âme des restes du péché, mais qu'elle en chasse les démons invisibles ; puis on vous a conduits au saint lavoir du divin baptême, comme Jésus-Christ fut porté de la croix au sépulcre. »

Les liturgistes de l'Église latine expliquent le symbolisme de la localisation des deux onctions. Ives de Chartres dit [2] aux catéchumènes : « Vous avez reçu l'huile sainte sur votre poitrine, afin que la sagesse brille dans votre cœur. Vous l'avez reçue sur vos épaules,

[1] II *Cat. myst.*

[2] *Serm. de sacram. dedicat.*

afin que dans l'exercice de vos bonnes œuvres vous manifestiez une patience à toute épreuve et que votre main gauche ne sache pas ce qu'a donné la droite. Et parce que c'est aux épaules que réside la force pour porter de pesants fardeaux, vous avez été faits athlètes de Jésus-Christ par l'onction de cette partie de votre corps, et vous avez dû apprendre par là que votre vocation était de combattre. »

D'après l'explication d'Innocent III [1], l'onction faite sur la poitrine marque la foi qui doit animer le cœur du chrétien, et celle qui se fait entre les épaules désigne la force que nous donne la grâce du baptême pour pratiquer les bonnes œuvres, sans lesquelles notre foi ne serait qu'une foi morte.

Dans la grande majorité des églises, l'onction des catéchumènes avait lieu comme aujourd'hui entre la renonciation au démon et les interrogations sur la foi. Le sacramentaire de Gélase place cette cérémonie avant la renonciation ; le rite milanais l'accomplit après l'insufflation ; le rite grec, immédiatement avant l'ablution.

L'usage de faire les onctions avec la spatule ou virgule au lieu du pouce s'est probablement introduit en temps de peste et à des époques diverses, selon les pays. Ainsi, par exemple, l'emploi du pouce est prescrit dans un sacerdotal de Reims de 1581, et celui de la virgule est indiqué dans le rituel de Paris de 1497. Depuis le retour à la liturgie romaine, en France, on tend de plus en plus à se conformer exactement aux prescriptions du rituel universel.

Nous terminerons cet article en donnant quelques renseignements sur les rites orientaux. En général, le prêtre, après un certain nombre d'onctions déterminées, faites avec le pouce et l'index, met de l'huile dans le creux de sa main droite et en frotte tout le corps de l'enfant. Le pape Innocent IV et Benoît XIV, tout en engageant les Grecs à abandonner cet usage, l'ont pourtant toléré [2].

Les rituels syriens prescrivent, avant la bénédiction de l'eau, une première onction sur le front par trois signes de croix, accompagnés de ces paroles : « N. est marqué de cette huile d'onction pour être un agneau dans le troupeau de N.-S. Jésus-Christ, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Puis, avant l'ablution, une onction est

[1] Cap. *Cum venisset. Extrav. de Sacr. Unct.*

[2] *Bullar. roman.*, ed. Taurin., t. III, p. 581.

faite par tout le corps ; l'huile doit même pénétrer entre les doigts des pieds et des mains [1].

Les Maronites, au lieu d'essuyer les onctions, comme nous, avec du coton ou des étoupes, se servent d'eau chaude et de savon, sans se mettre en peine des cris de l'enfant.

Les rituels des Arméniens ne mentionnent pas l'huile des catéchumènes ; c'est avec le saint chrême que se font les onctions au front, au menton, à l'estomac, aux aisselles, aux mains et aux pieds. Il ne faudrait pas en conclure, comme on l'a fait, qu'ils n'ont jamais connu l'huile des catéchumènes ; car on trouve des bénédictions spéciales pour cette huile dans leurs plus anciens manuscrits [2].

Les Constitutions de l'Église d'Égypte (190-220) ne parlent que des onctions au front, aux oreilles et aux mains ; mais aujourd'hui, et peut-être dès le Xe siècle, les Coptes ont deux sortes d'onctions des catéchumènes ; les premières se font après l'entrée dans l'église, sur le front, les épaules, les bras, la poitrine, le dessus et le dessous des mains et les extrémités des doigts, avec cette prière ; « N., je t'oins au nom de l'Église unique qui est le concile ou la congrégation des apôtres. Que cette huile efface toute l'œuvre de l'ennemi qui nous combat. Amen. » Après la récitation du *Credo,* le prêtre fait trente-six autres onctions en forme de croix sur les principales parties du corps, avec le *galilœon*, huile qui a servi à rincer les vaisseaux où était le saint chrême ; il récite ensuite des oraisons pour les infirmes, pour les voyageurs, pour la pluie, pour les récoltes, pour l'Église, pour les pontifes, pour le roi, pour les catéchumènes, pour les morts, etc. [3].

Les Nestoriens considèrent l'onction de l'huile sainte comme tellement essentielle que son omission entraînerait la réitération du baptême. Elle se fait aujourd'hui avec l'index, tandis qu'autrefois c'était avec le pouce. Ils donnent pour raison de ce changement qu'autrefois c'était des hommes et des femmes couverts de péchés

[1] J. A. Assemani, *Cod. lit.*, l. I, c. 5, p. 224 et 231 ; *Perp. de la foi*, t. V, l. II, ch. 10.

[2] Denzenger, *Ritus orient.*, t. I, p. 35.

[3] *Ord. bapt. Æth.*, ap. *Patr. lat.*, t 138, col. 931 et 935 ; P. Lobo, *Relat hist. d'Abyssinie*, p. 315.

qui se faisaient baptiser, tandis qu'aujourd'hui ce sont des enfants exempts de tout péché et qu'il faut user d'un autre mode à leur égard [1].

En Angleterre, on a supprimé les onctions qui se trouvaient prescrites par la Liturgie anglicane imprimée sous Edouard VI, en 1549.

ARTICLE X.

Interrogations sur la foi.

Le prêtre qui vient de se revêtir de l'étole blanche interroge par son nom le futur baptisé, pour lequel le parrain répond. —N, crois-tu en Dieu, Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre? — R. J'y crois. — Crois-tu en Jésus-Christ, son fils unique, Notre-Seigneur, qui est né et a souffert? — R. J'y crois. — Crois-tu au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair et à la vie éternelle? — R. J'y crois.

Dans le rite grec, les interrogations sur la foi se trouvent mêlées à l'adhésion au Christ, immédiatement après la renonciation. Par quatre fois se renouvelle le dialogue suivant. Le prêtre, *trois fois* : T'es-tu attaché au Christ? — Le parrain, à chaque fois : Je m'y suis attaché. Le prêtre dit ; Crois-tu en lui? — Le parrain : Je crois en lui en tant que Roi et Dieu ; et il récite le *Credo*. Le prêtre : Courbe-toi devant le Christ. Le parrain se courbe en disant : Je me courbe devant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, trinité consubstantielle et individuelle. Ensuite le prêtre dit : « Béni soit Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. »

Les interrogations sur la foi semblent avoir leur prototype dans le baptême de l'Eunuque de Candace. L'éthiopien dit à Philippe : Voilà de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je reçoive le baptême? L'Apôtre répondit : Cela peut se faire, pourvu que vous croyiez de tout votre cœur. L'Eunuque s'écria : Je crois que Jésus-Christ

[1] J. A. Assemani, *Cod. lit.*, lib. I, præf.; J. S. Assemani, *Bibl. orient.*, t. III, p. 575 ; t. IV, p. 260.

est le Fils de Dieu. Ils descendirent alors du chariot et l'éthiopien fut baptisé. Dans tous les récits de baptême des premiers siècles, nous voyons toujours cette profession de foi plus ou moins développée, qui est exigée par tous les Pères [1] et qui se trouve formulée dans tous les sacramentaires de l'Orient et de l'Occident.

Quoique les catéchumènes aient déjà fait leur profession de foi dans les cérémonies du scrutin, ils n'en devaient pas moins, plus solennellement et devant des témoins plus nombreux, répondre aux interrogations doctrinales avant l'ablution baptismale. C'est généralement à ce moment qu'elles avaient lieu. Toutefois, dans un certain nombre d'églises, elles se formulaient après les renonciations, et, dans d'autres, elles alternaient avec les trois ablutions. S. Ambroise, ou du moins l'auteur des six livres des Sacrements, rapporte ainsi les interrogations sur la foi : « Sur la demande qui vous a été faite : Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant? Vous avez dit : J'y crois ; et vous avez été plongé dans l'eau une première fois Puis on vous a demandé : Croyez-vous en Notre-Seigneur Jésus-Christ et en sa croix? Vous avez répondu : J'y crois, et vous avez été plongé une seconde fois, pour marquer que vous étiez enseveli avec Jésus-Christ, dans l'espérance que vous ressusciteriez avec lui. On vous a demandé après cela : Croyez-vous au Saint-Esprit? Vous avez répondu : J'y crois ; et une troisième fois vous avez été plongé. »

Les interrogations du Rituel romain sont à peu près les mêmes que celles qui sont formulées dans les sacramentaires de S. Gélase et de S. Grégoire, dans les Actes de S. Étienne et ceux de S. Callixte. On rencontre des questionnaires plus abrégés et d'autres plus développés contenant presque en entier le symbole des apôtres. S. Augustin crut devoir répondre à ceux qui critiquaient la multiplicité de ces questions, en prétendant qu'il suffit de répondre comme l'Eunuque qu'on croit en Jésus-Christ : « Quand on est pressé de donner le baptême, leur dit-il, on peut se borner à exiger la foi en Jésus-Christ, aveu par lequel on témoigne être disposé à croire tout ce que Jésus-Christ a révélé. Et d'ailleurs si l'Écriture s'est bornée à mentionner de la part de l'Eunuque sa confession de foi en la divi-

[1] *Constit. apost*, VIII, 41 ; Dionys., *Eccles. hier.*, c. 2 ; Conc. de Laodicée, can. 46 ; Cyril. Alex., *in Is.*, c. 14 ; Cyrill. Hier., *Cat. myst.* I, n 9.

nité de Jésus-Christ, elle ne dit point que Philippe ne l'ait point interrogé sur les autres mystères. On peut même supposer que, lui expliquant la divinité de Jésus-Christ par les prophéties, il lui aura fait connaître en même temps la vie, la mort, la résurrection du Sauveur et l'établissement de son Église. »

Quand une hérésie sévissait dans une contrée, on ajoutait parfois une déclaration spéciale relative à cette erreur ; c'est ce qu'on fait encore aujourd'hui pour les adultes : ainsi Grégoire XIII a fait imprimer à la Propagande une profession de foi à l'usage des Grecs qui veulent entrer dans la communion de l'Église catholique ; cette déclaration de croyances insiste spécialemeut sur la procession du Saint-Esprit, sur le purgatoire, sur la primauté du Saint-Siège apostolique et du Pontife romain.

A Jérusalem, on ne faisait qu'une seule interrogation pour provoquer la profession de foi ; mais, presque partout ailleurs, elle était triple en l'honneur de la sainte Trinité. S. Ambroise nous dit qu'on a voulu par là imiter la triple affirmation de Pierre après sa chute, alors que Notre-Seigneur l'interrogeait sur la réalité de son amour. « Il l'atteste par trois fois, dit l'auteur du livre des Sacrements [1] pour être absous trois fois d'un péché dans lequel il n'était tombé que par faiblesse : car, comme le Père pardonne les péchés, le Fils les pardonne aussi et le Saint-Esprit également. »

Au Moyen-Age, les interrogations sur la foi se faisaient tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire. Ce dernier usage a prévalu en France, en Belgique, en Allemagne, etc. ; mais, comme nous l'avons déjà dit, il est désapprouvé par la Congrégation des Rites.

On a supposé que la profession de foi n'était pas seulement orale, mais écrite et signée. S. Ephrem dit [2] que les anges reproduiront au dernier Jugement l'écrit sur lequel nous avons tracé de notre propre main, notre abjuration et notre profession de foi. Mais ce texte et quelques autres qu'on allègue doivent, ce nous semble, s'en-

[1] L. II, c. 7.

[2] *Serm. de compunct. animi.*

[3] Chirographum tuum tenetur non in terra sed in cœlo. Ambros., *de Init*, c. 2. — Si alio modo inscriptus es quam vera doctrina exposcet, veni et transcribere... dic iis qui te a sententia deducere student : quod scripsi, scripsi. Greg. Naz., *Orat. XL de bapt.*

tendre dans un sens métaphorique, d'autant plus que S. Jean Chrysostome atteste positivement [1] qu'on n'écrivait pas la profession de foi. On y adhérait d'avance en faisant inscrire son nom pour la réception du baptême, et cet usage explique suffisamment les locutions relatives à la signature. Il ne serait pas impossible toutefois que, dans certaines églises, on ait exigé une déclaration de foi écrite et signée, surtout de la part de ceux qui se convertissaient de l'hérésie.

Les interrogations des enfants sur la foi, supprimées dans la Hollande protestante, ont été conservées par les Luthériens et les Anglicans, bien que blâmées par un certain nombre de leurs théologiens. En Angleterre, le ministre, après la renonciation, récite le symbole des apôtres tout entier sous forme interrogative : Crois-tu en Dieu le Père tout-puissant, etc., et le parrain répond : Je crois tout cela fermement.

Les sectes baptistes exigent une profession de foi pour le baptême et la croient même indispensable. Mais de quelle nature doit-elle être ? C'est là ce qui les a toujours divisées et a produit de vives controverses, surtout en 1633 et en 1772. Les uns se contentent d'une adhésion générale au Christianisme ; les autres exigent une profession de foi détaillée, en harmonie avec les croyances spéciales de leur secte [3].

Chez les Rhinsbourgeois de Hollande, le catéchumène faisait sa profession de foi le samedi matin, devant une assemblée convoquée exprès pour cette cérémonie ; le baptême n'avait lieu qu'un peu plus tard dans un étang voisin du Rhinsbourg.

ARTICLE XI.

La triple ablution et l'élévation des fonts.

Après les interrogations sur la foi, le prêtre, prononçant le nom du futur baptisé dit : N., Veux-tu être baptisé ? Le parrain répond : Je le

[1] Christus non testes a nobis, non chirographa exigit, sed sola contentus est voce. *Hom. XX ad pop. Antioch.*

[2] *In Orat. XL.*

[3] Klupfel, *Instit. theol.*, proleg., p. 222.

veux. Alors le prêtre, prenant avec un petit vase de l'eau baptismale, en répand en forme de croix sur la tête de l'enfant, prononçant en même temps ces paroles, une fois seulement, distinctement et attentivement : N., Je te baptise au nom du Père (il verse une première fois de l'eau), au nom du Fils (il en verse une seconde fois) et du Saint-Esprit (il en verse une troisième fois). Là où règne la coutume de baptiser par immersion, ajoute le Rituel romain, le prêtre reçoit l'enfant et, en prenant bien garde de le blesser, il l'immerge avec précaution et le baptise par une triple immersion, en prononçant également une seule fois les paroles sacramentelles. Ensuite le parrain ou la marraine, ou l'un et l'autre, lèvent ensemble l'enfant des fonts sacrés, en le recevant des mains du prêtre.

Dans le rite grec, le prêtre tenant l'enfant droit et tourné vers l'Orient, dit : Le serviteur de Dieu N. est baptisé au nom du Père (il le plonge une première fois dans l'eau), et du Fils (il le plonge une seconde fois) et du Saint-Esprit (il le plonge une troisième fois). Aussitôt après l'immersion, le prêtre chante avec les fidèles le psaume XXXI : *Beati quorum remissæ sunt iniquitates*, etc.

Nous n'avons pas à traiter ici de la matière ni de la forme du baptême, ni des rites de l'immersion et de l'infusion. Nous ne nous occuperons que de la triplicité de l'ablution et de quelques particularités que nous avons réservées pour cette Étude.

D'après S. Chrysostome [1] et Théodoret, Jésus-Christ aurait institué lui-même la triplicité de l'ablution ; ce ne serait qu'une institution apostolique d'après Tertullien, S. Basile et S. Jérôme. On comprend que, selon l'un ou l'autre de ces points de vue, on ait considéré la triplicité comme absolument nécessaire, ou seulement comme un rite éminemment respectable, mais susceptible d'être modifié. Cette dernière opinion a universellement prévalu, et, si tous les Pères et les anciens sacramentaires [3] mentionnent ou prescrivent la triple ablution, c'est parce que c'était là un mode liturgique dont il n'était

[1] *Hom. de fide in Patrem.*

[2] Tertul., *de Coron. mil.*, c. 3 ; Basil., *de Spirit. Sanct.*, c. 27 ; Hieron., *Contr. Lucif.*

[3] Dion Areop., *Eccl. hier.*, c. 2, § 7 ; Cyril. Hier., *Cat. XX myst.* 2, n. 4 ; Greg. Nyss., *Or. cat.*, c. 35 ; Ambros., *de Sacram.*, l. II, c. 7 ; Athan., quæst. 124, etc.

point licite de s'écarter, et non point parce que le nombre des ablutions appartient à l'essence du sacrement.

Leur triplicité, d'après les Pères, représente les trois jours de sépulture de Notre-Seigneur [1] ou bien la mort, la sépulture et la résurrection du Sauveur [2], ou bien encore la Trinité au nom de laquelle on est baptisé [3]. Le Moyen-Age a accentué ce symbolisme en disant que ce rite indique la mort du triple péché de pensée, de parole et d'action, et le salut que nous pouvons désormais obtenir par la triple observation de la loi naturelle, de l'ancienne loi écrite et de l'Évangile [4].

Le vicomte Walsh s'est singulièrement mépris, en disant [5] qu'on donnait « la triple immersion à ceux qui étaient forts et la simple immersion à ceux qui étaient débiles et faibles. » Le premier usage ne souffrait pas d'exceptions dans les premiers siècles; il ne fut rejeté que par les hérétiques qui niaient la Trinité, comme les Eunoméens, les Montanistes et les Sabelliens [6].

C'est en Espagne que l'unité d'ablution revêtit pour la première fois un caractère officiel. Les Ariens de cette contrée, admettant trois natures distinctes dans la Trinité, croyaient autoriser leur erreur par la triple immersion du baptême. Pour leur ôter ce prétexte, le pape S. Grégoire [7], se rendant aux vœux de S. Hildefonse, autorisa les évêques espagnols à n'employer qu'une seule immersion, et le IVe concile de Tolède (643) fit de cette dérogation une loi obligatoire.

Alcuin qui, à tort, ne croyait pas à l'authenticité de l'épître de S. Grégoire, blâma vertement ce changement de discipline [8], et Walafrid Strabon la désapprouva aussi, mais avec beaucoup plus de mesure [9].

[1] Cyril., *Cat. myst.* II; Lèo pap., *Epist.* IV, c. 3; Greg Magn., ep. 41.

[2] Greg. Nyss , *Orat. catech.*, c. 67; Athan., quæst. 124.

[3] Tert., *adv.Prax.*, c. 26; Hieron., *in ep. ad Eph.*, IV, 5; Chrys., *Hom.* XXV, n. 2.

[4] Honor., *Gemm. anim.*, l. III, c. 91.

[5] *Fêtes chrétiennes*, Samedi saint.

[6] Theod., l. IV *Hæret. fabul.*, c. 3; Soz., *Hist. eccl.*, VI, 26; VII, 17.

[7] L. I, ep. 41.

[8] *Ep. 81 ad Paulin.; ep. 90 ad fratr. Lugdun.*

[9] *De Reb. eccles.*, c. 29.

Quand l'Arianisme n'offrit plus de danger en Espagné, on revint à l'antique usage ; mais l'innovation avait conquis ses droits liturgiques, et, en 868, le concile de Worms en reconnut la licité, sans toutefois l'autoriser pour les pays où elle n'était pas encore introduite.

Quoique Pierre Lombard, Gerson et le VIe concile de Bénévent (1374), laissent à chaque église la liberté de suivre à cet égard son usage particulier, on voit par le langage de presque tous les théologiens [1] et des rituels du Moyen-Age que l'unité d'ablution était une rare exception, généralement mal vue. Nicolas Gellant, évêque d'Angers, dans un synode de l'an 1275, blâme la négligence des prêtres qui, contre la coutume de l'Église, se contentent de plonger l'enfant une seule fois dans l'eau ou de verser une seule fois de l'eau sur lui. Cette dernière méthode fit des progrès aux XVe et XVIe siècles, car le rituel de Paris de 1497 et les statuts de Beauvais de 1544 laissent complète liberté de faire une ou trois infusions. L'unité était pratiquée dans tout le diocèse de Saint-Malo et même exclusivement prescrite dans ses statuts synodaux de 1620.

La plupart des Orientaux croient que la triplicité d'immersion est essentielle à la validité du sacrement. Cependant, quelques-uns de leurs docteurs ne voient là qu'une question de licité.

Il y a eu également des variations dans la pose du baptisé pendant l'ablution, Aujourd'hui, le parrain et la marraine doivent tenir l'enfant sur les fonts, tandis que le prêtre verse l'eau sur le sommet de sa tête ; mais cette prescription n'est pas rigoureusement observée; c'est ordinairement la sage-femme, la nourrice ou la garde de l'accouchée qui tient l'enfant sur les fonts ; le parrain et la marraine ne font que le toucher pendant qu'il reçoit le baptême.

Basnage a voulu démontrer, très à tort, que les adultes se mettaient à genoux pour l'ablution. Il produit pour preuves le sarcophage de Naples publié par Ciampini, et ces paroles de S. Jean Chrysostome : « Lorsque vous serez parvenus au portique de la grâce, à cette piscine redoutable et désirable, jetez-vous à terre comme un captif devant un roi et mettez vous tous à genoux. » On voit qu'il ne s'agit là que de l'entrée dans le baptistère et

[1] Thom., part. III, q. 66, a. 8 ; Scot, in IV sent. q. 1, a. 45.

par conséquent de la prostration qui faisait partie des cérémonies préparatoires. Les textes que nous avons cités ailleurs et presque toutes les représentations iconographiques du IVe siècle jusqu'à la Renaissance, prouvent que l'adulte se tenait debout. Il y a eu cependant quelques exceptions dans les temps modernes, surtout en Bavière [1].

Tant qu'on ne baptisa guère que des enfants âgés d'un an ou deux, on les tint debout dans la cuve baptismale ; mais quand on régénéra les enfants presque aussitôt après leur naissance, il n'était plus possible, à cause de la faiblesse de leurs membres, de les maintenir facilement dans cette position ; on les immergea donc horizontalement dans les cuves qui, nous l'avons dit, devinrent alors moins profondes et plus larges.

Au Moyen-Age, on figurait la croix avec le corps de l'enfant, pour mieux montrer qu'on l'unissait aux mérites de Jésus crucifié. Pour la première immersion, la tête de l'enfant était tournée vers l'Orient et ses pieds vers l'Occident, ce qui formait la ligne verticale de la croix; pour la seconde immersion, la tête était tournée vers le Midi et les pieds au Nord, ce qui figurait les deux bras de la croix; à la troisième immersion, on les formait de nouveau, mais en retournant la tête du catéchumène vers le Nord [2].

Dans le même but symbolique, le prêtre copte donne aux membres de l'enfant la forme d'une espèce de croix, en prenant l'enfant d'abord par le bras droit et la jambe gauche, puis par le bras gauche et la jambe droite.

Dans le baptême par infusion, on dut prendre des précautions pour que l'eau, versée sur la tête de l'enfant, ne retombât point dans la cuve, mais dans la piscine ou dans un bassin portatif d'où elle était jetée dans la piscine. Ces bassins étaient ordinairement en cuivre : « L'escuelette, dit Claude Villette [3], n'est de bois pour ce qu'il s'abreuve et perce, ny de terre qui se casse, ny d'airain qui se verrist, ny de fer qui s'enrouille, mais de franc cuivre rouge qui garde l'eau belle et nette. »

[1] Rituel d'Ausbourg, imprimé à Dillingen, en 1580.

[2] Sicard, *Mitral.*, l. VI, c. 14 ; *Pontifical. Salisb.*, ap. D. Martène, *Thes. vet. mon.*, t. VII; Bonavent., in IV, dist. III, q. 1.

[3] *Les Raisons de l'office*, éd. de 1619, p. 46.

On rencontre dans quelques trésors de sacristies et dans diverses collections particulières, des bassins de cuivre, dorés, tantôt émaillés, tantôt décorés de sujets religieux en relief. Il nous paraît probable que quelques-uns de ces bassins ont servi pour l'ablution baptismale, surtout quand les sujets, peints ou ciselés, représentent le baptême de Notre-Seigneur ou quelque autre scène relative au sacrement de la régénération. Quant aux burettes baptismales, nous en parlerons ailleurs.

Comme la cérémonie baptismale était fort longue aux solennités de Pâques et de la Pentecôte, les fidèles, pendant l'ablution, chantaient le psaume XLI, des hymnes et des cantiques pour remercier Dieu des grâces qu'il conférait et pour célébrer le bonheur des néophytes [1]. C'est là l'origine des prières et des litanies qu'on récite, en diverses contrées, après les cérémonies du baptême.

D'après un pontifical du Xe siècle de l'Église de Poitiers [2], on chantait, pendant l'immersion, l'hymne suivante composée pour cette circonstance par Fortunat :

Tibi laus perennis auctor,
Baptismatis sacrator,
Qui fonte passionis
Das prœmium salutis.

Nox clara plus et alma
Quam luna, sol et astra,
Quæ iuminum corona
Reddis diem per umbram.
Tibi laus, etc.

Dulcis, sacrata, blanda,
Electa, pura, pulchra,
Sudans honore mella,
Rigans honore chrisma.
Tibi laus, etc.

In qua Redemptor orbis
De morte vivus exit,
Et quos catena vinxit
Sepultus ille solvit.
Tibi laus, etc.

[1] Greg. Naz., *Orat. in S. baptismum;* Cassiod., *in Ps. XLI.*
[2] Ap. D. Martène, *de Ant. Eccl. Rit.*, c. 1, art. 18, p. 68.

Quam Christus aperuit
Ad gentium salutem,
Cujus salubri cura
Redit novata plasma.
Tibi laus, etc.

Accedite ergo digni
Ad gratiam lavacri ;
Quo fonte recreati
Refulgeatis agni.
Tibi laus, etc.

Hic gurges est fidelis
Purgans liquore mentes ;
Dum rore corpus sudat
Peccata tergit unda.
Tibi laus, etc.

Gaudete candidati,
Electa vasa regni
In morte consepulti
Christi fide renati.

Tibi laus perennis auctor
Baptismatis sacrator,
Qui fonte passionis
Das præmium salutis.

Aujourd'hui, le prêtre, après l'infusion, essuie la tête de l'enfant avec un linge blanc qui ne doit avoir que cette destination. Du temps de l'immersion, c'était le parrain qui essuyait son filleul, la marraine sa filleule, avec les linges blancs nommés *sabana*, *linteamina, lintea, sindones*, et que les liturgistes ont trop souvent confondus avec l'aube ou robe blanche dont les néophytes étaient revêtus après l'onction verticale. Les parrains ou les parents conservaient ces linges avec vénération, comme un précieux souvenir des bienfaits reçus sur les fonts. C'est d'un *sabanum* et non d'une aube qu'il est question dans le récit que nous a laissé Victor de Vite [1] sur le diacre Muritta. Ce saint vieillard, pendant la persécution des Vandales, comparaît devant le juge Elpidofore, qu'il avait tenu jadis sur les fonts et qui, séduit par l'Arianisme, était animé de la plus profonde haine contre les catholiques. En comparaissant

[1] *De Persecut. Vandal.*, l. VI, n. 9.

devant cet apostat, Muritta, pour toute justification, montra à son filleul le *sabanum* avec lequel il l'avait jadis essuyé en sortant des fonts : « Voici, s'écria-t-il devant tous les assistants, les linges qui t'accuseront un jour en présence du Juge éternel ; malheureux, ils t'ont enveloppé alors que, purifié, tu sortais des fonts ; ils feront ton supplice dans les enfers, parce que tu as revêtu la malédiction comme un vêtement, en parjurant ton baptême et ta foi ! »

Pepin, en envoyant au pape S. Paul Ier le *sabanum* dont avait été enveloppée la princesse sa fille, après l'immersion baptismale, ne crut point lui faire un cadeau vulgaire. On attribuait parfois à ces linges une vertu miraculeuse. Césaire, moine cistercien du diocèse de Cologne, raconte que, lorsqu'il était encore écolier, il tomba gravement malade, et qu'il fut guéri quand sa mère l'eut enveloppé des linges baptismaux encore mouillés qui venaient de servir pour une jeune baptisée de dix ans.

L'abbé J. CORBLET.

(A suivre.)

INVENTAIRES

DE

QUELQUES ÉGLISES RURALES

DE L'ANJOU

Suivons le courant et publions des inventaires ecclésiastiques, puisque tel est le succès du moment.

Jusqu'ici on s'est occupé exclusivement du mobilier des églises de ville : il est temps d'étudier celui des églises de campagne, qui offre aussi son genre d'intérêt particulier.

Tout inventaire, pour que la lecture en soit à la fois agréable et utile, a besoin d'être élucidé dans toutes ses parties par un commentaire détaillé. Je ne ferai pas faute à ce devoir primordial : je m'attacherai dans mes notes à élucider surtout les questions de liturgie et à expliquer les expressions empruntées au langage populaire. En ville, les inventaires étaient le plus ordinairement rédigés en latin ; à la campagne, au contraire, on trouvait, avec raison, plus expéditif et plus pratique de les libeller en français.

Les inventaires dont je vais donner le texte se réfèrent à cinq églises paroissiales et à une chapelle de dévotion. La même église nous présentera quelquefois plusieurs inventaires de différentes époques.

SAINT-PIERRE-DU-LAC.

Saint-Pierre-du-Lac, paroisse actuellement supprimée et voisine de Beaufort, possédait dix inventaires qui, de la mairie de cette ville, ont été transportés depuis aux archives de la préfecture. Le plus ancien remonte à l'an 1589 et le dernier date seulement de 1783.

Les inventaires parfois étaient écrits sans distinction d'articles. Tous se suivaient, d'où naissait une certaine confusion que l'on doit éviter à l'impression, en multipliant les alinéas. Ici tous les articles sont parfaitement distincts les uns des autres.

1. Le premier inventaire de Saint-Pierre-du-Lac est daté de 1589. Il procède par autels. Or ces autels sont : le grand autel, celui de la Vierge, celui de Sainte-Anne, qui plus tard est nommé aussi de Saint-René, et enfin l'autel de Saint-Job. Serait-il ici question de ce saint de l'Ancien Testament, qui n'est guère vénéré dans la liturgie latine, mais qui a une église sous son vocable et où repose son corps, dans la ville de Venise, laquelle avait pu prendre cette dévotion particulière dans ses relations commerciales avec l'Orient?

Au grand autel nous trouvons, suivant les prescriptions liturgiques, trois nappes, nommées *longères*, sans doute parce qu'elles sont taillées en long; plus une croix et deux chandeliers de cuivre, une clochette, un pupitre de bois pour le missel et un dais dont les pentes sont attachées à une *carrée* de bois.

Je pense que c'est par erreur qu'on a attribué la navette au bénitier, pourtant muni de son *gitouer*, terme expressif qui indique tout de suite l'usage qu'on en fait pour jeter l'eau bénite.

Comme on ne dit pas la messe à l'autel Sainte-Anne, il n'a qu'une nappe. Son devant d'autel en toile représente un *crucifiement*. J'ai déposé au musée diocésain une toile brodée en couleur qui ne devait pas avoir une autre destination. La statue de la Sainte était couverte d'une vieille bannière. Là sont aussi une chasuble d'*ostade noire* et une bourse de *trippe de velours*.

Le dais, qui servait à la procession du sacre, est élevé sur quatre bâtons. Le *chandelier des ténèbres*, fait en forme de herse, est en bois, comme cet autre chandelier sur lequel s'appuyait la croix placée devant le catafalque, usage français.

Il n'y avait pas de sacristie anciennement, aussi tous les objets du culte étaient déposés dans des *huches* ou coffres de bois. La crédence, scellée au mur près de l'autel, porte le nom de *dressoir*, comme dans l'usage civil.

Les livres qu'on renfermait dans deux pupitres sont au nombre de neuf. Deux missels notés ou *graduels*, un prosaire, un livre de *Venite*, contenant les invitatoires, et enfin l'office des saints, du dimanche et des ténèbres. Manuscrits ou imprimés, sur papier ou sur parchemin, ils ont des reliures en bois, en parchemin, en basane : l'un a même une courroie de cuir pour l'empêcher de s'entrebailler quand il est fermé.

Dans les anciennes églises, nous trouvons près de l'autel une excavation, le plus ordinairement carrée et formant armoire. C'est là que l'on conservait les vases sacrés et les linges. Comme en latin, elle prend ici le nom de fenêtre, *fenestella*.

A l'autel de Saint-Job existait une image en papier représentant le *Crucifiement de Notre-Dame*, erreur que l'inventaire de 1598 a rectifiée en écrivant *couronnement*. Là est un crucifix, en grande vénération sans doute, puisqu'il est surmonté d'un dais et qu'on tient devant lui une lampe allumée.

A l'autel de la Vierge, il faut noter un rideau qui le couvre et le costume de Notre-Dame, composé d'une robe et d'un voile. Il est assez difficile d'habiller une statue ; c'est pourquoi on se contentait de lui mettre un *davant*, mot qui signifie tablier et que nous trouverons plus tard sous la forme de *devanteau* [1].

Faute de sacristie, je le répète, tout se mettait dans l'église. L'inventaire signale donc des pieds de bois posés en permanence pour porter la croix et la bannière.

Les quêtes se faisaient ou avec des boîtes ou avec des écuelles, bassins de forme ronde et d'étain que l'on rencontre encore fréquemment dans les églises de campagne. Quant à l'argent recueilli, il était déposé dans une boîte ronde, *ferrée, avec clef et serrure*.

Les calices, au nombre de trois, n'étaient qu'en étain, et on les enveloppait dans du linge ou des *mouchoirs*. La pauvreté de la paroisse se fait encore sentir dans l'article suivant, où il est question d'un cercueil en bois, employé indistinctement pour tous les *trépassés*. En effet, il n'est pas rare de voir, dans les miniatures des livres d'heures, les cadavres mis en terre, simplement enveloppés d'un linceul. Le cercueil servait donc uniquement pour la cérémonie funèbre. On vient d'en découvrir un de ce genre sur les voûtes de l'église de Béthines (Vienne).

Les fonts baptismaux offrent un bassin en plomb pour l'eau baptismale, une écuelle pour verser l'eau sur la tête de l'enfant, une boîte en étain pour les saintes huiles, et enfin, au-dessus, un dais en toile.

[1] Ronsard, dans sa *Gayeté V*, parle de Jaquet qui ne se laisse pas séduire par

« Les brasselets, les chaperons,
Les devanteaux, les mancherons. »

Je relève les étoffes suivantes : le damas blanc, le camelot, le velours noir et orange, la *sargette* noire.

Ici se présente un mot nouveau, dont la signification doit être déterminée par le contexte. Aussi les *domoires* accompagnant les chasubles, on ne peut y voir autre chose que des *dalmatiques* [1].

Enfin la bannière est de deux couleurs, bleue d'un côté pour la Vierge et rouge de l'autre, à cause de S. Pierre, qui y est représenté en sa qualité de patron.

2. Le second inventaire, daté de 1591, diffère fort peu de celui de 1589. Je noterai seulement : un amict en toile, un cordon de fil, une clochette pour le saint viatique, un corporalier avec le nom du donateur, un panier *clissé* en osier pour la distribution du pain bénit, un psautier contenant les hymnes, un fer à hosties, un fanon de velours gris, une boîte où l'on recueillait l'argent versé à l'occasion des *pardons* et enfin les *poupées de filasse* et les *pièces de fil écru* offertes, suivant un constant usage, à l'autel de la Vierge et vendues au profit de la fabrique.

L'inventaire de 1614 mentionne une *grande bulle de parchemin*. Peut-être est-ce celle qui portait concession des indulgences octroyées à l'église ?

3. Le troisième inventaire fut rédigé en 1598.

On y voit un grand pupître recouvert d'une nappe et où l'on met les livres de chœur, la lampe du Saint-Sacrement placée au coin de l'autel, une chape en bazin, un coussin brodé d'un soleil, le banc où les *commères* s'asseyaient à la messe des relevailles, et enfin le tapis qui décorait la chaire à prêcher.

4. Le quatrième inventaire porte la date de 1600. Il parle des rideaux en linge dont on couvrait le crucifix et la Vierge pendant le Carême, suivant l'usage angevin différent en cela du Romain, qui retarde cette prescription jusqu'à la Passion.

Si la Vierge est également couverte pendant l'octave de la Fête-Dieu, c'était sans doute pour ne pas distraire les fidèles de l'adoration du Saint-Sacrement.

5. J'emprunte au cinquième inventaire, écrit en 1614, quelques indications. Ainsi la persévérance des devants d'autels, la croix processionnelle enveloppée dans un étui, le coussin que l'on mettait sous la croix le vendredi saint avec son écharpe verte, et la couverture du crucifix, pendant le Carême, qui était en toile peinte.

[1] « Item une chapelle de velours violet, garnie de choasuble, deux daumoayres, deux estolles et deux fenons. — Item une chapelle mortuayre, garnie de chappe, choasuble, daumoayres, estolles et fenons. » (*Inv. de Piré*, 1527.)

6. En 1620, on procédait à la confection du sixième inventaire. Au grand autel, je constate trois chandeliers, dont un petit ne s'allumait qu'au *Sanctus*. Le tabernacle est abrité sous un pavillon de taffetas incarnat. La Vierge a, pour couvre-chef, un voile en toile de Cambrai. La lanterne, que l'on porte avec le saint viatique et nommée ailleurs *falot*, est garnie de lamelles de corne qui protègent la lumière contre le vent. L'ostensoir décrit sa forme par son nom. J'ai donné au musée de la ville un *soleil* en cuivre, du XVIIe siècle ; la partie supérieure offre l'image de l'astre du jour lançant des rayons. On comprendra sans peine que les deux *esses* ne sont autre chose que des consoles, dont la tablette est supportée par un ouvrage en ferronnerie affectant la forme de la lettre S.

7. Le septième inventaire est de 1661. Le *bougran*[1], qui a l'inconvénient de raidir les étoffes dont il forme la doublure, apparaît pour la première fois. La croix est préservée de la poussière par un étui de cuir bouilli ; en Carême, on lui met une *chemisette*. Les calices sont enveloppés d'abord dans une *pochette* de toile, puis dans un étui. Les chapes sont enfermées dans un *chapier*, où elles sont étendues et développées dans leur entier, comme on faisait autrefois pour les chasubles. Puisque j'en trouve l'occasion, je signalerai le chasublier de l'église de Cunaud (Maine-et-Loire), qui date au moins du XVIe siècle et pour lequel l'Allemagne a fait des propositions à la fabrique, monument presque unique et d'autant plus curieux qu'il donne la forme de nos anciennes chasubles.

La pale prend ici le nom de *carré*, parce qu'en effet elle a cette forme. On remarquera qu'elle est indiquée comme ayant la couleur de l'ornement qu'elle accompagne. Le dais, antérieurement qualifié *courtine*, est désigné sous le nom de *poile*, qui vient du latin *pallium*, tenture.

8. Le huitième inventaire est de 1676. Il décrit la toilette de la Vierge, les rideaux des autels, la bourse de toile d'argent faux qui servait pour le saint viatique, un tapis de toile imprimée pour la chaire, un autre tapis de Bergame pour le pupître et enfin la *carte* ou carton d'autel, qui se dit encore en italien *carta*, parce qu'elle est imprimée sur papier.

9. Au neuvième inventaire, en 1738, sont portés un devant d'autel en cuir doré et une chape noire dont les orfrois sont en moire jaune, selon l'usage romain qui défend d'employer le blanc à cet usage.

[1] Le *bougran* était primitivement une étoffe très légère en lin, qui avait de l'analogie avec notre *mousseline* et qui provenait du pays des *Bougres* ou de la Bulgarie. Plus tard on donna ce nom à un tissu plus épais, gommé et souvent teint en couleur.

10. Enfin le dernier inventaire, écrit en 1783, relate les dons du seigneur de la paroisse. Deux choses y sont à noter : le point d'Espagne et les *tours d'étole* en toile, qui avaient pour but de protéger la partie qui se trouvait en contact avec le cou et les cheveux.

Premier inventaire (1589).

« 1. Promier, au grand autel de ladite église, a esté trouvé sur iceluy trois nappes [1], deux vielles et l'autre neufve.

« 2. Item une petite nappe servante audit autel.

« 3. Item un pipitre de bois a mestre le livre missael.

« 4. Item deux chandeliers de cuivre, dont y en a ung cassé [2].

« 5. Item ung aultre chandelier de bois à mectre la croix [3].

« 6. Item une croix d'arain.

« 7. Item une courtine [4] de camelot rouge et bleu estant sur ledict autel, avecq sa frange de mesme couleur, aiant une carrée de bois, fonssée de toille noire, laquelle ledict Lemercier (procureur de la fabrique) a dict avoir esté donnée par Perrine Roy, V^e [5] de feu André Gubault.

« 8. Item l'echelette [6], ung benestier avecq sa navet, le tout de métal avecq le gitouer de bois.

« 9. Item ung encensouer aussy de fonte, aiant cinq chenettes et une boucle.

« 10. Item sur l'autel sainct Anne a esté trouvé une nappe sur ledict autel presque usée.

« 11. Item au davant dudict autel, y a le crucifiment de nostre Seigneur estant en toille.

« 12. Item une chazible d'ostade noire, avecq les croix de satin blanc, toute usée [7].

[1] Suivant la rubrique, une dessus et deux dessous.

[2] Il n'y avait donc encore que deux chandeliers pour les offices.

[3] Devant le catafalque, suivant un usage angevin, qui remonte au Moyen-Age.

[4] Pentes du dais. — Le Rituel d'Henri Arnauld (1676) donne le mot *courtine* comme synonyme de dais : « vel saltem appensa desuper cortina seu umbella decenter ornatum ».

[5] Veuve.

[6] Clochette, du latin *squilla*, que l'on sonne, à la campagne, en tête des processions, quoique ce soit réservé aux basiliques.

[7] C'est à cette date qu'il faut reporter l'origine des orfrois blancs sur les ornements noirs ; cet usage n'est pas antérieur au XVIe siècle.

« 13. Item ung corporalier de trippe de vellours [1] presque usé, aiant au dedans d'iceluy ung corporeau de linge blanc.

« 14. Item et sur l'imaige saincte Anne y a un reparevent qui souloit servir d'une banière, presque usée, avec deux petits linges de toille blanche.

« 15. Item une carrie [2] de bois avecq quatre bastons aussy de bois a porter la courtine du sacre.

« 16. Item ung chandelier de bois servant au temps des ténèbres.

« 17. Item une huge platte de bois de chesne, fermant à clef et claveure en laquelle n'a esté trouvé aucune chose.

« 18. Item ung panier à porter le pain benist [3].

« 19. Item une eschalle à roue [4] à monter presque usée.

« 20. Item ung petit banc de bois d'éard [5].

« 21. Item ung aultre banc de bois de chesne presque rompu.

« 22. Item deux poupitres servans à mectre les livres.

« 23. Item ung dressouer [6] de bois cramponné avecq des crampons de fer.

« 24. Item ung missael servant à chanter la messe, couvert de bazane noire.

« 25. Item ung livre de chant des proses, aussy de bazane noyre, notté.

« 26. Item ung aultre livre de chant notté, ou sont les venitez et l'office des quatre festes annuelles, auquel livre y a plusieurs feillez ostés et rompuz et les couvercles de bois, l'un d'iceulx d'eux rompu.

« 27. Item ung aultre grand livre notté, qui est le missel de l'ordinaire de touttes les festes, couvert de bois et de bazane blanche par dessus.

« 28. Item ung aultre livre de chant appellé *Sanctorum*, aussy notté, couvert de bois et de bazane blanche par dessus avecq une couroye de cuir.

« 29. Item ung aultre livre de *Sanctorum*, viel et ancien, découvert [7].

« 30. Item ung aultre livre de chant aussy notté, servant pour les dimanches de l'année, couvert de bois et de bazane blanche par dessus, sur l'un cousté duquel y a trois cloux de fonte.

[1] « *Trippe,* étoffe veloutée, analogue à la peluche. » (Bonnaffé, *Inv. de la duch. de Valentinois*, p. 87.)

[2] Terme populaire, synonyme de *carrée.*

[3] On se sert encore en Anjou d'un panier d'osier.

[4] A roulettes, pour pouvoir la traîner plus facilement.

[5] Voir au huitième inventaire, n° 5.

[6] Crédence.

[7] C'est-à-dire ayant perdu sa couverture ou reliure.

« 31. Item ung petit livre de chant de parchemin notté, servant au temps des ténèbres et du vendredy sainct, couvert de meschant parchemin rompu.

« 32. Item et en une fenestre [1] estant en la muraille de la dicte église en laquelle a esté trouvé un corporalier.

« 33. Item une estolle de trippe de velours noir, doublée de toille rouge avecq une petite custode et des boucles [2] d'estain auquel y a des huilles sacrées.

« 34. Item sur l'autel sainct Job a esté trouvé une nappe sur ledict autel presque usée.

« 35. Item une croix d'arain [3] rompue et usée.

« 36. Item une image en papier où est le cruxifiement de nostre Dame.

« 37. Item sur le crucifix y a une courtine de linge avecq sa frange aussy de linge.

« 38. Item une lampe au davant du crucifix.

« 39. Item et sur l'autel de Nostre-Dame a esté trouvé sur ledict autel trois nappes, deux vielles et une neufve.

« 40. Item ung poupitre de bois.

« 41. Item ung petit chandelier de cuivre et deux petitz chaupineaux [4] d'estain.

« 42. Item ung davant de Nostre-Dame de satin rouge aiant ung parement de faulx or, estant au davant de la dicte image de Nostre-Dame avecq un couvrecher [5] sur ladicte imaige.

« 43. Item ung pied de bois à porter la croix [6].

« 44. Item ung aultre pied de bois à porter la banière [7].

« 45. Item une petite escuelle de plat d'estain servant à quester.

« 46. Item ung calice d'estain avecq sa plataine envelopé en ung linge.

« 47. Item une bouete ronde ferrée où l'on mect les deniers, fermant à clef et claveure.

« 48. Item une huge de bois de noyer fermant à clef et claveure, en laquelle a esté trouvé deux bouetes de bois ferrées fermantes à clef et claveures, servantes à quester par l'église.

[1] Armoire creusée dans le mur, placard.

[2] *Sic* pour *bouetes*, boîtes.

[3] Cuivre bronzé par sa patine.

[4] Petite chopine, burette : ce mot est encore usité, ainsi que *chopinette*.

[5] « Empezé » (1598).

[6] Le crucifix de l'autel, ainsi que le démontre le n° 1 dans l'inventaire de 1620.

[7] On a conservé l'usage en certaines églises de ficher ainsi les bannières et croix le long des murs sur des pieds de bois.

« 49. Item une patte de chandelier de cuivre.

« 50. Item une bouete carrée servante à mectre la chandelle.

« 51. Item une croix de cuivre et d'estain, en laquelle est le crucifiement, cy davant par Urban Redessan, lors procureur de ladicte fabrice.

« 52. Item une chazible de damars blanc, doublé de toille rouge, avecq les orfres [1] figurées, avec l'estolée et le fanon de mesme parure.

« 53. Item trois aubes de toille et trois amys [2].

« 54. Item deux aultres calices, avec leurs plataines d'estain, enveloppées en deux mouchouers.

« 55. Item une aultre estolle et des fanons [3] de camelot est de velours noir.

« 56. Item une banière de camelot [4] bleu et rouge, où sont les effigies de la Nostre-Dame et de sainct Pierre.

« 57. Item deux brechez [5] de bois à mectre le sercueil.

« 58. Item ung sercueil de bois à porter les trespassez.

« 59. Item ung grand chandelier de bois à mectre la croix.

« 60. Item ung banc de bois.

« 61. Item et aulx fonds y a une petite poille de plon où est l'eau beniste avecq une escuelle d'erain, une petite boueste d'estain carrée, servante de custode, avecq les bouetes et au dessus des fonds y a une petite courtine de linge [6].

« 62. Item une petite nappe estant sur les fonds presque usée.

« 63. Item une grande chère de bois servante à prescher.

« 64. Item une grande huge platte fermante à clef et claveure, en laquelle a esté trouvé une estolle de velours noir, doublée de toille rouge.

[1] Orfrois historiés.

[2] Amicts.

[3] Manipule, comme en blason.

[4] Le *camelot* se faisait dans le principe avec du poil de chameau, d'où lui est venu son nom. Plus tard on employa le poil de la chèvre d'Angora et, quand la matière première fut notablement altérée, on qualifia de *camelotte* toute étoffe de médiocre qualité.

[5] Tréteaux.

[6] Henri Arnauld, dans son Rituel *ad Romani formam* imprimé en 1676, exigeait pour les fonts baptismaux, à l'intérieur, un vase de cuivre étamé et, à l'extérieur, un tapis ou un dais : « Extrinsecus vero baptisterium sit vel instrato tapete aut velo linteo, vel saltem appensa desuper cortina seu umbella, decenter ornatum, et cancellis circumseptum; sera et clave munitum, atque ita obseratum ut pulvis vel aliæ sordes intro non penetrent. Vas Fontis, si æreum fuerit, stanno fusili ab interiori parte sit illitum seu incrustatum, ne aqua ærugine inficiatur. »

« 65. Item une aultre estolle de satin rouge my usée.

« 66. Item deux domoires de vellours cramoysy presque usez.

« 67. Item ung aultre domoire de mesme parure cy dessus.

« 68. Item ung aultre domoyre de camelot rouge avecq ses orfrees.

« 69. Item une chasuble de vellours orange [1] de mesme parure des deux domoyres cy dessus.

« 70. Item une chappe de toille my soye rouge avecq les orfreez presque usez.

« 71. Item une chazible de sargette noire, doublée de toille rouge, presque usée.

« 72. Item une estolle de trippe de velours noir.

« 73. Item une aultre chappe de trippe de vellours noir.

« 74. Item ung cossinet de toille blanche [2] et est ce quj a esté trouvé oudict coffre et jceluy se ferme de clef.

« 75. Item ung aultre coffre de bois de chesne fermant o [3] clef et claveure, ouquel a esté trouvé une courtine de my soye en couleur de canelée avecq sa frange de laine canelée, le fonds de laquelle est de toille

[1] Voilà donc le jaune usité à la fin du XVIe siècle. Montrons par des textes l'emploi liturgique de cette couleur formellement condamnée par la Congrégation des Rites, malgré la coutume établie : « Due stole, duo manipula nigra..., quarum una stola et unus manipulus sunt forrate de cirico crocei coloris. Due stole panni cirecei Indes... forrate crocei coloris. » (*Invent. de la cath. de Lyon*, en 1448, nos 294, 295.) — Dans le même inventaire on lit encore : « Quedam fardistorium diversis coloribus de panno albo in medio, circumdato de cindali rubeo et crosseaceo. » (No 87.) — « Quedam casula, tunica et diamatica crocei coloris pro D. Canonicis revestiendis pro festivitatibus confessionis. » (No 92.) — « Due casule bone pro revestitis ejusdem coloris. » (No 93.) — « Due tunice et due diamatice ejusdem coloris et sunt antique pro revestitis, sunt crocei coloris. » (No 94.) — « Unum paramentum de change (aube) viridi coloris, cum baculis de rubeo, forratum crocei coloris. » (No 111.) — « Quedam stola crocei coloris pro evangelio dicendo in dicto sancto Stephano. » (No 119.) — « Primo quidam pannus aureus de Annunciatione B. M. Virginis..., brodatus cum acu de aureo, argento et croceo cum finissima brodatura. » (No 122.) – « Deux chappes de damas jaune, avec leurs offroys en broderie, fort usées. » (*Invent. de la cath. de Lyon*, 1724, no 51.) — « Un parement de damas jaune figuré, avec les franges de soye bleue. » (No 80.) L'inventaire de Saint-Maximin, daté de 1504 et publié dans le tome V de la 6e série de la *Revue des Sociétés savantes*, enregistre sous le no 122 : « Item aliud palium ex veluto jaune-vert. »

[2] Coussin pour appuyer la croix le vendredi saint ?

[3] Pour *avec*, locution angevine qu'on retrouve jusque dans les inscriptions et les actes notariés.

taincte servant à porter le Sacre, laquelle ledict Le Mercier a dict avoir esté donnée à ladicte église par damoyselle Perrine Phelippeau, femme de noble homme Helye Buron, sieur de Poiriers.

« 76. Item vingt et neuf nappes et longères tant grandes que petites et telles quelles et presque usées.

« 77. Item cinq rideaulx [1] aussy telz quelz.

« 78. Item ung grand rideau servant à mectre au davant de l'autel de Nostre Dame.

« 79. Item une aube et deux amys.

« 80. Item une petite croix de linge servant à revestir la croix au temps de caresme. »

Deuxième inventaire [2] (1591).

« 1. Item une essuie main [3].

« 2 Item deulx choppines d'estain servant à mectre l'eau et le vin quand on dict la messe.

« 3. Item une aube avecq son amy de toille presque usé et une petite saincture de fil blanc.

« 4. Item une petite eschelette servant à porter quand le prebstre va voir les mallades [4].

« 5. Item deux corporaliers estant de viel velours figuré ; au dedans de l'un d'iceulx est escript : *Me^r René Redessan pbrestre* [5].

« 6. Item ung panier de [6] clissé à porter le pain benist.

« 7. Item une eschelle de boys servant à monter au clocher, rompue et presque usée.

« 8. Item ung aultre gros livre, couvert de bazanne noyre, au premier feuillet duquel est escript *Psalterium feriatle cum homnis totius ... de tempore* [7], lequel livre fut donné par deffunct Mre Jehan de l'Espine pbrestre.

« 9. Item une boueste ronde ferrée, fermée à clef et claveure, ouquel les deniers de la chandelle et des pardons.

[1] Rideaux pour les autels, plutôt que pour les fenêtres, comme il est expliqué dans le quatrième inventaire.

[2] Je ne note que les variantes et additions.

[3] Pour le lavoir de la sacristie.

[4] « Præcedat sacerdotem semper acolythus vel alius minister deferens laternam... et campanulam jugiter pulsans. » (*Rit. d'Henri Arnauld.*)

[5] Nommé au n° 51 dans l'inventaire précédent.

[6] Sous-entendu *osier*.

[7] « Hymnis totius anni sanctorum et de tempore ? »

« 10. Item ung brechet de boys et où l'on met le sercueil et quant à l'aultre lesd. messieurs ont dict avoir esté bruslé par les gens d'armes.

« 11. Item des fers [1] ouquel l'on faict le pain à chanter, lesquels sont platz et faictz de fonte, lesquelz ont esté donnez par Ambroyse Davy.

« 12. Item ung aultre fanon de vellours gris [2].

« 13. Item neuf pouppées de fillasse de brein [3].

« 14. Item sept filées de fil escreu de brein. »

Troisième inventaire (1598).

« 1. Item un missel à grand vollume, couvert de bazanne noyre.

« 2. Item deulx cordes aulx cloches, l'une desquelles est neufve.

« 3. Item ung grand pipitre de boys, servant à mectre les livres de chant, sur lequel y a une petite nappe rompue et usée [4].

« 4. Item une vieille lampe de fer estant au coign dud. autel [5].

« 5. Item ung oriler de toille bleue ayant ung solleil [6] dedans peint en jaulne.

« 6. Item ung tappis de laine fait à semis de couleurs rouge, gris et blanc, servant à mectre sur la chère quand l'on presche la parolle de Dieu [7].

« 7. Item une chappe de bazin rouge avecq ses orfrees, doublé de toille noyre.

[1] Ces fers sont assez communs en Anjou. J'en ai fait mouler treize, dont on peut voir les empreintes aux musées de la ville et du diocèse.

[2] La couleur grise, cannelle ou cendrée était propre, en certains diocèses, aux féries du Carême. On va la voir ici mélangée au bleu qui équivalait au violet : « Tres casulas panni de Damas cineroso figurato, cum suis aurifresiis persici coloris, bordeatis de passione ante et retro. » (*Invent. de la cath. de Lyon,* 1448, n° 103.) — « Un drap de velours canelle, avec deux coussins de même étofe, garnis de franges de soye et d'houpes assortissantes; led. drap a été allongé pour servir le Carême sur le grand autel les jours de neuf leçons. » (*Invent. de la cath. de Lyon*, 1724, n° 101.) Ce drap est classé parmi les *draps de pied.*

[3] Quenouilles d'étoupes offertes à l'autel de la Vierge par des personnes pieuses, comme cela se pratique encore, puis vendues au profit de la fabrique. *Filasse de brin*, étoupe bonne à filer; *fil de brin*, d'où *brin de fil*, chanvre déjà filé. On dit *fil de brin* par opposition à *fil de lin*, pour distinguer l'une et l'autre matière.

[4] Usage angevin : on couvrait les deux pupitres du chœur et de l'autel d'un tapis ou étoffe de la couleur du jour.

[5] Autre usage condamné par la liturgie romaine, qui exige que la lampe soit suspendue en avant et non sur le côté.

[6] Auréole en soleil ?

[7] Cet usage a disparu, quoiqu'il se soit maintenu jusqu'à la fin du siècle dernier.

« 8. Item ung banc ouquel se mectent les commères quant elles vont à la messe.

Quatrième inventaire (1600).

« 1. Item et à l'aultre cousté dudict authel y a une carrye de boys servant à porter la courtine à la feste de Dieu.

« 2. Item ung poupitre de boys à mectre la croix au davant du sercueil des trepassez.

« 3. Item ung grand rideau de toille avecq une pommette de bois peincte rouge, servant à mettre à l'authel de Nostre Dame les octaves du Sacre.

« 4. Item ung rideau de linge servant à mettre au davant de l'imaige de Nostre Dame en Caresme.

« 5. Item ung aultre rideau servant à mettre au davant du Crucifix au temps de Caresme.

« 6. Item ung aultre petit rideau de linge servant à mettre au davant du tabernacle audit temps.

« 7. Item ung aultre petit rideau servant à mettre à l'autel Sainct Job.

« 8. Item ung drap mortuaire de toille taincte.

« 9. Item ung falot de fer blanc [1]. »

Cinquième inventaire (1614).

« 1. Item ung devant d'autel figuré.

« 2. Item ung voille de tafetas incarnat avecq de la frange.

« 3. Item une croix d'argent doré, avec son estuit et le baston à la porter.

« 4. Item ung calice et platène d'argent doré, avec son estuit [2].

« 5. Item deux traitteaux de bois avecq le sercueil.

« 6. Item trois lampes, dans l'une desquelles il n'y a point de verrinne [3].

[1] La lanterne était exigée par respect pour le Saint-Sacrement qu'on portait aux malades : « Præcedat sacerdotem semper acolythus vel alius minister deferens laternam cum candela cerea accensa. » (*Rituel d'Henri Arnauld.*)

[2] Les papiers de la fabrique de Lasse mentionnent cet article à la date de 1599 : « Item ung aultre calice d'argent damasquiné avec la plataine et une custode aussy d'argent doré au hault de laquelle est ung petit crucifix. » — « Item deux petittes clochettes que l'on porte quand on va en procession. »

[3] Verre pour mettre l'huile. — Une lampe au moins devait brûler devant le Saint-Sacrement : « Lampades coram Sacramento plures, vel saltem una, die noctuque colluceat. » (*Rituel d'Henri Arnauld.*)

« 7. Item ung devant d'authel faict de satin bleu figuré [1].

« 8. Item ung vieil coissin à mettre soubz la croix le vendredy benist.

« 9. Item une escharpe de tavetas vert à mettre sur la croix [2].

« 10. Item ung devant de thoille peinte à cacher le crucifix en Caresme.

« Une grande bulle de parchemin escritte en latin. »

Sixième inventaire (1620).

« 1. Sur le grand autel, avons trouvé deux chandeliers de cuivre, un petit de boys [3], un livre nommé Missal, le pied de la croix estant de boys, le devant de l'autel figuré et deux eschelettes.

« 2. Item sur le tabernacle ung voile de tafetas incarnat avecq de la frange [4], deux chandeliers de boys.

[1] J'emprunte les textes suivants à l'*Inventaire de la cathédrale de Lyon* en 1448 : « Quedam capa rubea..., forrata de cindali indos. » (N° 6.) — « Quedam capa de panno antiquo yndo, modici valoris. » (N° 48) — « Quedam tunica et diamatica de panno samici (*samit*) indos, sine forratura, cum suis aurifresiis, que portantur in cena domini. » (N° 84.) — « Quedam casula indo. » (N° 97.) — « Due tunice panni indis, cum quadam diamatica quasi ejusdem coloris pro revestitis, que portantur in quadragesimo et in adventu. » (N° 98.). — « Tres casule yndes, que portantur in quadragesima et sunt forrates quasi de viridi, sunt jam valde reparati, quarum una est seminata aquillis cum parvis aurifresiis modici valoris. » (N° 109.) — « Due stole panni cirecei yndes. » (N° 295.) — « *Parements d'autel pour le Carême :* Un parement de futaine blanche, avec une croix de tafetas bleu, pour servir le Carême, étant élevé sur un grand châssis ; de plus une grande nappe de futaine, avec des franges de fil, le tout pour le grand autel. — Un parement pour l'autel de S. Spérat, aussy de futaine, avec une couverture de même ; aud. parement est une croix de satin bleu, le tout très usé. — Un grand voile de futaine, avec une croix de satin bleu, pour mettre devant le crucifix à la tribune. — Un petit voile aussy de futaine, pour couvrir l'image de N. D., avec une croix de satin bleu. » (*Invent. de la cath. de Lyon*, 1724, nos 169, 170, 171, 172) — Le bleu se combinait avec le violet à la cathédrale de Béziers, en 1633 : « Autre pavilhon de taffetas violet, frangé de bleu et violet, doublé de boucassin, servant audit tabernacle. »

[2] « Quatuor pecie tele viridis bene antique et modici valoris ad parandum presbytorem (presbyterium) tempore quadragesimali, quos habet marticularius. » (*Invent. de la cath. de Lyon*, 1448, n° 232.)

[3] Pour le cierge de l'élévation.

[4] Le tabernacle avait autrefois son *conopée* ou pavillon, aussi bien que le ciboire : « Quæ (pixis) sit... recondita sub clave in sacrario tabernaculove, conopeis et quam decentissime pro facultate loci poterit, ornato atque ab omni alia re vacuo. » (*Rituel d'Henri Arnauld*, 1676.)

« 3. Une custode avecq le solleil.

« 4. Quatre livres servant à chanter en l'église, deux desquels sont pour dire matines, ung pour dire la grand'messe et l'aultre nommé *Brevière*.

« 5. Deux esses, sur une desquelles il y a des livres de la dicte église servant à la boueste des trespassez.

« 6. Deux vieilles torches de bois qui sont presque brullées [1].

« 7. Item sur l'image Nostre Dame voile de Cambré, et ung aultre petit de raiseul [2], et ung davant de tafetas garny d'or.

« 8. Une lanterne [3] de corne.

« 9. Item une chasuble, deux estolles, deux fanons, un voile, ung carreau, le tout de damars enrichy de gallon de soye rouge cramoisy et de croix de satin rouge cramoisy.

« 10. Item une chappe neufve de damars violet cramoisy avecq son chapperon de pareure de damars rouge cramoysy, bordée autour de gallon de soye rouge cramoysye.

Septième inventaire (1661).

« 1. Une chappe blanche de damars presque neufve, estoffée de passement rouge figuré et une figure de Nostre Dame et deux anges, doublée de bougrain rouge.

« 2. Item une aultre chappe de damars rouge presque neufve, ayant une figure de l'image de sainct Pierre, estoffée de passement rouge et blanc et doublée de bougrain rouge.

« 3. Item une aultre vieille chasuble de camelot blancq, ayant une forme de croix de damars rouge, avecq une figure d'une Nostre Dame et de saint Pierre.

« 4. Plus deux domoires de camelot noir, estoffée de passement blanc figuré.

« 5. Item un vieil devanteau de taffetas rouge de l'image Nostre Dame.

[1] J'ai déposé au Musée diocésain, provenant de la cathédrale, une de ces torches de cire jaune qu'on portait aux processions. L'âme est en bois recouvert d'une mince couche de cire qui, en brûlant, noircissait et aussi quelquefois consumait le bois, ainsi qu'on peut le voir dans un tableau du XVe siècle reproduit par les *Annales archéologiques*, t. XXVII, p. 239. La cire était cannelée en spirale ou verticalement, comme si réellement plusieurs cierges avaient été joints ensemble pour fournir une flamme plus brillante.

[2] *Raiseul* ou *rase*. « *Rase* ou *ras* était une étoffe croisée unie, dont le poil ne paraissait pas, faite de laine ou de soie. On recherchait le *ras de Saint-Lô*, *de Saint-Maur*, *de Saint-Cyr*, *de Gênes*. » (*Bull. arch.*, t. IV, p. 223.)

[3] Ajouter *garnie*.

« 6. Sur les autels S. René, Ste Anne, une nappe vieille.

« 7. Vne grande croix d'argent, dorée en quelques endroictz, avecq l'estuict de cuir bouilly et une chemisette de thoille blanche garnye de frange pour couvrir lad. croix en temps de caresme.

« 8. Deux calices d'argent et deux plataines dorées, l'une grande et l'autre petite, avecq leurs estuictz de cuir bouilly et leurs pochettes de thoille.

« 9. Item vn autre calice et sa plataine d'estain [1].

« 10. Item vn grand chappier de bois de chesne, fermant à clef.

« 11. Item vne vieille escharpe de taffetas vert.

« 12. Item vn vieil voille de damas blanc, avecq le quaré de calice aussy blanc.

« 13. Item vn autre voille de damas viollet, avecq le carré, le tout estoffé de passement de faux argent.

« 14. Item vn autre voille de deux carez de damas rouge.

« 15. Item vn aultre voille et un caré noir [2].

« 16. Item quatre ridaux du poisle estant de damars rouge [3], estoffez de frange de soie et passement aussy de soie figuré avecq le fonds de thoille taincte en rouge.

« 17. Item deux petis ridaux de camelot blanc, de peu de valleur, de l'autel de Notre Dame.

« 18. Vne grande nappe de thoille de brin commun my usée, servant pour la communion de Pasques.

« 19. Item vn voille de thoille de lin servant pour le grand autel en temps de Caresme.

« 20. Item deux eschellettes de métal et vne petite sonnette [4].

« 21. Item vn vieil tapis de la chese [5].

[1] Le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* (1859, p. 43) signale *un calice d'étain* parmi les dons faits en 1586 à la paroisse de Lésignac par le seigneur du lieu.

[2] Notons ces carrés ou pales garnies en-dessus selon la couleur du jour. Il est curieux de les constater dès le XVIIe siècle.

[3] Le rouge était alors la couleur du Saint-Sacrement.

[4] La sonnette devait servir à l'autel.

[5] Chaire à prêcher. — Les Ursulines d'Angers possèdent un parement de chaire brodé au petit point, qui représente la prédication de S. Jean dans le désert et l'ange Gabriel annonçant à Marie la *bonne nouvelle* : il date de 1704. A la cathédrale de Poitiers, on a conservé l'habitude de tendre la chaire de damas rouge, même à l'abat-voix, ce qui est très anormal. A Marseille, il n'est resté du parement de la chaire qu'un carré d'étoffe, assez semblable à un voile de calice, mar-

« 22. Item vne nappe qui est sur le pepitre et une aultre petite nappe salle quy sert aussy aud. pepitre. »

« Chapelle S. Leobin, 1661.

« 23. Item vn devant d'autel et deux rideaux, le tout de damars blanc et estoffé de passement blanc et rouge.

Huitième inventaire (1676).

« 1. Six carrez de diverses couleurs.

« 2. Quatre rideaux de taffetas, deux rouges et deux blancqs.

« 3. Vn couvre chef, un grand devantau et un petit de toille de faux argent, servant à orner l'image de Nostre Dame les jours des festes solennelles.

« 4. Quatre chopineaux d'estain.

« 5. Item une boeste d'art [1] dans laquelle s'est trouvé un tabernacle de toille de faux argent servant à reposer le Très-Saint Sacrement.

« 6. Vn vieil tapiz de toille imprimée servant à la cheze.

« 7. Vne escuelle d'estain et troys boestes servant aux questes.

« 8. Vn rideau de toille dans lequel est painct la Passion, servant à mettre au devant du crucifix en temps de caresme.

« 9. Deux souches de cierges, l'une de cire blanche et l'autre jaune.

« 10. Vn panier d'ozières, servant à distribuer le pain benist.

« 11. Item vn tapis de bergamme servant au pipitre.

« 12. Vn grand rideau de toille, servant à couvrir les figures du grand authel en temps de caresme.

« 13. Deux nappes servant au pipitre.

« 14. Item troys coissins, vn missel, vne carte. »

Neuvième inventaire (1738).

« 1. Plus une chazuble et une chappe noires de damas fleuré et dont les orfroys sont de moyre jaune [2], garnyes d'une dantelle fausse.

« 2. Plus un autre devant d'autel de cuir doré [3]. »

qué d'une croix au milieu et frangé à la partie inférieure : le vendredi-saint, on lui substitue le drap mortuaire, sans doute pour économiser l'achat d'une draperie noire.

[1] Art, héard, nom vulgaire du *saule* en Anjou. En Poitou, on appelle *iart* le peuplier blanc ou tremble. Dans les inventaires, ce mot signifie toute espèce de bois blanc.

[2] Le rite romain n'admet que le jaune ou l'or avec le noir.

[3] J'ai décrit un devant d'autel de cette sorte, provenant de la Savoie, dans mes *Notes archéologiques sur Moutiers et la Tarentaise.*

Dixième inventaire (1783).

« Dons de M. Rouillé, Sgr de la paroisse :

« 1. Une chasuble de damas rouge cramoisy, garny d'un point d'Espagne fin [1].

« 2. Une chazuble et une chape de Catalan, qui est une espèce de damas fleuré fonds blanc.

« 3. Plus deux aubes et une nappe d'autel garnies de *tauffaite* [2].

« 4. Et six tours d'estolle en toile. »

LA MEIGNANNE (1609).

Il y a peu de chose à dire sur cet inventaire, qui n'enregistre que des cadeaux et dont je ne donne ici que des extraits.

On est étonné de voir l'oblitération du sens liturgique poussée au point de réserver aux principales solennités un ornement de damas violet, qui n'aurait dû être affecté qu'au temps de l'Avent et du Carême. La Vierge continue à être habillée, mais aussi, à certains moments, on la couvre d'un rideau. Il y a un dais, non seulement au grand autel, mais aussi à l'autel de Notre-Dame, ce qui prouve qu'on y disait la messe, car cet insigne, prescrit par le Cérémonial des évêques et la congrégation des Rites, indique le respect qu'inspire le saint-sacrifice.

Le mot *sacre*, appliqué à la Fête-Dieu, est synonyme de *consécration*, qui lui-même trouve son origine dans les anciennes rubriques, où cette solennité est nommée *Consecratio corporis Christi* [3].

Quand une fois un usage a pris pied, il se maintient même en dehors des prescriptions liturgiques. J'ai encore vu, avant l'adoption du rite Romain, un tapis sur le lutrin dans presque toutes les églises.

L'original de cet inventaire appartient à la mairie de la Meignanne, où je l'ai copié.

« 1. Pour damoyzelle Louyse des Nos, vivante dame de la Grange, qui donna en son vivant la chapelle de damars viollet, laquelle sert aux principalles festes solennelles de l'église de céans...

[1] Selon l'usage français, le tour du col de la chasuble était garni d'une dentelle pour éviter la salissure des cheveux.

[2] Rectifiez *tôt faite*, dentelle faite promptement et par conséquent sans grande façon.

[3] Un titre sur parchemin de l'an 1373, qui appartenait à feu le chanoine Joubert, porte : « Jour de la feste de la consecracion du corps de nostre segneur Ihesucrist ».

« 2. Pour les deffunctz sieurs et dame de la Coteleray [1], lesquels eulx vivants ont donné la grand carye et courtine qui est sur le grand autel.

« 3. Pour deffunct venerable et discrait Me. Michel de Paige, vivant curé de séans, lequel donna une chasuble de vert changant. »

« 4. Dons de....

« Vne nappe d'autel.

« 5. Ung petit surpelitz [2].

« 6. Rideau qui est au davant de l'autel de Nostre-Dame.

« 7. Une nappe pour servir au grand autel.

« 8. La courtinne qui est sur l'autel de Nostre-Dame.

« 9. Pour deffunctz honnorables personnes Jehan Pichon et Renée Giroys, vivant sieurs et dame de la Ragonnière [3], lesquels ont donné la bannière et pareillement la carrye et courtinue qui sert à la feste de la consécration, ensemble ung abict à l'image de Nostre-Dame.

« 10. Des serviettes et des amictz pour le service de l'église.

« 11. La chapelle des trespassez avec le drapt mortuaire et une chappe de damas rouge.

« 12. Ung tapictz de drap vert à mettre sur le pipitre et deux croix, l'une d'argent doré et l'autre pour servir aux trespassez.

« 13. Un calice d'argent doré pour servir aux trespassez.

« 14. Une nappe pour servir à l'autel de Notre-Dame. »

GENETAY (1617).

L'inventaire de la chapelle de Ste-Barbe, à Genetay, fait partie du dossier des Ursulines d'Angers, aux archives de la préfecture, parce qu'elle relevait directement de cette communauté. Sa date est de l'an 1617. Les articles ne sont pas séparés et se suivent tous.

Le Missel Romain indique suffisamment qu'on y suivait ce rite.

Le calice, comme nous l'avons déjà vu, est enveloppé d'abord dans une bourse de toile, puis dans un étui de cuir bouilli. Les quatre chandeliers en bois sont peints de couleurs différentes, deux en rouge et deux en blanc. Les *bouquets d'hiver*, que l'on met dans des vases de faïence, sont ainsi nommés parce qu'ils ne s'employaient que l'hiver ; au beau temps, on les remplaçait par des fleurs naturelles.

[1] La Coteleraye, terre seigneuriale située sur la commune de la Meignanne.

[2] Pour enfant de chœur, puisqu'il est *petit*.

[3] La Ragonnière, autre terre également sur cette commune.

Des deux boites à hosties, l'une est en fer-blanc et l'autre en carton recouvert de brocart, comme avaient accoutumé d'en faire la plupart des communautés religieuses.

Je crois que par *coins d'autel* il faut entendre les allonges que l'on mettait aux nappes pour les faire retomber de chaque côté jusqu'au sol. Voici la rubrique du missel Romain : «Hoc altare operiatur tribus mappis, seu tobaleis mundis, ab episcopo, vel alio habente potestatem, benedictis, superiori saltem oblonga, quæ usque ad terram pertingat, duabus aliis brevioribus, vel una duplicata. »

Les mêmes rubriques exigent un carton au pied de la croix : « Ad crucis pedem ponatur tabella secretarum appellata. » Ici nous avons en plus un carton pour l'évangile selon S. Jean, afin que le prêtre ne soit pas obligé de le réciter par cœur ou de faire transporter de ce côté le missel. Plus tard, un troisième carton s'ajoutera pour le *Lavabo*, du côté de l'épitre. A Milan, il n'y a encore que deux cartons.

Le rite Romain veut un parement d'autel, quelle qu'en soit la couleur, que l'on n'est pas tenu d'assortir à l'ornement, si on ne le peut pas : « Pallio quoque ornetur coloris, quoad fieri potest, diei festo, vel officio convenientis. » A Genetay, il y en avait trois : un blanc en damas, avec des bandes de laine qui formaient orfroi (c'était celui des fêtes); les autres, pour les jours ordinaires, étaient en toile imprimée ou en filet imitant la dentelle.

On trouve souvent dans les sacristies de ces filets qui formaient indistinctement des devants d'autels ou des couvertures de tableaux. J'en ai enrichi le musée diocésain d'Angers et le musée de Cluny de quelques spécimens.

Le bénitier est en faïence, ainsi que le plateau des burettes, lesquelles sont en étain.

Les Ursulines n'avaient que trois chasubles, une rouge et une noire; la troisième, étant de toutes couleurs, servait indistinctement pour le blanc, le vert et le violet.

Enfin on peut noter l'usage de coudre des dentelles aux deux extrémités des purificatoires pour les orner, comme le pratique la liturgie romaine [1].

[1] J'ajouterai ici, parce qu'ils ne sont pas assez importants pour en faire un article à part, ces extraits des Inventaires de l'église de Lasse : 1631. « Vne courtine du grand autel... Vne croix d'argent avec l'estuict de cuir. » — 16... « Item deux eschelettes p^r servir es processions. » — 1643. « Item vn pavillon estant au tabernacle. »

« 1. Dans la chapelle dudit lieu (Genetay) un calice avec sa patène, le tout dans une bourse de toile et un étuy de cuir bouilly.

« 2. Item pour garniture et ornement de l'autel, six petits tableaux, neuf vases de feillance [1], six bouquets d'yver, et quatre chandeliers, deux rouges et deux blancs, le tout de bois.

« 3. Deux boistes à mettre du pain de communion, une de fer blanc, et l'autre de carte couverte de brocard.

« 4. Un Missel romain.

« 5. Deux nappes de dessus l'autel et une de dessous, avec leurs coins d'autels.

« 6. Un tapis de Belgame [2].

« 7. Un parement d'autel de damas blanc, avec des bandes de leine, et un autre parement de fil en manière de dantelle.

« 8. Deux coussins [3].

« 9. Un gradin à deux marches de bois de noyer.

« 10. Un canon avec un *In principio* [4].

« 11. Deux burettes d'étain avec un bassin de feillance.

« 12. Deux lavabo de toile bien usée.

« 13. Neuf purificatoires, dont il y en a trois à dentelle.

« 14. Trois corporaux.

« 15. Deux palles de calice.

« 16. Deux méchantes aubes.

« 17. Trois cinctures.

« 18. Deux méchans amicts.

« 19. Trois chasubles garnies d'étoles et de manipules, une noire, l'autre rouge et la troisième de toutes couleurs, toutes trois de soye avec leurs voiles de leur couleur.

[1] J'ai fréquemment rencontré dans les sacristies, pour les bouquets de fleurs artificielles, des vases de bois, sculpté et doré.

[2] V. le 8e inventaire de Saint-Pierre-du-Lac, n° 11. — « Un grand marche pied de Bergame », dit l'inventaire de Pierre de Bertier, évêque de Montauban, mort en 1674; sur quoi le chanoine Pottier ajoute cette note : « Bergame, sorte de tapisserie commune et de peu de valeur, nommée ainsi à cause de la ville de Bergame, d'où sont venus les premiers produits de ce genre. » (*Bullet. arch.*, t. IV, p. 223.)

[3] Évidemment pour le missel, puisque les Ursulines suivaient le rite romain.

[4] Le Pontifical romain, à l'ordination du sous-diacre, prescrit deux cartons sur l'autel : « Crux in medio altaris, ad cujus pedem Tabella Secretarum. Tabella Evangelii *In principio*, in cornu Evangelii. »

« 20. Deux garnitures de parement d'autel de toile imprimée [1].

« 21. Dix-huit garnitures d'étoles.

« 22. Deux bourses ou corporaliers. Le tout enfermé dans un bahut fermant à clef.

« 23. Un bassin de feillance servant de bénitier. »

LUIGNÉ.

1. L'église de Luigné, sans être précisément riche, ne manquait pas du nécessaire. Ainsi, en fait d'ornements, elle avait sept *chasubles*, avec leurs *étoles* et *manipules* correspondants, deux *chapes*, une dalmatique, deux *écharpes* et quatre *voiles* de calice. Il n'y a pas de bourse pour le corporal.

Les couleurs sont : le *blanc*, le *blanc* et *vert*, le *rouge*, le *vert* et *rouge* et le *noir*. Les couleurs mélangées donnent à penser que le même ornement servait à la fois pour deux fêtes qui exigeaient chacune une couleur différente. C'est ainsi que j'ai encore vu en Anjou des ornements mi-parti blanc et vert affectés aux fêtes de Notre-Seigneur et de la Vierge, tout aussi bien qu'aux dimanches après la Pentecôte.

Les étoffes employées sont : le *taffetas*, la *toile*, la *toile d'argent*, le *velours*, le *camelot* et le *satin*. Quelquefois on y remarque des broderies. Toutes les doublures sont en toile.

Il y a deux sortes de galons, d'*argent* et d'*oripeau*.

La lingerie laisse à désirer sous le rapport de la quantité. A la rigueur, quatre *aubes* et deux *surplis* étaient suffisants, mais un seul *corporal* et un seul *purificatoire*, c'est trop peu. En revanche, voici treize *serviettes* pour essuyer les mains du célébrant avant la messe, à la sacristie, mais pas de manuterge pour le *lavabo*.

L'inventaire mentionne encore une *bannière* pour les processions, trois *parements d'autel*, dont un en *maroquin* et quatre *dais* pour le grand autel, le crucifix de la station à l'entrée de la nef, la procession du saint Sacrement et la communion au temps pascal.

Les vases sacrés ne font pas défaut : un *calice*, quatre *ciboires* et un *ostensoir*.

Les ustensiles comprennent : une *croix* processionnelle, deux *burettes* d'étain, un *bénitier*, un *encensoir*, sans doute avec sa navette, puisqu'on

[1] Au siècle dernier, Angers possédait une fabrique d'*indiennes* ou étoffes peintes, située où est actuellement le Bon Pasteur. Les planches gravées qui servaient à l'impression sont conservées au musée de la ville.

parle de *cuiller*, et enfin deux *clochettes* pour sonner en tête des processions. Je m'étonne de ne pas trouver ici ni la croix de l'autel, ni les chandeliers qui l'accompagnent.

Les livres liturgiques sont au complet : un *graduel*, deux *antiphonaires*, deux *missels*, un *processionnal* et un *rituel* pour l'administration des sacrements.

2. Ce premier inventaire date de 1656 ; il en est un second au millésime de 1663.

Les vases sacrés comportent trois ciboires, un ostensoir et une cuillère. Il n'est pas question de calice. Les ustensiles sont : six chandeliers, une croix, une lampe, des échelettes, un bénitier avec son aspersoir et une lanterne pour le saint Viatique.

L'église avait trois autels : l'autel majeur, celui de la Vierge et celui de Saint-Nicolas. Elle est plus riche en chasubles qu'en chapes, et il n'y a qu'une seule dalmatique ou *domoire*.

Les parements sont en nombre égal à celui des autels.

Ailleurs, nous avons vu une huche dont la capacité était indiquée relativement à la quantité de blé qu'elle pouvait contenir. L'inventaire de Luigné parle d'un *sac* dans lequel étaient renfermés les *titres* de cette rente.

Premier inventaire (1656).

« † *Invantaire des ornements et meubles de l'esglize et fabrique de la paroisse de Luigné, faict par moy Simon Moron, notaire de la cour de la chastelenie et commanderie de Saulgé l'hospital* [1], *à la requeste de Michel Cherbonnier, cy devant procureur de fabrique dud. lieu, lesquelz ornemans et meubles lui auroient esté mins et déliurez entre les mains par deffunct Pierre le Coincte, vivant aussy leur procureur de ladicte paroisse. Auquel inventaire a esté vacqué comme s'en suict.*

« *Du dimanche trentiesme jour de janvier mil six cens cinquante six.*

« *Et premier.*

« 1. Douze serviette de toyelle deliée [2], parties presque que neufve.

« 2. Item une chassuble de tavettas [3] blancq et vert, doublée de toyelle rouge.

« 3. Item une estolle et un fanon aussi de tavettas blancq, doublé de pareille toyelle.

[1] Commanderie de l'ordre de Malte.

[2] Toile fine.

[3] Taffetas. L'orthographe de cet inventaire est partout détestable.

« 4. Item une autre chassuble de toyelle d'argent, azurée [1] d'or avecq l'estolle et fanon de pareille toyelle.

« 5. Item une autre chassuble, avecq son estolle et fanon, à flure [2] blancq, rouge et vert, estoffez de gallon d'oripeau [3].

« 6. Item une autre chassuble, avecq l'estolle et fanon de camelot rouge.

« 7. Item une vielle chassuble, avecq l'estolle et fanon, le tout de camelot rouge.

« 8. Item une chassuble, estolle et fanon de camelot noyer [4], la croix... de sattin blancq [5] en broderie.

« 9. Item une vielle chassuble, estolle et fanon, de toyelle rouge à fleure.

« 10. Item un daumoire [6] de sattin vert et de camelot rouge.

« 11. Item une chappe de sattin blancq et vert, avecq du gallon d'argent.

« 12. Item une autre chappe de satin vert et camelot rouge, parties en broderie.

« 13. Item une basnière [7], avecq sa figure [8] de toyelle d'argent, azurée d'or.

« 14. Item une escharpe [9] de tavvettas blancq.

« 15. Item une autre escharpe de tavvettas rouge.

« 16. Item un devant d'hostel [10] de maroquin dorée en broderie.

« 17. Item un voyel [11] de tavvettas blancq.

« 18. Item un autre voyel de toyelle deliée.

[1] Singulière expression pour dire *brochée*.

[2] Fleurs.

[3] Or faux, clinquant.

[4] Noir.

[5] C'est encore l'usage en Anjou, malgré le rite romain, de donner des orfrois blancs aux ornements noirs.

[6] L'orthographe de ce mot a varié aux XVIe et XVIIe siècles.

[7] Bannière.

[8] Le saint patron qui y est représenté.

[9] Écharpe qui sert au sous-diacre à la messe et à l'officiant à la bénédiction.

[10] Devant d'autel, parement, en cuir gaufré, de manière à imiter de la broderie, et doré. J'ai donné l'hospitalité à un parement de ce genre au Musée diocésain. Il date du XVIIe siècle et vient de l'église de Longué. (Voir le 9e inventaire de Saint-Pierre-du-Lac, nº 2.)'

[11] Voile.

« 19. Item un devanteau [1] de veloux bleu avecq du gallon d'argent.

« 20. Item un autre devanteau de toylle déliée.

« 21. Item un devant d'hostel brodé à fleure blancq et vert avec sa frange [2].

« 22. Item ung autre devant d'hostel à fleurs en broderie blancq, rouge et vert.

« 23. Item deux sielz [3] de toyelle avecq leurs frange, estant l'un sur le grand hostel et l'autre sur le crucifilx [4].

« 24. Item un viel darp mortuel de toyelle noire.

« 25. Item un calice d'argent et doré par le dedans.

« 26. Item un siboire d'argent doré par le dedans [5].

« 27. Item un autre petit siboire aussy d'argent.

« 28. Item une custode d'argent doré avecq ses vittre [6] à porter le S. Sacrement.

« 29. Item un autre siboire de cuivre doré.

« 30. Item une croix de cuivre [7].

« 31. Item deux eschette de mestal.

« 32. Item deux surply de thoyelle déliée.

« 33. Item deux choppineaulx [8] d'estain.

« 34. Item vingtsept nappes de thoyelle, cinq desquelz sont de peu de valleur.

« 35. Item une courtine [9] du sainct Sacrement de satin vert, avecq sa frange de gallon d'argent.

« 36. Item un bissac [10] et les deux pochettes de la croix et banière.

[1] Terme populaire pour exprimer le vêtement dont on habillait la statue de la Vierge.

[2] La frange bordait le *frontal* ou orfroi supérieur, qui se développait horizontalement au haut du parement.

[3] Ciel ou dais carré, comme un ciel-de-lit.

[4] Il s'agit ici du Christ de l'arc triomphal ou du tref, dont il existe un curieux spécimen à Saint-Pierre de Chemillé (Maine-et-Loire).

[5] Calices et ciboires, quelle qu'en soit la matière, doivent toujours être dorés à l'intérieur de la coupe, par respect pour le corps et le sang de Notre-Seigneur.

[6] Cristal pour protéger l'hostie renfermée dans l'ostensoir.

[7] Probablement pour la procession, puisqu'elle est immédiatement suivie des *échelettes*.

[8] Burettes, diminutif de choppe et chopine : expression angevine.

[9] Pentes du dais servant à la procession du Saint-Sacrement.

[10] Pour les quêtes en nature que faisait le sacristain ou le procureur de fabrique.

« 37. Item un urceau [1] de cuivre.

« 38. Item un encensouer avecq sa cuillère, le tout de cuivre.

« 39. Item un grand siel avec sa frange qui traverse ladicte église lors de la feste de Pasques [2].

« 40. Item un viel coffre de bois de chesne avecq sa serrure et clef, tenant comme à l'estimation de douze bouesseaux de bled.

« 41. Item un petit siboire d'estain [3].

« 42. Item quatre aulbe de toyelle de brin en brin, mi usez.

« 43. Item deux livres de chant, sçavoir un graduel et un antien [4] couvertz de cuir.

« 44. Item ung aultre livre d'antienne pour les dimanches de l'année, aussy couvert de cuir.

« 45. Item deux aultres livres, l'un processional, et l'autre rituel [5], aussy couvertz de cuir.

« 46. Item deux messelz, l'un couvert de cuir et l'autre de carte [6].

« 47. Item un corporeau [7] et un purificatoire de toyelle blanche.

« 48. Item trois voyelles [8], sçavoir un de damars et l'autre jaune incardin [9] rouge.

« 49. Item ung autre voyelle de sattin de toylle d'argent, azuré d'or.

« 50. Item une autre serviette de toyelle déliée [10].

Deuxième inventaire (1663).

« *Inventaire des ornemens, titre et papiers... présant en l'église de Luigné.*

« 1. Item une cullière d'argent [11].

[1] Vase, du latin *urceus*. Ce doit être le bénitier portatif pour l'aspersion.

[2] Ce ciel s'étendait respectueusement au-dessus des communiants.

[3] Des quatre ciboires de l'église, deux attestent une grande pauvreté : l'un est en cuivre et l'autre en étain. Peut-être aussi était-ce à cause des voleurs, le ciboire, qui reste dans le tabernacle, étant plus exposé que les autres vases sacrés?

[4] Antiphonaire, où sont notées les antiennes.

[5] Le *Processionnal* servait aux processions et le *Rituel* aux bénédictions

[6] Papier fort, en italien *carta*.

[7] Corporal.

[8] Voile pour couvrir le calice.

[9] Incarnat.

[10] L'original de cet inventaire a été donné par M. le curé de Luigné au Musée du diocèse.

[11] Cette cuillère servait à baptiser, comme l'indique clairement le *Rituale Andegavense ad Romani formam*, publié en 1735 par Mgr de Vaugirauld, rééditant celui d'Henri Arnauld, imprimé en 1676 : « Vasculum seu cochleare ex argento,

« 2. Item troys ciboire d'argent, savoir l'un où respose le sainct Sacrement actuellement et l'un des autre où l'on donne la communion à Pasque et l'autre où l'on porte le St-Sacrement aux mallades par la paroisse et un custaude [1] d'argent... [2] avecq sa vittre ou non [3] porte le St-Sacrement au Saqure.

« 3. Item sept chasubles, tant vielles tant bonnes que mau(vaises).

« 4. Item deux chapes, l'une rouge et l'autre blanche, tout vielles.

« 5. Item un domoire, rouge et bleue.

« 6. Item le parement vert [4] de la courtinne du Saqure qui est en quatre pieses [5].

« 7. Item six chandelliers, quatre de cuivre et deux de boys paint.

« 8. Item ung croix de cuivre ronpeu à la pommeste [6].

« 9. Item deux eschellette de la banière à coulleur jaunne.

« 10. Item troys devant d'autel, savoir l'un aux grandes autel de marouquin dorré à fleurs, et les deux autres à l'autel de Nostre-Dame et à l'autel de St-Nicollas, de futainne à fleurs or.

« 11. Item une lanpe de cuivre [7].

« 12. Item deux missel et deux livre de chanps [8], tant pour les messes que pour les matinnes et vespres et un rituel et un processional.

« 13. Item une autre livre de chanps pour les antienne des dimanches de l'année.

« 14. Item un visseau [9] de fonte.

« 15. Item une aspersoué [10] de cuivre.

« 16. Item une vielle lanterne.

« 17. Item deux escharppes pour la croix [11], l'une rouge et l'autre blanche.

vel alio metallo, nitidum, ad aquam baptismi fundendam supra caput baptizati, quod nulli præterea alii usui deserviat. »

[1] Custode, synonyme ici d'ostensoir.

[2] Doré?

[3] Sic pour *l'on*.

[4] Il est curieux de trouver ici le vert choisi comme couleur liturgique du Saint-Sacrement, ce qui avait lieu aussi à Clermont.

[5] Pour chacun des quatre côtés du dais.

[6] Pomme ou nœud qui sépare la croix de la hampe, au-dessus de la douille.

[7] Lampe du Saint-Sacrement.

[8] Plain-chant.

[9] Vaisseau.

[10] Prononciation angevine du mot *aspersoir*.

[11] Bandes d'étoffe dont on abritait la croix, comme le font encore les confréries en Italie.

» 18. Item vingt et deux napes vielles, bonne et meschante, le tout c toille bonne et meschante.

« 19. Item quatre vielles aubes.

« 20. Item deux petis abys [1] de Nostre-Dame.

« 21. Item une serviette et un bissac et la pochette de la croix et à l banière.

« 22. Item un siel que l'on mestoist autre fois à la communion Pasques au devant du grand autel.

« 23. Item troys livre de fil.

« 24. Item un benistié d'érain [2] à mestre l'eau beniste.

« 25. Item deux surplyes de peu de valleur.

« 26. Item un sacq en lequel sont cinq tittre, par lequel il est mensionné que il est dû du blé à la fabrique dud. Luigné [3].

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE (1703).

Cet inventaire offre cela de particulier que les prix d'estimation sont mis en regard de chaque article.

Le mobilier se compose d'une huche, d'une armoire, d'un coffre et d'une boîte à cierges, plus une horloge, une fontaine d'étain pour la sacristie et trois bassins de cuivre pour l'eau bénite.

La lingerie comprend un *baptistaire* en toile ouvragée, c'est-à-dire une couverture pour les fonts baptismaux, et *neuf pièces de linge à couvrir les figures* des saints pendant le carême.

Parmi les livres de chant, je note un graduel romain.

Les étoffes dont sont formés les ornements se nomment : *damas*, *sargette*, *satin*, *brocart* [4], *taffetas* et *futaine* [5]. Les galons que l'on y coud sont en faux argent ou noir et blanc.

L'original de cet inventaire appartient à la fabrique de Saint-Martin.

[1] On habillait donc la statue de la Sainte-Vierge, selon un usage fort ancien et respectable qui existe encore en beaucoup de paroisses.

[2] Ces bénitiers de bronze sont assez communs dans le diocèse. Ils datent la plupart du XVIIe siècle.

[3] L'original de cet inventaire a été donné au Musée diocésain.

[4] Le *brocart* est un drap d'or broché de fleurs en soie de diverses couleurs.

[5] On nomme *futaine* un tissu fait avec du coton. Voir Du Cange aux mots *Fustana* et *Fustanium*.

« *Invantaire des ornementz de l'église.* 1703.

« 1. Premièrement une huge de bois noyer, fermante à clef, à tenir omme à l'estimation de trante boisseaux de grain, estimée 3 l. 10 s

« 2. Item une paire d'armoire de bois noyer à deux fenestres [1] fermante clef, presque neuve, estimé 10 l.

« 3. Item un petit cofre de bois noyer, dans lequel il y a deux serrures deux clefs, où sont renfermez les tiltres et papiers de lad. fabrice, stimé 10 l.

« 4. Item une bouete de sapin, fermante à clef, pour mettre les cierges, stimée 3 l.

« 5. Item une croix d'argent, estimée la somme de 120 l.

« 6. Item une autre croix de cuivre, estimée 10 l.

« 7. Item un petit ciboire d'argent, doré dans le dedans seulement, ui sert à porter Nostre-Seigneur aux malades, prizé 15 l.

« 8. Item un autre ciboire, aussy d'argent doré dans le dedans seulement, qui sert à mettre les hosties dans le tabernacle, estimé 60 l.

« 9. Item un calice en partie la coupe de vermeil doré et le surplus 'argent, estimé 150 l.

« 10. Item un autre calice d'argent doré dans le dedans seulement, ui se démonte, estimé 40 l.

« 11. Item ce soleil d'argent sans pied, estimé 20 l.

« 12. Item un vase d'étain pour porter les saintes huiles [2], estimé 20 s.

« 13. Item une lampe de cuivre, 4 l.

« 14. Item une autre petite croix de cuivre, 1 l.

« 15. Item six chandeliers de cuivre proportionnez à mettre sur ce rand autel, estimez ensemble 18 l.

« 16. Item quatre autres chandeliers de cuivre plus massifs, 12 l.

« 17. Item la bannière de satin rouge, avec une frange de soye, 30 l.

« 18. Item un fallot de fer blanc [3], 30 s.

« 19. Item une fontaine d'étain, 100 s.

« 20. Plus deux clochettes de métail, estimées ensemble 5 l.

« 21. Plus une autre petite clochette, 10 s.

[1] Volets.

[2] Henri Arnauld en 1676 et Jean de Vaugirauld en 1735 recommandent que les ases aux saintes huiles soient en argent ou en étain : « Chrisma et oleum sacrum int in suis vasculis argenteis aut saltem stanneis, bene obturatis. »

[3] Pour accompagner le saint Viatique.

« 22. Plus trois plats, savoir deux d'étain et un de cuivre, estimez ensemble 30 s.

« 23. Plus une chasuble sans voile, sans étaule, sans manipule, à fond d'or, avec plusieurs figures relevées en broderie, 40 l.

« 24. Plus une autre chasuble de damas noir, garnie de son voile, étole et manipule, galonnée de faux argent, 12 l.

« 25. Plus une autre chasuble de satin verd et blanc, aussy garnie, 6 l.

« 26. Plus une autre chasuble de sargette blanche, revestue d'un galon blanc et rouge, aussy garnie, 3 l.

« 27. Plus une autre chasuble de broquar à petites fleurs, revestue d'un galon de faux argent, avec une frange aussy de faux argent, donnée à la fabrice par Mre Charles Paumeau, curé dud. lieu et M. René-Jean Calleau, prêtre habitué dud. lieu, 20 l.

« 28. Plus une autre chasube de camelotte violette, revestue d'un galon, aussy garnie, 5 l.

« 29. Plus une autre chasube de camelot rouge, revestue d'un galon de soye, aussy garnie, 5 l.

« 30. Plus une autre chasube de viel taphetas noir, sans étaule, revestue d'un galon noir et blanc, 7 l.

« 31. Plus quatre bourses [1] pour porter Nostre-Seigneur et ces saintes huiles, estimeez ensemble 6 l.

« 32. Plus un messel couvert de cuir violette, 3 l.

« 33. Plus un graduel romain, 7 l.

« 34. Plus un ancien graduel, 2 l.

« 35. Plus un ancien antiphonaire, 2 l.

« 36. Plus un encensoir avec sa navette, 3 l.

« 37. Plus trois aubes de peu de valeur, de toile blanche, grosse et vielle, estimées ensemble 4 l. 10 s.

« 38. Plus une chappe de broquart à fleurs verte, rouge et blanche, revestue d'un galon de faux or, 15 l.

« 39. Plus une autre chappe de grosse étaufe rouge et jaune, 6 l.

« 40. Plus une autre chappe verte et blanche, 6 l.

« 41. Plus deux dalmatiques de grosse étaufe rouge et jaune, 5 l.

« 42. Plus deux autres dalmatiques de couleur noire, 1 l. 10 s.

« 43. Plus une escharpe de taphetas blanc, avec une frange de faux argent, 1 l.

[1] Suivant la recommandation du rituel, quand on va loin et surtout à cheval.

« 44. Plus une garniture de poële [1], savoir ce fond de futaine et le tour e damas à fleurs, avec une frange de soye vert et rouge, 10 l.

« 45. Plus un baptistaire de peu de valeur de toile ouvragée, 10 s.

« 46. Plus trois douzaines de nappes d'autel, dans lesquelles il y en a ne grande de dix huict onées [2], qui sert à la communion pascale et une utre déliée et neuve et ce surpens de toile commune et my usée, estiméez tout ensemble 88 l.

« 47. Plus neuf pièces de linge à couvrir les figures qui sont dans lad. glise [3] et rideaux, 4 l. 10 s.

« 48. Plus vingt et cinq petits essui mains et nappes de communion, ce out de peu de valeur, 2 l.

« 49. Plus un tapis de tapisserie à fleurs de couleur verte, 4 l.

« 50. Plus un drap mortuaire et une chape noire, 5 l.

« 51. Plus un horloge avec tous ses pesons [4] et cordages, 25 l.

« 52. Plus une couverture de fustaine du tabernacle, doublé d'un linge, l.

« 53. Plus deux grands rideaux qui couvrent le tableau qui est au-dessus du grand autel, avec deux vergettes de fer, 12 l.

« 54. Plus un chandelier, un guéridon et un pupiltre pour le lutrin de ois noier [5] et chesne avec un tapis [6], 8 l.

« 55. Plus trois poêles d'airin à tenir chacun un seau d'eau, qui servent avoir deux à mettre l'eau bénite et l'eau qui est aux fondz, 12 l.

« 56. Plus un vase d'étain qui sert à mettre les saintes huiles, 1 l.

« 57. Plus une paire de chopineaux d'étain [7], 10 s. »

[1] Du latin *pallium*, dais.

[2] *Sic* pour *aunes*.

[3] En temps de Carême.

[4] Poids.

[5] Noyer.

[6] L'abbé Texier me fournit ce texte d'un inventaire de 1572, relatif au Limousin : « Plus, pour le parement du pupitre devant le grand autel, que aultres du courps de ladicte eglise aulx faistes de Noel, où il y a huit ystoires tant du Vieulx que du Nouveau Testament, faictes par maistre Anthoine le Poinctre »

[7] Les évêques Miron, en 1622; de Rueil, en 1644; Poncet de la Rivière, en 1717, et de Vaugirauld, en 1737, prescrivirent dans leurs statuts diocésains des burettes d'argent, d'étain ou de verre : « Ampullæ argenteæ, stanneæ vel vitreæ. »

MONTPLACÉ.

Montplacé est un lieu de pèlerinage en l'honneur de la Vierge, peu distant du bourg de Jarzé. Les deux inventaires qui le concernent existent dans les archives du château de Jarzé.

1. Le premier est de 1705. Il mentionnne quatre chandeliers argentés et deux de *bois noirci*, qui devaient être affectés aux offices funèbres. Un cœur a été offert comme *ex-voto*.

Pour la première fois je rencontre une chasuble double, violette d'un côté, noire de l'autre.

2 Le second inventaire nous amène à l'an 1781. Une chasuble de damas blanc, brochée d'or, porte l'écusson du donateur. Outre les couleurs liturgiques, le bleu est mentionné. Je me souviens l'avoir vu autrefois en Anjou, remplaçant le vert ou mêlé à cette couleur.

Les filets n'étaient pas toujours d'une seule pièce ; ils se composaient souvent de morceaux carrés alternés, l'un plein en toile et l'autre à jour en façon de filet. C'est ce qu'a voulu exprimer l'inventaire, quand il parle de *devant d'autel à carreau et dentelle*.

Plus haut, le linge avec lequel le prêtre s'essuyait les doigts à la messe était nommé *essuie-mains d'autel*, pour le distinguer des *essuie-mains de sacristie*. Ici il prend le nom de *lavabo*, à cause du premier mot de la prière que le prêtre récite pendant qu'il se lave au coin de l'autel.

La fontaine en cuivre rouge avec sa cuvette servait à la sacristie, où le prêtre se lavait les mains avant la messe.

Enfin les *deux missels à l'usage du diocèse d'Angers* devaient être conformes à l'édition la plus récente qui était celle de Mgr de Vaugiraud. En disant qu'ils sont *bons*, c'est évidemment parler de leur état de conservation qui ne laissait rien à désirer.

Premier inventaire (1705).

« 1. Deux calices et deux patènes.

« 2. Un petit siboire.

« 3. Quatre chandeliers de cuivre.

« 4. Plus deux chandeliers de cuivre, semblables à ceux dont l'on se sert dans les maisons.

« 5. Quatre chandeliers dont la superficie est de couleur argentée.

« 6. Deux chandeliers de bois noircy.

« 7. Un petit cœur non massif d'argent [1].

« 8. Une chasuble qui sert d'un côté pour la couleur violette et de l'autre côté pour la couleur noire.....

« 9. Cinq bourses où l'on met les corporaux.

« 10. Trois palles que l'on met sur le calice.

« 11. Neuf paremens d'autel.

« 12. Six essuimains de sacristie.

« 13. Six essuimains d'autel.

« 14. Quatorze voiles que l'on met sur le calice.....

« 15. Quinze purificatoires, dont il y en a plusieurs trop petits.

« 16. Il n'y a aucun surplis ni rochet [2] dans la chapelle qui soit de la chapelle.

Deuxième inventaire (1781).

« 1. Deux chasubles blanches communes.

« 2. Deux chasubles, dont une verte et une rouge communes.

« 3. Une chasuble noire commune.

« 4. Une chasuble de satin blanche fort belle.

« 5. Une autre chasuble de damas blanc, croisée d'étoffe d'or, avec un écusson [3] brodé en or.

« 6. Une chasuble de damas violet, avec un écusson brodé en or.

« 7. Une chasuble commune bleue.

« 8. Deux autres chasubles très mauvaises, dont l'une blanche et l'autre rouge.

« 9. Chaque chasuble est garnie de son voyle, étolle, manipule ; il y a de plus six bourses, dont deux propres et quatre communes.

« 10. Un calice commun d'argent.

« 11. Quatorze nappes d'autel.

« 12. Dix devants d'autels médiocres [4].

« 13. Deux essuimains.

« 14. Deux nappes de communion.

« 15. Deux autres devant d'autel à carreau et dentelle.

« 16. Six aubes.

[1] *Ex-voto.*

[2] On nomme *rochet* en Anjou un surplis sans manches : c'était le costume des chantres et on s'en servait au confessionnal.

[3] Suivant un vieil usage, pour désigner le donateur.

[4] Les devants d'autels ont persisté jusqu'à la Révolution. On les repousse maintenant, ce ne sera toujours pas comme anti-français.

« 17. Cinq amys.

« 18. Trente-trois purificatoires.

« 19. Quatre lavabo.

« 20. Il y a autant de tours d'étolle que d'étolle mesme.

« 21. Quatorze bouquets et leurs vases.

« 22. Deux missels bons à l'usage du diocèse d'Angers.

« 23. Une fontaine et sa cuvette de cuivre rouge [1].

« 24. Un vieux tron [2] servant de buffet.

« 25. Quatre chandeliers de cuivre et dix de bois [3].

« 26. Un siboire et un calice. »

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

[1] On en trouve fréquemment de ce genre dans les maisons particulières.

[2] Tronc d'arbre, taillé en crédence.

[3] Les chandeliers de bois étaient probablement affectés aux cierges que faisaient brûler les pèlerins devant la statue miraculeuse.

LES

IMAGES DU SACRÉ-CŒUR

AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE ET DE L'ART

—

TROISIÈME ARTICLE *

—

TROISIÈME PÉRIODE.

Images du Sacré-Cœur depuis la bienheureuse Marguerite, jusqu'au mouvement opéré pour le renouvellement de l'Art chrétien.

CHAPITRE Ier

IMAGES DU SACRÉ-CŒUR TRACÉES SOUS L'IMPULSION IMMÉDIATE DE LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE.

I

Les maîtres de la science sacrée distinguent avec raison entre le fondement et l'origine d'une dévotion, d'une pratique pieuse. La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus repose sur le dogme même de l'Incarnation ; elle ne serait pas moins fondée quand les révélations dont fut favorisée la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque n'auraient jamais eu lieu, mais on peut dire qu'elle leur doit son origine sous la forme déterminée qui l'a caractérisée depuis. Or, dans les révélations même de la Bienheureuse, à plus forte raison dans le culte public qui en fut la suite, les images du Sacré-Cœur tiennent une place nécessaire ; elles ont une importance décisive.

* Voir le numéro de Juillet-Septembre 1879, p. 141.

On le voit par le récit que Marguerite-Marie fait elle-même au P. Rolin, son confesseur, de la vision qu'elle avait eue le jour de la fête de S. Jean l'Évangéliste 1674 : « Le divin Cœur, dit-elle, me fut représenté comme sur un trône de feu et de flamme, rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme le cristal. La plaie qu'il reçut sur la croix y paraissait visiblement, il y avait une couronne d'épines autour de ce divin Cœur et une croix au-dessous ». Le divin Maître lui fit entendre que ces instruments de la Passion signifiaient que l'amour immense qu'il avait pour les hommes était la source de toutes ses souffrances. « Il m'assura, continue-t-elle, qu'il prenait un singulier plaisir d'être honoré sous la figure de ce Cœur de chair dont il voulait que l'image fût exposée en public afin de toucher les cœurs insensibles des hommes, me promettant qu'il répandrait avec abondance sur tous ceux qui l'honoreraient tous les trésors de grâce dont il est rempli, que partout où cette image serait exposée pour y être singulièrement honorée, il y attacherait toutes sortes de bénédictions [1]. »

Elle écrivait encore, le 24 août 1685, à la mère de Saumaise, son ancienne supérieure à Paray : que le Cœur de Jésus lui avait fait connaître le grand plaisir qu'il prend d'être honoré de ses créatures, et alors il lui sembla, ajoute-t-elle, que ce divin Cœur lui promit : « Que tous ceux qui seraient dévoués à ce sacré Cœur ne périraient jamais et que comme il est la source de toute bénédiction, il les répandrait avec abondance sur tous les lieux où serait posée l'image de cet aimable Cœur, pour y être aimé et honoré ; que par ce moyen il réunirait les familles divisées ; qu'il protégerait celles qui étaient en quelque nécessité ; qu'il répandrait la suave onction de son ardente charité dans toutes les communautés où serait honorée cette divine image ; qu'il en détournerait les coups de la juste colère de Dieu, en les remettant en sa grâce, lorsque par le péché elles seraient déchues ; et qu'il donnerait une grâce spéciale de sanctification et de salut à la première personne qui lui ferait ce plaisir de faire faire cette sainte image [2] ».

[1] *Vie et Œuvres de la B. Marguerite-Marie Alacoque ;* publication du monastère de Paray, t. I, p. 87 ; t. II, p. 274.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 61.

A l'époque où la bienheureuse Marguerite-Marie écrivait ces lignes, elle n'avait encore qu'une petite image du Sacré-Cœur dessinée à la plume sur du papier ; elle cherchait, disait-elle, dans la même lettre, les moyens d'en obtenir un tableau. Elle était alors maîtresse des novices. Un jeune homme venant de Paris, parent de l'une de celles-ci, s'était offert pour en faire exécuter un, mais il fallait lui en donner le dessin, c'est-à-dire en tracer la composition et la Bienheureuse y voyait une multitude d'obstacles.

La petite image sur papier apparaît pour la première fois un peu auparavant; en cette même année 1685, le vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, la Bienheureuse l'attacha à un petit autel que les novices mêmes avaient élevé. « Nous avions un grand empressement de contenter son pieux désir, dit une de ces pieuses filles dans un écrit qu'elle a laissée, nous nous levâmes à minuit et fîmes un autel où nous attachâmes ce croquis, avec tous les ornements que nous avions à notre disposition [1]. » Le 20 juillet suivant, jour de sainte Marguerite et fête de la Bienheureuse, lequel était aussi un vendredi, Marguerite-Marie, ayant su que les novices voulaient lui souhaiter sa fête, les pria de rendre au Cœur de Jésus tous les honneurs qu'elles lui destinaient. Accédant à son désir avec empressement, elles élevèrent de nouveau un autel sur lequel fut attachée la petite image. La Bienheureuse agréa leur simplicité et n'eut qu'un regret, celui de voir le reste de la communauté ne prendre aucune part à cet acte de dévotion.

La petite image s'est conservée dans le couvent de la Visitation à Turin; elle lui fut donnée par celui de Paray le 2 octobre 1738, avec un certificat conçu en ces termes : « Nous certifions que l'image du Sacré-Cœur de Jésus que j'ai l'honneur de vous envoyer est véritablement celle que nous mîmes, le jour de la sainte Marguerite, fête de notre digne maîtresse, sœur Marguerite-Marie Alacoque, et que nous placâmes sur l'autel du noviciat, ainsi qu'il est marqué et que nous l'avons vu dans la Vie de cette sainte fille ». Suit l'histoire de l'image, l'indication des sœurs qui l'ont possédée, et les signatures de celles qui l'envoient.

[1] *Ibid.*, t. I, p. 207.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 283.

Cette petite image de 55 millimètres de haut, que l'on représente souvent dans les mains de la Bienheureuse, et dont nous donnons à notre tour une réduction d'après la photographie (pl. VII, fig. 1), ressemble à celles qui l'ont précédée. Le Cœur affecte des formes toutes symétriques et conventionnelles qui ne reproduisent pas même approximativement la forme anatomique de l'organe ; la couronne d'épines entoure, comme une auréole, le cœur et la petite croix qui le surmonte. La plaie largement ouverte et portant le mot CHARITAS est placée horizontalement au milieu du cœur ; trois clous l'accompagnent. Autour de la couronne, en dehors, on lit : JESUS, MARIA, JOSEPH, ANNA, JOACHIM. Nous reviendrons sur cette petite image pour étudier plus amplement ses rapports avec celles qui l'ont précédée ou qui l'ont suivie. Nous nous contentons pour le moment d'exposer la suite des faits.

Nous ne savons si c'est cette image ou une autre analogue que les novices portèrent ensuite les unes après les autres. Chacune d'elles la posait à son tour sur son propre cœur comme un bouquet et s'efforçait, selon l'expression de la Bienheureuse, de « caresser ce divin Cœur » en accomplissant les actes qui pouvaient lui être le plus agréable. Ceci doit s'être passé avant le 4 janvier 1686, car alors toutes les novices avaient reçu chacune une image du Sacré-Cœur ; envoyée par la Mère Greyfié, qui, supérieure du couvent de Paray jusqu'en 1684, avait été appelée ensuite à diriger celui de Semur. Transportant dans cette ville l'impulsion reçue de la Bienheureuse, elle y avait devancé les religieuses de Paray. Par ses soins, un tableau du Sacré-Cœur avait été placé avec honneur dans un oratoire où ses filles avaient solennisé la fête du Sacré-Cœur, tandis que Paray était encore réduit à la petite image dont nous parlons.

A cette date de janvier 1686, la Mère Greyfié écrivait à Marguerite Marie qu'elle lui envoyait le dessin de son tableau en miniature ; puis elle ajoutait : « J'ai fait faire une douzaine de petites images où il n'y a que celle de ce divin Cœur avec la plaie du côté sur ce même cœur, la croix au-dessus et les trois clous, entouré de la couronne d'épines : c'est pour faire les étrennes à nos chères sœurs... Si, en les voyant, quelques autres en désiraient, je leur en ferais faire de pareilles de bon cœur, bien que notre peintresse (*sic*)

n'ait guère de loisir; car, avec le soin qu'elle a de moi, elle est portière cette année. »

Le 31 janvier suivant, la Mère Greyfié écrivait encore : « J'ai envoyé de petites images (du Cœur de Jésus) à vos novices et j'ai pensé que vous ne seriez pas fâché d'en avoir une pour vous et la mettre sur votre cœur; vous la trouverez ici, avec l'assurance que je ferai mon possible pour que de mon côté, comme vous du vôtre, nous donnions le contentement au Cœur sacré de notre Sauveur de se voir aimé et honoré par nos amis et amies [1]. »

Il résulte de cette dernière lettre que la miniature dont il est parlé dans la lettre précédente n'était pas, ainsi que les autres petites images, destinée à être portée par les novices de la Bienheureuse. Elle fut en effet exposée sur un petit autel où nous la retrouverons. Nous parlerons auparavant du soin que prit la servante de Dieu pour avoir des estampes du divin Cœur, afin de les répandre beaucoup plus que ne pouvaient l'être des images faites à la main, comme l'étaient celles dont il a été question jusqu'ici. C'est là, de sa part, l'objet de toute une correspondance.

II.

La petite ville de Paray n'offrait pas assez de ressources pour qu'il fût possible d'y faire graver une planche et d'en obtenir un tirage. En conséquence, des tentatives furent faites du côté de Dijon, puis de Lyon; enfin ce fut à Paris que l'on atteignit le but désiré, au mois de janvier 1688. A Dijon, la Bienheureuse s'était adressée à la Mère de Saumaise, son ancienne supérieure avant la Mère Greyfié, et qui était alors rentrée au couvent de la ville où elle avait fait profession. « Je me sens encore entièrement pressée de vous dire de sa part (de la part du divin Cœur), lui écrivait-elle le 2 mars 1686, qu'il désire que vous fassiez faire une planche de l'image du Sacré-Cœur, afin que tous ceux qui voudront lui rendre quelque hommage particulier en puissent avoir des images en leurs maisons et de petites pour porter sur eux. Et comme un bon Père jésuite s'était bien voulu charger de faire faire cette plan-

[1] *Ibid.*, t. I, p. 225.

che, à cause que les personnes qui s'étaient offertes pour la payer l'en pressaient beaucoup, ce bon Père en a donné la commission à Lyon, mais je crois qu'il n'y a rien de fait et qu'il ne s'y fera rien qu'à votre refus [1].... »

L'on voit par cette lettre comment la chose s'était engagée à Lyon ; une autre lettre du 20 mars suivant nous apprend que la Bienheureuse avait fait copier, par une sœur nommée Marie-Louise, la miniature qu'elle appelle une petite ébauche envoyée de Semur, et qu'elle adressa cette copie à la Mère de Saumaise, à Dijon, afin qu'elle pût servir de modèle. Cette copie était réduite de composition, on avait supprimé quatre têtes de chérubins aux quatre coins, et des cœurs entrelacés dans la couronne d'épines. La Bienheureuse préférait ce que l'on pouvait faire ainsi à Dijon, au projet que le Père jésuite s'était chargé de faire exécuter à Lyon ; car elle ajoutait : « Faites-moi savoir au plus tôt ce que vous pouvez et désirez faire... avant que le Révérend Père fasse rien faire [2]. »

En effet, il paraît que ce bon Père n'avait pas les ressources et les loisirs convenables pour conduire à bon terme une œuvre d'art. Cependant comme rien n'avait pu aboutir à Dijon, l'entreprise un instant retomba entièrement sur lui et on lui envoya tout l'argent ramassé dans ce but à Dijon même. Mais différentes missions l'obligèrent à porter son ministère tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et l'exécution de la planche dont il s'était chargé, éprouva des retards multipliés, dont la Bienheureuse se plaint beaucoup jusqu'à l'année 1687.

Le 23 avril 1686, elle écrivait : « J'espérais toujours parler à ce bon Père qui m'avait promis que cette planche se ferait pour Pâques : mais il est tellement occupé par Mgr d'Autun, qui est ici pour travailler à la conversion des hérétiques, qu'il n'a point de temps ni de loisir pour travailler à cette œuvre que l'adorable Cœur de notre divin Maître désire avec tant d'ardeur. Vous ne sauriez croire, ma très aimée Mère, combien ce retardement m'afflige et me fait souffrir de douleur, parce qu'il faut que je vous avoue confidemment que je crois que c'est la cause qu'il se convertit si peu d'infidèles dans

[1] *Ibid.*, t. II, p. 73.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 78.

cette ville, car il me semble entendre continuellement ces paroles : « Que si ce bon Père s'était acquitté premièrement de ce qu'il avait « promis au Sacré-Cœur de Jésus, il aurait changé et converti le « cœur de ces infidèles pour le plaisir qu'il aurait (le Cœur de Jésus) « de se voir honoré dans cette image qu'il désire [1]. »

Le 20 juillet suivant, elle écrivait encore ; « C'est avec une extrême douleur que je souffre ce retardement de ce que je crois être le désir du Sacré-Cœur de notre bon Maître ; mais je ne vois point d'apparence pour cette année... Il (le Père) est dans un si grand chagrin qu'il n'ose plus me venir voir [2]... » Ce Père était envoyé à Aix où il espérait pouvoir faire exécuter sa planche, mais cet espoir lui même ne put se réaliser.

Le 17 février 1687, la Bienheureuse écrivait de nouveau : « Il faut avouer, ma chère Mère, que Notre-Seigneur me veut bien mortifier par le retard des images de son Sacré-Cœur, bien qu'il me semble ne rien épargner de ce qui est en mon pouvoir qui n'est qu'impuissance et misère. Mais aussi n'avancé-je rien, car le bon Père qui s'en est chargé, ayant été envoyé à Riom et la planche se faisant à Lyon, je crains fort que son absence ne la fasse négliger, quoiqu'il me mande qu'il y veille et tient la main à ce qu'elle se fasse au plus tôt ; qu'il faut avoir patience.. Il me semble que le démon craint extrêmement l'accomplissement de cette bonne œuvre pour la gloire qu'elle doit donner au Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le salut de tant d'âmes que la dévotion à cet aimable Cœur opérera en faveur de ceux qui se consacreront tout à lui pour l'aimer, honorer et glorifier [3]. »

Bientôt après on se vit obligé de renoncer à ce que l'on attendait de ce Père Jésuite ; alors la Bienheureuse écrivit encore à la Mère de Saumaise, « Voilà, ma chère Mère, l'argent (ainsi que) le crayon que le bon Père nous a renvoyés avec un déplaisir sensible de n'avoir pu achever l'œuvre. Mais Dieu qui fait tout pour le mieux fera que l'image en sera mieux faite, car ce dessin dont il nous a envoyé le crayon n'est pas joli ni à mon gré. C'est pourquoi

[1] *Ibid.*, t. II, p. 81.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 81.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 106.

vous m'obligerez infiniment de le changer suivant l'idée que Notre Seigneur vous en donnera ; le tout est laissé à votre jugement [1].

Il faut croire que le dessin envoyé l'année précédente, et composé d'après le tableau de Semur avec les réductions signalées, n'avait pas non plus paru satisfaisant ; car la Mère de Saumaise s'adressa à une religieuse nommée sœur Jeanne-Madeleine Joly chez laquelle elle reconnaissait quelque aptitude artistique. Cette bonne sœur, femme d'ailleurs distinguée, avait écrit dès lors un petit livre pour expliquer la dévotion au Sacré-Cœur, elle avait même composé son office et ses litanies ; mais elle n'avait jamais appris le dessin. La Mère de Saumaise n'était pas alors supérieure dans son couvent, mais la Mère Desbarres qui remplissait cette charge commanda à la sœur Joly de dessiner l'image demandée ; et celle-ci travaillant au nom de l'obéissance réussit tellement au gré de la Bienheureuse Marguerite-Marie qu'elle lui écrivit peu après (toujours en cette même année 1687) : « Je ne puis vous exprimer les doux transports de ma joie en recevant votre image qui est telle que je désirais : la consolation que j'éprouve de l'ardeur que vous témoignez pour le Sacré-Cœur est au-dessus de toute expression ; continuez, ma chère sœur [2].

Enfin la planche fut gravée à Paris comme nous l'avons déjà dit ; la Bienheureuse en reçut les estampes si désirées au commencement de janvier 1688, et le 17 de ce mois elle disait par lettre à la Mère de Saumaise : « Je ne puis vous exprimer les doux transports de joie que ressentit mon cœur à la vue de ces saintes images qui m'excitèrent à vous donner mille bénédictions en mon âme qui estime la vôtre, dans un si heureux succès, lequel vous était reservé, avec toutes les grâces qu'il attirera sur votre chère âme et pour cette bonne sœur (Jeanne-Madeleine Joly). Je crois, si je ne me trompe, qu'elle lui a donné plus de plaisir par ce qu'elle a fait en son honneur, qu'elle n'avait pu faire par toutes les actions de sa vie ; et je pense que le Sacré-Cœur la rendra un monument éternel de ses miséricordes [3]. »

[1] *Ibid*, t. II, p. 107.
[2] *Ibid.*, t. II, p 118.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 144.

III.

Tandis que la Bienheureuse était si occupée d'avoir des images du Sacré-Cœur propres à être répandues d'abord parmi les sœurs, de son couvent, puis parmi les fidèles, elle n'avait cessé d'honorer et de faire honorer par ses novices et par celles de ses compagnes qu'elle y trouvait disposées, une de ces images sur un petit autel. A la petite image dessinée à la plume avait été substituée la miniature ou ébauche coloriée, envoyée de Semur par la Mère Greyfié, au mois de janvier 1686. Nous avons vu qu'une copie en avait été faite et envoyée à Dijon. Dans cette copie on avait fait des suppressions, afin sans doute de la rendre plus propre à servir de modèle pour une image gravée. Une autre copie en fut envoyée le 15 septembre 1686 à la Mère de Soudeilles, alors supérieure du couvent de Moulins. Cette copie s'est conservée dans le couvent de Nevers, elle a été publiée en 1864, en chromolithograhie de moitié grandeur, et nous en reproduisons un dessin dans ces mêmes proportions (Pl. VII, fig. 2).

« Cette image précieuse à tant de titres, disent les sœurs de Nevers que nous citons textuellement, est peinte en miniature sur une feuille de vélin ; elle forme un rond dont le diamètre est de 13 cent.; les marges ont été coupées. Au centre est le Sacré-Cœur, entouré de huit jets de flammes, percé de trois clous autour desquels jaillissent aussi des flammes, et surmonté d'une croix. La plaie béante de ce divin Cœur, découpée horizontalement, laisse échapper des gouttes de sang et d'eau dont le mélange forme, du côté gauche, un nuage sanglant. On lit au milieu de la plaie le mot *Charitas* écrit en lettres d'or. Autour de cet aimable Cœur, rayonne une première couronne de nœuds entrelacés, anciennement appelés *lacs d'amour,* qu'entoure une seconde couronne d'épines, très mince et très déliée, Des cœurs sont entrelacés dans ces deux couronnes. Celle de nœuds en renferme quinze, celle d'épines n'en a pas plus de huit. Oh ! Qu'elles sont peu nombreuses les âmes vraiment éprises d'amour pour les souffrances [1]. »

[1] *Ibid.*, t. II, p. 96, note.

Marguerite-Marie a donné elle-même la signification de ces cœurs entremêlés, soit dans les lacs d'amour, soit dans la couronne d'épines. Nous trouvons son explication dans la lettre adressée à la Mère de Soudeilles, sous la date précitée : « Ceux, ma chère Mère, qui sont dans la couronne d'épines, qui environne cet aimable Cœur, sont ceux qui l'aiment et le servent par les souffrances, et ceux qui sont dans les lacs d'amour sont ceux qui l'aiment de l'amour de jouissance[1] ».

A la fin de l'année 1686, la Bienheureuse quitta la charge de maîtresse des Novices : alors plusieurs de celles-ci, sortant avec elle du noviciat, résolurent d'emporter la petite image que chacune honorait à son tour et qui faisait tout leur trésor. « Elles trouvèrent une petite niche pour la placer dans un lieu retiré où l'on allait rarement ; elles le choisirent pour faire plus commodément leurs dévotions[2]. »

La petite image dont il est ainsi parlé nous paraît être celle même qui avait été envoyée par la Mère Greyfié. Il est connu d'ailleurs que le lieu retiré dont il s'agit, se trouvait sur un escalier qui conduisait au noviciat, et qu'on en fit bientôt après un véritable petit oratoire. Marguerite-Marie écrivait sur ce sujet à la Mère de Saumaise fin d'avril 1688 : « Je vous dirai que nous avons un second tableau du Sacré-Cœur où il y a au bas, en place des deux anges, la Sainte Vierge d'un côté et saint Joseph de l'autre, et entre les deux une âme suppliante. C'est notre chère sœur de Forges qui l'a fait faire. Il est comme je l'avais désiré pour cette petite chapelle, qui est la première qui a été érigée en l'honneur de ce divin Cœur, et notre chère sœur des Escures en a le soin : c'est un petit bijou, tant elle l'ajuste bien[3]. »

Le tableau dont il est ici question s'est conservé. Il avait disparu pendant la Révolution, mais il a été rendu au couvent de Paray en 1833 ; une dame de Moncolon qui le possédait, ayant, à sa mort, enjoint à ses héritiers de faire cette restitution. Il orne aujourd'hui, dans l'intérieur du couvent, le lieu où la Bienheureuse est restée en-

[1] *Ibid.*, t. II, p. 95.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 257.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 155.

evelie jusqu'au moment de la translation de ses reliques en leur châsse actuelle. Voici sa description :

« C'est une assez fine peinture à l'huile de quarante centimètres de hauteur sur trente de largeur. Le Cœur de Jésus, entouré de rayons et d'une couronne d'épines, est le centre du sujet. Dans le haut, le Père éternel environné d'anges repose sur les nuages ; il tient d'une main le globe terrestre, de l'autre il déroule une banderolle portant ces mots : *Hic est cor dilectissimi Filii mei in quo mihi bene complacui.* Le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe plane sur le Sacré-Cœur. Plus bas, du côté droit et sur les nuages, la Très-Sainte-Vierge à genoux l'indique du geste et du regard ; ces paroles tracées sur une légende semblent sortir de ses lèvres : Aimez-le et il vous aimera. Saint Joseph tient d'une main son lis et de l'autre montre ce très doux Cœur en disant : Venez, il est ouvert à tous. La petite âme suppliante, coiffée et vêtue un peu selon la mode du temps est vue de face ; elle joint ses mains et lève les yeux avec une expression de confiance et d'amour très bien adaptée à sa légende qui porte ces mots : Je l'aime et me donne à lui [1]. »

IV.

Si nous comparons la description qui précède à la miniature de la Mère Greyfié, dont la copie ne différait, autant que nous pouvons le croire, que par la suppression des quatre têtes de Chérubins, il est probable que le tableau de 1688, ainsi décrit, ne remplaçait pas immédiatement cette miniature. Un autre, semblable à lui, quant à la partie supérieure, dut le précéder et servir d'intermédiaire. En faveur de cette conclusion, on peut invoquer une estampe que nous trouvons en tête d'un petit livre d'*Instructions pratiques et prières pour la dévotion du Sacré-Cœur,* publié à Paris, en 1723. Elle est absolument conforme à la description ci-dessus. Si on en excepte deux anges du bas qui se voient précisément à la place occupée depuis par la sainte Vierge, S. Joseph et la figure de l'âme. Nous reproduisons (pl. VII, fig. 4) la partie supérieure de

[1] *Ibid.*, t. I, p. 258, note.

cette estampe, pour la comparer à la partie correspondante (fig. 3) d'un autre tableau qui fut placé, non plus dans le petit oratoire intérieur dont nous venons de parler, mais dans la chapelle qui, construite peu après à l'extrémité du jardin, fut bénite le 7 septembre de la même année (1688). « Exécuté à Dijon, d'après la miniature de la Mère Greyfié, est-il dit dans l'histoire de Marguerite-Marie, sous la surveillance de la Mère de Saumaise, il ne pouvait manquer de plaire à leur bienheureuse fille. » En effet, celle-ci, dans une lettre de remerciements, écrivait à la Mère de Saumaise : « Je ne puis vous exprimer le doux transport de joie que ressentit mon cœur à la vue de notre tableau. Je ne me lassais jamais de le regarder, tant je le trouve beau, et je vous donnais mille bénédictions [1]. »

Ce tableau s'est conservé. Enlevé de Paray pendant la Révolution, il a été transporté à Semur, dans l'église paroissiale ; une copie en a été faite, elle est exposée sur un mur latéral dans la chapelle même où primitivement l'original surmontait l'autel. Or, on doit reconnaître, d'après cette copie, que le tableau n'a d'autre mérite que celui de l'idée, qu'il n'a, comme composition, que des rapports très éloignés avec la miniature de la Mère Greyfié (s'il est vrai, comme nous le croyons, que l'aquarelle reproduite fig. 2, en fut elle-même la copie), et qu'enfin, pour le caractère, il en diffère absolument. On lui trouve, au contraire, les plus grands rapports avec le petit tableau décrit en dernier lieu et avec l'estampe de 1723 (fig. 4). Tous représentent également au centre le divin Cœur entouré de la couronne d'épines, surmonté de la croix et d'une gerbe de flammes (fig. 3). Au-dessus, Dieu le Père [2], tenant le globe du monde à la main, et jetant sur le Cœur de son divin Fils un regard

[1] *Ibid.*, t. I, p. 282.

[2] Dieu le Père, dans ces diverses compositions, porte derrière la tête le triangle en guise de nimbe ; en effet, au XVIIe siècle, cette attribution était devenue d'un usage universel, quoique nous n'en connaissions pas d'exemple qui remonte plus haut que ce siècle même, c'est-à-dire qu'à une époque où les signes iconographiques avaient cessé de prendre racines dans la profondeur des traditions chrétiennes. Dans nos études précédentes sur l'art chrétien, nous avons cru pouvoir contester la justesse de cet emblème de la Trinité, appliqué à une des personnes divines en particulier; mais on nous a fait observer que le Père étant dans la Trinité le principe des deux autres personnes, on pouvait avec justesse lui appliquer spéciale-

e complaisance; le Saint-Esprit, sous forme de colombe, placé ntre deux ; seulement, l'inscription tracée sur la banderolle n'est us la même ; maintenant elle porte ces mots : « *Voici le Cœur qui vus a tant aimé;* » et tout autour du Cœur sont rangés des anges dorateurs.

Voilà ce que la bienheureuse Marguerite-Marie et ses compagnes nt vu, voilà ce qui les a justement charmées : leurs pensées s'éle-nt vers les sublimes réalités qui leur étaient représentées par ces nages, elles n'ont certainement rien aperçu de ce que l'on doit ppeler le mauvais goût d'un artiste médiocre, quant à la manière e représenter la nature angélique, en quelques esprits célestes que otre planche ne donne pas.

Nous avons dit dans un autre ouvrage que les saints, plus que les utres, ont le sentiment de l'art, qu'ils en sont ordinairement les romoteurs. Excepterons-nous une âme que le Cœur de Jésus a noisie avec tant de prédilection pour se faire connaître, honorer t aimer? Assurément non. Il faut seulement se rendre compte des onditions propres aux saints, et qui les rendent aptes au rôle que ous leurs attribuons, et nous verrons plus loin que Marguerite-arie les a effectivement réunies en sa personne avec l'ingénuité e son aimable caractère.

ent le symbole de la Trinité même. D'ailleurs, on en était venu à considérer le riangle, non plus seulement comme un emblème de la Trinité, mais comme un nblème de la divinité, de sorte qu'ayant perdu le sens du nimbe crucifère qui vait traditionnellement cette signification, on attribuait le triangle aux autres ersonnes divines, comme on le faisait plus anciennement du nimbe crucifère. lusieurs exemples de son attribution au Fils nous sont donnés par des gravures u XVIIe et du XVIIIe siècle, citées dans cette étude, notamment dans celle de arcos de Orozca et dans celle d'un Christ au Sacré-Cœur de la collection Des-ardins dont nous parlerons dans la suite. Finalement, on peut justifier, au point e vue doctrinal, l'attribution du nimbe triangulaire à Dieu le Père; à ce seul oint de vue, on devrait se l'interdire relativement à Dieu le Fils; et au point de ue iconographique, il nous paraît préférable de cesser absolument l'emploi du riangle comme nimbe; dès lors, qu'on est revenu heureusement à l'usage du imbe crucifère bien compris.

V.

On a dû remarquer que les images du Sacré-Cœur dessinées sous l'inspiration de la B. Marguerite-Marie, ou adoptées par elle, sont de deux sortes : 1° les images faites dans l'intérieur de son couvent ou dans les couvents voisins de la Visitation, qui tiennent, quant au moyen d'exécution, plutôt de la calligraphie que de la peinture, et qui sont toutes emblématiques ; les tableaux peints par des artistes du dehors qui ont traduit à leur manière, selon le goût du temps et les procédés de l'art alors en vogue, les données provenant de la bienheureuse. Dans ceux-ci comme dans celles-là, il n'y a aucun élément de composition qui soit nouveau. Si l'on remonte aux paroles adressées par Notre-Seigneur à sa servante, lesquelles durent déterminer le mode de ces représentations, quant à leurs éléments essentiels, on ne voit rien non plus qui soit sans exemple : un cœur rayonnant, la plaie apparente, la couronne d'épines autour du cœur, une croix au-dessus, nous avons vu tout cela dans les images du divin Cœur, antérieures à ces apparitions, que nous avons décrites et dont nous avons donné des spécimens. Marguerite-Marie ne s'est pas non plus astreinte à reproduire à la lettre les figures qui lui avaient été montrées en vision. Les visions ne parlent pas des clous, et les clous apparaissent fixés au cœur dans la première image tracée de la main ou sous les yeux de la Bienheureuse et dans l'image conservée à Nevers. Très probablement, il en était de même pour toutes les autres de cette catégorie. Nous avons vu d'un autre côté combien l'association du cœur et des clous était usitée dans les images antérieures, vu que quelquefois même des clous avaient été fixés à l'intérieur du cœur. Il faut se rappeler en effet que, dans les manifestations surnaturelles, Dieu a égard aux dispositions naturelles des esprits, aux formes de langage, aux formules en usage. Lorsque les instruments de la Passion ont été modelés dans le cœur de la bienheureuse Claire de Montefalco, il est facile de voir qu'ils l'ont été non selon leur réalité historique, c'est-à-dire tels qu'ils étaient sur le calvaire, mais conformément à l'idée qu'elle s'en faisait et avec les formes sous lesquelles son imagination les lui représentait.

Considérées dans leurs formes sensibles, les apparitions de N.-S.

à la Bienheureuse n'offrent aucune trace d'un cœur reproduit dans toute sa réalité organique, le divin Cœur est représenté « comme sur un trône de feu ; il est plus brillant que le soleil, transparent comme le cristal. » Ce sont des figures et des figures de langage plus encore que des figures graphiques. Dans tous les cas, elles ne peuvent se rendre pour l'œil avec une fidélité littérale.

L'art et le discours procèdent par voie de traduction, soit en passant des effets de la nature au langage qui leur est propre, soit par un échange mutuel de traits et d'expressions. Toutes les fois qu'il s'agit de traduire, des formes multiples sont susceptibles de correspondre à une forme unique, par cela même qu'il n'y a pas d'équation absolue entre les termes et les tours d'une langue, les termes et les tours de l'autre. La Bienheureuse n'avait donc pas à s'imposer, ni à réclamer une similitude parfaite avec ce qui lui avait été montré en vision, lorsqu'elle cherchait à en tracer elle-même ou qu'elle demandait qu'on lui en retraçât des équivalents. L'essentiel pour que la pensée et les actes du culte se portassent sur le Cœur de Jésus-Christ était que ce Cœur adorable fût parfaitement caractérisé. La plaie, la couronne d'épines et de la croix atteignent ce but. On les avait précédemment appliqués à désigner le divin Cœur, mais sans assez de fixité, ni d'une manière assez exclusive. Désormais un seul de ces emblèmes suffira à cette désignation. Et quant à la manière de disposer la plaie, la couronne, les clous, elle sera plus ou moins facultative, sans que le sens en soit altéré.

VI.

Dès que la bienheureuse Marguerite-Marie ou ses compagnes confient les représentations du Sacré-Cœur à des artistes de profession, on voit apparaître des approximations d'imitation naturelle dans les formes du cœur et la disposition de la blessure, on aperçoit des essais d'agencement pittoresque pour la couronne d'épines (fig. 3 ; en ces choses cependant, c'est bien à peine s'il y a place pour l'art, mais en même temps le divin Cœur est entouré au moins d'anges adorateurs. C'en était assez pour offrir véritablement au sentiment artistique un champ où il pût s'exercer. Les anges adorateurs n'étaient pas d'ailleurs, dans la matière présente, un élément de

composition inusitée avant la Bienheureuse. La miniature de la Mère Greyfié renfermait quatre têtes d'anges placées symétriquement aux quatre angles. Il est à croire de plus que les artistes auxquels on s'adressa pour les premiers dessins dont nous avons parlé, introduisirent dans leurs compositions, non seulement des anges, mais Dieu le Père et le Saint-Esprit. Nous appuyons cette conjecture d'abord sur la connaissance que nous avons des deux tableaux placés et conservés, l'un dans le lieu ou fut d'abord ensevelie la Bienheureuse, l'autre dans la chapelle du jardin ; ensuite, en général, sur les estampes des trente ou quarante premières années du XVIIIe siècle. Nous en avons reproduit une en partie (fig. 4). Toutes nous donnent à croire que leurs éléments communs remontent jusques au temps de la Bienheureuse. Il en est une notamment que nous retrouvons à la fois dans deux petits livres de notre collection imprimée en 1722 et 1732 [1]. Elle ne diffère essentiellement de celle de 1723 (fig. 4) que par l'attitude de Dieu le Père, le nombre des têtes d'anges et leur disposition. De part et d'autre, la forme du Cœur est toute symétrique, c'est-à-dire archaïque et conventionnelle, à la différence de celle du tableau de 1688 (fig. 3), ce qui nous paraît un indice de leur antériorité. Dans ces différentes estampes et beaucoup d'autres recueillies par le P. Desjardins ou arrivées autrement à notre connaissance, il n'y a que deux des anges qui soient représentés à plein corps, et ces deux anges sont agenouillés sur le sol. Nous paraissent avoir eu la même position ceux qui furent remplacés, sur le second tableau du petit oratoire, par la Ste Vierge, S. Joseph, et l'âme suppliante. Toutes ces estampes, échelonnées à diverses dates pendant tout le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, semblent annoncer une pratique traditionnelle poursuivie sans interruption. Remontons donc jusqu'à l'époque où ce petit tableau de l'oratoire fut exécuté, époque qui est aussi celle des premières gravures faites à la sollicitation de la Bienheureuse ; nous inclinons fortement à croire que dans les estampes de nos petits livres, nous avons des reproductions au moins approximatives de celle dont l'apparition fut pour Marguerite-Marie

[1] *Le cœur chrétien formé sur le Cœur de Jésus-Christ,* par le P. Simon Gourdon. Paris, 1722. — *Vive Jésus, le Sacré-Cœur de Jésus, le cœur et les cantiques de Deicole* (c'est-à-dire du fidèle), par Ch. Em. Barnaba. Bruxelles, 1732.

un si grand sujet de joie en 1687. Autre coïncidence : les deux estampes de 1723 et de 1732, nonobstant leurs différences de composition portent également en guise de titre ces mots : *Incendium divinis amoris*, « Incendie du divin amour. » Indice nouveau de leur commune origine.

Dans toutes ces compositions d'ailleurs, la même pensée se retrouve : c'est Dieu le Père faisant du Cœur de son divin Fils l'objet de ses éternelles complaisances, et le présentant aux hommes comme l'objet ineffable de leur confiance et de leur amour ; c'est le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe, s'associant aux pensées du Père ; ce sont les anges témoignant par leurs adorations que ce Cœur est bien d'un Dieu, et nous donnant l'exemple du culte que nous lui devons. La sainte Vierge, saint Joseph, l'âme fidèle, ont pu être substitués aux anges dans des sentiments analogues. On aura pu de même leur substituer ou leur adjoindre différents autres saints. Nous croyons pouvoir affirmer que les représentations faites pour honorer le divin Cœur, sous l'inspiration immédiate de la Bienheureuse, ne sont pas sorties de ces données.

L'exécution de ces tableaux, de ces images, dépendait de l'état actuel d'alors de l'iconographie chrétienne, de la situation de l'art et de la valeur personnelle des artistes. Il ne faut demander aux types des personnages et à leur expression ni l'élévation ni les profondeurs des époques pénétrées du sens surnaturel. La convenance, voilà tout ce qu'on peut exiger, et voilà ce que les compositions, dont nous parlons, présentent toujours quant aux expressions. La figure divine est toujours noble et grave. Les anges adorent véritablement ; ce mérite doit être d'autant plus relevé, qu'alors les tableaux des grands maîtres donnent généralement pour des anges quelques enfants lutins qui culbutent parmi les nuages ou quelques beaux adolescents presque nus avec attitudes sensuelles. Les types ne manquent pas non plus d'une certaine élévation dans les estampes ; nous avons au contraire laissé apercevoir que, dans le tableau de la chapelle du jardin, l'artiste avait singulièrement fait preuve de mauvais goût en prenant ses modèles, l'un d'eux surtout, trop directement dans la nature. Ce tableau (fig, 3), n'est pas absolument dépourvu de ces qualités artistiques qui, au XVIIe siècle, étaient devenues et sont restées depuis accessibles dans une sérieuse mesure, même aux ta-

lents médiocres. Il y a de la lumière, du relief, tout spécialement dans la représentation du divin Cœur. La céleste colombe, qui étend au-dessus de ce Cœur sacré ses longues et blanches ailes, est conçue d'une manière exceptionnellement heureuse. Dieu le Père, un peu gauche dans son mouvement, est irréprochable de type ; sa physionomie est douce, vénérable, affectueuse. Ces qualités expliquent comment la Bienheureuse a pu trouver de la beauté dans ce tableau. Chez elle, neuve en fait d'art, ignorant, avec les règles, ce qui pouvait prêter à la critique, ne le voyant même pas, ne connaissant rien de mieux comme exécution artistisque, cette impression venait d'un sentiment vrai de l'art et du beau qui se révélait à cette vue.

C'est ainsi, proportion gardée, que de grands musiciens, dépourvus jusque là de tout talent, se sont, dit-on, révélés lorsqu'ils ont entendu pour la première fois les accords d'une musique très commune.

CHAPITRE II.

DÉVELOPPEMENT DONNÉ AUX IMAGES DU SACRÉ-CŒUR.

I.

Le sentiment de l'art chez les saints tient à leur simplicité de vue, à leur dégagement des choses du monde, à une heureuse élévation au-dessus des inclinations de la nature dépravée qui corrompent le goût, enfin à des élans habituels d'esprit et de cœur vers le principe et le type de toute beauté qui est Dieu. Pour que ce sentiment toutefois arrive à des effets sensiblement soutenus, il faut qu'il soit développé par les circonstances et appelé à donner ou à prendre une direction pratique. Or, l'influence directe de notre Bienheureuse sur l'exécution des images du Sacré-Cœur ne paraît pas avoir dépassé les bornes indiquées, mais l'impulsion qu'elle avait donnée se perpétua après elle ; aussi croyons-nous être en droit de lui attribuer une part assez large dans tout ce qui depuis lors se fit de bien. C'est le bien seul que nous lui attribuerons, car les défauts

dans la direction et dans l'exécution sont imputables au goût du temps et au peu d'influence que les idées chrétiennes exerçaient dans le domaine de l'art.

Selon ces vues, nous allons étudier d'abord les modifications apportées à la manière de représenter le divin Cœur; nous nous occuperons ensuite des compositions de plus en plus variées qui lui ont été consacrées.

Avant la bienheureuse Marguerite-Marie, l'usage de représenter le cœur humain en général, et le Cœur sacré de Jésus en particulier, sous des formes toutes symétriques et conventionnelles, était si universellement répandu que c'est à peine si l'on trouve quelques exemples du contraire. Dans les tableaux même qui ont une valeur artistique, comme celui de Gilles Mostaert, le cœur conserve cette forme archaïque. Les croquis du P. Desjardins s'en éloignent souvent, il est vrai; mais cela vient très-probablement de l'à-peu-près avec lequel ils ont été faits. Leur auteur négligeant ce qui n'était pas essentiel au sujet, aura cédé à l'habitude qui a prévalu de dessiner le cœur avec l'inflexion qui lui est naturelle. Nous avons vu commettre cette même méprise par des personnes qui, voulant obligeamment nous renseigner, nous donnaient également des croquis de cœurs contournés comme ceux de notre planche VII (fig. 3, 11), pour nous représenter ceux que nous donnons d'après les originaux (pl. V, fig. 1, 5, 6). Ces formes étaient en rapport avec le caractère héraldique que les images du Sacré-Cœur avaient eu jusque-là. Les premières images dessinées sous l'impulsion de la Bienheureuse, conservent les formes usitées (pl. VII, fig. 1, 2, 4.) Mais dès que ces images prenaient un caractère plus personnel, elles appelaient le concours de l'art, et l'art devait se manifester par une tendance à l'imitation de la nature. Nous avons dit comment cette tendance s'était produite dans le tableau exécuté à Dijon pour la chapelle du jardin en 1688 (pl. VII, fig. 3). La disposition ainsi obtenue avait sa raison d'être et nous croyons qu'elle doit être maintenue; mais il ne faut pas l'exagérer. Ainsi le P. de Galiffet [1] nous paraît s'être

[1] *De cultu sacro sancti Cordis Dei ac Domini nostri Jesu Christi*, in-4°. Romæ, 1726. Cette estampe est reproduite dans les éditions françaises du même ouvrage de 1733, à Avignon, en 1715, à Nancy, publiées sous ce titre : *Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus.*

mépris, lorsque, dans son *Traité de la dévotion au Sacré-Cœur*, il a fait dessiner un cœur avec des formes tout anatomiques : si ce cœur n'était entouré des symboles, qui en relèvent la signification, des belles têtes d'anges qui l'adorent, on serait tenté de lui appliquer cette expression injurieuse de viscère, employée par les détracteurs de la dévotion que le vénérable religieux préconisait avec un zèle si méritoire. Les raisons données par le pieux auteur cependant peuvent sembler plausibles. « On l'a représentée, dit-il de l'image du Sacré-Cœur, en diverses manières et ornée en différentes façons selon le goût et le genre des peintres, ou selon la dévotion de ceux qui la désiraient. Il y a des personnes pieuses qui ont souhaité qu'on la leur donnât toute simple et dans sa forme naturelle ; c'est-à dire dans la même forme que le cœur a dans le corps humain, trouvant plus de dévotion à honorer le Cœur de J.-C., représenté comme il est réellement dans la poitrine sacrée de ce divin Sauveur. Cela paraît, en effet, plus conforme à la raison. Si on avait à honorer la main de J.-C., l'expression la plus naturelle et la plus exacte de cette divine main serait celle que l'on désirerait : pourquoi ne pas penser de même de son Sacré-Cœur ? C'est donc pour satisfaire à la dévotion de ces personnes que nous avons fait graver et que nous donnons ici le Cœur de Jésus et le Cœur de Marie dans la forme qui leur est naturelle[1]. »

Qu'il y ait de justes motifs pour chercher à satisfaire dans une certaine mesure les désirs dont parle le pieux auteur, nous ne saurions le contester absolument ; mais assimiler les organes qui naturellement tombent sous le regard, comme la main, et ceux qui fonctionnent, hors de la vue, dans les profondeurs de notre corps : n'est-ce pas aller beaucoup trop loin ? Dans tous les cas, à moins qu'il ne s'agisse d'une étude anatomique comme celle de M. l'abbé Riche[2], les représentations du cœur humain pour exprimer ses rapports avec l'ordre moral, à plus forte raison quand on les emploie comme expression de l'ordre moral lui-même doivent être idéalisées. — N'idéalise-t-on pas tous les symboles, n'idéalise-t-on pas une feuille de chêne en sculpture, les formes animales quand on les

[1] *Excellence de la dévotion au Cœur de Jésus*, 1745, p. 279.
[2] *Merveilles du Cœur*.

applique aux animaux évangéliques ? — Et si tant est que l'on représente des artères et des veines aboutissant au cœur, il faut que cette représentation elle-même soit idéalisée. Plus on s'élève au point de vue de l'art, plus ces considérations prennent de force. L'art imitant la nature pour en reproduire les beautés, il ne peut prétendre à l'imiter que dans les choses visibles, que dans des conditions de beauté. Or les beautés du cœur sont invisibles. L'organe dès qu'il peut se voir n'est plus dans ses conditions normales de vie. D'ailleurs, à supposer que le Cœur même de Notre Seigneur pût être représenté tel qu'il apparaîtrait dans les profondeurs de sa poitrine, si on avait le don de seconde vue, ce ne serait même pas ce divin Cœur fonctionnant dans les conditions de sa vie mortelle qu'il faudrait prendre pour modèle. L'esprit devrait s'élever jusqu'à la conception de cet organe ineffable de l'amour, tel qu'il existe à l'état glorieux. C'était un cœur glorieux assurément que ce cœur « rayonnant de tous côtés, plus brillant que le soleil et transparent comme un cristal, » qui fut montré à Marguerite-Marie comme sur un trône. Ces termes mêmes témoignent que Jésus, le principe et le type de toute beauté, n'avait pas manqué de manifester son Cœur comme admirablement beau, lorsqu'il apparut à sa servante. Il est ridicule, il est absurde, il est presqu'odieux d'aller chercher, pour le représenter, un modèle dans un atelier de dissection.

Nous ne disons pas que le dessinateur [1] de la gravure qui donne lieu à ces réflexions soit tombé en de pareils excès ; non, il a relevé lui-même ce cœur d'ailleurs trop semblable au type le plus vulgaire, en le modelant, en l'illuminant et l'enflammant dans des conditions naturellement impossibles. Ce qu'il a fait sous ce rapport servira à déterminer ce que l'on peut faire, ce que l'on doit faire sous tous les rapports.

Il ne saurait être question, nous le répétons, de revenir à la rigidité et à la symétrie des anciennes formes quasi-géométriques. Il y faut quelque chose des inflexions qui caractérisent l'organe dans les êtres vivants ; mais, par les raisons données, il le faut modérément, et sous ce rapport, il n'y a guère lieu de dépasser ce qui a été fait en 1688 par le peintre de Dijon (pl. VII, fig. 3).

[1] Cette gravure, signée *Carolus Natayr* (*ius*) *del. Petrus Masini sculpsit*, a probablement été dessinée par Charles Natoire qui était alors fort jeune.

Dans ce qui précède, il s'agit de la vérité de la représentation ; quant à sa beauté, pour ce qui concerne le divin Cœur considéré isolément avec ses accessoires immédiats et caractéristiques, la couronne d'épines, la croix, les flammes, l'artiste ne dispose de rien autre chose que des effets de lumière. Il peut s'en servir pour donner à cette partie de sa composition de l'éclat, du relief, et c'est tout. Mais la physionomie est un miroir où peuvent se réfléchir les vraies beautés du cœur. Ce sera un motif pour associer à la représentation du sacré Cœur de Jésus, celle de son divin visage. La main humaine cependant étant incapable de rendre par les traits du visage tout ce qui se passe dans le cœur, et surtout ce qui se passe dans le cœur d'un Dieu, la représentation de la personne ou la physionomie de son visage ne peuvent remplacer l'image même du cœur. A celle-ci de dire, comme signe, tout ce que ni la physionomie ni l'attitude ne saurait rendre. En effet, dans l'art, la représentation du cœur n'est qu'une signe, mais un signe emprunté à l'organe réel, et c'est pourquoi l'artiste doit lui conserver foncièrement ses formes en les idéalisant.

II.

Au temps de la Bienheureuse et avant elle, la couronne d'épines, quand elle était représentée avec le divin Cœur, l'entourait comme d'une auréole. Aujourd'hui l'usage a généralement prévalu de la ceindre de cette couronne. Le premier exemple que nous en connaissions [1] est donné, en 1726, dans le traité de la dévotion au Sacré-Cœur du P. de Galiffet, par la gravure même dont nous venons

[1] Un exemple bien antérieur aurait été donné en 1710, dans une vignette (p. 319) du livre d'Antoine Ginther, curé de Biberach, publié à Augsbourg sous ce titre : *Mater amoris et doloris quam Christus in cruce moriens suis fidelibus in matrem legavit,* si, comme nous le croyons, les vignettes de l'édition de 1771, que nous avons sous les yeux, sont la reproduction exacte de celles de l'édition primitive. D'après la description qui nous a été transmise des vignettes du livre déjà cité, du même auteur, consacré au Cœur de Jésus, sous ce titre : *Speculum amoris et doloris in sacratissimo et divinissimo Corde Jesu incarnati,* etc., dont la première édition remonte à 1707, nous avons compris qu'on y voyait aussi au moins un exemple de la disposition dont il s'agit dans la deuxième vignette. Nous reviendrons sur ces deux ouvrages.

le nous occuper. L'innovation ainsi introduite n'était pas à notre vis une amélioration, nous lui préférons la disposition primitive ; nais enfin elle est très admissible.

Il y a deux choses à considérer dans cette diposition : l'étreinte mmédiate du divin Cœur par les épines, pour rappeler plus expresément ses inexprimables douleurs ; et l'agencement jugé plus avorable aux effets pittoresques. Quant à l'étreinte, elle est conforme à ces paroles rapportées par M. l'abbé Bougaud, comme provenant de Marguerite-Marie : « La plupart du temps, les épines de a couronne l'enserraient si étroitement (le divin Cœur) et le presaient avec tant de violence qu'il était tout meurtri et que son sang coulait à flots [1] ». Mais on remarque que la couronne peut presser le Cœur dans quelque sens qu'elle soit placée ou perpendiculairement ou horizontalement. Elle l'atteint en haut et en bas dans le tableau de 1688 (pl. VII, fig. 3), si bien qu'il y aurait peu de chose à faire pour montrer qu'il ressent les piqûres des épines ; ce serait même plus facile avec cette disposition qu'avec la disposition horizontale. Il ne reste donc en faveur de celle-ci que le motif l'agencement, et maintenant qu'elle a prévalu, l'autorité d'un usage établi lui demeure.

Elle ne prévalut pas dès son apparition. La disposition perpendiculaire est maintenue dans l'*Histoire de la bienheureuse Marie*, par Languet [2] (1729), dans la gravure du Vœu de Marseille, publiée vers 1732 et que nous reproduisons (pl. VIII), dans le petit livre des Cantiques de Déicole (1732), dans un recueil d'instructions et de prières pour les Associations du Cœur de Jésus, publié à Nancy, en

[1] Bougaud, *Hist. de la B. Marguerite-Marie*, p. 296. L'auteur renvoie à la *Vie de la Bienheureuse par ses contemporains*, t. I, p. 62 ; mais quand nous avons voulu vérifier cette citation, nous n'avons rien trouvé de semblable ni à cette page ni dans les autres parties de l'ouvrage où nous avons cru pouvoir le rencontrer.

Si l'on devait tenir compte de la sensibilité naturelle de l'organe, l'étreinte des épines pour exprimer ses souffrances serait mal fondée. En effet, selon M. l'abbé Riche (*Merveilles du Cœur*), le cœur, considéré comme organe physique, n'est que très peu sensible à ce qui ne l'atteint qu'au dehors. Sa grande sensibilité est au dedans, là elle est exquise et répond soit aux impressions de l'ordre moral, soit à leur réaction sur le physique. Cela suffit, d'ailleurs, pour justifier les piqûres des épines comme expression symbolique des douleurs du cœur.

[2] Languet fut successivement évêque de Soissons et archevêque de Sens.

1740 ; dans une petite image de famille, faite à la main et coloriée, que nous donnons de grandeur naturelle (pl. VII, fig. 11) et qui nous paraît être de celles qui se répandirent au moment de la Révolution vers 1789. La même disposition se voit encore aujourd'hui au-dessus de l'autel de la chapelle du Sacré-Cœur, dans l'église Saint-Sulpice à Paris, où ce divin Cœur est sculpté en bois avec des anges adorateurs. Il serait facile de multiplier les citations, nous nous bornons aux exemples que nous avons sous les yeux ou qui nous reviennent immédiatement à la mémoire.

La disposition nouvelle, au contraire, est adoptée en 1745 au frontispice et dans une autre gravure de l'ouvrage du P. de Galiffet, (édition de Nancy), indépendamment de l'image principale dont nous nous sommes occupés. On la retrouve, en 1764, dans un petit Traité de la dévotion au Sacré-Cœur, publié également à Nancy; en 1765, dans la gravure reproduite (pl. IX), et destinée à célébrer les décisions de l'Assemblée du clergé de France en faveur de la Dévotion au Sacré-Cœur. Elle apparaît comme vulgarisée dans les en-tête de chapitre d'un autre recueil publié sur cette dévotion à Strasbourg en 1767. Depuis lors elle s'est répandue de plus en plus.

Il y aurait lieu, nous le croyons, de faire des distinctions quant à l'emploi des deux dispositions. Que l'on ceigne de la couronne le divin Cœur, quand on veut une représentation plus dégagée, soit ! Mais il nous paraîtrait préférable de l'encadrer dans cette couronne toutes les fois que la composition prend un caractère plus grave et plus directement symbolique, toutes les fois qu'elle tend à donner des idées, plus qu'à exciter des impressions. Enfin, l'on n'oubliera pas qu'elle est seule conforme aux images inspirées immédiatement par Marguerite-Marie. Nous ne voudrions pas pourtant beaucoup insister sur cette dernière raison, car alors on pourraît croire qu'elle doit s'appliquer également à la disposition de la plaie, d'abord représentée horizontalement, tandis qu'il est préférable de prendre ici, pour règle la réalité telle qu'elle dut se produire lorsque le divin Cœur fut atteint par la lance. La blessure sera donc oblique et placée à droite. Il n'y a rien à dire au sujet de la croix et des flammes qui, ordinairement, accompagnent le Cœur ; leur disposition est abandonnée au jugement de l'artiste, cette liberté n'ayant pas d'inconvénients.

III.

Toutes les représentations postérieures à la bienheureuse Marie que nous avons décrites jusqu'ici font apparaître le Sacré-Cœur de Jésus abstractivement, sans que Notre Seigneur se montre en personne. La mise en scène des saints personnages qui entourent le divin Cœur n'a d'autre but que de le faire connaître, de déclarer tout ce qu'il est, de nous inviter par là même à faire reposer en lui notre confiance et à lui adresser nos adorations. On retrouve ce même caractère dans deux estampes qui ornent la *Vie de la Bienheureuse* par le P. Croiset (1693). Dans la première, à la figure de Dieu le Père est substitué le triangle chargé du nom de Jéhovah en hébreu, et le divin Cœur apparaît foncièrement comme on le voit (pl. VII, fig. 3, 4). Au-dessus de lui plane le Saint-Esprit sous la figure d'une colombe. Cet Esprit divin semble vouloir inspirer à Marguerite-Marie, représentée dans le bas, les pensées que cette vision doit lui inspirer. Le Cœur sacré occupe lui même le haut du tableau ; dans la seconde estampe, c'est la sainte Vierge placée à côté et un peu au-dessous qui le montre en présence de S. François de Sales et de S. Louis de Gonzague tous les deux en adoration [1].

Dans l'estampe qui sert de frontispice à un traité de la dévotion au Sacré-Cœur, publié en 1720, mais approuvé dès 1696 [2], au-dessous de la composition ordinaire, comprenant Dieu le Père, le Saint-Esprit, et le Sacré-Cœur adoré par les Anges, nous voyons une femme agenouillée, échevelée, dans un grand sentiment de repentir, comme on représente souvent sainte Madeleine. Une banderolle qui se déroule devant elle lui prête ce langage : *Nunc mihi aperuit cor suum,* « maintenant il m'a ouvert son cœur. » Cette femme n'est autre que Dalila, figure de la Gentilité convertie et devenue l'Eglise, ainsi que l'explique S. Jérôme et d'autres Pères ; figure aussi de l'âme pénitente et désormais fidèle.

Une autre estampe du même temps, recueillie dans la collection

[1] A Lyon, chez Horace Molin. *P. Senin, inv., Ogier, sculp.*

[2] *La véritable dévotion au Sacré-Cœur de Jésus,* par le P. ***, de la Cie de Jésus. Besançon, 1720, avec approbation du P. Provincial, donnée à Rome en 1696.

du P. Desjardins, représente la Bienheureuse et le P. de la Colombière comme les adorateurs du Sacré-Cœur. Au-dessus de celui-ci, s'élèvent successivement le Père et le Saint-Esprit.

Jusqu'ici on ne voit apparaître aucun exemple de représentation personnelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le premier que nous ayons rencontré dans une composition relative à la dévotion au Sacré-Cœur, nous est aussi donné dans l'ouvrage du P. de Galliffet par un en-tête du livre premier [1] : Le divin Sauveur apparaît à la bienheureuse Marguerite-Marie portant une grande croix et tenant son cœur dans la main, non pas appuyé contre sa poitrine, mais au milieu du tableau et comme le lui présentant, Vient ensuite la gravure placée en 1729 en tête de la vie de la Bienheureuse par Languet. La composition de cette gravure, foncièrement conforme aux dispositions décrites précédemment (pl. VII, fig. 3, 4), quant à la partie supérieure, représente dans le bas Notre-Seigneur apparaissant comme dans l'en-tête du P. de Galliffet à la Bienheureuse. Il y a toutefois cette différence que le divin Cœur demeure suspendu au milieu du tableau, ainsi que dans les images primitives, au lieu d'être tenu à la main.

Ces deux représentations semblent se rapporter à deux visions différentes de Marguerite-Marie. Lors de celle de ces visions qui avait eu lieu le jour de la fête de S. Jean l'Évangéliste, en 1674, le divin Sauveur avait voulu faire reposer la dévotion au Sacré-Cœur sur le culte rendu aux images que l'on devait en faire, et il avait déterminé le caractère fondamental de ces images conformément aux dispositions encore conservées dans la gravure de Languet. Près de six mois plus tard, le jour de la fête du Saint-Sacrement 1675, il exprima le désir qu'une fête spéciale fût consacrée à cette dévotion. Il est dit que, dans cette apparition même, il découvrit son Cœur, et ce fut alors qu'il adressa ces paroles à la Bienheureuse : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes », mais on ne dit point que ce fut sous aucune forme sensible. La vision du Cœur pouvait être purement intellectuelle ; dans tous les cas, elle ne donnait aucun indice qui pût en diriger les représentations.

[1] Cette estampe, signée *Carolus Nantuar. inv. Petrus Masini sculp.*, est reproduite dans les éditions françaises subséquentes ainsi que les autres en-tête signés Dandré et gravées également par Masini.

En conséquence, l'artiste, s'il se référait à cette apparition, avait une raison particulière de faire porter à Notre-Seigneur son cœur dans sa main. Avoir son cœur dans les mains, exprime la disposition d'un cœur prêt à se donner tout entier, et dont l'amour est porté jusqu'à l'absolu dévouement : ce sens figuré était passé dans le langage iconographique, lorsqu'on avait mis dans la main de la Charité personnifiée son cœur qu'elle offrait à Dieu. L'application même de ce symbole avait été faite à cette reine des vertus par rapport à la plaie du divin côté, nous pouvons citer pour exemple une estampe de 1622. Jésus est assis et montre la plaie de son côté, il est accompagné de la Foi, qui, portant un calice, rappelle les compositions où l'Église recueille le sang sorti de cette plaie sacrée et de la Charité qui porte une croix et un cœur enflammé [1]. Le cœur avait été mis dans la main de Jésus lui-même, de Jésus-Enfant, dans la vignette du XVe siècle que nous avons citée (avril-juin, p. 320). Il avait été mis plus tard sans incertitude dans celle de la sainte Vierge (pl. V, fig. 8) ; mais ces exemples étaient isolés, accidentels. Maintenant l'estampe de 1726 est le point de départ d'une série continue. Le mode de représentation dont il s'agit, appliqué au Sauveur, va se reproduire, se répandre, lentement toutefois, d'abord ; nous n'en avons pas trouvé d'autres exemples avant 1731. Puis en 1750 et en 1753, nous verrons le Cœur sacré non plus tenu dans la main, mais suspendu sur la poitrine de Notre-Seigneur ; et alors se formulera plus expressément le type du Christ au Sacré-Cœur. Mais avant de décrire ces différentes images, avant d'exposer les circonstances et les évolutions auxquelles elles se rattachent, nous devons faire encore quelques observations sur les gravures des ouvrages du P. de Galliffet et de Languet dont nous venons de parler et sur celles qui les accompagnent.

Nous avons dit que l'on pouvait rapporter les deux gravures en question à deux visions différentes de la Bienheureuse, nous ne prétendons pas que les artistes aient eu directement en vue tour-à-tour l'une et l'autre de ces visions d'une manière exclusive. Il semblerait au contraire que le dessinateur de l'évêque de Soissons,

[1] *Passionis D. N. Jesu Christi historia auctore Carolo Hangelio ord. S. Benedicti*, 1622.

tout en empruntant les éléments principaux de sa composition à la vision du jour de saint Jean, a voulu rappeler celle de l'octave du Saint-Sacrement, en faisant apercevoir l'ostensoir exposé sur un autel dans un coin de son tableau.

Dans ces sortes de cas, on agit facilement sous l'empire de ses souvenirs, sans se rendre bien compte de la diversité des circonstances auxquelles ils se rapportent. Pour justifier notre observation, il suffit que l'un des dessinateurs ait eu principalement en vue le commencement de la représentation, fixé par l'usage, conformément à la première vision, tandis que l'autre s'attachait surtout à ces mots : « Voilà ce cœur ». Agissant avec plus d'indépendance des précédents, celui-ci prélude à une heureuse innovation qui, puisant elle-même sa raison d'être dans le fond des choses, par une voie ou une autre, ne devait pas tarder à prévaloir.

Dans ce temps, les représentations personnelles de Notre-Seigneur par rapport à son divin Cœur ne se produisent elles-mêmes que par exception, ou plutôt elles ont trait seulement au fait des révélations dont Marguerite-Marie fut favorisée. Les autres gravures des mêmes ouvrages demeurent dans les conditions de généralité précédemment usitée : le divin Cœur, ou seul ou accompagné de celui de sa très sainte Mère, est exposé aux adorations des anges, des saints, de toute l'Église, sans que Notre-Seigneur se montre en personne.

IV.

A l'époque où nous sommes parvenus, la dévotion au Sacré-Cœur avait cependant reçue une application particulière dans les circonstances les plus solennelles, et bientôt après, cette situation nouvelle avait eu son retentissement dans le domaine de l'iconographie chrétienne. La ville de Marseille, atteinte de la peste d'une manière terrible en 1720, reprise par le fléau avec un surcroît de rigueur après quelque relâche, en 1722, avait dû finalement sa délivrance, à un vœu fait au Sacré-Cœur par son héroïque évêque, M. de Belzunce, qui avait en conséquence consacré solennellement la ville à ce divin Cœur. C'est en souvenir de cette consécration que fut faite la gravure dont nous reproduisons le dessin (pl. VIII). Le

jeux évêque y porte le *Pallium*, et comme cette distinction ne lui it accordée que le 3 novembre 1731, on a ainsi la preuve que ette gravure est un peu postérieure à cette époque. Le Père éternel paraît dans le haut de la composition, avec le Saint-Esprit. Notre-eigneur Jésus-Christ placé plus bas à droite, et assis sur les nuages, résente des deux mains son divin Cœur entouré de la couronne d'é-ines, comme un principe de satisfaction pour nos fautes, et comme u objet ineffable de confiance. Du côté opposé, la sainte Vierge, n peu plus bas encore et à genoux, intercède pour la ville de Mar-eille. Le centre du tableau où jusqu'ici, dans des conditions analo-ues, nous avions vu figurer le divin Cœur, n'est rempli que par es rayons lumineux que projette la divine colombe. Dans la partie nférieure, Belzunce est lui-même à genoux, tenant un cierge d'une nain et présentant l'autre main au Sauveur. Derrière lui est, d'un ôté, son clergé représenté par trois personnages à genoux, de autre, des pestiférés qui gisent étendus sur le sol.

Les deux gravures de 1750 et de 1753, où le divin Cœur apparaît uspendu sur la poitrine, reviennent à des conditions de généralité, t cela même à certains égards leur donne plus d'importance. Il n résulte, en effet, que la représentation personnelle de Notre-eigneur y apparaît comme généralisée, et non plus en vue d'un uit spécial, comme une vision ou la consécration d'une ville. Nous vons observé la première de ces gravures en tête encore d'un de es petits traités de la dévotion au Sacré-Cœur qui furent alors si nultipliés [1] ; la seconde fait partie de la collection du P. Desjardins, t a été probablement détachée d'un petit livre du même genre [2].

[1] *Idée nette et parfaite au racourcis de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus*, n-12 ou petit in-8°. Paris, 1750.

[2] Cette gravure porte en dessous l'inscription suivante : « Ceux qui prieront et doreront le Sacré Cœur de Jésus, leurs demandes seront exaucées. L'an 1720, es pestiférés de Marseille et d'ailleurs, ayant dévotement invoqué le Sacré Cœur livin, la peste cessa aussitôt. En faveur de ce miracle, le pape Clément XI a ac-ordé en 1726 une bulle et des indulgences plénières. La fête se célèbre le ven-redi qui suit l'octave du Saint-Sacrement. Dites un *Pater* et un *Ave* pour le do-nateur du présent. »

Une autre gravure, tirée du même livre, reproduit celle de Languet avec de-nande de prières également pour celui qui donne le livre au public.

Nous ne les avons pas eues sous les yeux simultanément, de sorte que nous ne pouvons dire si la seconde est exactement la reproduction de la première. Nous croirions plutôt qu'elles dérivent l'une et l'autre d'une autre gravure antérieure, et nous nous fondons pour le croire sur l'infériorité de la première relativement à la seconde. Toujours est-il qu'elles peuvent être décrites dans les mêmes termes. Dans l'une et l'autre, Notre-Seigneur apparaît sur les nuages ; il montre son Cœur d'une main et tient de l'autre une grande croix. Au-dessus de lui reparaît et Dieu le Père et Dieu le Saint Esprit. Dans le bas, le monde entier est en adoration devant le Sacré-Cœur. Il est représenté d'un côté par un pape, un évêque, un religieux, etc. ; de l'autre, par des puissances séculières, un roi qui nous a paru être Louis XV, au moins sur la gravure de 1753, une reine, une autre princesse, un prince, etc.

Nous croirions pouvoir rapporter au même temps environ un autre estampe, recueillie par le P. Desjardins, où Notre-Seigneur apparaissant à la bienheureuse Marguerite, tient son cœur sacré à la main.

En 1765, à la sollicitation de la reine Marie Leczinska, l'assemblée générale des évêques de France avait établi officiellement la messe et l'office du Sacré-Cœur dans tous les diocèses du royaume. Une gravure [1] commémorative de cette décision fut dédiée à la pieuse princesse. Notre-Seigneur n'y apparaît point en personne, son Cœur divin est porté dans la main de la Religion personnifiée et offert à Dieu pour le salut de la France, conjointement avec le cœur immaculé de Marie. Celui-ci est un peu plus petit et sur un second plan. Au-dessus, Dieu le Père accueille avec une visible satisfaction l'offrande qui lui est faite ; de l'autre côté, le Saint-Esprit sous forme de colombe répand sur le cœur de la Vierge sans tache, un souffle de vie surnaturelle. Un peu au-dessous de la Religion, du

[1] Nous reproduisons (pl. IX) un calque au trait de cette gravure, dû à M. A. Alcan, et réduit de moitié. Nous ne la donnons pas comme une œuvre d'art supérieure, mais nous ferons observer qu'elle ne porte que modérément l'empreinte des défauts de son époque, les idées y sont vraies, et pour la justesse, pour l'intensité des sentiments, elle s'élève au-dessus du niveau commun alors. On en juge plus favorablement d'après ce trait qui atténue quelques uns des effets dont le goût laisse le plus à désirer.

côté opposé, sont représentées les trois vertus théologales : la Foi est caractérisée par le calice ; l'Espérance au moyen de l'ancre ; la Charité porte tout à la fois un enfant dans ses bras pour exprimer l'amour du prochain, et tient les yeux fixés sur le divin Cœur pour exprimer l'amour de Dieu. Représentée ainsi, c'est-à-dire puisant dans l'amour de Dieu l'amour du prochain, la Charité était devenue une chose si rare depuis deux cent cinquante ans qu'on doit savoir beaucoup de gré à l'artiste d'avoir fait revivre une représentation rendue en ces termes. D'ailleurs, les trois vertus sont bien conçues, chacune dans le sentiment qui lui est propre, et leurs attitudes, dans un temps où le maniérisme était porté si loin, sont relativement peu contournées. C'est la figure de la Religion qui, sous ce rapport, est la moins satisfaisante. La France, agenouillée au bas et suppliante, manque elle-même de simplicité dans son attitude, mais l'expression de la confiance est convenablement rendue dans sa physionomie. Pour compléter le tableau, du côté opposé apparaissent les quatre parties du monde à leur tour personnifiées et suppliantes.

V.

Le tableau le plus important, exécuté en l'honneur du Sacré-Cœur pendant le cours du XVIIIe siècle, est probablement celui qui fut commandé à Pompée Batoni par la reine de Portugal, Marie-Françoise de Bragance, pour l'église dédiée au Sacré-Cœur dans la ville de Lisbonne.

Pompée Batoni, né à Lucques en 1708, mort à Rome en 1787, est appelé par Valéry [1], « le Vien de l'école romaine... un Vien qui n'a pas eu de David »; c'est-à-dire que la réforme dont, concurremment avec Mengs, il avait pris l'initiative, n'a pas été portée à son terme. Quoi qu'il en soit de cette appréciation, Batoni tient incontestablement la première place parmi les peintres purement italiens de son temps, et, dans une époque de décadence, il tendit à relever l'art de son état d'affaissement. « Il est net, vif, brillant », dit Lanzi [2]. « Il fut original dans la manière de traiter les portraits », ajoute le même

[1] *Voyages en Italie*. Paris, 1837, t. III, p. 101.

[2] *Hist. de la peinture en Italie*. Paris, 1824, t. II, p. 316.

auteur. En effet, dit de son côté Rosini, « il eut l'honneur de peindre les plus célèbres personnages du XVIIIe siècle [1] : » les trois papes Benoît XIV, Clément XIII, Pie VI, les deux empereurs Joseph II et Léopold II. Ses expressions ne sont pas dépourvues de sentiment, mais le maniérisme propre à son époque les dépare et les affadit.

Une grande et belle gravure recueillie dans la collection du P. Desjardins et dédiée par Raymond Batoni, le fils de l'auteur, à Jean VI, alors régent de Portugal [2], nous fait connaître le tableau dont nous parlons. Ce tableau avait été exécuté entre 1777, époque où la reine Marie-Françoise commença son règne, et 1787, année où mourut Batoni.

Le divin Cœur avec ses attributs ordinaires, la couronne d'épines qui le ceint, la plaie du côté, la croix et les flammes qui le surmontent en occupe le sommet, où les anges l'adorent. Au-dessous; la Religion, la tête surmontée de la tiare à trois couronnes, est debout sur les marches d'un autel qui porte le Saint-Sacrement exposé : elle montre ce Cœur sacré comme la source de salut. De l'autre côté de l'autel, la Charité est assise entourée d'enfants. Dans le bas sont les quatre parties du monde personnifiées. L'Europe est montée sur un beau cheval, l'Asie sur un chameau, l'Afrique sur un crocodile, l'Amérique sur une sorte de tigre, qui, selon les données positives de l'histoire naturelle, ne pourrait être qu'un jaguar. D'une exécution très soignée, léchée même, si on en juge par la gravure, d'un dessin pur, d'une bonne ordonnance, ce tableau est, sous différents rapports, bien supérieur à la gravure de 1765 ; mais il lui est inférieur pour le sentiment. Ce n'est pas qu'à cet égard il ne soit convenable, mais il est froid, superficiel ; la Charité, par exemple, toute occupée d'allaiter un des enfants qui se pressent autour d'elle, n'a rien de l'élévation constatée dans la figure correspondante de la composition française.

Le tableau de Batoni revient d'ailleurs, plus que cette composition même, à la donnée fondamentale des images inspirées directement par la bienheureuse Marguerite-Marie. Elle consiste, nous le

[1] *Istoria della pittura italiana.* Pise, 1852, t. VII, p. 69.

[2] Ce prince commença à exercer les fonctions de régent en 1793, il n'en prit le titre qu'en 1799; il émigra au Brésil en 1807, et ne prit le titre de roi qu'à la mort de sa mère en 1816.

savons, à représenter le Sacré-Cœur isolément dans la gloire, adoré par les anges, tout le reste étant un développement de la même pensée, que l'on peut à volonté exprimer ou sous-entendre.

Nous avons observé à Paris des tableaux qui ornent la chapelle du Sacré-Cœur dans les églises de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Méry. Ils nous ont paru également appartenir à la fin du XVIIIe siècle, sinon par l'époque de leur exécution, du moins par leur style et l'esprit qui les anime. Or, l'un et l'autre n'offrent qu'un cœur isolé et des anges adorateurs, avec cette différence que ces anges, peu nombreux à Saint-Méry, sont en grand nombre à Saint-Etienne et partagés en neuf groupes distincts qui occupent toute la hauteur du tableau.

La chapelle du Sacré-Cœur, dans l'église de Saint-Sulpice, contient, en face de l'autel, un autre tableau, dont le style et l'esprit suggèrent les mêmes observations. On y voit encore le divin Cœur représenté isolément et adoré par les anges. Mais, de plus, dans la partie supérieure, Dieu siège sur les nuages; dans le bas, à droite, une foule de peuple précédée par des missionnaires; à gauche, des ennemis vaincus, des hérétiques proclamant par leur présence le triomphe et les fruits de la dévotion au Sacré-Cœur.

Un esprit de transition se manifeste dans un tableau conservé au grand séminaire de Chambéry. Son ensemble est celui qu'avait adopté comme insigne l'association du *Saint Dévouement* qui prit naissance dans cette ville dans le courant de la Révolution et fut approuvée par le pape Pie VII en 1805. Ce tableau représente, sous une sorte de pavillon qui enveloppe le sujet, le Saint-Esprit en forme de colombe, tenant par le milieu une longue banderolle qui suit à peu près les contours des draperies ; au sommet de cette banderolle on lit : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » ; au côté droit : « Tout à Jésus par Marie » ; au côté gauche : « Tout à Marie pour Jésus. » Entre ces deux côtés, sont Notre-Seigneur et la très-sainte Vierge, tous les deux assis et portés par les nuages. Notre-Seigneur a la main gauche sur le globe du monde, de la droite il montre son divin Cœur. La très-sainte Vierge montre aussi son très saint Cœur; sa gauche est élevée vers le triangle placé au-dessous de la colombe et qui porte le nom hébreu de Jéhovah. Ce tableau,

intéressant par sa composition, est d'ailleurs sans valeur artistique.

La représentation personnelle dans un tableau d'ensemble consacré au sacré Cœur ne nous était encore apparue qu'en passant, maintenant elle se montre comme devant régner en toutes circonstances d'une manière permanente. C'est que, dans l'intervalle, s'était formulé, consolidé et répandu le type que nous désignons plus spécialement sous le nom de Christ au Sacré-Cœur, type auquel sera consacré le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

LE CHRIST AU SACRÉ CŒUR.

I.

Nous appelons *Christ* au Sacré-Cœur une représentation simultanée de Jésus-Christ et de son divin Cœur, soit que celui-ci apparaisse dans la main de l'Homme-Dieu, soit qu'il apparaisse sur sa poitrine.

Le type du Christ au Sacré-Cœur est nécessaire lorsque, pour honorer le divin Cœur, on veut mettre l'art de la partie. Dès lors qu'en cette matière on veut des images qui aient toute la beauté désirable et possible, il y faut l'expression sensible et explicite de la sainte humanité et du Cœur. Si on représente le Cœur isolé, on peut faire, au moyen des personnages qui l'entourent, un beau tableau ; il y manquera, quant au divin Sauveur lui-même, la manifestation extérieure de ses affections intimes, c'est-à-dire la beauté même du cœur. Notre-Seigneur, quand il a montré son Cœur à la bienheureuse Marguerite-Marie, a eu soin de le faire apparaître admirablement beau. On le voit par ces termes de trône de feu, de rayonnement, de soleil, de cristal, dont la Bienheureuse s'est servie pour le décrire. Mais on ne saurait les rendre avec une beauté proportionnée à ce qu'ils signifient par des traits ou des figures qui leur correspondent directement. Pour que la proportion existe, il faut que l'art exprime des beautés de l'ordre moral, et il ne peut

le faire qu'en représentant la figure humaine, c'est-à-dire, dans la circonstance, la figure personnelle du Sauveur.

A son tour, la sainte humanité seule, sans l'expression visible de l'organe de l'amour, ne saurait constituer une image du Sacré-Cœur. Sa beauté n'aura qu'un rapport indirect avec l'objet qu'il s'agit de rappeler. L'œuvre enfin si bien réussie, si estimable qu'on la suppose, n'aura elle-même aucune part aux promesses de Jésus-Christ. C'est pourquoi le type dont nous parlons devait naître de la dévotion au Sacré-Cœur, comme la fleur naît de sa tige. Elle la contenait en germe et par sa nature et par la manifestation même des volontés de l'Homme-Dieu.

D'un autre côté, l'adjonction du cœur à la représentation personnelle ne saurait nuire à la beauté artistique, elle ne saurait nuire à la vérité d'imitation ; pour peu qu'elle soit bien entendue, elle peut s'harmoniser avec la beauté de l'expression et de l'attitude, avec l'exactitude du dessin, avec l'éclat et l'accord des couleurs. Elle le peut tout aussi bien que le nimbe sur la tête des saints, que le soleil représenté sur la poitrine de saint Thomas d'Aquin, que l'étoile resplendissant sur le front de saint Dominique, que les clefs dans la main de saint Pierre, que tous les autres attributs par lesquels on caractérise les figures divines, les anges et les saints.

La physionomie est le miroir de l'âme, et comme toutes les affections de l'âme ont des impressions correspondantes dans le cœur, on peut dire que la physionomie est aussi le miroir du cœur. Ce que l'on dit de la physionomie, on peut l'appliquer également à toutes les inflexions du corps, aux attitudes, à tous les moyens d'expression. Il n'y a rien non plus de ce qui se traduit ainsi au dehors qui ne soit d'abord dans le cœur. Mais comme la traduction est inférieure à l'original, ce qui se passe dans le cœur est supérieur, plus intime, plus délicat, plus beau, en un mot, d'une beauté ineffable, quand le cœur est dans le bien, quand surtout il est divinement dans l'amour, que toute expression extérieure du corps et de la physionomie, à plus forte raison que toute traduction qui en est faite par les procédés de l'art. Par ce motif, même au point de vue de l'esthétique, il y a lieu de représenter le cœur avec la figure personnelle, pour avertir le spectateur de concevoir par la pensée une plus grande beauté d'expression, une plus grande beauté d'ordre moral

que tout ce que l'artiste, le plus grand artiste, est capable à beaucoup près de jamais rendre. Enfin nous ajouterons, en nous servant des termes empruntés à une plume amie : « Le type du Christ au sacré Cœur est pour l'art une conquête et un trésor. En effet, pris en lui-même, il est d'une incomparable élévation, et concorde, relativement aux différents mystères de la vie de Notre-Seigneur, à son action sur l'Église, à ses rapports avec les saints ; il introduit un élément qui donne à tout ce qu'il touche une physionomie nouvelle et cette vie qui procède du cœur. »

II

On peut voir de premiers essais du Christ au sacré Cœur dans les représentations précédentes où Notre-Seigneur porte son divin Cœur saillant sur sa poitrine ou reposant dans sa main. Mais outre que, dans ces exemples, Notre-Seigneur est mis en scène et non pas représenté abstractivement, ce ne sont là que des œuvres d'un ordre secondaire. Le premier effort d'une valeur vraiment artistique qui ait été fait dans ce genre est le tableau du *Gesu* à Rome, peint par Pompée Batoni vers le milieu du XVIIIe siècle (pl. I, fig. 1). Nos lecteurs ont déjà fait connaissance avec cet artiste, ils savent que, nonobstant des qualités d'un ordre supérieur, il ne réussit pas à se dégager entièrement du maniérisme qui avait envahi son école. Un des défauts du genre est de prendre le négligé pour le naturel et de l'affecter. Ce défaut se fait sentir dans le tableau dont nous parlons. Comme type, en outre, la figure de Notre-Seigneur manque un peu d'ampleur et de virilité ; mais d'ailleurs le caractère en est suave, l'expression attrayante ; la lumière qui jaillit du cœur et de la tête est vive et le mouvement des deux mains bien en rapport avec la pensée : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes ! » Le cœur qui repose dans la main gauche pourrait être supprimé, et cette main conserver la même attitude avec une légère modification pour rendre seulement le geste conforme à la pensée, la représentation extérieure de ce cœur ne nuit donc en rien à l'effet artistique ; il en précise au contraire le but et, par conséquent, en accroît l'intensité.

Le cœur, au lieu d'être porté dans la main, serait exposé seule-

ment sur la poitrine que le geste restant le même aurait encore la même signification. En dernier lieu, on a préféré ce mode d'exposition comme plus idéal, et à ce titre nous la préférons nous-même. Cette préférence ne saurait s'appliquer aux images où Notre-Seigneur entr'ouvre ses vêtements pour montrer son Cœur sacré. Autant il est essentiel que ce divin Sauveur montre effectivement son Cœur, un cœur rendu sous des formes visibles, autant il est insignifiant, tout au moins, qu'il paraisse avoir besoin de faire subir aucune ouverture soit à son corps, soit à ses vêtements, pour le montrer. Le geste par lequel ordinairement on montre la région du cœur pour dire que l'on aime, a paru suffisant à des critiques chrétiens pour constituer un type du Christ au sacré Cœur. Il a été prouvé que cela ne suffisait pas pour satisfaire à la dévotion spéciale que l'on doit se proposer en constituant ce type, mais assurément ce geste doit suffire concurremment avec l'image du divin Cœur représenté d'une manière toute idéale. Nous dirons plus : l'on peut se passer même d'un geste aussi direct, et toute attitude de Notre-Seigneur exprimant cette pensée qu'il s'offre, se manifeste, se dévoile, est convenable et suffisante avec la représentation de son divin Cœur, pour constituer un Christ au Sacré Cœur.

III

Il ne nous paraît pas que le Christ au Sacré-Cœur de Batoni ait eu beaucoup de concurrents jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On se contenta le plus généralement pendant longtemps de le copier. Ces copies s'étaient répandues jusque dans la Chine, et la collection du P. Desjardins en contient deux grossières imitations avec des inscriptions en caractères chinois : elles ont été probablement exécutées dans les missions. Cependant cette collection contient aussi des images de types différents qui nous paraissent antérieurs à notre siècle et qui le sont tout au moins au mouvement qui s'est produit de notre temps pour renouveler l'art chrétien, mouvement dont l'un des effets a été d'apporter beaucoup plus de variété dans la manière de représenter le divin Cœur.

Il a été parlé précédemment d'une estampe du XVIIIe siècle, représentant un Christ au Sacré-Cœur dont la tête porte le nimbe

triangulaire. Elle porte les noms de Desrais, comme dessinateur, et de Duthé, comme graveur, et doit avoir été exécutée entre 1758 et 1769. Notre-Seigneur, ceint du cordon de S. François, s'y montre en marche pour dire qu'il vient pourvoir à nos besoins en nous apportant son Cœur. Malgré l'originalité de ces particularités, eu égard au type de figure et à la position des mains, l'une qui porte le cœur, l'autre qui le montre, nous considérons encore ce Christ comme un dérivé de celui de Batoni.

Nous citerons au contraire comme en étant tout à fait indépendantes certaines images gravées à Rome. Plus encore que le tableau de Batoni, elles représentent Notre-Seigneur avec un grand caractère de jeunesse, et lui prêtent un type d'une frappante analogie avec la sainte Face de l'Église de *Saint-Silvestre-in-Capite*, telle qu'elle est donnée dans l'histoire de cette église par Carletti (1797, in-fol.) Par suite il est permis de supposer des rapports d'école artistique, entre ceux qui ont dessiné et gravé celle-ci comme celles-là. Le *Christ* de ces images se distingue par un caractère de simplicité, dont Batoni est fort éloigné. Cette remarque s'applique particulièrement à une gravure où Notre-Seigneur et sa Très-Sainte Mère sont réunis dans deux médaillons circulaires. Tous deux portent leurs Cœurs non plus dans la main, mais saillant sur leurs poitrines. Jésus montre le sien d'une main qu'il tient ouverte, comme pour montrer aussi la plaie dont elle est percée. Autour du médaillon, on lit ces trois sentences : *Charitas Christi urget nos ; Sic Deus dilexit mundum ; Venite ad me omnes.* « La charité de Jésus-Christ nous presse ; Ainsi Dieu a aimé le monde ; Venez à moi tous. » Au-dessus du médaillon on voit le calice, la croix et le Saint-Esprit au milieu ; plus haut encore, on lit ces mots : *Ego Dominus Deus tuus.* Au-dessous du même médaillon apparaît le monogramme de Jésus et les clous ; de chaque côté, les instruments de la Passion, et plus bas est gravée une prière qui commence par ces mots : *O Cuor santissimo di Gesu cuore tenerissimo e per amor di noi ferito...* « O Cœur très saint de Jesus, Cœur très tendre blessé pour l'amour de nous... » Des figures et des paroles correspondantes accompagnent l'image de la Mère de Dieu.

Un peu intermédiaires de style entre le Christ de cette gravure et celui de Batoni, sont diverses images où le Sauveur est entouré de

têtes d'anges qui l'adorent. L'une de ces images porte en guise de titre ces mots : « *Præbe fili cor tuum mihi* (Prov. XXXII, 26). Dans une autre, l'amour divin est plus chaudement exprimé, et les plaies sont rayonnantes. Une troisième plus récente porte le nom de Patrini, graveur du commencement de notre siècle. Dans chacune d'elles, le Cœur du Sauveur est suspendu sur sa poitrine, et montré uniformément des deux mains. Les mêmes observations s'appliquent à une quatrième image plus récente encore. Portant le nom de Badisti, comme dessinateur, et de Malatesta, comme auteur du tableau d'après lequel le dessin a été fait, elle pourrait être plus rapprochée de notre temps ; mais à raison de son type, nous croyons devoir la rattacher dans tous les cas à la période qui nous occupe.

Plus voisines de l'estampe aux deux médaillons de Jésus et de Marie, et par le caractère et probablement pour l'époque, sont deux gravures françaises où la figure de Notre-Seigneur est également renfermée dans un médaillon, médaillon d'une forme maintenant légèrement ovale. La première, derivée immédiatement de l'estampe italienne, attribue au Sauveur exactement la même attitude ; le monogramme et les instruments de la Passion sont disposés à peu près de la même manière, et pour texte elle porte ces vers :

Que le Cœur de Jésus nous aime !
Quand sera-t-il aimé de nous ?
O divin Cœur, amour suprême,
Que tous les cœurs n'aiment que vous ?

Un encadrement renferme sur la seconde, aux quatre coins, les bustes de Ste Chantal, de S. François de Sales, de Ste Thérèse et S. Jean de Dieu. Ces Saints ne sont pas nommés, et le dessinateur n'a pas su reproduire leurs traits bien connus ; seul S. François de Sales est faiblement reconnaissable ; mais ils sont tous suffisamment désignés par les sentences respectives que voici : « Le seul plaisir de Dieu ; — Rien autre que Dieu ; — Ou souffrir ou mourir ; — Souffrir et être méprisé. » Au-dessus du Sauveur est en outre le calice surmonté de l'hostie, avec ces mots : « Amour pour amour. » De chaque côté, les Cœurs de Marie et de S. Joseph sont désignés par leurs noms. Dans le surplus des intervalles, sur les côtés et dans

le bas, sont distribués les instruments de la Passion. Immédiatement au-dessous de l'image du Christ, on lit encore : « Renoncez-vous vous-même ; portez votre croix ; suivez-moi constamment. Ces mots : « Voici votre Sauveur », placés en tête de l'image lui servent comme de titre et l'exhortation suivante est pour ainsi dire sa conclusion.

« Remplissez-vous de Dieu et pratiquez la douceur et l'humilité, la mortification et la patience, en priant sans cesse et en agissant par amour en union avec Jésus-Christ. »

Toutes ces figures ont de la distinction, soit qu'elles visent comme celles qui dérivent de Batoni à la tendresse, soit qu'elles visent plutôt à la fraîcheur des sentiments. Nous n'en dirons pas tout à fait autant d'un autre type du Christ au Sacré-Cœur, qui, nous le croyons, remonte seulement au commencement de notre siècle, plutôt qu'à la fin du précédent. Il a été un moment très répandu parmi les images populaires, avant le renouvellement de l'Art Chrétien. Un caractère de plénitude le distingue : la plénitude convient assurément à une image du Sacré-Cœur, mais par l'effet d'une faible exécution, il en était résulté trop souvent un ensemble matériel et vulgaire rendu d'autant plus sensible que, dans beaucoup de ces images chargées de grosses couleurs, Notre-Seigneur mettait sa poitrine à nu et c'était sur un fond de vive carnation que se dessinait son divin Cœur. Réduit à ces termes, ce type était de ceux contre lesquels il importait le plus de réagir. Nous verrons plus tard comment on l'a fait. Mais auparavant les types frais et gracieux de l'Enfant-Jésus au Sacré-Cœur et de Notre-Dame du Sacré-Cœur nous invitent à retourner sur nos pas. Nous avons aussi à faire connaissance avec quelques-unes des combinaisons variées que la même période de temps imagina pour honorer le Cœur-Sacré de Jésus.

Comte Grimouard de Saint-Laurent,
Membre de la Société de Saint-Jean.

(*La fin au prochain numéro.*)

L'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE

AU CONGRÈS DE VIENNE (ISÈRE)

UNE EXCURSION A SAINT-ANTOINE DE VIENNOIS

Les Congrès qui se réunissent à de fréquentes reprises dans les différentes villes de notre pays et spécialement les Congrès archéologiques, dont la fondation, due à M. de Caumont, remonte à 1834, ont tous leurs publications spéciales, et, à la suite de chacune de leurs réunions, on voit paraître un ou plusieurs volumes renfermant les comptes-rendus de leurs séances et les mémoires qui y ont été présentés. Mais, souvent ces publications, retardées par les corrections des auteurs, l'exécution des planches, etc., ne paraissent que quelques mois, parfois quelques années, après la réunion du Congrès, et nous croyons qu'il peut y avoir un double intérêt à faire connaître tout de suite, dans des recueils spéciaux, les sujets qui y ont été traités et à signaler les monuments qui ont particulièrement attiré l'attention des savants réunis sur un point de notre territoire ; ces comptes-rendus, ainsi que nous venons de le dire, n'ayant pas une publicité immédiate, et, de plus, ne se trouvant pas entre les mains de tous.

Tels sont les motifs qui nous portent à demander aux lecteurs de la *Revue de l'Art chrétien* l'autorisation de leur parler du Congrès archéologique de Vienne[1].

[1] Du 2 au 7 septembre 1879, 46e session, tenue sous la présidence de M. Palustre, directeur de la Société Française d'Archéologie.

Vienne, nous n'avons pas besoin de le rappeler, est justement célèbre par les monuments romains qui couvrent son sol et dont quelques-uns, tels que le Temple dit *d'Auguste et de Livie*, les restes du *Forum* et ceux de l'Amphithéâtre (?), la *Spina* du Cirque ou Pyramide de l'aiguille, le *Palais* du *Miroir*, les aqueducs, les mosaïques et les fondations récemment découvertes dans la Grande-Rue, près du portail de la Cathédrale [1] ont fourni le sujet de travaux présentés au Congrès et ont donné lieu à d'intéressantes discussions.

Les monuments chrétiens de cette ville, quoique moins connus et peut-être moins appréciés, méritent cependant d'être examinés avec soin.

La Cathédrale de Saint-Maurice, l'Église de Saint-André-le-Bas, la basilique de Saint-Pierre ont tour à tour attiré l'attention des membres du Congrès.

Aussi, pendant qu'une partie des séances était consacrée à la lecture de travaux qui, bien que d'un caractère général, rentraient cependant pour la plupart dans le cadre des études relatives au Lyonnais et au Dauphiné, le reste (et ce n'était pas ce qui offrait le moins d'intérêt) était consacré à des discussions sur les monuments qui avaient fait l'objet des visites du Congrès.

En même temps que les archéologues et les historiens du pays nous faisaient connaître ce qu'un examen approfondi, complété par une étude des documents, fournissait sur chacun d'eux, les étrangers signalaient les rapprochements que pouvait fournir à ce sujet l'étude de monuments similaires élevés dans d'autres régions. Cette étude comparative, ces rapprochements sont, croyons-nous, l'un des résultats les plus utiles des Congrès, qui ont, en outre, l'avantage de mettre en rapport les personnes qui s'occupent des mêmes recherches et qui les mettent à même de se mieux connaître et d'échanger leurs idées sur les études qui leur sont communes [2].

[1] M. Palustre croit devoir reconnaître dans ce dernier endroit une partie de la basilique romaine

[2] Si nous ne voulions nous restreindre à l'analyse des questions qui rentrent dans le cadre de cette *Revue*, nous aurions à citer de fort intéressantes lectures de MM Ollier de Marichard et Florian Vallentin, sur l'*époque préhistorique en Dauphiné ;* de MM. Leblanc et Quénin, sur les *antiquités romaines de Vienne ;* de

Depuis quelques années, les réunions de la Société Française ont toujours vu figurer sur leur programme la question de l'évangélisation de la province où se tenait le Congrès. Chaque fois, nous avons vu les partisans des deux écoles soutenir avec une égale ardeur leurs prétentions.

Cette année, la question se trouvait plus circonscrite et était ainsi conçue : *De quelles ressources sont les inscriptions chrétiennes pour l'avancement des études relatives aux origines de la ville de Vienne ?*

M. l'abbé Bellet, curé de Tain, auteur d'un travail considérable sur l'histoire du diocèse de Vienne, qu'il est à la veille de publier, a lu au Congrès le chapitre qui sert d'introduction à son livre, et dans lequel il reproduit les arguments invoqués en faveur de l'évangélisation du *Pagus Viennensis*, au Ier siècle, et de la mission de S. Crescent [1].

M. l'abbé de Meissas, dans un mémoire court et très substantiel, a étudié d'abord la question épigraphique, et, s'appuyant sur les beaux travaux de M. Allmer, a rappelé qu'il n'existait à Vienne aucune inscription chrétienne antérieure au Ve siècle (441). Quant à la date de la prédication de l'Évangile à Vienne, il ne croit pas pouvoir la faire remonter beaucoup avant la persécution de 177 (date de la lettre envoyée par les chrétiens de Lyon et de Vienne) et encore ne pense-t-il pas que l'on puisse conclure de l'existence de chrétiens à Vienne, à l'établissement dans cette ville, dès cette époque, d'un siège épiscopal. Si l'on étudie l'ancienne liturgie viennoise, on

M. Étienne Récamier, sur la *fabrication des poteries romaines dans cette ville;* de M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit de Lyon, sur des *voies à ornières artificielles* et sur le *Senatus-Consulte de Claude*; de M. de Laurière, sur *les objets antiques recueillis à Vienne et aujourd'hui dispersés dans diverses collections;* de M. Desjardin, *sur l'époque de la construction du Temple d'Auguste et de Livie,* etc.

La Société Française d'archéologie avait déjà tenu à Vienne quelques séances en 1841 et en 1862. (Voir le compte-rendu de ces dernières dans le volume du XXIXe Congrès archéologique de France, p. 504-522).

[1] M. l'abbé Bellet, rappelant, d'après Eusèbe de Césarée, que la lettre des chrétiens de la Lyonnaise, contenant le récit de la persécution de 177, est adressée aux chrétiens de Galatie, croit y voir un souvenir de la mission de S. Crescent, qui, après avoir évangélisé Vienne, serait allé mourir chez les Galates.

peut, ajoute M. de Meissas, et bien que les documents soient peu nombreux, y voir des traces des liturgies orientales et on serait porté à croire que les premiers missionnaires venus à Vienne, étaient partis non de Rome, mais de l'Orient.

Si, par son antiquité, la basilique de Saint-Pierre, aujourd'hui transformée en musée lapidaire [1], nous a offert un sujet d'études des plus attachants, nous avons visité également avec grand intérêt l'église romane de Saint-André-le-Bas, reconstruite en 1152, par un architecte du nom de Martin (ainsi que le constate une inscription gravée à la base d'un des piliers), à l'aide de nombreux débris antiques. Mentionnons aussi les cloîtres qui touchent à l'église et se trouvent aujourd'hui compris dans les bâtiments du nouveau cercle.

Mais le monument, qui mérite à coup sûr d'attirer le plus longtemps l'attention de l'archéologue, est la cathédrale de Saint-Maurice, malgré le déplorable état dans lequel se trouve sa façade.

Un archéologue lyonnais, qui achève en ce moment une monographie de la primatiale de Saint-Jean, M. Lucien Bégule nous a

[1] Les richesses archéologiques conservées à Vienne sont encore dispersées : les monuments lapidaires de l'antiquité et du Moyen-Age sont déposés à Saint-Pierre, mais n'y sont pas encore arrangés d'une manière définitive, bien que des mesures aient été prises récemment pour placer sur le sol les mosaïques découvertes à Vienne et dont l'une des plus importantes, celle d'Orphée, est encore au milieu du Champ de Mars, enfouie à deux mètres de profondeur environ. Les bronzes, les vases et les objets du Moyen-Age sont placés au premier étage de l'hôtel de ville. Signalons, parmi les pièces les plus remarquables de cette dernière collection, une tête en bois de l'époque romaine ayant servi de coffret, morceau unique jusqu'à ce jour, reproduit d'après une photographie de M. J. de Laurière, dans le *Bulletin monumental* de 1878.

— Une *Description du Musée de Vienne* a été publiée en 1841, par Th.-A. Delorme (in-8) ; les *Inscriptions antiques et du Moyen-Age*, forment l'objet d'un ouvrage considérable de MM. Allmer et de Terrebasse ; et M. Leblanc, conservateur du musée qui a tant fait pour la recherche et la conservation des antiquités viennoises, a entrepris la reproduction à une échelle uniforme des inscriptions et des mosaïques de Vienne.

— Malgré leur apparence modeste, n'oublions pas le *Guide* et les *Annuaires* publiés par M. Savigné et qui renferment d'utiles renseignements sur les monuments et les curiosités de Vienne — Le vicomte de S. Andéol a publié en 1863, dans la *Revue de l'Art chétien*, une courte notice sur la basilique de Saint-Pierre (t. VII, p. 249-252).

résenté une étude remarquable de la cathédrale de Saint-Maurice omparée à ce dernier monument, et nous espérons que lorsqu'il ura terminé le bel ouvrage qu'il a entrepris, M. Bégule lui donnera our pendant une description de Saint-Maurice.

Parmi les points qui nous ont le plus frappé, notons les frises xécutées en gravure sur pierre et représentant des personnages et les animaux, sortes de mosaïques analogues au dallage de la cathérale de Sienne, puis quelques restes de peintures murales, le siège le l'évêque placé au fond du chœur et qui, à Lyon, existe également, caché aujourd'hui sous les boiseries des stalles, les sarcophages antiques provenant de Saint-Pierre, etc.[1].

Signalons, à propos de la cathédrale de Vienne, un travail numismatique considérable sur les méreaux du chapitre, présenté par M Vallier, dont les recherches sur le Dauphiné sont depuis longtemps connues et appréciées[2].

Les séances du Congrès ont été coupées par une excursion des plus intéressantes faite à Saint-Antoine de Viennois.

C'était presque un voyage, car nous avons eu à faire d'abord un rajet de trois heures, en chemin de fer, jusqu'à la Côte Saint-André, et autant en voiture ; mais, grâce au beau temps, nous avons pu passer fort agréablement cette journée et visiter un monument les plus curieux et dont j'emprunterai en partie la description, au compte-rendu rédigé par M. Alphonse Nugues.

Rappelons d'abord que les Antonins devaient leur origine à la fondation d'un hôpital établi dans ce village par deux gentilshommes, autour desquels se groupèrent quelques personnes pieuses.

Jusqu'au treizième, leur supérieur ne prenait que le titre de maître ou de commandeur; mais en 1297, Aimond de Montigny prit la qualité d'abbé, et l'ordre de Saint-Antoine (sous la règle de saint Augustin) ne tarda pas à prendre une grande extension et à possé-

[1] Dans l'Église de Sainte-Colombe, sur la rive droite du Rhône, nous devons signaler un beau groupe en marbre, du XVe siècle, représentant la Vierge et Sainte Anne.

[2] M. Vallier a aussi communiqué au Congrès une note de M. Morin-Pons, sur une monnaie de Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne.

der dans toute la France des maisons et surtout des hôpitaux pour les pèlerins [1].

A la fin du XIIIe siècle, l'église de Saint-Antoine, qui n'avait jusqu'alors que peu d'importance, fut rebâtie avec grand luxe et c'est celle qu'il nous a été donné de visiter le mois dernier.

L'église et les bâtiments de l'abbaye, placés sur une éminence qui domine la petite ville de Saint-Antoine, sont soutenus par des remparts et des substructions de l'aspect le plus imposant.

Devant l'église, se trouve une place bastionnée, sur laquelle on avait mis en batterie et fait partir en notre honneur quelques vieilles pièces d'artillerie en fer, ayant autrefois appartenu à l'abbaye.

Construite au XIVe siècle, c'est seulement au commencement du XVe que la façade de ce monument paraît avoir été achevée.

« Cette façade, dit M. Nugues, se compose d'un portail majeur surmonté d'une vaste fenêtre et de deux portails latéraux; l'ornementation en est soignée, et plusieurs détails remarquables, notamment, au centre de la deuxième voussure du grand portail. Dieu le Fils assis, tenant le globe de la main gauche et bénissant de la droite; dans la première voussure du même portail, les douze grands prophètes assis, et, dans les deuxième et troisième voussures, des anges et des séraphins en adoration placés deux à deux. »

L'église de Saint-Antoine, dont le chœur et les premières travées de la nef appartiennent au XIIIe siècle, n'a pas de transsept et offre sous ce rapport quelque analogie avec la cathédrale de Vienne. Le reste de la nef est du XIVe. On remarque des peintures murales du XVe siècle, dans les deux premières chapelles du bas-côté nord. Bien que très détériorées et en partie cachées sous un badigeon, ces fresques méritent d'être signalées; elles représentent plusieurs scènes de la vie de saint Antoine et une grande composition, saint Christophe portant l'Enfant-Jésus. D'autres peintures étaient visibles il y a quelques années sur les colonnes de la nef et dans le chœur, mais on ne distingue plus aujourd'hui qu'une crucifixion.

[1] En 1472, à l'époque de sa plus grande prospérité, l'ordre de Saint-Antoine comptait 42 commanderies et 160 établissements secondaires.

L'autel en marbre noir décoré de bronze est un des spécimens les plus remarquables que nous connaissions du XVIIe siècle. De nombreuses statues de bronze d'un beau caractère le décorent et nous croyons qu'il mériterait d'être signalé aux artistes chrétiens, comme digne d'être reproduit [1]. Exécuté en 1667, par le sculpteur lyonnais Mimerel, l'autel de Saint-Antoine fut payé dix mille livres. Il renferme sept châsses en argent repoussé : six de petites dimensions sont seulement décorées d'ornements, mais la septième, formée de six panneaux représentant des scènes de la vie de saint Antoine et de deux autres décorés des armes du donateur, est un monument fort important de l'orfèvrerie du XVIIe siècle [2].

Par une attention, dont nous ne saurions trop remercier le clergé et la municipalité de Saint-Antoine, tous les reliquaires, les ornements les plus précieux de l'église, les anciens livres liturgiques et les principaux documents des archives communales avaient été exposés dans le chœur de l'église [3].

Indiquons encore, dans cette revue rapide, les boiseries du XVIIIe siècle de la sacristie, de nombreuses pièces de tapisseries, et la grille originale d'une des chapelles, formée des hallebardes et pertuisanes des anciens gardes de l'abbaye.

Les bâtiments, dont la majeure partie remonte au XVIIe siècle, sont aujourd'hui divisés entre plusieurs propriétaires et laissés, pour la plupart, dans un état de délabrement regrettable.

Plusieurs historiens se sont déjà occupés de l'ordre de Saint-Antoine, et M. Vallier nous a entretenus à l'une des séances du Con-

[1] L'an dernier, il nous avait été donné de voir, lors du Congrès du Mans, un autel également très remarquable, mais du XVIIIe siècle, celui de l'église d'Évron.

[2] Cette châsse fut donnée, en 1648, par Jean du Vache, baron de Chasteauneuf de l'Albène, etc., président en la Chambre des Comptes de Grenoble, et exécutée, sans doute dans cette ville, car chacun des panneaux porte la marque du contrôle des orfèvres de cette ville.

Elle renferme des reliques de S. Antoine. M. Gautier-Descottes a bien voulu nous donner à cette occasion des renseignements sur les luttes auxquelles avait donné lieu au Moyen-Age la possession du corps de ce Saint, luttes qui avaient motivé à Arles la nomination d'un capitaine des reliques. (Voir les travaux du R. P. Dassy, etc.)

[3] Le chœur est décoré de stalles sculptées en 1630, par Hannard, de Lyon.

grès d'un travail qu'il prépare sur les sceaux des abbés et des membres de l'ordre [1].

En revenant de la Côte Saint-André, le temps nous a manqué pour visiter une ancienne habitation dépendant de l'ordre de Saint-Antoine, située au hameau de Loives, près de Roybon et dans laquelle M. Vallier a retrouvé de curieuses peintures murales.

A la fin d'une session archéologique, lorsque, pendant huit jours, on a vécu sous le même toit et presque constamment ensemble, ce n'est pas sans regret que l'on voit venir le moment de la séparation, et, malgré l'espoir de se retrouver l'année suivante, on cherche par tous les moyens possibles à prolonger ces visites en commun, ces entretiens pendant lesquels on a pu mieux se connaître, s'apprécier et souvent jeter les bases de relations durables.

A Vienne, il en a été ainsi et, le lendemain de la clôture du Congrès, nous nous trouvions près de cinquante, Viennois et étrangers, réunis sur un bateau à vapeur, pour descendre le Rhône jusqu'à Valence [2] ; le jour suivant encore, nous visitions, sous la conduite de l'archiviste, M. Lacroix, la cathédrale, l'évêché, le *Pendentif* et ces maisons si curieuses de Valence, avant de nous disperser et de retourner à nos occupations, à nos travaux [3].

En terminant cette revue rapide des travaux du Congrès qui rentrent plus spécialement dans le cadre de cette *Revue*, il ne me reste plus qu'à ajouter que, l'an prochain, le Congrès compte se réunir à

[1] M. V. Advielle a annoncé depuis longtemps la publication d'un ouvrage sur l'ordre de Saint-Antoine de-Viennois et ses différentes maisons. (Voir Comptes-rendus de la Société Française de Numismatique, t. I, p. 217).

[2] On a trop souvent décrit l'attrait d'un voyage sur le Rhône pour que je croie utile de m'étendre ici sur nos visites à Saint-Vallier, à Tournon, dont nous devons signaler toutefois le château et le beau collège des Jésuites, et à Tain, dont la place principale est décorée d'un autel taurobolique ; mais, nous devons une mention particulière à l'église romane de Champagne, édifice des plus curieux et sur les murs extérieurs duquel on remarque de nombreuses pierres sculptées représentant des personnages et des animaux.

[3] Pourtant, ce n'était pas encore la séparation définitive, car quelques-uns d'entre nous suivirent jusqu'à Milan, le directeur, M. Palustre, qui, ainsi que Mgr Barbier de Montault et MM. de Laurière, de Fontenilles, Rohault de Fleury, Nodet, etc., consacra la fin du mois à l'étude des trésors de Milan et de Monza et à l'examen de quelques-uns des monuments religieux du Milanais.

Arras et que l'un des principaux collaborateurs de ce Recueil, M. l'abbé Van Drival, a bien voulu se charger d'organiser cette session, qui se terminera par une réunion internationale à Tournai et probablement par une visite à l'exposition rétrospective, qui doit avoir lieu à Bruxelles, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du royaume de Belgique.

COMTE DE MARSY,
Inspecteur général de la Société Française d'Archéologie.

UN CHIFFRE FUNÉRAIRE

Séez, novembre 1879.

Monsieur le Chanoine,

Peut-être sera-t-il agréable aux lecteurs de votre excellente Revue de connaître un chiffre, ou plutôt une véritable épitaphe funéraire de la seconde moitié du XVIIe siècle (1650). Sa composition me paraît assez remarquable et pour la nature de ses lettres et surtout pour leur heureux agencement.

Ce chiffre était placé sur le tombeau de *Mgr Jacques Camus-de-Pont-Carré*, évêque de Séez, que l'on a relevé, ces jours derniers, à cause des nouveaux travaux de restauration entrepris au chevet de notre cathédrale.

Comme vous le voyez sur le calque ci-joint (calque que j'ai relevé aussi exactement que possible sur le marbre lui-même), on arrive, avec un peu d'attention, à découvrir huit lettres entrelacées : ACEIMQSV.

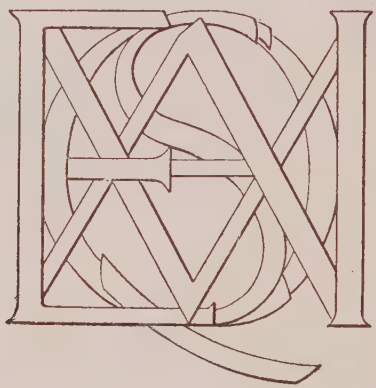

Mais comment interpréter ces lettres? Quelques uns proposent de lire ainsi : I, *Jacobus,* C·A·M·V·S, *Camus,* E, *episcopus,* Q, *quiescit* (sous-entendu *hic*). D'autres lisent plus simplement *Jacques Camus.*

La première interprétation, parce qu'elle est faite en latin, est, ce semble, plus épigraphique et plus ecclésiastique, si je puis ainsi parler, et aussi plus dans le goût du temps : de plus, elle a l'avantage de ne se servir qu'une fois des mêmes lettres. En revanche, l'autre rentrerait davantage dans le genre du *chiffre.*

Votre science tranchera la question.

Dans tous les cas, je serais très-heureux que cette inscription pût vous intéresser quelque peu.

Veuillez agréer, etc.

Jos. MALLET,
Professeur d'Archéologie au petit séminaire de Séez,
Membre de la Société de Saint-Jean.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Comité des travaux historiques. — On lit dans la *Revue des Sociétés savantes :*

« M. Darcel, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, présente à la Section d'archéologie un fragment d'une ancienne tapisserie qui lui a été confié par le musée d'art et d'industrie de Lyon. Ce fragment, acquis de l'abbé Bock, qui en a cédé un autre, d'importance supérieure, au musée germanique de Nuremberg, proviendrait de l'église de Saint-Géréon, de Cologne. C'est le plus ancien exemple de tapisserie connue, mais il est dfficile de fixer la date de sa fabrication. Son ornementation accuse deux influences distinctes, orientale dans les grands médaillons circulaires où un griffon combat un lion, occidentale dans les agrafes des cercles qui les enveloppent et dans les bordures où des têtes à peu près humaines mordent de courtes tiges formant rinceaux. La juxtaposition de ces deux influences pourrait servir à donner une date approximative à ce précieux monument. M. A. Essenwein, qui a publié dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeite* le fragment qui appartient au musée qu'il dirige, le croit du Xe siècle et de fabrication byzantine. M. Darcel inclinerait plutôt vers une origine occidentale et pour une date moins reculée, la fin du XIe siècle.

« C'est une véritable tapisserie tissée partie par partie, comme le sont toutes celles qui se font aujourd'hui ; seulement la chaîne en est très grosse, étant formée de vraies ficelles au nombre de 55 par décimètre, tandis qu'il y a 90 fils de chaîne dans les tapisseries actuelles des Gobelins. Les couleurs employées sont au nombre de sept : le blanc pour le fond général et les animaux, le rouge, le brun et le noir pour les traits, le bleu, le vert et le noir déjà indiqué pour les petits triangles qui forment comme une mosaïque, et un rouge vif pour le galon qui sépare la bordure du fond. M. Darcel annonce qu'il fait exécuter par les élèves de l'école de tapisserie de la manufacture une copie en fac-simile de ce fragment, ce

qui permettra de conserver dans les archives des Gobelins un souvenir de ce vénérable spécimen du Xe au XIe siècle.

Sociétés des Antiquaires de France. — M. Victor Guérin fait une communication sur le mont Thabor. Il décrit sommairement les ruines de différentes époques qui couvrent le sommet de cette montagne célèbre. A l'époque primitive appartiennent sans doute plusieurs anciennes citernes pratiquées dans le roc et une assez grande quantité de gros blocs taillés en bossage. En effet, dès le temps de Josué, une ville, appelée également Thabor, existait sur le haut de la montagne. Ces gros blocs ont pu être ensuite utilisés dans les travaux de fortification exécutés plus tard en cet endroit par Josèphe. Les croisés et les Musulmans ont dû s'en servir pareillement et en tailler peut-être beaucoup d'autres sur le même patron.

A l'époque chrétienne byzantine se rapportent, selon toute apparence, les restes d'une petite église qui a été relevée de ses ruines par les Grecs depuis quelques années et qui était consacrée à saint Elie.

La plus grande partie du plateau supérieur de la montagne a été achetée par les Latins, et les RR. PP. Franciscains de Nazareth y ont pratiqué, en 1875, des fouilles d'un très haut intérêt, car elles ont mis à jour l'emplacement du véritable sanctuaire de la Transfiguration. En déblayant, en effet, le point culminant du Thabor, ces religieux y ont trouvé, sous une masse énorme de décombres, les restes de deux chapelles. La première était petite et n'avait qu'une abside vers l'orient ; elle était tout entière pavée en mosaïque. Cette chapelle était très probablement celle de Moïse, car en continuant à s'avancer et à fouiller vers l'est, ils rencontrèrent bientôt les vestiges d'une autre chapelle beaucoup plus considérable qui paraît avoir eu trois nefs et dont la longueur peut être estimée à 36 mètres et la largeur à 16. Cette chapelle renfermait sous sa nef centrale, une crypte longue de 30 mètres et large de 6, dans laquelle on descend par un escalier de 12 marches. Au fond est un autel encore à moitié debout. Cette crypte, ensevelie auparavant sous un prodigieux monceau de pierres et de débris de toute sorte, est aux yeux de M. Guérin d'un prix inappréciable. Il la croit, en effet, après l'avoir examinée avec soin, contemporaine des premiers siècles de l'Église et appartenant au sanctuaire primitif érigé sur le Thabor sous le titre de Saint-Sauveur. La chapelle qui la contenait et la recouvrait a pu être détruite et relevée plusieurs fois, mais la crypte a dû toujours échapper aux ravages et aux restaurations qui ont nécessairement altéré le caractère de l'édifice sous lequel elle s'étendait. Comme nous sommes là précisément sur la cîme du Thabor et comme cette chapelle était de beaucoup la plus considérable

des trois qui avaient été construites sur le sommet de la montagne, que dès lors il est logique d'admettre qu'elle ne peut être que celle de Saint-Sauveur, les deux autres devant être reconnues, l'une pour celle d'Élie, l'autre pour celle de Moïse, il s'ensuit que la crypte en question nous révèle d'une manière certaine l'endroit où, dès les premiers siècles de l'Église, on croyait que s'était accompli le grand mystère de la Transfiguration.

Société d'Archéologie biblique de Londres. — La séance d'ouverture de cette Société, qui s'est tenue le 4 novembre, a offert un intérêt particulier, à cause des deux savants qui y ont fait des communications, MM. Rassam et Oppert, membres honoraires de la compagnie.

M. Hornagd, Arménien, né à Mossoul, sur le sol de l'ancienne Assyrie, s'est fait connaître comme continuateur des fouilles de M. Layard à Ninive, et comme l'un des prisonniers du roi Théodoros d'Abyssinie. Il a été chargé dernièrement, après un intervalle de plus de vingt ans, de reprendre les fouilles de Ninive, et a fait l'heureuse trouvaille de plaques de cuivre, qui représentaient en repoussé des scènes de l'histoire du roi Salmanassar III (905-860 avant Jésus-Christ.)

En rendant compte de ses fouilles en 1854, il a raconté comment, par une belle nuit de clair de lune, il s'est transporté sur le domaine ninivite réservé par un firman impérial à la France, comment il y a pris possession, au nom de l'Angleterre, pour assurer au Musée britannique, les trésors qu'il y savait cachés. Le *Times* nomme cette manière d'agir astucieuse (*astute*); on pourrait la qualifier encore autrement, car le fait que M. Victor Place, consul de France, le successeur de Botta, était occupé à continuer à Khorsabad les seules fouilles systématiques qui aient été faites sur le sol de Ninive, n'indiquait nullement un abandon des droits qu'il tenait de la Porte et dont il avait l'intention de profiter. Malgré les protestations du consul français, M. Rassam continua ses recherches, et il rapporta de ses fouilles la plus grande partie des trésors cunéiformes qui font du Musée britannique le plus riche du monde pour cette partie. Ainsi le récit du déluge et les archives du roi Sardanapale sont au British Muséum et non au Louvre.

M Rassam a rappelé que M. Oppert, passant alors par Mossoul, lui avait le premier donné l'interprétation de quelques textes trouvés par lui, sur quoi notre compatriote a pris la parole en anglais, pour indiquer spirituellement aux excavatenrs anglais une mine due aux découvertes de la science française, mais où, cette fois, M. Rassam n'avait pas à craindre de protestations. Il a parlé de cette île, citée dans les textes

cunéiformes, et d'où étaient originaires les cultes des dieux de cette terre au milieu des flots, d'où étaient surgis les monstres marins qui, selon la légende, avaient enseigné aux Chaldéens les arts et les sciences, et les avaient civilisés. M. Oppert a prouvé que cette île, « île de l'origine, » en assyrien *Tilvoun,* n'était autre que la fameuse île *Tylos*, des Grecs, célèbre par ses perles et son coton, et aujourd'hui connue sous le nom de *Bahrein*.

Une antique tradition, transmise par Strabon, faisait de cette île également la métropole de Tyr et d'Aradus, en Phénicie ; encore aujourd'hui, l'un des petits îlots de l'archipel de *Bahrein* s'appelle Arad.

M. Oppert a engagé les explorateurs à n'y pas trouver les livres de classes de ces monstres marins, comme dernièrement un jeune Anglais avait découvert dans des documents juridiques de Babylone, les grands livres d'une maison de banque, qu'il a nommée les banquiers Egibi et fils. M. Oppert a fait justice de ce *humbug* répété par les journaux anglais, car ce nom d'Egibi est le nom d'un des nombreux chefs de tribu cités dans les textes babyloniens, et non le nom d'un chef de banque. Après l'exposition d'une matière spécialement biblique, la découverte de l'origine de la chronologie de la Genèse, le meeting décerna, par deux votes successifs, des remerciements à M. Rassam et à M. Oppert et, pour ce dernier surtout, dans les termes les plus honorables, comme l'un des hommes de notre époque qui a le plus contribué au progrès de nos connaissances relatives aux siècles passés.

Société archéologique de la Corrèze. — M. Rupin lit une note sur une mosaïque gallo-romaine trouvée dans la commune de Cubjac (Dordogne) et destinée au musée de Périgueux. — Le même membre communique une notice historique sur les évêques de Toul, accompagnée de leurs armoiries — M. Roujou traite une question fort en faveur aujourd'hui, celle de nos origines et des différentes migrations des peuples qui ont successivement occupé notre sol ; il s'occupe spécialement des races humaines de l'Auvergne et des régions montagneuses environnantes. — La Société a reçu pour son musée une série d'antiquités gallo-romaines et franques provenant des fouilles de Caranda. — Dans la quatrième livraison du tome 1, nous signalerons spécialement une étude sur *Turgot dans le Haut-Limousin* par M. Treich et un *Essai sur une inscription du XIIIe siècle* par M. Greil.

Société archéologique du midi de la France. — M. de Lahondès lit une monographie de l'église de Salau sur la frontière du Couseran, cons-

truite au XIe siècle, selon la tradition, par une princesse espagnole exilée de son pays, et devenue, à la fin du siècle suivant, la propriété des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ils y construisirent un hospice pour les passagers du port ; des acquisitions et des dons nombreux dont les actes sont conservés aux archives de Malte, à la préfecture de Toulouse, l'enrichirent en peu d'années, et il acquit une certaine importance pendant le XIIIe siècle. Mais cette prospérité disparut après les luttes locales des guerres religieuses, et les visiteurs de l'Ordre n'y trouvèrent que difficultés et misères pendant les deux derniers siècles. L'église à une seule nef voûtée en berceau, avec une abside voûtée en cul-de-four, fut construite très simplement, mais dans des conditions de stabilité qui lui permettaient de servir au culte ; elle est encore aujourd'hui absolument telle qu'elle sortit des mains de l'ouvrier. Les arcades du clocher en marbre blanc, ainsi que les débris du porche dont quelques colonnettes sont dressées au-devant de l'église, portent seules des sculptures. Ces sculptures, de même que celles de la petite chapelle de Saint-Sernin, de l'église plus ancienne de Vic, de la porte de Saint-Vallier à Saint-Girons, diffèrent de celles des églises romanes de la vallée de l'Ariège, construites sous l'influence de l'école toulousaine, quelques années plus tard. Elles sont le produit d'un art archaïque tout local, dont les analogues se retrouvent sur plusieurs églises des Pyrénées centrales, qui emprunte bien peu de ses éléments aux traditions romaines ou aux importations byzantines et qui, par ses traits simples, à peines creusés, ses petites têtes isolées, ses entrelacs à très faible relief, rappellerait plutôt les ornements des armes et des poteries gauloises et des agrafes mérovingiennes.

Académie Delphinale. — Dans le Bulletin de cette Société (Grenoble, 1879), M. Regis Géry rend compte des antiquités trouvées à Vilette, près des ruines du temple de Romulus. Parmi ces objets d'art, on remarque deux statuettes en marbre de 80 cent. de hauteur, style de la Renaissance. L'une représente S. Bruno, fondateur des Chartreux, en costume de son ordre, la tête rasée ; à ses pieds, une mitre d'archevêque, allusion faite à son refus de l'archevêché de Reims, ou plutôt de celui de Reggio en Calabre. L'autre représente S. Jean-Baptiste, patron des Chartreux et de tous les cénobites ; il est vêtu de la peau légendaire et tient de la main gauche le livre des Évangiles sur lequel est couché l'Agneau divin qu'il indique avec l'index de la main droite. La matière de ces statues est du plus beau marbre ; on les avait ornées de dorures et de vives couleurs que le temps n'a pas flétries.

J. C.

BIBLIOGRAPHIE

LE COSTUME AU MOYEN-AGE, *d'après les sceaux*, par M. G. Demay, sous-chef de la section historique aux Archives nationales. — Un volume grand in-8° jésus contenant 600 gravures et 2 chromolithographies. — Paris, Pillet et Dumoulin, 1880. — Prix : 20 fr. broché; relié, tranche dorée, 28 fr.; sur papier vélin de cuve, 40 fr. broché. (Il en a été tiré 75 exemplaires.)

Les études historiques, qui ont reçu heureusement une si vive impulsion depuis le commencement de ce siècle, ont forcé les artistes à s'occuper, plus que jamais, de recherches actives sur tous les détails de la vie privée aux différentes époques. Le moyen-âge spécialement a attiré leur attention. La fantaisie n'est plus permise, et encore moins les anachronismes choquants qu'on excuse à peine dans l'enfance de l'art, et qui gâtent les brillantes compositions des grands maîtres de la Renaissance. Le magnifique volume que nous avons sous les yeux vient offrir aux artistes une mine des plus précieuses : ils y trouveront tous les détails de costume représentés dans les six cents gravures distribuées avec autant de goût que d'originalité, au courant d'un texte précis, simple, exact, qui commente, avec une science sûre et une lucidité parfaite, les indications si variées qu'on peut tirer de cette immense collection de sceaux choisis entre tout ce qui est connu. C'est le fruit de trente années de recherches et d'études d'un érudit de premier ordre, qui se trouve mis au service du public ; nous ne craignons pas de prédire à cet excellent ouvrage un accueil empressé de la part des lecteurs sérieux auxquels il s'adresse.

L'introduction, qui a 70 pages, forme un traité fort remarquable de sigillographie ; c'est de la science solide mise à la portée de tous par la clarté de l'exposition. On y trouve, admirablement résumé, tout ce qu'il importe de savoir sur l'origine des sceaux, les matières diverses dont ils furent composés, les moyens pris pour leur conservation ; les différentes manières de les apposer, l'usage du sous-sceau ; la présence des sceaux

pour les chartes qui en reçoivent plusieurs ; les contre-sceaux ; les précautions usitées pour garantir l'authenticité du sceau, qui donnait lui-même le caractère authentique aux actes où il était apposé ; enfin tout ce qui concerne les matrices des sceaux ; leur matière, leur forme, le soin avec lequel elles étaient gardées, l'art merveilleux des *tailleurs de sceaux*, dont le nom a été sauvé de l'oubli par les livres des comptes des princes et des rois.

Cet excellent et substantiel traité ne s'adresse pas seulement aux hommes spéciaux et aux artistes, mais au monde lettré en général, ce qui suffirait pour assurer à ce beau volume une place d'honneur dans toute bibliothèque sérieuse.

Le corps de l'ouvrage, d'ailleurs, offre aussi un vif intérêt ; nous pouvons, d'après notre impression en le lisant, assurer qu'il plaira à tous ceux qui ont quelque goût pour les études historiques. La disposition des gravures et les qualités du texte contribuent beaucoup au charme de cette lecture ; presque à chaque page (et souvent deux ou trois fois dans une page), la curiosité est piquée par l'aspect d'une figure, et l'on est heureux de trouver, en quelques lignes, une explication lumineuse qui vous apprend à voir et à apprécier tous les moindres détails, avec la sagacité et l'expérience d'un sigillographe consommé ; c'est la vraie et solide vulgarisation de la science.

Le champ parcouru par M. G. Demain est immense, et l'on admire comment il a pu restreindre dans les limites de ce volume les richesses accumulées pendant ses trente années de recherches. On voit, dans ces six cents gravures, tout ce qui se rattache au costume, non-seulement des rois, des dames, des chevaliers, des maires, des échevins, mais encore au costume sacerdotal, au type des figures allégoriques des trois Personnes divines, aux figures des anges, aux représentations de la Vierge

Sceau d'Adèle, comtesse de Soissons (1186),
revêtue de l'ancienne chlamyde attachée sur l'épaule à la façon des hommes.
(Gravure tirée du *Costume d'après les sceaux* par Demay.)

et des saints. Tous ces sujets variés sont traités avec une égale compétence, et nous avons remarqué, pour ce qui concerne la partie religieuse, non seulement une science peu commune de la liturgie, mais un ton plein de convenance et de respect, qui rappelle le XVIIe siècle. Nous ne saurions trop en féliciter l'auteur, et nous croyons inutile de relever de légères erreurs ou quelques expressions qui manquent de la justesse théologique rigoureuse : l'excellent esprit de l'ensemble de la rédaction oblige, en

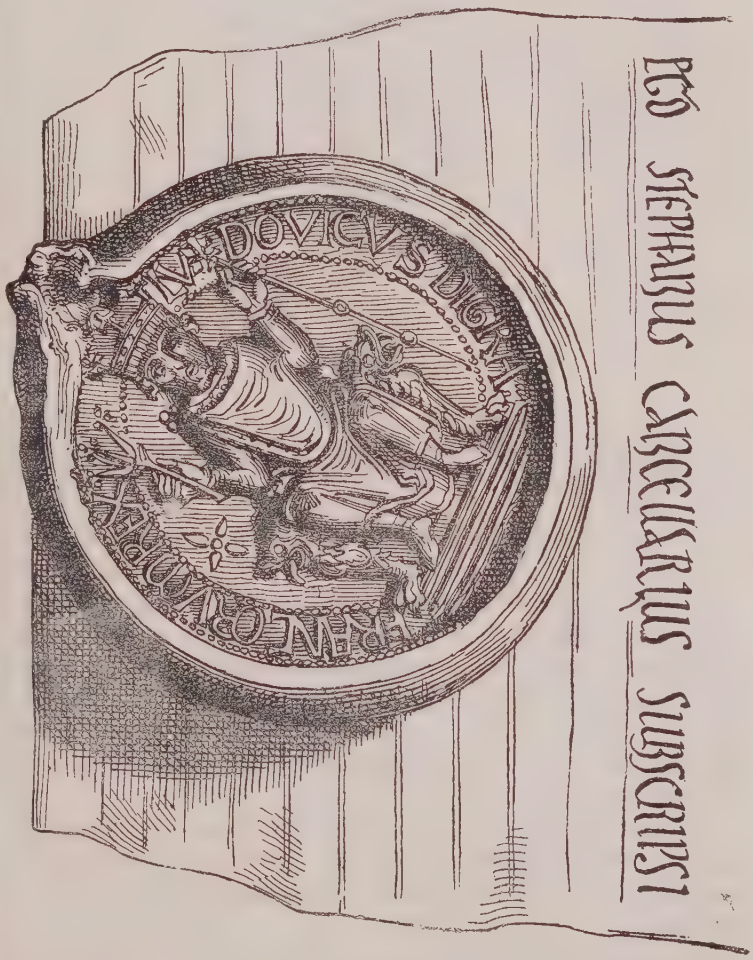

Sceau plaqué de Louis le Gros.
Louis VI, en costume royal, revêtu d'un manteau court comme l'ancien *sagum*, assis sur un pliant à têtes de lion, tient d'une main le sceptre et de l'autre un fleuron en forme de trident terminé par des perles. (Tiré du *Costume d'après les sceaux*.)

pareil cas, à donner au texte l'interprétation la plus bienveillante. Nous devons encore ajouter que l'auteur a été amené par son sujet à traiter des origines du blason et de son application.

Sceau de Charles VII (1422-1461).
Le roi, couronné en tête, tenant le sceptre et la main de justice, est assis sous un dais fermé de trois côtés par une boiserie délicatement sculptée. (Gravure tirée du *Costume d'après les sceaux*, par G. Demay.)

Comme nous le disions plus haut; cet ouvrage sera désormais le manuel de tous les artistes : il est nécessaire à tous ceux qui s'occupent spécialement d'études historiques ; les collectionneurs, aujourd'hui si nombreux, qui ont quelque goût pour la sigillographie et l'art héraldique, en feront leurs délices. Mais, comme nous l'avons déjà dit, ce beau livre ne s'adresse pas seulement à ces classes spéciales de lecteurs : il doit être goûté parmi les gens du monde, et nous l'estimons un des plus agréables cadeaux d'étrennes pour les hommes sérieux ou les jeunes gens qui achèvent leurs études.

La beauté du papier, l'élégance du format, la perfection typographique de la disposition du texte, la netteté du caractère, les soins apportés au tirage et au satinage, placent ce volume au premier rang parmi les livres de luxe.

N. Poly.

ORAISON FUNÈBRE DU GRAND CONDÉ, par J.-B. Bossuet, évêque de Meaux. Paris, Morgand et Fatout, 1879, in-4° jésus de 54 pages.

M. Emmanuel Bocher vient de publier un chef-d'œuvre typographique qu'il a dédié à Mgr le duc d'Aumale; cet hommage était bien dû à l'éminent bibliophile et au restaurateur du château de Chantilly. M. Bocher saura réussi à montrer que la conception des beaux livres n'appartient pas seulement aux siècles passés et que l'art de notre temps sait en produire aussi. M. Georges Chamerot, l'imprimeur renommé, a fait choix des plus beaux caractères et des plus beaux papiers, pour les quatre éditions : 300 exemplaires sur papier de Hollande (50 fr.), 100 exemplaires sur papier de chine (100 fr.), 30 exemplaires sur papier du Japon, des fabriques du Mikado (200 fr.), quatre exemplaires sur peau de vélin, avec épreuves d'artiste (1,000 fr.).

M. Lechevallier-Chevignard est l'auteur des dessins qui ornent ce volume. Déjà connu par d'importants travaux de peinture et de décoration, il sait, tout en demeurant le respectueux admirateur des maîtres qui l'ont précédé dans la carrière, imprimer à ses ouvrages une originalité particulière, et tirer des exemples qui nous ont été légués par les plus grands artistes de toutes les époques, un profit singulier. En chargeant M. Adrien Didier, un graveur qui n'en est plus à donner des témoignages de son talent, du soin de reporter sur le cuivre les dessins de Chevignard, M. Bocher a tenu à assurer à la reproduction, une interprétation supérieure et une entente du style qui convient aux dessins, comme elle convient au livre lui-même.

L'Oraison funèbre du Grand Condé est ornée de neuf eaux-fortes, tirées avec le plus grand soin dans le texte même, ou selon les règles du véritable luxe typographique, sur les feuillets imprimés en partie.

Le Frontispice reproduit le beau buste de Coysevox que possède le Louvre. Deux figures de Victoires, Rocroy et Senef, la première et la dernière, couronnent le héros du laurier triomphant. Le Fleuron du titre montre réunis les trophées de ces sanglantes batailles, et l'un des drapeaux a été fidèlement copié sur l'original, conservé à Chantilly par Mgr le duc d'Aumale. Il provient de Rocroy.

En tête de l'Oraison funèbre, paraissent les armes des Condé, qu'accompagnent La Foi et La Valeur.

Trois planches sont consacrées : au génie militaire du grand Capitaine, à ce temps de sa vie où, retiré parmi les lettrés et les philosophes, il se délassait de sa gloire, puis à ces honneurs de la mort, dignes d'un

souverain par leur magnificence, mais que rendirent incomparables les regrets de tout un peuple, et la parole éloquente de Bossuet. — *Rocroy*, *Chantilly*, *Notre-Dame*, forment une sorte de trilogie, de commentaire artistique dans lequel se retrouvent les principales divisions tracées par l'Orateur chrétien. Tout ce que les documents contemporains pouvaient offrir de précis à l'artiste a été consulté et mis en œuvre. C'est ainsi qu'à l'aide des curieuses planches de Dolivar, M. Chevignard a su reconstituer dans tous ses détails la cérémonie du 10 mars 1687. Enfin, il n'est pas jusqu'aux lettres ornées, aux culs-de-lampe qui n'aient leur signification et leur intérêt historique.

Nous devons féliciter de ce nouveau succès MM. Morgand et Fatout qui ont tellement le sentiment exquis de l'art qu'ils en mettent jusque dans leurs *Catalogues*, si estimés des bibliophiles pour leurs curieux renseignements, et des artistes pour les reproductions de frontispices de livres rares et précieux.

LA SAINTE VIERGE, *Études iconographiques et archéologiques*, par M. ROHAULT DE FLEURY. — 2 vol in-4°. — Paris, Poussielgue.

Le dernier ouvrage de M. Rohault de Fleury vient d'être publié par les soins de MM. Poussielgue ; il doit produire une grande sensation dans le public érudit et artiste. Nous n'hésitons pas à dire que la mise au jour d'un tel livre est un *évènement*. Les livres sont faits d'ordinaire par des savants ou des artistes qui, les uns ou les autres, négligent soit les monuments, soit l'histoire ; mais rarement la même main sait successivement chercher, dessiner et décrire. Voilà cependant l'insigne réunion de qualités que nous rencontrons ici.

Des travaux considérables, il est vrai, ont été souvent entrepris sur la Sainte Vierge, mais fort peu ont envisagé les monuments qu'on commence seulement aujourd'hui à connaître. Une remarque m'a frappé ; lorsque j'examine les nombreuses revues archéologiques qui se sont fondées en Europe depuis cinquante ans, j'y vois, presque sans exception, régner dans toutes l'esprit le plus chrétien ; cette circonstance, au milieu du débordement actuel des mauvais écrits, s'explique par le mot d'un archéologue fort connu : « J'étais incroyant, mon art m'a converti ! » Il est impossible, en effet, de sonder les fondements historiques de l'Église sans en faire jaillir des lumières qui étonnent les adversaires de notre foi et qui dessillent les yeux sincères. L'ouvrage *La Sainte Vierge* est une de ces lumières qui dissipera bien des ombres ; nos frères séparés surtout y

verront qu'ils sont encore, à leur insu, tout environnés des souvenirs de ce culte béni, qu'ils n'ont qu'à se baisser pour ramasser sur leur sol même les anneaux de cette chaîne qui nous rattache aux âges apostoliques, et que le XVIe siècle a brisée si cruellement.

L'ouvrage est partagé en deux volumes, qui marquent deux parties distinctes. — Dans le premier, l'auteur suit les différents évènements de la vie de la Sainte Vierge. Il nous la montre saluée de loin par les prophètes, annoncée même par les oracles païens, apparaissant sous les figures bibliques ou mythologiques ; puis dans les bras de sainte Anne, — sur le seuil du Temple, où elle se consacre à Dieu, dans le Saint des Saints, où l'ange lui apporte sa nourriture céleste, — devant son fiancé virginal, — à Nazareth, devant l'Archange. — Il la suit à Bethléem, dans les gloires et dans les humiliations de son enfantement. — En Égypte — à Cana — au Calvaire — à l'Ascension — à la Pentecôte — enfin jusqu'à son Assomption. — Il rappelle sur chaque sujet les légendes, l'histoire, les témoignages qui le concernent, et surtout les images qui en fixent la tradition à travers les siècles. — Cette dernière étude, comprise sous le titre *iconographie*, sera particulièrement appréciée ; on y verra les siècles défiler devant chaque scène de cette incomparable vie, s'en emparer par la peinture ou la sculpture, et la refléter à peu près comme des miroirs successifs qui passeraient, en le répétant, devant le même modèle. — On sera certainement frappé de ce concert de tous les âges qui crée pour nous un témoignage vivant et irréfutable.

Le second volume, abandonnant l'ordre chronologique, guide les lecteurs vers tous les lieux de pèlerinage fondés en l'honneur de la Mère de Dieu ; après son histoire terrestre, il leur retrace véritablement ainsi son histoire glorieuse. En parcourant ces vastes espaces, on s'étonnera des longs voyages, des patientes correspondances, des immenses lectures qu'a dû nécessiter un tel récit. Là se trouvent rassemblées sous le même titre les madones naïves des catacombes ou des antiques mosaïques, les madones byzantines et carlovingiennes, les statues romanes ou les fines miniatures cachées comme des trésors dans l'or des manuscrits. Dans ce rendez-vous d'images qui se rencontrent ici pour la première fois, les régions les plus éloignées, Rome et Byzance, Séville et Ladoga, Damas et Drontheim, Carthage et Aberdeen, l'Ethiopie et la Laponie, les Coptes et les Finlandais, tous se rapprochent pour louer la Sainte Vierge.

De cet étrange assemblage s'élève la plus merveilleuse harmonie de croyances, de pensées, d'amour, et même une conformité de types iconographiques vraiment imprévue. Devant ce concile d'images, s'il m'est permis de parler ainsi, la raison doit non-seulement s'incliner devant le

dogme, mais elle doit avouer de plus qu'un type si universel, si persévérant à travers des influences, des mœurs et des climats si divers, est à lui seul un puissant témoignage en faveur d'une tradition primitive. Quel beau spectacle nous est ouvert ici, grâce à M Robault de Fleury, et combien tous ceux qu'intéressent les origines de notre foi ne tiendront-ils pas à venir le contempler pour y retremper leurs croyances !

ITINÉRAIRE DE L'ALGÉRIE, DE TUNIS ET DE TANGER, par Louis Piesse. Hachette, 1879, in-12 de 546 pages et 7 cartes.

Nos lecteurs ont pu apprécier tout récemment la compétence de M. L. Piesse pour l'archéologie algérienne ; elle n'est pas moins complète pour ce qui concerne la géographie, l'histoire, l'agriculture, l'hydrographie, l'histoire naturelle et la statistique de ces contrées qui, aujourd'hui plus que jamais, préoccupent avec raison l'opinion publique. Cet ouvrage qui fait partie de la collection des *Guides-Joanne*, et qui en sera l'un des meilleurs, est divisé en six sections : Province d'Alger, province d'Oran, province de Constantine, Tunis, Tanger. L'auteur, pour arriver à faire un tableau si complet et si précis, a dû entreprendre des voyages fatigants, se condamner à des explorations difficiles et minutieuses ; il a complété ses propres observations en mettant à profit les savants travaux de MM. Berbrugger, Brosselard, Cherbonneau, Beulé, V. Guérin et de bien d'autres. Avec un pareil Guide, on se décidera plus facilement à entreprendre un voyage dont, en général, on s'exagère les difficultés.

J. Corblet.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS)

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). Le Trésor de la cathédrale de Bénévent. Arras, impr. Laroche. In-8, 35 p. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*, 2e série, t. 10.)

BAYET (Ch.). Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des Iconoclastes. Paris, Thorin. In-8. 146 p. 4 fr. 50. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome. fasc. 10.)

CORBLET (l'abbé J.) Iconographie du baptême. Paris. Baur. In-8, 53 p. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien.*)

FRANTZ (É.). Frà Bartolommeo della Porta. Studie üb. die Renaissance. Regensburg, Manz. Gr. in-8, xv-258 p. 4 fr. 50.

FRIESEN (Rich. Frhr. v.). Vom Künstlerischen Schaffen in der bildenden Kunst. Eine asthet. Studie. Dresden, Baensch. Gr. in-8, IX-268 p. 7 fr. 50

HAVARD (H.). L'Art et les Artistes hollandais. I. Michiel van Mierevelt, le fils de Rembrandt. Paris, Quantin. In-8, 131 p., et 7 grav. et fig. 10 fr. (Edition tirée à petit nombre. — Bibliothèque de l'art et de la curiosité.)

HAVARD (H.). Lettre sur l'enseignement des beaux-arts. Paris, Quantin. In-8, 71 p. 1 fr.

JOURNOULD (J.). Offertoria de tempore ad quatuor voces inæquales cantanda Graff, in-8° de 58 p. 5 fr.

MARSY (comte de). Le centenaire de la Société d'émulation de Liége. La Tour bleue d'Anvers. Tours, Bouserez. in-8 de 15 p.

MEMOIRES de la Société des antiquaires de France, 4e série, t. IX. (Notice sur un sceau de Landfriede, par M. A. Prost. — Notice sur quelques représentations allégoriques de l'Eucharistie, par M. de Lasteyrie. — Le maître des sujets tirés de Bocace, par M. G. Duplessis. — Lampes égyptiennes en forme de grenouilles, par M. Edm. Le Blant. — Bronzes trouvés à Reims en 1873, par M. E. Guillaume. — Topographie de la ville d'Aire au XIIIe siècle, par M. G. Rey. — Bulletin de la Société.)

MUNTZ (E.). Les Arts à la cour des papes pendant le XVe et le XVIe siècle ; recueil de documents inédits tirés des archives et des bibliothèques romaines, par M. Eugène Müntz, bibliothécaire-archiviste de l'Ecole nationale des beaux-arts. Deuxième partie. Paul II. (1464-1471). Paris, Thorin. In-8, 337 p. et 2 planches en héliogravure. 12 fr.

PALUSTRE (L.). La Renaissance en France T. I. Livraison 1, Flandre, Artois, Picardie (Nord, Pas-de-Calais et Somme). Dessins et grav. sous la direction d'Eugène Sadoux. Paris, Quantin. In fol., 54 p., 5 pl. et 15 grav., culs-de-lampe, etc. 25 fr. — La Renaissance paraîtra en 30 livr., qui seront réunies en trois fort volumes. Il paraîtra une livraison tous les deux mois environ, du prix de 10 à 25 fr. suivant son importance. Il a été fait un tirage d'amateur, exemplaires numérotés avec planches avant la lettre : sur papier Whatman et sur Chine, 68 fr.; sur hollande, 50 fr.

POTTIER (le chanoine). L'inventaire de Montpezat de 1436. Montauban, Forestié. In-8 de 23 p.

— Les armes de la ville de Grenade-sur-Garonne. Montauban, Forestié. In-8 de 8 p.

J. C.

CHRONIQUE

QUESTIONS ICONOGRAPHIQUES.— M. le comte Grimouard de Saint-Laurent nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Des observations bienveillantes comme celles que M. Elie Petit vous a adressées à mon sujet (N° de juillet-septembre, p. 245) ne peuvent que flatter l'auteur qui en est l'objet et tourner à l'éclaircissement des questions traitées dans votre *Revue*. Je vous prie pour ma part de lui en faire mes remerciements. Vous voudrez bien encore le remercier de m'avoir fait connaître l'intéressant frontispice de 1724 qu'il a décrit.

En relisant (N° d'avril-juin 1879, p. 297) la note qui a donné lieu à la première de ces observations, j'ai reconnu, en effet, qu'isolée des considérations développées ailleurs (*Guide de l'Art chrétien, Manuel de l'Art chrétien*), auxquelles elle se rattache, elle prêtait à l'objection qu'elle a soulevée. Mes expressions pouvaient être interprétées dans ce sens que le mouvement de la sainte Vierge se détournant de son divin Fils pouvait exprimer un sentiment de dignité, tandis que j'entends appliquer cette idée seulement à ce fait qu'elle est assise. La dignité est dans l'esprit iconographique de l'époque, elle n'a pas besoin d'être justifiée. Il n'en est pas de même de la nombreuse série de monuments où la Ste Vierge est couchée. Je n'ai pas été dans le cas d'être *forcé* d'en convenir, ayant tout d'abord cherché sans parti-pris l'explication de ce fait singulier. Je ne sais si j'ai réussi à la trouver. Si vous le jugez utile, je reviendrai sur ce sujet dans votre *Revue* et j'en profiterai pour émettre quelques considérations nouvelles. Alors je tiendrai compte de l'opinion émise par M. Elie Petit. Il se pourrait en effet que le mouvement de tête de la sainte Vierge signifiât originairement : Ne faites pas attention à moi, mais au Dieu qui vous est né ; et l'on verra que cette interprétation peut très bien s'accorder avec l'essentiel de celles que j'ai moi-même proposées.

La seconde observation tourne plus directement à la matière des images du Sacré-Cœur et demande une réponse plus directe. Selon la tradition universellement admise dans l'iconographie chrétienne, un coup de lance frappa le corps de Notre-Seigneur à droite, mais pénétra si avant qu'il atteignit le cœur jusque dans les profondeurs du côté gauche. D'où il résulte que le cœur doit être lui-même blessé du côté droit. Il en eût été autrement si le coup de lance eût été donné du côté gauche. Dans ce cas, le cœur eût été lui-même percé de ce côté. On remarquera au contraire que dans tous les exemples donnés par nos planches (pl. I, fig. 2, 5; pl. IV, fig. 2; pl. V, fig. 4; pl. VI, fig. 2, 7; pl. VII, fig. 3, 4, 10), la plaie du cœur est toujours à droite, et si l'on trouve des exemples du contraire, ils ne peuvent être que très rares. Je ne parle pas des compositions tout archaïques, où la plaie est placée horizontalement au milieu du cœur. Rares de même et très rares sont les représentations où le corps de Notre-Seigneur est atteint à gauche. J'ai cité un exemple (N° d'avril-juin, p. 300), mais il ne me souvient pas d'en avoir vu d'autre.

Je ferai observer de plus que je ne voudrais pas dire que : « je vois dans les représentations de la blessure faite par Longin dans le côté de Jésus crucifié l'origine et le symbole de l'adoration du Sacré-Cœur. » Je le dirais, et seulement dans une certaine mesure, des images du Sacré-Cœur. Quant à l'adoration du Sacré-Cœur, elle a une origine et des fondements bien autrement larges.

G. DE SAINT-LAURENT.

ORIGINE DE LA MONNAIE ET DES BILLETS DE BANQUE. — Une Revue anglaise, *The Nineteenth Century*, publie sur cette question un intéressant article de sir John Lubbock, si connu par ses recherches sur les temps préhistoriques.

Il fait remonter aux Chinois le premier usage courant de la monnaie, et indique comme source, pour en connaître l'histoire primitive, le traité de *Wen Hien-T'ung Kao*, ou *Examen de la circulation monétaire*, par *Ma-Twan-Lin*, illustre lettré chinois, qui naquit vers 1245, bien que son œuvre n'ait été publiée qu'en 1321.

On a la preuve que les coquillages étaient employés jadis en Chine comme monnaie, car M. Biot, dans son intéressant Mémoire sur ce sujet, a fait remarquer qu'une foule de mots se rapportant à l'argent et à la richesse en général contiennent tous le signe caractéristique du mot *coquillage*. En effet, Wagmang, qui monta sur le trône impérial vers l'an 14 de notre ère, voulant rétablir l'ancien état de choses, essaya, entre autres changements, de mettre en circulation cinq différentes variétés de coquillages dont la valeur restait arbitraire.

On trouve une curieuse démonstration du passage des échanges en nature, à l'usage de la monnaie, dans ce fait que, des morceaux de toile et des couteaux ayant servi en quelque sorte à fixer une moyenne de valeur, les premières monnaies chinoises étaient ensuite faites pour ressembler à des morceaux de toile ou à des couteaux ; et il existe encore deux espèces de monnaies, parmi les plus répandues, appelées respectivement monnaies *pu* et monnaies *tao*, qui représentent grossièment, les premières une chemise, et les autres un couteau.

Les Chinois, au lieu de frapper leur monnaie comme nous, la faisaient couler, ce qui ouvrait la porte à de nombreuses fraudes. Aussi était-on toujours occupé à chercher des moyens pour remédier aux abus qui en résultaient. L'auteur cite à cette occasion un passage d'une adresse faite à l'Empereur par le chinois Lutui :

« Quant au désir de Votre Majesté de faire couler la monnaie et d'en régler la circulation de manière à améliorer l'état présent des choses, c'est comme si vous vouliez élever un poisson dans une chaudière d'eau bouillante, ou faire percher un oiseau sur des tisons ardents. L'eau et le bois sont essentiels à la vie des poissons et des oiseaux. Mais en les faisant servir mal à propos, vous écorcherez assurément votre oiseau et vous réduirez votre poisson en marmelade. »

On attribue également aux Chinois l'invention des billets de banque, vers l'an 119 avant Jésus-Christ. Ils se composaient alors d'un morceau taillé dans de la peau de daim, dont les courtisans avaient coutume de se couvrir le visage pour paraître devant la majesté impériale. Mais cette espèce de billets n'aurait eu cours que parmi les grands seigneurs. Le véritable billet daterait seulement de l'an 800 de l'ère chrétienne ; on le désignait alors sous le nom parfaitement approprié de monnaie-volante.

Arrivant à l'Europe, sir John Lubbock remarque que la première mention de la monnaie de papier, ou plutôt de coton, se trouve dans les écrits de Rubanquis, le moine envoyé par saint Louis à la cour du Grand-Mogol, en 1252.

La maison romane. — Le Ministère de l'agriculture et du commerce continue de publier les conférences faites au Trocadéro, à l'occasion de l'Exposition universelle. Nous venons de lire celle que notre collaborateur M. Charles Lucas a faite sur l'*Habitation à toutes les époques ;* elle nous a vivement intéressé par ses aperçus nouveaux. Nous en détachons le passage qui concerne *la maison romane :* « Ce que je me permettrai de vous présenter comme la plus belle éclosion de la maison française, comme son type le plus achevé, c'est la *maison* dite *romane*. Je parle toujours au point

de vue de cette maison que nous pouvons désirer tous, nous qui travaillons pour gagner le pain de chaque jour et qui constituons le plus grand nombre. Cette habitation, telle que nous la fournit le type de Cluny est la mieux entendue sous notre climat, celle qui a le mieux mis en œuvre nos matériaux, et celle qui est arrivée à produire les plus jolis effets dans sa décoration aussi naturelle que variée.

« Cette maison apparaît dès le XIIe siècle, c'est-à-dire en même temps que se fit sentir le mouvement des communes et la création des villes libres, et au sortir de l'oppression qui marqua si durement les premiers siècles de la féodalité. Aussi cette maison, au lieu d'avoir à l'extérieur l'apparence d'une petite forteresse éclairée par d'étroites meurtrières, prit directement et largement ses jours sur la rue, et non plus sur la cour, qui, reléguée à l'arrière, fut réservée aux gens de la maison. Sur la rue aussi se trouva alors l'entrée principale (presque toujours élevée de quelques marches au-dessus du sol) et donnant accès à la *grande salle* dans laquelle le citadin fait commerce, travaille, reçoit et prend ses repas. Au premier étage furent les *chambres à coucher*, et derrière ce corps de logis principal se trouva la *cour,* longée par un *corridor* partant de la rue, dans lequel fut souvent pris l'*escalier ;* et sur cette cour donnaient la *cuisine* et *quelques petites dépendances.* La *cave*, presque toujours grande et à usage de magasin, s'ouvrit sur la façade, occupant le dessous de la grande salle qu'elle assainit, et l'on arrivait facilement de l'extérieur à cette cave, sous le perron accédant à la salle.

« Ainsi distribuée, la *maison romane*, qui caractérise bien en France la première période qui suivit l'*an mil*, semble s'écarter tout à fait des données antiques, surtout à cause de l'introduction, dans la vie de ses habitants, d'un nouveau principe dont il faut faire honneur au Christianisme, de la création de la vie en commun, de la vie de famille, vie qui a fait de la femme la compagne et non l'esclave ou le jouet de l'homme, et qui lui a ainsi ouvert toutes les parties de la maison, où bientôt son influence souveraine se fera sentir heureusement.

« Un des grands mérites, pour l'artiste, de ces maisons romanes, fut leur extrême variété, leur individualité, dirions-nous ; car, à cette époque, chaque partie du pays avait, grâce à l'absence d'une centralisation excessive, son style et ses écoles d'art et d'ouvriers ; et, de plus, il ne faut pas croire que les demeures des bourgeois ni celles des seigneurs fussent les mêmes, loin de là : le citadin, industrieux et commerçant, tient à vivre sur la rue en contact avec ses voisins, et pose sa façade, largement percée de baies et ressemblant quelque peu à une lanterne, sur la voie publique ; tandis que le noble, au contraire, élève son logis entre cour et

jardin, et s'isole de cette voie publique par un mur de clôture auquel il adosse les communs et les dépendances de son manoir.

Notre-Dame-des-Gardes. — Nous apprenons avec regret que M. L. de Farcy suspend la publication de ses *Mélanges de décoration religieuse*. Les trois volumes parus sont en vente, au prix de 48 francs, chez M. Ballu, libraire, à Angers. Nous empruntons à cet excellent Recueil la description suivante d'une nouvelle châsse du monastère de Notre-Dame-des-Gardes :

« L'église du couvent des Trappistines de Notre-Dame-des-Gardes, au diocèse d'Angers, vient de recevoir la belle châsse destinée à renfermer les reliques de S. Xyste, martyr, qui furent trouvées au cimetière de Sainte-Priscille, en l'année 1672, et dernièrement rapportées de Rome. L'édicule, tout en bois sculpté, peint, doré et décoré de riches cabochons, a 1m80 de longueur, sur 0m75 de profondeur, et 0m80 de hauteur, sans y comprendre le couvercle à quatre pentes, surmonté d'une crête délicatement travaillée. On dirait l'une des merveilleuses châsses, émaillées vers 1160 ou 1180, qu'on voit encore dans quelques églises d'Aix-la-Chapelle, de Maëstricht ou de Cologne. Cinq arcades en plein cintre, portées sur des colonnes annelées, forment les deux faces les plus longues et rappellent le magnifique tombeau de Henri Ier, comte de Champagne, mort en 1180. Les tympans entre les arcs sont rehaussés d'or et d'azur, dont le mélange produit un excellent effet. Les parois inclinées portent trois médaillons contenant des anges à mi-corps sculptés en haut-relief sur fond bleu. Celui du milieu présente la palme et la couronne du martyre; les deux autres portent chacun un phylactère avec ces inscriptions : *Pro lege Dei certavit usque ad mortem*, et *A verbis impiorum non timuit*. Aux extrémités du couvercle, figurent deux médaillons, ornés du ☧ grec avec l'alpha et l'omega, si souvent employé dans l'ornementation des catacombes et des monuments de la primitive Église. Les fonds entre les médaillons, les bandes du dais et du couvercle sont couverts de rinceaux, de rosaces et de feuillages, tracés en brun sur un or très brillant pour imiter les anciennes plaques estampées ou gravées, dont on enrichissait autrefois les châsses et les retables. L'éclat des cabochons, uni à celui des parties imitant les émaux complète l'illusion : on se dirait bien plutôt en présence d'un ouvrage d'orfévrerie que devant un travail de menuiserie. La toiture est couronnée d'une très jolie crête à jour, interrompue par quatre pommes ornées de cabochons.

J. C.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

dans le tome vingt-huitième de la Revue de l'Art chrétien

ANONYME. L'histoire du sacrifice, vitraux de la cathédrale de New-York, 236.
BARBIER DE MONTAULT (Mgr). Bibliographie, 256.
— Inventaires de quelques églises rurales de l'Anjou, 401.
Bref de S. S. le pape Léon XIII au Directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, 1.
CARTIER (Et.). L'Art et la Charité, 99.
CLÉMENT (Félix). De la composition idéale dans les œuvres de musique religieuse, 229.
CORBLET (l'abbé J.). Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême, 108, 329.
— Travaux des Sociétés savantes, 249, 486
— Bibliographie, 262, 495.
— Index bibliographique, 266, 499
— Chronique, 269, 500.
— Table des matières, 507.
CORRESPONDANCE, 247.
DAVIN (l'abbé V.). La *Cappella Greca* du cimetière de Priscille, 69.
DESCEMET (le commandeur Ch.). Deux questions d'archéologie romaine, 246.
GERMER-DURAND (le R. P.). Bulletin de la Société de Saint-Jean, 217.
GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT (le comte). Les images du Sacré-Cœur au point de vue de l'histoire et de l'art, 141, 435.
LINAS (Ch. de). Coffret incrusté et émaillé du musée archiépiscopal d'Utrech, 308.
M. (V. de). Les chœurs d'Athalie. 242,
MALLET (l'abbé J.). Essai sur les autels, 47.
— Un chiffre funéraire, 484.
MARSY (comte de). L'archéologie religieuse au congrès de Vienne (Isère), 475.
MARTINOV (le R. P.). Iconographie de S. Jean l'Evangéliste, dans les plus récentes publications russes, 197.
PETIT (Elie). Les images du Sacré-Cœur, 243.
PIESSE (L.). Le routier archéologique de l'Algérie, 5, 286.
PLAINE (Dom Fr.). Le tombeau monumental et le pèlerinage de S. Ronan, à Loc-Ronan en Bretagne, 273.
POLY (N.). Bibliographie, 491.
SAINT-PAUL (P de). Le Moyen-Age italien à Conflans (Savoie), 240.

TABLE DES DESSINS

1. Ampoule aux saintes huiles de Monza, 380.
2. Arbre de Jessé, vitrail d'Engrand le Prince, à Beauvais, 261.
3 .Bon-Pasteur (le) et la plaie du cœur, 144.
4. Carte archéologique de l'Algérie, 5.
5. Charité(la),fresque de Giotto, à Padoue, 99.
6. Chiffre funéraire d'un évêque de Séez, 484.
7. Cœur (le) — transpercé d'une flèche, 144; — dans le creuset de la charité, 145.
8. Coffret incrusté et émaillé du musée archiépiscopal d'Utrecht, 308.
9. Croix (la) plantée dans le cœur, 145.
10. Crypte de Château-du-Loir, plan et coupe, 262 et 263.
11. Dévotion au Sacré-Cœur, établie en France par le clergé assemblé en 1765, 464.
12. Hospitalité (l'), fresque de Frà Angelico, à Florence, 101.
13. Images inspirées par la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, 171.
14. Jugement universel (le), bas-relief de N. Pisano, 107.
15. Marque typographique de Nicolle de la Barre. 174.
16. Monogramme IHS—avec cœur percé d'un seul clou, 143 ; — formé par les personnages du crucifiement, 143.
17. Oliphant du musée d'Angers, 382.
18. Sacré-Cœur (le), dans une thèse théologique, d'après Callot, 167.
19. Sceau — de Robert IV, comte de Dreux, 263; — d'Adèle, comtesse de Soissons, 492; — plaqué de Louis le Gros, 493 ; — de Charles VII, 494.
20. Tombeau de S. Ronan, à Loc-Ronan, en Bretagne, 273.
21. Vase aux saintes huiles du trésor de Gran, 383.
22. Vincent de Paul (S.), sculpture de M. Cabuchet, 102.
23. Voeu de Marseille au Sacré-Cœur, 463.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VINGT-HUITIÈME DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN [1]

A

Ablution (triple) du Baptême, 393, 397.
Abyssins, 111, 337.
Académie delphinale, 490.
Agenais (l'), 336.
Agneau de Dieu, 88, 96, 158, 180.
Ailes données au cœur, 192, 193.
Albatre (l') de Moscou, 384.
Alger (province d'), 286-299.
Algérie, 498. Voir *Monuments*.
Allemagne, 119, 139.
Amphiloque (l'Archimandrite), 198, 199, 200, 211, 214.
Amphithéatres romains, 8.
Ampoules, 377, 378, 380.
Anabaptistes, 356, 357, 359.
André (S.), 248.
Anges, 451, 459.
Antiquités romaines. — Voir *Monuments*.
Apocalypse à miniatures, 197.
Aqueducs, 288.
Arbre de Jessé, 261.
Archéologie religieuse (l') au Congrès de Vienne, 175, 483.
Arcs de triomphe, 10, 28, 30, 31, 32, 38.
Arianisme, 395.
Arles, 249.
Arménie, 114, 118, 126, 139, 332, 335, 368, 370, 371, 372, 389.
Armoires aux saintes huiles, 375, 376.
Art (l') et la Charité, 99-107.
Art chrétien, 220. — Voir *Iconographie*, *Idéal*, *Images*, etc.
Arts (les) à la cour des Papes, 256, 259.
Ascia, 253.
Assistants au baptême, 332-338.
Aumale (Algérie), 290.
Autels, 402, 405, 417, 424; — chrétiens, 47-68; — des reliques, 65; — portatifs, 54, 317.
Ave Maria, 339.

B

Bains romains, 14, 21, 31.
Baptême. Voir *Rites*.
Baptistère, 353.
Baptistes, 128, 393.
Barbier de Montault (Mgr), 247, 248, 264.
Barraud (M. l'abbé), 252, 253.
Barthélemy (M. E. de), 249.
Basiliques chrétiennes, 31, 48.
Bassins baptismaux, 398.
Batoni (Pompée), 465, 466, 471, 472.
Beaugency (abbaye de), 255.

[1] Nous n'avons pas inséré dans cette table les noms des auteurs d'articles; ils sont imprimés d'une manière assez saillante dans la première table pour que nous ayons cru cette répétition inutile. J. CORBLET.

Belzunce, 462, 463.
Bénédiction baptismale, 139-140.
Bernardin de Sienne (S.), 141, 151.
Bibliographie, 256-265 ; — 491-498
Bibliothèque Vaticane, 87.
Billets de banque, leur origine, 502.
Blason de la Visitation, 171.
Bocher (M. E.), 495.
Bock (Mgr), 383.
Boiseries artistiques, 481.
Bon-Pasteur, 144.
Brissac (M. le duc de), 217.
Bulle de plomb, 93.

C

Cahier (le R. P. Ch.), 247, 248.
Calices, 318, 319, 320, 321, 403, 419.
Callot (une estampe de), 196.
Calvinistes, 358.
Camelot, 409.
Cappella greca du cimetière de Priscille, 69-98.
Catacombes, 48. — V. *Cappella*.
Catéchumènes, 138, 343, 345, 354, 391.
Catherine de Sienne (Ste), 161.
Caumont (M. de), 56, 60, 252, 475.
Ceinture de S. Césaire, 249.
Cérémonies baptismales, 108, 329.
Chaires à prêcher, 416.
Chantal (Ste), 153, 154, 171.
Chants de la Sainte Chapelle, 231.
Chapelles baptismales, 114.
Charité chrétienne, 107, 170.
Charlemagne, 327, 328.
Charles (M. l'abbé R.), 262-264.
Chateau-du-Loir (Sarthe), 262-264.
Cheminées d'églises, 349.
Cherbonneau (M.), 12, 18.
Chiffre funéraire, 484.
Chine, 501.
Chœurs d'Athalie, 242, 243.
Christ au Sacré-Cœur, 468-474.
Chromatius, 353.
Chronique, 269-272 ; 500-504.
Ciboires, 426, 427.
Ciborium, 53, 61.
Citernes algériennes, 44.
Clément (S.), 69, 109.
Clément (M. Félix), 221, 229, 242, 243.
Clous de la Passion, 149, 156.
Clovis, son baptême, 379.
Cœur, organe physique, 457.
Cœur de Marie (Sacré-), 179-195. — Voir *Sacré-Cœur*.
Cœurs des fidèles, leur représentation, 183-196.
Coffret incrusté du Musée archiépiscopal d'Utrecht, 308-328.
Cologne, 272, 325.
Comité des travaux historiques, 249, 486.
Compiègne, 255.
Composition des saintes huiles, 365-366.
Composition idéale dans les œuvres de musique religieuse, 229-235.
Concours — artistiques, 221, 271; — littéraires, 270.
Condé (le Grand), 495.
Conflans (Savoie), son église, 240, 241.
Congrès — archéologique d'Arles, 249 ; - de Vienne, 475-483.
Consécration des saintes huiles, 367-372.
Conservation des saintes huiles, 375-376.
Constantine (province de), 8-46.
Constitutions apostoliques, 70, 91, 109, 362.
Coptes, 111, 125, 367, 389, 397.
Corblet (l'abbé J.), 1.
Costume — au Moyen-Age, 491 ; — de S. Jean l'Evangéliste, 211.
Côte-Saint-André (la), 482.
Couleurs liturgiques, 410, 412, 422.
Couronne d'épines, 156, 456, 457.
Courtines, 62.
Croix pectorales, 153, 172.

Croix plantée dans le cœur, 145.
Crucifiement de Notre-Seigneur, 143.
Custode. — Voir *Coffret*.
Cyprien (S.), 137, 270.
Cyrille de Jérusalem (S.), 387.

D

Dais, 402, 406.
Darcel (M.), 436.
Davin (M. le chanoine), 124.
Décoration des autels, 52.
Découvertes archéologiques, 249, 251. — Voir *Fouilles*.
Demay (M. G.), 491-494.
Démon (le), 133, 135, 136, 207, 209. — Voir *Renonciation*.
Démoniaques, 137.
Denis l'Aréopagite (S.), 110, 116.
Dénudation, 343-350.
Descemet (M Ch.), 246.
Desjardins (le P.), 144, 150, 152, 157, 158, 160, 165, 168, 180, 190, 194, 450, 464
Dieu, 100. — Voir *Agneau*.
Dijon, 439, 440, 453.
Diptyques, 57, 80, 379.
Distribution des saintes huiles, 373-374.

E

Ecole catholique des Beaux-Arts, 226.
Egypte, 91.
Elévation des fonts, 397-399.
Emaux translucides, 311, 320, 321, 322, 323.
Emblèmes. — Voir *Images*.
Emine (M.), 214, 215, 216.
Encolpia, 312, 313.
Enfant-Jésus, 162, 179.
Epitaphes, 76, 161. — Voir *Inscriptions*.
Epoque — romane, 54 59; — ogivale, 59-66.
Erasme, 359.
Espagne, 395.
Ethiopie, 118, 125, 128, 350.
Etoffes liturgiques, 428. — Voir *Vêtements*.
Etole, 330.
Eucharistie, 367.
Eudistes, 181, 182.
Eunuque de Candace, 390.
Evangélisation des Gaules, 477.
Exhortations préliminaires au baptême, 119.
Exorcismes, 133-139.
Exposition de la Société de Saint-Jean, 223.
Exsufflation, 120-122.

F

Faisan, 77.
Ferrare, 333.
Fête-Dieu, 418.
Figures et noms contenus dans les images du Sacré-Cœur, 159-182.
Fonds de coupes de verre, 87.
Fontaines monumentales, 17, 18.
Fonts baptismaux, 403.
Fouilles, 488. — Voir *Découvertes*.
François de Sales (S.), 153, 162, 171, 179, 190.
Frontispices de livres, 156, 245.

G

Genetay (Anjou), 419-422.
Germer-Durand (le R. P.), 218.
Goblets des Catacombes, 319. — Voir *Fonds*.
Gran (Hongrie), 381, 383.
Grèce, 111, 112, 114, 121, 127, 133, 140, 332, 335, 336, 340, 357, 358, 390.
Greyfié (la Mère), 438, 444, 445, 450.
Grimouard de Saint-Laurent (M. le comte), 243-247.
Guérin (M. V.), 198, 201, 202, 214, 215, 487.
Guingalois (S.), 262-264.

H

Hébreux, 127.
Herford (Westphalie), 311, 312, 322.
Hippodrome, 10.
Hippone (Algérie), 22.

Honneurs du baptême, 336-337.
Huile des catéchumènes, 385-390.
Hymnes, 331, 398, 399.

I

Iconographie, 103, 490-498, 500-501. — Voir *Cappella, Images, Jean, Sacrifice,* etc.
Idéal chrétien, 100, 101, 102.
Imagerie religieuse, 224.
Images du Sacré-Cœur, au point de vue de l'histoire et de l'art, 141-196, 243-246, 435-474, 501.
Imposition de la main, 126-129.
Index bibliographique, 266-268, 499.
Insalivation, 340, 343.
Inscriptions, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 36, 37, 38, 39, 46, 83, 90, 95, 250, 288, 290, 294, 295, 301, 302, 303, 304, 305, 319, 378.
Instruments de la Passion, 147, 156.
Interrogations baptismales, 115-119, 390-393.
Inventaires de quelques églises rurales de l'Anjou, 401-434.
Itinéraire d'Antonin, 41.
Ivoire byzantin, 324.

J

Jean l'Évangéliste (Iconographie de S.), 197-216, 221.
Jésuites, leur monogramme, 151.
Jésus-Christ, 88, 89, 94, 96, 164, 237. — Voir *Bon-Pasteur, Crucifiement, Phénix, Sacré-Cœur.*
Juifs, 130.
Jutphaas (Hollande), 328.

L

Lactance, 75.
La Meignanne (Anjou), 418, 419.
Langues vulgaires 117.
Laroche (M.), 4, 143.
Latran, orthographe de ce mot, 247.
Le Blant (M. E.), 95.
Lechevallier-Chevignard, 495.
Légendes, 89, 207, 213, 216.
Léon XIII (Bref de S. S.) au Directeur de la *Revue de l'Art Chrétien*, 1.
Lille, 269.
Linges d'église, 404, 422.
Lion léopardé, 160.
Liturgie anglicane, 119, 126, 356, 370, 390.
Livres d'église, 403.
Loc-Ronan (Bretagne), 273-285.
Longévité humaine, 17, 18.
Lorin (M.), 237, 239.
Lucas (M. Ch.), 502.
Luigné (Anjou), 422-428.
Luther, 139, 159.

M

Maison romane (la), 502.
Maisons romaines, 300.
Maléfices, 375, 376.
Marcel II (Messe du pape), 232, 233, 234.
Marguerite-Marie Alacoque (la B.), 191, 195, 196, 435-452.
Marie, Mère de Dieu, 155, 243, 244, 496, 497, 500. — Voir *Cœur, Noms.*
Maronites, 332, 335, 366, 389.
Marques de libraires, 143, 144, 145, 174.
Marseille, 462, 463.
Martigny (Mgr), 320, 380.
Mausolée de sainte Constance, 87.
Miniatures, 199, 204.
Miracles, 206, 209.
Monogramme du Christ, 85, 142, 149, 157.
Monnaie (origine de la), 501.
Monnaies romaines, 71, 85.
Monplacé (Anjou), 432.
Montlhéry (Tour de), 271.
Monuments historiques de l'Algérie, 5-46, 286-307.
Mosaïques, 9, 89, 91, 96, 288, 300.
Moscou, sa sacristie patriarcale, 384.
Mosquées, 34, 44, 45, 287, 306, 307,

MOYEN-AGE italien, 240-241.
MUNTZ (M. E.), 256-259.
MUSÉE d'Alger, 5, 6, 288, 289; — d'Amiens, 379; d'Angers, 381; — de Constantine, 15; — de Darmstadt, 322; — de Munich, 325; — d'Utrecht, 308-328; — de Vienne (Isère), 478.
MUSIQUE religieuse, 221, 229-235.

N

NATIVITÉ de Notre-Seigneur, 243.
NESTORIENS, 111, 125, 139, 389.
NEW-YORK, sa cathédrale, 236.
NIMBE, 75.
NINIVE, 488.
NOMS de Jésus et de Marie, 175.
NUDITÉ, 345.

O

ŒUVRES du démon, 354.
OLIPHANT, 381, 382.
ONCTIONS dans les rites chrétiens, 361-363, 385-390.
OPPERT (M.), 488, 489.
ORAISON dominicale, 338, 339.
ORAN (Province d'), 299-307.
ORANTE (l') des Catacombes, 247.
ORATOIRE de S. Ronan, 278, 279.
ORIENT, 366, 369, 370, 385.
ORIGÈNE, 72.
ORLÉANS, 271.
OSTENSOIRS, 405.

P

PALAIS antique, 296.
PALES, 405.
PALESTRINA, 232, 233, 234.
Pallium, 348.
PALME, 86, 94, 95.
PALMIER, 78, 79, 84, 86, 91.
PALUSTRE (M. L.), 260-261.
PAPES, 256, 257.
PARAY-LE-MONIAL, 439, 446.
PAREMENTS d'autel. — V. *Autels*.
PARQUES (Souper des), 112.
PARRAINS et marraines, 116, 119, 335.
PATMOS (Ile de), 198, 201, 207, 208, 213.
PÈLERINAGE de S. Ronan, 273-285.
PÈRE ET MÈRE de l'enfant baptisé, 335-336.
PHÉNIX (le) chez les chrétiens, 69-98.
Phylacteria, 312, 313.
PIERRE (S.), 87, 92, 97, 204, 351.
PIESSE (M. L.), 498.
POISSON, 81.
PONTS anciens, 11, 33, 254.
PORTEUSES de l'enfant au baptême, 333.
Précis historiques de Bruxelles, 264.
PROCHORE, disciple de S Jean, 199, 203, 204, 205, 208, 210.
PROMESSES ou vœux de Baptême, 357-359.
PRUDENCE, poète, 270.
PSYCHÉ (légende de), 89.

R

RAMEAU d'olivier, 81, 82, 84.
RELIQUAIRES, 251, 312, 313, 318, 322.
RELIQUES, 65, 315, 320.
RENAISSANCE, 66-68, 260-261.
RENIER (M. Léon), 7, 16, 26, 27, 36.
RENONCIATION au démon, 350-357.
RÉSURRECTION, 92.
RETABLES, 56, 57, 58, 63, 64, 67.
Revue de l'Art chrétien, 1, 225.
RITES, cérémonies et coutumes du baptême, 108-140, 329-400.
ROHAULT DE FLEURY (M.), 496.
ROME, 375. — V. *Cappella*, *Catacombes*.
RONAN (S.), 274-285.
ROSSI (M. de), 75, 81, 82, 93, 95, 272.
RUINES romaines, 287, 301, 302.
RUSSIE, 111, 114, 132, 356, 366, 372.

S

Sabanum, 347, 399, 400.
SACRÉ-CŒUR. — V. *Cœur*, *Images*, *Marguerite-Marie*.

SACRIFICE (Iconographie du), 236-239.
SACRISTIE patriarcale de Moscou, 384.
SAGE-FEMME, 334.
SAINT-ANTOINE (Isère), 479, 480.
SAINT CHRÊME, 364. — V. *Saintes huiles.*
SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE (Anjou), 428 431.
SAINT-PIÈRRE-DU-LAC (Anjou), 402-418.
SAINT-SACREMENT, 264, 427.
SAINTE AMPOULE de Reims, 379.
SAINTES HUILES, 360-385.
SALAU (église de), 489, 490.
SALIÈRES, 132.
SALIVE, 340, 341.
SARCOPHAGES, 88, 90, 243.
SCEAUX, 263, 491-494.
SCELLEMENT des enfants, 112, 125.
Schamrock, 265.
SÉEZ (Orne), 484.
SEL (bénédiction et imposition du), 129-132.
SÈVRES, 271.
SIGNES de croix, 123-126.
SOCIÉTÉ — académique de l'Oise, 252 ;—archéol. de la Charente, 253 ;—de la Corrèze, 250, 489 ; — de Draguignan, 253 ; — de l'Orléanais, 255 , — du Midi de la France, 489; — d'archéologie biblique, 488; — centrale des architectes, 250 ; — de littérature chrétienne, 269;—de Saint-Jean, 217-235 ;—des antiquaires de France, 249, 487 ; —des anciens textes russes, 201 ;— historique de Compiègne, 254.
SOCINIENS, 128.
SOISSONS, 116, 370.
SPECTACLES, 355.
STATION à la porte de l'église, 113.
SYMBOLE des apôtres, 338, 339.
SYMBOLE de la Trinité, 265.
SYMBOLISME. — V. *Iconographie, Insalivation, Onctions, Phénix, Saintes huiles, Sel,* etc.

T

TAPISSERIES, 486.
TEMPLES romains, 9, 26, 28, 30, 31, 38.
TERTULLIEN, 72, 122, 124.
TÉTRASTYLE, 14.
THABOR (le Mont), 487.
THÉATRES romains, 8, 20, 32, 287.
THERMES romains, 21.— V. *Bains.*
THOMAS d'Aquin (S.), 247, 248.
TOMBEAU — de Præcilius, 12; — de S. Ronan, 273-285.
TOMBEAUX romains, 30, 38.
TORCHES de cire, 415.
TRAVAUX des Sociétés savantes, 249-255, 486-490.

U

UTRECHT, 308, 326.

V

VAN HEUKELUM (M. l'abbé), 326, 328.
VAR (département du), 333.
VASARI, 257, 258.
VASES — aux saintes huiles, 376-385; — sacrés, 423.
VERSAILLES, 269.
VÊTEMENTS liturgiques, 404, 405, 414, 418, 420.
VIAZEMSKI (M. le prince), 201, 203, 214, 216.
VIENNE (Isère), 476-483.
VIGNETTES, 157, 164, 167, 450. — Voir *Images.*
VINCENT DE PAUL (S.), 102, 104.
VIOLLET-LE-DUC (M.), 55, 65, 272.
VISITATION (Couvents de la), 153, 171, 175, 176, 177, 178, 179.
VITRAUX de la cathédrale de New-York, 236-239.
VŒUX — V. *Promesses.*
VOSTOKOV (M.), 197.
VOYAGES de S. Jean l'Evangéliste, 198.

Arras, imp. de la Société du Pas-de-Calais.
P.-M. LAROCHE, directeur.

TABLE DES ANNONCES

CONTENUES DANS CETTE LIVRAISON

DEBAIN & Cie. Orgues et Harmoniums. XI
D. DUMOULIN & Cie, Éditeurs. . . . . *dernière page de la couverture.*
FROC-ROBERT & FILS. Ameublement des églises, Statues, Chemins de la Croix, etc. III
GSELL-LAURENT. Peinture sur verre, Vitraux d'église VIII
HATON (René), Libraire-Éditeur. II
LIMAL-BOUTRON. Chasublerie, Broderie, Lingerie d'église. VII
OUDIN FRÈRES, Libraires-Imprimeurs. . . . . IV-V-VI
PILLET & DUMOULIN, Imprimeurs. I
POUSSIELGUE-RUSAND. Orfévrerie et Bronzes d'églises. IX
SCHULGEN. Tableaux, Chemins de la Croix, Gravures religieuses. . . XII
SOCIÉTÉ DES FONDERIES DE BROUSSEVAL. Fonte de fer pour Statues religieuses, Chemins de la Croix, Grilles de chœur, Calvaires, Appuis de communion, etc. X

Les annonces pour la *Revue de l'Art chrétien* sont reçues chez MM. DUSSERIS et MATHELLON, rue de Madame, 60, à Paris.

IMPRIMERIE DE PILLET ET DUMOULIN

rue des Grands-Augustins, 5, à Paris

ÉTUDE

SUR

L'ART CHRÉTIEN

PAR E. CARTIER

Un volume petit in-8°, broché : 3 fr. 50

TABLE DES MATIÈRES :

Avant-propos. — I. L'art de Dieu, modèle de l'art de l'homme. — II. L'art de l'homme avant Jésus-Christ. — III. Jésus-Christ, type et source du beau. — IV. Jésus-Christ, maître de l'Art chrétien. — V. L'architecture chrétienne. — VI. La sculpture baptisée. — VII. La peinture chrétienne. — VIII. Progrès et grandeur de l'art chrétien. — IX. La Renaissance ; décadence de l'art chrétien.

RENÉ HATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

33, rue Bonaparte, à PARIS

Pour paraître le 1er janvier 1880

VIE DE LA MÈRE ANTOINETTE D'ORLÉANS, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame du Calvaire, par un religieux Feuillant et publiée avec une introduction et des notes par M. l'abbé PETIT, aumônier à Vendôme; avec approbations de S. E. le Cardinal Pie, évêque de Poitiers, de NN. SS. les Evêques de Blois et d'Orléans. — 1 fort et beau volume in-8°. . . . . **6** fr.

Il s'agit dans cet ouvrage de la vie d'une femme forte et d'une austère servante de Dieu Antoinette d'Orléans-Longueville, veuve de Charles de Gondi, et successivement religieuse Feuillantine à Toulouse, coadjutrice de l'abbaye de Fontevrault et fondatrice de la Congrégation du Calvaire. Cette vie, à laquelle se trouve uni très intimement le P. Joseph du Tremblay, conseiller de Richelieu, est intéressante, non seulement au point de vue des vertus chrétiennes, mais encore au point de vue de l'histoire religieuse de France sous le règne de Louis XIII. L'ouvrage se divise en trois livres dont le premier contient l'histoire d'Antoinette d'Orléans depuis le commencement de sa vie jusqu'au moment où elle entreprit, dans le prieuré de Lencloître, la réforme de l'ordre de Fontevrault; le second comprend la préparation et l'exécution de l'établissement du premier Calvaire, avec la mort de la fondatrice; le troisième traite de ses vertus.

Ecrite vers 1645 par un religieux Feuillant, la vie d'Antoinette d'Orléans est publiée aujourd'hui pour la première fois par M. l'abbé Petit, avec des notes et une introduction. On trouve dans l'introduction des études historiques sur les membres des familles de Longueville, de Bourbon et de Gondi, qui se rattachent à différents titres à l'histoire d'Antoinette, et sur les monastères où elle a vécu, particulièrement sur l'abbaye de Fontevrault, et surtout une étude spécialement importante sur la vie, les œuvres et l'esprit du P. Joseph, où l'on voit le célèbre Capucin présenté sous un jour tout nouveau.

Extrait de l'Approbation de S. E. le Cardinal Pie :

« Je suis heureux de joindre mes encouragements à ceux que vous avez déjà reçus au sujet de la publication que vous venez de faire de la vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation Bénédictine de Notre-Dame du Calvaire. Vous rendez un véritable service en mettant à la portée, non seulement des âmes pieuses, mais de toutes les personnes appliquées aux études historiques, un document de la plus grande importance pour l'étude de la rénovation religieuse qui fut l'honneur de la France au XVIIe siècle. Plus d'un lecteur vous saura gré de vous être borné au modeste rôle d'éditeur et d'avoir réimprimé l'ancienne biographie de la vénérable fondatrice, telle que ses filles l'ont religieusement conservée depuis plus de deux siècles. L'introduction et les notes dont vous l'avez accompagnée témoignent de votre érudition, et ajoutent un intérêt nouveau à ce livre. »

Pour paraître le 15 janvier 1880

LE LIVRE DE CELUI QUI SOUFFRE, par M. l'abbé CHEVALIER, prêtre de la Maison du Bon-Pasteur à Nantes. 3 beaux vol. in-18 jés. **9** fr.

Pour paraître le 15 janvier 1880

LES ANGES, considérés dans leur nature, leurs hiérarchies, leur chûte et leurs ministères, suivant la doctrine de S. Thomas d'Aquin, par le Dr Théodore ABNER. — 1 vol. in-8°. . . . . **7** fr.

Vient de paraître

MÈRE SAINT-AMBROISE, Souvenirs d'une Sœur de Charité, par Jean GRANGE. — 1 vol. in-12. . . . . **2** fr.

Lettre de Mgr Duquesnay, évêque de Limoges, à l'Auteur :

« Je viens de lire Mère Saint-Ambroise, et je n'hésite pas à dire que *c'est un petit chef-d'œuvre.*

« Mère Saint-Ambroise est bien la sœur telle que je l'ai vue à l'œuvre à Paris, pendant quarante ans, telle que je la retrouve ici, telle qu'elle est partout. Vous l'avez étudiée, observée minutieusement, et dans tous les détails de son admirable vie. Vous n'avez rien *inventé*, et c'est ce qui donne à votre œuvre une valeur très réelle. Et puis vous écrivez comme Mère Saint-Ambroise parlait, simplement, finement et gracieusement.

« Vous nous avez donné, sous une forme aimable, piquante et saisissante, une apologie complète de la sœur de charité. »

FROC-ROBERT & FILS

36 et 38, rue Bonaparte, à Paris

STATUES ET MOBILIERS D'ÉGLISE

Traduction littérale du Rapport officiel du jury international de l'Exposition de Philadelphie :

« A Froc-Robert et Fils, pour le très-bon goût de leur collection d'autels et statues religieuses qui sont d'une perfection irréprochable comme style et exécution, pureté de formes, beauté de dessin et excellence dans tous les autres détails de l'ornementation. » Le rapport officiel français constate avec éloge la supériorité de nos statues religieuses et celles d'Allemagne.

DIMENSIONS DES STATUES.	PRIX DES MATIÈRES				PRIX DES DÉCORS				EMBALLAGE.
	PLATRE STAFF C. ROM.	Terre cuite de Paris. Carton-pierre	Terre cuite de Beauvais pour extér.	BOIS et PIERRE.	MI-RICHE	RICHE.	ÉT.-RICHE.	Ex ra-riche dit MUNICH.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
»	25	50	60	125	30	45	60	140	7 »
10	30	60	80	150	40	50	75	170	7 50
20	35	70	100	200	45	60	90	190	8 »
30	42	80	125	235	50	70	100	220	9 »
40	52	90	150	260	60	80	110	250	11 »
50	65	115	180	320	70	90	125	280	13 »
60	75	140	200	360	75	100	135	320	16 »
70	90	160	225	420	85	115	145	350	19 »
80	100	200	250	500	90	130	160	370	23 »
»	135	250	300	600	130	160	190	460	32 »
50	200	350	400	1000	200	250	300	520	60 »

ur demande nous envoyons des photographies de la plupart de nos statues, et nomment de nos modèles du Sacré-Cœur, de Notre-Dame de Lourdes et de Notre-Dame Sacré-Cœur que le Saint-Père a daigné accepter et *approuver*.

CHEMINS DE LA CROIX

en terre cuite

ÉRIGÉS A PARIS, A SAINT-SÉVERIN, SAINT-SULPICE, ETC.

grandeur.	Sans cadres bas-reliefs, 0,90 de large.	700
	Avec cadres de différents styles.	1,100
	— peints à deux tons, fonds dorés.	1,400
	— et bas-reliefs polychromes	1,800 à 2,500
	— très-riches	3,000 à 5,000
randeur.	Sans cadres bas-reliefs, 0,61 de large.	400
	Avec cadres de différents styles.	550
	— peints à deux tons, fonds dorés.	800
	— et bas-reliefs polychromes	1,100
	— très-riches.	1,500 à 2,000
randeur.	Sans cadres bas-reliefs, 0,46 de largeur.	250
	Avec cadres de différents styles.	350
	— peints à deux tons, fonds dorés.	500
	— et bas-reliefs polychromes	700

Carton pierre, même prix ; plâtre durci 1/3 en moins.

voi de photographies ou échantillons permettant d'apprécier leur supériorité sur d'autres, qui ont coûté en réclame.

tels, pierre, bois et marbre, très-soignés.

s fours et nos ateliers de Beauvais nous ont permis d'établir 15 modèles d'autels très-riches en -cuite, couleur-pierre, de 600 à 800 fr. et polychromés, de 800 à 1,100 fr. du XIIe au XVIe siècle.

H. OUDIN frères, Imprimeurs-Libraires-Éditeurs

POITIERS
4, rue de l'Éperon, 4

PARIS
51, rue Bonaparte, 51

BEAUX CADEAUX D'ÉTRENNES POUR MM. LES ECCLÉSIASTIQUES

ŒUVRES

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL PIE

Évêque de Poitiers

DISCOURS, LETTRES PASTORALES, ALLOCUTIONS, MANDEMENTS, INSTRUCTIONS SYNODALES, ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES, HOMÉLIES, PANÉGYRIQUES, ÉLOGES FUNÈBRES

9 beaux volumes in-8° brochés. Prix. . . . . 63 fr
Belle demi-reliure chagrin, plats toile, tranche dorée. Prix. . 90 fr

Le tome IX vient de paraître.

ŒUVRES DE S. G. MONSEIGNEUR GAY

Évêque d'Anthédon, auxiliaire de S. E. le Cardinal-Évêque de Poitiers

VIENT DE PARAITRE :

LES ÉLÉVATIONS

SUR

LA VIE & LA DOCTRINE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

2 beaux vol. in-8° sur papier vergé : **12** fr.

Ouvrage honoré d'un Bref de Sa Sainteté LÉON XIII

ONT DÉJA PARU :

DE LA VIE ET DES VERTUS CHRÉTIENNES

Considérées dans l'état religieux

Deux beaux volumes in 8° sur papier vergé. . . . . **12** fr.
Le même, 3 volumes in-18 jésus. . . . . **10** fr. 5
Abrégé du même ouvrage, 1 volume in-18 jésus. . . . . **4** fr.

CONFÉRENCES AUX MÈRES CHRÉTIENNES

Deux volumes in-8° sur papier vergé. . . . . **12** fr.
Abrégé du même ouvrage, 1 vol. in-18 jésus. . . . . **4** fr.

H. OUDIN frères, Imprimeurs-Libraires-Éditeurs

POITIERS
4, rue de l'Éperon, 4

PARIS
51, rue Bonaparte, 51

MANUEL
DE
L'ART CHRÉTIEN

ÉTUDES D'ESTHÉTIQUE & D'ICONOGRAPHIE

PAR M. LE Cte DE GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT

Commandeur de l'Ordre de Pie IX

Auteur du *Guide de l'Art chrétien*

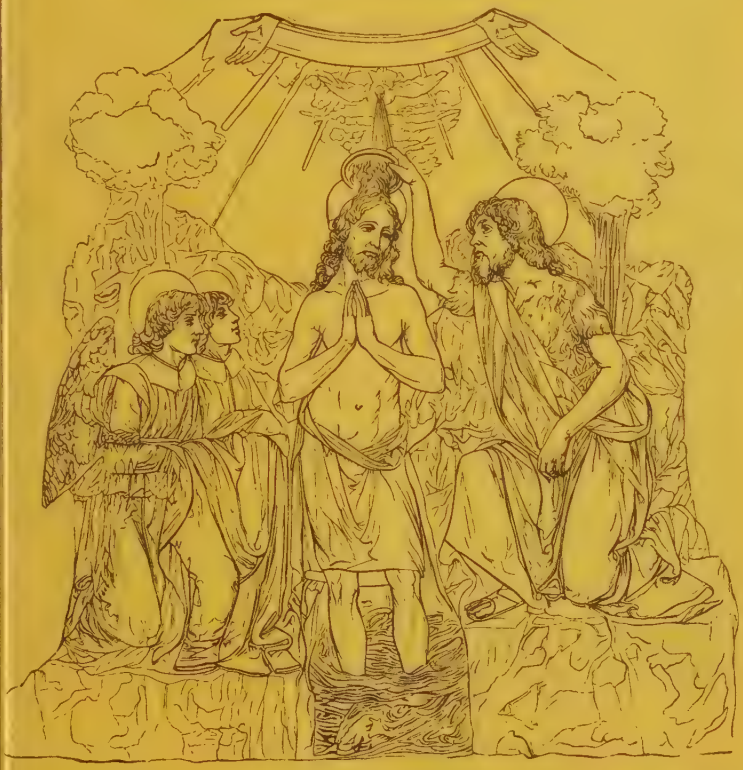

un magnifique volume grand in-8° jésus, contenant plus de 400 bois dans le texte, 32 planches en taille-douce, épreuves tirées sur chine et 4 photoglyptiques ; le volume broché. **25** fr.

Belle demi-reliure d'amateur, dos et coins maroq. poli, tête dorée, tranches ébarbées. **33** fr.

Il a été tiré une édition de cet ouvrage avec épreuves ordinaires et sans photoglyptiques au prix de : le volume broché . . . . . **15** fr.

Avec la même reliure que ci-dessus. . . . . **23** fr.

H. OUDIN, frères, Imprimeurs-Libraires-Éditeurs

POITIERS
4, rue de l'Éperon, 4

PARIS
51, rue Bonaparte, 51

LES

CHATEAUX HISTORIQUES

DE

LA FRANCE

PAR

GUSTAVE ÉYRIÈS & PAUL PERRET

Accompagné d'eaux-fortes tirées à part et dans le texte et gravées par M. Eugène SADOUX

Deux magnifiques volumes grand in-4°, contenant deux cents eaux-fortes dans le texte et cinquante grandes planches hors texte.

Le premier volume comprend les monographies des châteaux suivants :

Sully-Saint-Leger (Saône-et-Loire), à Mme la Marquise de Mac-Mahon ; *Sully-sur-Loire* (Loiret), à M. le Comte de Béthune-Sully ; *La Rochefoucault* (Charente), à M. le Duc de la Rochefoucault ; *Amboise* (Indre-et-Loire), à Monseigneur le Comte de Paris ; *Josselin* (Morbihan), à M. le Duc de Rohan ; *Serrant* (Maine-et-Loire), à M. le Comte Ludovic Walsh de Serrant ; *Vigny* (Seine-et-Oise), à M. Vitali ; *Montal* (Lot), à M. Vigne de Salvagnac ; *Castelnau de Bréténoux* (Lot) ; *La Grangefort-sur-Allier* (Puy-de-Dôme), à M. le Vicomte de Matharel.

Le second volume comprend les monographies des châteaux suivants :

Anet, à M. Ferdinand Moreau ; *Bonneval* (Haute-Vienne), à M. le Comte de Bonneval ; *Les Vaux de Cernay*, à Mme la Baronne Nathaniel de Rothschild ; *Bussy-Rabutin*, à M. le Comte de Sarcus ; *Vizille* (Isère), à Mme Casimir Périer ; *Chastellux* (Yonne), à Mme la Comtesse de Chastellux ; *Epoisses* (Côte-d'Or), à M. le Comte de Guitaut ; *Oyron* (Deux-Sèvres), à Mme la Marquise d'Oyron ; *Bazoches* (Nièvre), à Mme la Comtesse de Vibraye ; *Rambures*, à M. le Marquis de Fontenilles ; *Chambord*, à Monseigneur le Comte de Chambord.

Magnifique édition sur beau vélin, avec tirage des eaux-fortes sur Chine. — Prix des deux volumes brochés. . . . . **240** fr.
Édition tirée à 100 exemplaires numérotés, sur papier de Hollande, eaux-fortes sur Chine. — Prix des deux volumes brochés. . . . . **360** fr.
Édition tirée à 50 exemplaires numérotés, sur beau papier Whatman. Tirage spécial des eaux-fortes dans le texte. — Prix des deux volumes brochés. . . . . **480** fr.
Belle demi-reliure, dos chagrin, plats toile, tranche dorée, plaque or et noire. (Cette reliure est réservée à l'édition sur vélin). . . . . **15** fr.
Belle demi-reliure d'amateur, dos et coins maroquin du Levant poli, tête dorée, tranche ébarbée. . . . . **20** fr.

EN SOUSCRIPTION

DEUXIÈME SÉRIE DES

CHATEAUX HISTORIQUES DE LA FRANCE

DEVANT FORMER 2 FORTS VOLUMES IN-4°

Accompagnés de 300 eaux-fortes dans et hors texte.

Envoi FRANCO de renseignements, échantillons, dessins sur demande affranchie.

Les échantillons, dessins, etc., doivent être retournés par la voie d'expédition.

PEINTURE SUR VERRE

VITRAUX D'ÉGLISE

ET D'ÉDIFICES CIVILS

GSELL-LAURENT

23, RUE DU MONTPARNASSE, 23

Anciennement 43, rue Saint-Sébastien.

MÉDAILLE EN 1849

Mention honorable et grande MÉDAILLE D'OR *à l'Exposition universelle de 1855*
Médaille unique à l'Exposition de Londres, en 1862
Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
[La plus haute récompense accordée aux Vitraux]
Médaille de 1re classe à l'Exposition de Rome de 1870 (Concile)
Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1878

INDICATION SOMMAIRE DES PRINCIPAUX VITRAUX SORTANT DE MES ATELIERS

A PARIS :

Eglise de Saint-Bernard : chapelle de la Vierge et transept sud.
— Sainte-Clotilde : les quinze grandes verrières de l'abside.
— Saint-Eustache : rosace de l'orgue et transept de droite.
— Saint-Etienne du Mont : deux grands vitraux (Vie de Sainte Geneviève), l'arbre de Jessé et la restauration des litanies de la Vierge.
— Saint-Eugène : trois grands vitraux du chœur ; douze de la nef, etc.
Chapelle de l'Elysée, et chapelle de l'Ecole normale.
Eglise Saint-Gervais : vitraux du chœur ; de la chapelle de la Vierge et de la sacristie. Restauration des verrières de Pinaigrier et J. Cousin.
— Saint-Jacques du Haut-Pas : Nef et chapelle des catéchismes.
— des RR. PP. Jésuites, rue de Sèvres, 35.
— des Frères Lazaristes, rue de Sèvres, 95.
— des Sœurs de Bon-Secours, rue Notre-Dame des Champs.
Palais du Trocadéro : grand vitrail de l'escalier gauche (côté de Passy).

DANS LES DÉPARTEMENTS :

La décoration complète en vitraux des églises de : Albens (Savoie) ; Bon-Secours (Rouen) ; Châteaunœuf ; Chambéry (Cathédrale, Orphelinat, Séminaire) ; la Délivrande ; Dôle (Cathédrale, Visitation) ; Gonesse ; Grandville ; Le Havre (Sainte-Marie) ; L'Isle Adam ; Jassans ; La Louptière-Thénard ; Lons-le-Saulnier (Séminaire) ; Lourdes (Basilique ; Mattaincourt ; Mongré (Collège des Jesuites) ; Pont-l'Evêque ; Rouen (Saint-Godard ; Saint-Aubin-sur-Gaillon ; Saint-Dizier ; Selières ; Sévrier (Savoie) ; Thiais (Chapelle des Dames de St-Joseph ; Versailles (Saint-Louis) ; Ville-Evrard ; Voiron, etc., etc.

Un grand nombre de vitraux pour Arras ; Autrèches ; Autrey ; Avranches ; Bernay ; Berteaucourt lès-Dames ; Beuzeville ; Braisne ; Bruyères ; Chantilly ; Châteaudun ; Chaumes ; Chaumont-sur-Tharonne ; Clermont ; Créancey ; Dammarie-lès-Lis ; Dardilly ; Dijon (Cathédrale) ; Dunkerque (Saint-Eloi) ; Etampes ; Falaise (Saint-Gervais) ; Ferrières ; Fleury-sur-Andelle ; La Feuillie ; Gien ; Guingamp ; Halluin ; Issoudun ; Lons-le-Saulnier (Saint-Désiré) ; Lyon Saint-Nizier ; Mâcon ; Magny-en-Vexin ; Maule ; Mauron ; Melun (Cathédrale et St-Aspais) ; Montier-en-Der ; Montbrison ; Montfort-l'Amaury ; Moutiers ; Nancy (Saint-Léon ; Nogent-sur-Seine ; Orléans ; Ornans ; Poissy ; Poligny ; Rouen (Orphelinat) ; Seurres ; Saint Barthélemy ; St-James ; Saint-Jean de Maurienne ; Saint-Leu-Taverny (Chapelle du roi Louis) ; Saint-Omer ; Taverny ; Zutkerque, etc., etc.

A L'ÉTRANGER :

Des vitraux de styles divers pour la reine d'Espagne ; le roi d'Italie ; le roi de Suède ; le vice-roi d'Egypte ; et pour l'Angleterre, l'Amérique (Cuba, cathédrale de Cienfugos Caracas) ; Guadalaxara ; l'Afrique (Port-Louis) ; la Pologne ; la Suisse ; le Japon ; Siam ; la Belgique ; Collégiale de Huy ; Vedrin-lès-Namur ; Bruxelles (collège des Jésuites) ; etc.

PRIX COURANT :

Vitraux à Personnages, de. . . . . **150** à **300** fr. le mètre superficiel.
— en grisaille ou mosaïque de **45** à **100** fr.

NOTA. — *Pour les commandes, faire connaître le style de l'église, l'emplacement du vitrage, un aperçu du programme à remplir et un tracé exact coté en chiffres.*

MANUFACTURE
D'ORFÉVRERIE & DE BRONZES

5, rue Cassette, PARIS, rue Cassette, 5.

ATELIERS : RUE CARPENTIER, 7.

Calices
DEPUIS 50 FRANCS

Ciboires
DEPUIS 45 FRANCS

Ostensoirs
DEPUIS 85 FRANCS

Burettes
DEP. 40 FR. LA PAIRE

Boites à baptême
DEPUIS 50 FRANCS

Chapelles
de campagne pour aumôniers militaires; type adopté par le Ministre de la Guerre

Statues
religieuses
DEP. 25 FR.

Autels
bronze et marbre
DEPUIS 1,500 FRANCS

POUSSIELGUE-RUSAND

OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR
CHEVALIER DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND
ET DU SAINT-SÉPULCRE

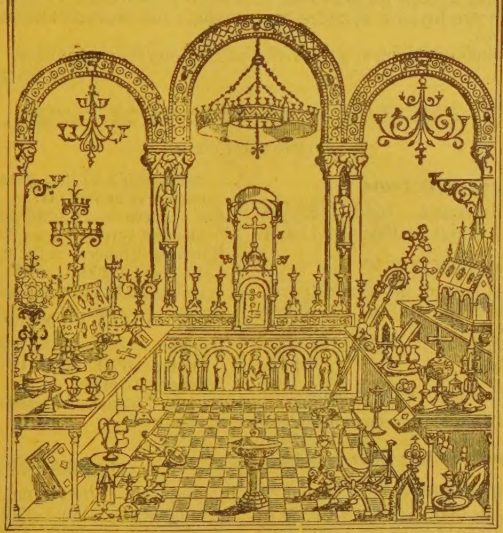

Chandeliers
DEP. 15 FR. LA PAIRE

Candélabres
DEP. 40 FR. LA PAIRE

Couronnes
de lumières
DEPUIS 80 FRANCS

Lustres
DEPUIS 150 FRANCS

Chemins de croix
émaillés
DEPUIS 280 FRANCS

Tabernacles
Expositions
DEPUIS 250 FRANCS

Portes de Tabernacle
DEPUIS 35 FRANCS

Reliquaires
DEPUIS 28 FRANCS

Bénitiers
TRYPTIQUES

Objets d'Art

Éclairage des églises au gaz

RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

LONDRES, 1851. — Prize medal.
PARIS, 1855. — 2 Méd. 1re classe.
LONDRES, 1862. — Méd. d'honneur.
PARIS, 1867. — Médaille d'OR.
ROME, 1870. — Grand Prix.
VIENNE, 1873. — Gd Diplôme d'honneur.
PHILADELPHIE 1876. — Diplôme d'honneur.

Envoi de renseignements et dessins franco

Propriétaire des modèles de M. BACHELET et de la SOCIÉTÉ DE L'ALUMINIUM.
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de 1878. — 4 MÉDAILLES *aux Collaborateurs.*

HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE BROUSSEVAL

PRES VASSY (HAUTE-MARNE)

ANCIENNE MAISON FESTUGIÈRE FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS FOURNEAUX ET FONDERIES DE BROUSSEVAL

CAPITAL : 1,200,000 FRANCS

4, rue du Terrage, ancienne rue du Grand-Saint-Michel, à Paris.

MONSIEUR LE CURÉ, *Paris, le 10 avril 1876.*

Nous vous prions de fixer votre attention sur les objets en fonte de fer sommairemen indiqués au tarif ci-dessous ; si, pour l'extérieur, ils présentent solidité et durée, les avan tages sont encore plus grands lorsqu'ils sont placés à l'intérieur des églises ; ainsi nos sta tues et chemins de croix en fonte peinte et bronzée sont inaltérables et d'une durée infinie les plâtres, peintures et autres matières, au contraire, se décomposent et périssent pa l'humidité ou la fraîcheur des monuments.

Sur votre avis, des dessins ou gravures vous seraient adressés *franco*.

Par nos soins, notre loyauté et notre exactitude, nous saurons toujours mériter la préfé rence de vos ordres.

Veuillez, Monsieur le Curé, agréer nos salutations respectueuses.

FESTUGIÈRE frères.

PRIX-COURANTS A PARTIR DE PARIS :

Objets bronzés.

Chemins de la Croix

	Byzantin.	Renaissance.	Roman.	Gothique.
les 14 stat.,	700 fr.	800 fr.	1000 fr.	1100 fr.

CALVAIRE, STATUES DE 2^m :

Croix en bois, Christ fonte de 2^m, sans autres accessoires, hauteur 5^m75. 510 fr.

Croix en fer, Christ fonte de 2^m. 970 fr.

Calvaire complet, Croix en fer, le reste en fonte, 7^m15 hauteur totale. 5790 fr.

CALVAIRE, STATUES DE 1^m40 [tout fonte] :

Croix de 3^m20, Christ de 1^m40, sans autres accessoires. 470 fr.

Calvaire complet, 4^m10 hauteur totale 1680 fr.

CALVAIRE, STATUES DE 0^m45 :

Complet avec Christ de 0^m45, haut. tot. 1^m30. 80 fr.

Christ de : 0^m8 0^m10 0^m12 0^m14 0^m15 0^m17 0^m19
la pièce : 1f85 2f 2f25 2f70 2f80 3f 3f50

Christ de : 0^m21 0^m24 0^m30 0^m32 0^m38 0^m43 0^m50
la pièce : 4f50 5f50 8f25 9f 14f 16f 22f

Christ de : 0^m58 0^m67 0^m73 0^m83 0^m90 1^m00 1^m10
la pièce : 27f 33f 53f 68f 85f 105f 115f

Christ de : 1^m40 1^m62 1^m85 2^m.
la pièce : 190f 300f 305f 325f

Bustes des Apôtres avec consoles-supports, la pièce. 45 fr.

Les mêmes sans consoles-supports, la pièce, 33 fr.

Tête d'Ange simple face, la pièce. 0 fr. 80

— — — 3 fr. 50

Grille de chapelle ou grille chœur de 1^m46 de hauteur, 70 fr. le mètre courant, avec plus-value pour la porte et les pilastres.

Appuis de communion depuis 35 fr. le mètre courant jusqu'à 65 fr. : plus-value de 20 fr. pou porte à deux vantaux.

Croix ornées depuis 0^m10 jusqu'à 7^m ; plus de 10 modèles variés.

Entourages funéraires (pour une personne) depui 40 jusqu'à 200 fr.; se font sur mesures habi tuelles ou sur mesures spéciales.

VASES DE MÉDICIS A OVES.

Hauteurs, 0^m35 0^m45 0^m51 0^m57 0^m63 0^m7
la pièce : 6f30 8f75 12f60 17f50 23f45 31f5

Bénitiers, la pièce. 27 fr

— à tronc, la pièce 120 fr

— — sans les deux anges, la pièce 55 fr

VIERGES IMMACULÉES.

Hauteurs, 0^m44 0^m57 0^m72 0^m97 1^m0
la pièce : 40f 55f 73f 160f 190

Hauteurs, 1^m10 1^m20 1^m50 1^m53 1^m9
la pièce : 190f 205f 240f 240f 1270

VIERGES MÈRES.

Hauteurs, 0^m34 0^m35 0 49 0^m68 0^m89 1^m1
la pièce : 28f 28f 45f 70f 195f 210

Hauteurs, 1^m26 1^m30 1^m65 1^m78 2^m
la pièce : 270f 270f 535f 630f 1070f

S. Joseph de 1^m30, la pièce. 255 fr

— de 0^m72, tenant l'enfant Jésus, la pièce 80 fr

S. Jean-Baptiste de 1^m72. la pièce. 800 fr

— de 0^m38, la pièce. 30 fr

Enfants en prière de 0^m44, la pièce. 60 fr

— de 0^m70, la pièce. 95 fr

Lutrin de 2^m58 de haut. sur 0^m69 de larg. 240 fr

Fonts baptismaux, la pièce. 180 fr

NOTA. — *On trouvera dans nos établissements des ornements religieux et funéraires très-variés.*

Nous exécutons toutes pièces sur plan ou modèles.

ORGUES-HARMONIUMS

DEBAIN ✻ INVENTEUR

GRAND PRIX DE ROME. — HORS CONCOURS EN 1867

EBAIN et Cie, N. C. 116, Place Lafayette. — PARIS.

REMISES

10 0/0 avec Crédit de 2 ans.
25 0/0 payable à 3 mois.
30 0/0 au Comptant.

o	à 1 jeu, 4 octaves, 2 pédales. Chêne. Transpositeur.	275 fr.
bis	à 1 jeu, 5 octaves, 2 pédales. Chêne. Transpositeur.	320 fr.
o	à 1 jeu. ● Forté. ● Expression. ● Forté. Chêne. Transpositeur.	385 fr.
bis	à 1 jeu. ● Sourdine. ● Forté. ● Expres. ● Forté. ● Tremb. Chêne. Transpositeur.	435 fr.
bis	à 1 jeu 1/2, 4 oct. 1/2. ● J. doux. ● Forté. ● Exp. ● Céleste. ● Tremb. Chêne. Transp.	410 fr.
	à 1 jeu 1/2 Chêne. Transpositeur 8 REGISTRES — ● Sourdine. ● Forté. ● Cor angl. ● Express. ● Céleste. ● Flûte. ● Forté. ● Tremblant	520 fr.
	à 2 jeux Chêne. Transpositeur 10 REGISTRES — ● Sourdine. ● Forté. ● Bourdon. ● Cor angl. ● Grand jeu. ● Express. ● Flûte. ● Clarinette. ● Forté. ● Tremblant	695 fr.
	à 2 jeux 1/2 Chêne. Transpositeur 12 REGISTRES — ● Sourdine. ● Saxoph. ● Forté ● Bourdon. ● Cor angl. ● Grand jeu. ● Express. ● Flûte. ● Clarinette. ● Forté. ● Céleste. ● Tremblant	815 fr.
	à 4 jeux Chêne. Transpositeur 14 REGISTRES — ● Sourdine. ● Forté. ● Basson. ● Clairon. ● Bourdon. ● Cor angl. ● Grand jeu. ● Express. ● Flûte. ● Clarinette. ● Fifre. ● Hautbois. ● Forté. ● Tremblant	1,085 fr.
	à 4 jeux 1/2 Chêne. Transpositeur 17 REGISTRES — ● Sourdine. ● Saxoph. ● Forté. ● Basson. ● Clairon. ● Bourdon. ● Cor angl. ● Grand jeu. ● Express. ● Céleste. ● Flûte. ● Clarinette. ● Fifre. ● Hautbois. ● Forté. ● Soprano. ● Tremblant	1,250 fr.
	à 5 jeux 1/2 Chêne. Transpositeur 21 REGISTRES — ● Tremb. ● Saxop. ● Sourd. ● Dolcé. ● Basson. ● Clairon ● Bourd. ● Cor an. ● Gr. jeu. ● Expres. ● 1/2 g. j. ● Flûte. ● Clarin. ● Fifre. ● Hautbo. ● Forté. ● Céleste. ● Musette ● Sopran. ● Tremb.	1,625 fr.
	Même modèle. Transpositeur. 2 claviers.....	2,000 fr.
	7 jeux 1/2 Chêne. Transpositeur 25 REGISTRES — ● Tremb. ● Sourd. ● Violon. ● Dolcé. ● Musette basse. ● Cornet. ● Forté. ● Basson. ● Clairon. ● Bourd. ● Cor an. ● 1/2 jeu. ● Expres. ● 1/2 g. j. ● Flûte. ● Clarin. ● Hautbo. ● Forté. ● Grave. ● Céleste. ● Musette ● Cornem. ● Voix hu. ● Tre mb	3,000 fr.
	Grand format. Même modèle. Transpositeur. 2 claviers.	3,300 fr.

os depuis 800 f., mêmes remises et conditions que sur les Harmoniums

ÉDAILLE D'OR, LA PLUS HAUTE RÉCOMPENSE, à l'Exposition universelle de 1878.

PEINTURES D'ÉGLISES, ESTAMPES & IMAGERIE RELIGIEUSE ARTISTIQUE

A. W. SCHULGEN, Éditeur du Saint-Siége

25, rue Saint-Sulpice, Paris.

BREFS ET MÉDAILLES DU SAINT-PÈRE

PREMIER GRAND PRIX A L'EXPOSITION DE ROME 1870

MÉDAILLES DE PREMIÈRE CLASSE :

Paris, 1855, 1867 — Londres, 1862 — Vienne, 1873 (progrès).

SOCIÉTÉ DE L'ART CHRÉTIEN

POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'IMAGERIE RELIGIEUSE

Cette nouvelle Société, dirigée par un comité d'ecclésiastiques et de laïques, publie chaque année un certain nombre d'images d'après les œuvres des maîtres anciens et modernes, et en particulier d'après les chefs-d'œuvre de l'école française. Elle vient d'être approuvée hautement par un bref du Saint-Père et par des lettres d'un grand nombre de prélats de France.

On adhère à la *Société de l'Art chrétien* sous la forme d'un abonnement annuel dont le prix est de 10 fr., qui donne droit à une livraison de plus de cent images.

Les deux premières livraisons (1877 et 1878) sont en vente. Chacune se compose de 104 gravures, qui reproduisent huit sujets différents. Parmi ces gravures 8 sont sur papier de Chine format in-4° et 96 in-18 avec texte au revers.

Moyennant 1 fr. on reçoit *franco* un spécimen de cette livraison (huit images in-18). La troisième livraison est en préparation.

Les souscripteurs sont priés d'adresser leur adhésion à la maison SCHULGEN, 25, rue Saint-Sulpice, où l'on distribue gratuitement le prospectus détaillé de l'œuvre et des conditions de la souscription.

Membres du Comité :

L'abbé L. CHEVOJON, curé de N.-D. des Victoires ; l'abbé CHÉRUEL, curé de Saint-Germain des Prés ; l'abbé GAYRARD, curé de Saint-Louis d'Antin ; le P. PICARD, supérieur de l'Assomption ; le P. DULONG DE ROSNAY, de la Société de Marie ; FRANÇOIS BESLAY, rédacteur en chef du *Français* ; J. BOURGEOIS, rédacteur de la *Gazette de France* ; ANICET DIGARD, avocat ; LÉON GAUTIER, professeur à l'Ecole des Chartes ; H. IMLÉ, peintre d'histoire ; E. KELLER, député du Haut-Rhin ; E. LEFÉBURE ; ARTHUR LOTH, rédacteur de l'*Univers* ; le vicomte DE MAYOL DE LUPÉ, rédacteur en chef de l'*Union* ; MICHEL, peintre d'histoire ; G. ROHAULT DE FLEURY, architecte.

Peintures religieuses d'après les maîtres anciens et les maîtres modernes de l'école d'Overbeck. Prix très-modérés.
Chemins de la croix peints à l'huile d'après les célèbres compositions de FUHRICH et de FORTNER.
Restauration de tableaux.
Canons d'autel. Encadrements dans tous les styles et genres.
Chemins de la croix de Fuhrich, en gravures au burin, quatre dimensions différentes à 4, 25, 50 et 80 fr. en noir, 15, 60, 100 et 150 fr. coloriées.
Imagerie religieuse artistique.
Grandes estampes.
Albums et Œuvres illustrés.
Missel illustré de Vienne.

Commission pour l'achat ou l'exécution de toute œuvre d'art religieux.